

# **RECUEIL D'ETUDES SOCIALES 1996**

**Population**

**Ressources Humaines**

**Activité Professionnelle**

**Revenus**

**Modes de vie et Budgets des ménages**

**Cadre de vie**

**Politiques Sociales**

# **RECUEIL D'ETUDES SOCIALES 1996**

*Document réalisé et édité par le :*

**CEPS/ Instead**

*Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques /  
International Networks for Studies in Technology, Environment, Alternatives,  
Development*

*B.P. 48, L-4501 Differdange - Tél. (352) 58 58 55-1 / Fax 58 55 60*

*Président : Gaston Schaber*

*En collaboration avec :*

**STATEC**

*Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques,  
6, Boulevard Royal, B.P. 304, L-2013 Luxembourg*

**IGSS**

*Inspection Générale de la Sécurité Sociale,  
B.P. 1308, L-1308 Luxembourg*

*Impression :*

*Imprimerie JM WATGEN s.à r.l.  
42, rue de Vallée, L-2661 Luxembourg*

*Diffusion :*

*Librairie Um Fieldgen s.à r.l.  
3, rue Glesener, L-1631 Luxembourg  
Tél. (352) 48 88 93*

**ISBN 2-87987-145-x**

**Mars 1997**

*La reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.*

## PREFACE

Depuis 1985, les activités de la Division "Population-Ménages" du C.E.P.S./Instead ont été principalement organisées autour du programme PSELL (Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg"), conçu comme un observatoire des conditions de vie au Luxembourg.

La plus grande partie des travaux issus de ce programme a été publiée dans la série "Documents PSELL" dont le présent recueil constitue le centième numéro. Au fil du temps, cette série a progressivement intégré des travaux d'analyse portant sur des données autres que celles collectées chaque année dans le cadre du programme PSELL. De nouvelles publications ont aussi vu le jour comme :

- les bulletins "Population et Emploi", en collaboration avec le STATEC et l'I.G.S.S.,
- la série "Population et Territoire", en collaboration avec le STATEC
- ou encore la revue ECO-CEPS à laquelle nous collaborons.

La diversité de ces publications permet certainement d'atteindre différents publics et de dispenser les informations selon des modes variables, ajustés en fonction de ceux-ci ; mais elle ne satisfait sans doute pas entièrement le lecteur intéressé par une approche plus globale ou plus synthétique des questions sociales.

Ce recueil d'études sociales vient combler cette lacune. Il rassemble dans un même volume différentes statistiques de base relatives à la vie sociale ainsi que des études réalisées à partir de ces données. La société luxembourgeoise est ainsi décrite à travers trente-quatre articles qui présentent, sous une forme synthétique, les sept domaines suivants :

- Population
- Ressources humaines
- Activité professionnelle
- Revenus
- Modes de vie et budgets des ménages
- Cadre de vie
- Politiques sociales

Dans ces articles, le lecteur découvrira différentes perspectives complémentaires pour aborder les questions sociales retenues puisque l'unité d'analyse privilégiée sera, selon le cas, l'individu, le ménage, le logement ou la commune de résidence.

Enfin, le contenu de ce recueil se situe aussi à l'intersection de différents champs de compétence ; on ne sera dès lors pas étonné d'y retrouver des contributions émanant de deux autres institutions régulièrement associées aux travaux du C.E.P.S./I., à savoir le STATEC et l'I.G.S.S.. Cette complémentarité constitue, en effet, un atout essentiel si nous souhaitons mieux comprendre la réalité sociale du Luxembourg.

Dr P. HAUSMAN  
Responsable de la Division  
"Population-Ménages"  
C.E.P.S./Instead

# SOMMAIRE

## POPULATION

---

### DEMOGRAPHIE

CEPS	<i>150 ans de densité de population .....</i>	11
STATEC	<i>Evolution démographique : 1990 - 1995 .....</i>	15
	<i>La fécondité des cohortes .....</i>	21
	<i>Prévisions de population .....</i>	25

### JEUNES

CEPS	<i>Le mode de vie des jeunes adultes : cohabitation avec les parents et départ du foyer parental .....</i>	37
------	--	----

### FEMMES

CEPS	<i>Les familles monoparentales ou élever seule son enfant au Luxembourg .....</i>	44
	<i>Le travail professionnel, le travail familial et le temps libre .....</i>	54

### ETRANGERS

CEPS	<i>La population étrangère : une composante incontournable dans le paysage luxembourgeois .....</i>	61
------	---	----

### POPULATIONS EN DIFFICULTE SOCIALE

CEPS	<i>Les sans abris .....</i>	66
------	-----------------------------	----

## RESSOURCES HUMAINES

---

CEPS	<i>Niveau de formation de la population résidante en 1994 .....</i>	71
	<i>Le bac technique...et après ? .....</i>	73
	<i>Adéquation formation-emploi .....</i>	78

## ACTIVITE PROFESSIONNELLE

---

### EMPLOI

IGSS	<i>L'emploi au Luxembourg : évolution et caractéristiques en 1996 .....</i>	85
STATEC	<i>Emploi salarié et population en âge de travailler : 1970 - 1995 .....</i>	95
CEPS	<i>La situation des femmes sur le marché du travail .....</i>	100
	<i>Les employées de statut privé .....</i>	107
	<i>Déplacements domicile-travail .....</i>	115

### CHOMAGE

STATEC	<i>Emploi et chômage par commune .....</i>	121
CEPS	<i>Etre au chômage au Luxembourg en 1994 .....</i>	126

## **REVENUS**

---

### **REVENUS DES MENAGES**

CEPS	<i>Le revenu des ménages en 1994 .....</i>	137
	<i>L'évolution des revenus 1985-1992 : les performances inégales du Luxembourg et de la Belgique .....</i>	154
	<i>Revenus du travail des jeunes en 1993 : équivalents à ceux de leurs aînés ? .....</i>	161

### **NIVEAU DE VIE**

CEPS	<i>Le niveau de vie des ménages : bilan 1985-1992 .....</i>	169
------	---	-----

### **ENDETTEMENT**

CEPS	<i>1985-1992 : l'endettement au Luxembourg .....</i>	181
------	--	-----

## **MODES DE VIE ET BUDGETS DES MENAGES**

---

### **EQUIPEMENT**

CEPS	<i>Typologie des communes selon le taux d'équipement des ménages .....</i>	197
	<i>L'équipement des ménages .....</i>	201

### **CONSOMMATION**

CEPS	<i>Panorama de la consommation des ménages .....</i>	207
------	--	-----

### **COMPORTEMENTS DE DEPENSES**

CEPS	<i>Les comportements de dépenses des ménages au Luxembourg .....</i>	213
------	--	-----

## **CADRE DE VIE**

---

### **LOGEMENT**

CEPS	<i>Revenus et logements .....</i>	231
	<i>Les loyers au Luxembourg .....</i>	245

### **HABITAT**

CEPS	<i>L'évolution de l'habitat au Luxembourg : 1985-1994 .....</i>	250
------	---	-----

## **POLITIQUES SOCIALES**

---

CEPS	<i>Politique financière du gouvernement à l'égard des familles .....</i>	259
	<i>Les besoins de soins gériatriques en 1997 et leur évolution depuis 1993 .....</i>	273
ADEPS	<i>Analyse comparative des politiques de prestations familiales au Luxembourg, en France, en Belgique et en Allemagne .....</i>	284



*Démographie*

*Jeunes*

*Femmes*

*Etrangers*

*Populations en difficulté sociale*



## 150 ANS DE DENSITE DE POPULATION

F. BERGER

La densité de population, exprimée en nombre d'habitants par kilomètre carré constitue un bon indicateur de la distribution de la population sur le territoire. Appliquée à des entités relativement fines, en l'occurrence la commune, elle met en avant les équilibres et les déséquilibres d'un territoire. Le peuplement du Grand-Duché de Luxembourg a beaucoup changé en 150 ans. Quatre cartes de densité de population résument cette transformation. Dans un souci de comparaison, les limites communales actuelles ont été conservées aux quatre dates. Par ailleurs, les mêmes classes et les mêmes plages sont attribuées aux quatre cartes.

### *1851 : répartition assez homogène de la population ; les villes et les communes viticoles se détachent*

En 1851, soit 12 ans après la séparation du Luxembourg qui a abouti à la configuration territoriale actuelle du Grand-Duché de Luxembourg, la densité de population s'élevait à 75,3 habitants/km<sup>2</sup>. La population totale était de 195 000 habitants. L'observation de la carte de la densité de la population à cette date rend compte d'une répartition encore assez homogène de la population.

La distribution des densités de population s'étendait de 29 habitants/km<sup>2</sup> pour Fohren à 487 habitants/km<sup>2</sup> pour la Ville de Luxembourg qui comptait 21 754 habitants. Les autres villes, de taille modeste, ne dépassaient pas 5 000 habitants ; ce sont les bourgs-centres comme Echternach, Vianden, Diekirch, Ettelbrück, Wiltz ou Grevenmacher qui atteignaient les densités les plus élevées. Par ailleurs, les communes viticoles situées le long de la Moselle concentraient, sur des territoires assez réduits, plus de 120 habitants/km<sup>2</sup>. A cette date, l'économie luxembourgeoise dépendait presque exclusivement de son agriculture.

### *1900 : les campagnes se vident ; le Sud-Ouest accueille les populations*

En 1900, la densité de population du Grand-Duché atteignait 91,3 habitants/km<sup>2</sup>. Deux phénomènes complémentaires sont observés : la densité de la population des communes au nord et à l'est de la Ville de Luxembourg diminue alors qu'on observe l'essor des communes du Sud-Ouest que l'on qualifie maintenant de communes du Bassin Minier. Entre 1851 et 1900, 82 communes ont connu une baisse de leur densité de population alors que 36 autres ont accueilli de nouveaux habitants.

Cette modification de la répartition de la population sur le territoire résulte, en fait, de la modification des structures de l'économie luxembourgeoise et d'une émigration importante.

Le procédé Thomas qui a permis la déphosphorisation de la fonte conditionne l'exploitation du minerai luxembourgeois. Le Bassin Minier attire tant la population agricole autochtone, qui devient ouvrière, qu'une population étrangère. On y voit émerger des villes de taille relativement importante : Esch/Alzette avec 11 000 habitants, Dudelange, 9 000 habitants et Differdange, 9 000 habitants. Par ailleurs, le poids de la Ville de Luxembourg qui compte déjà près de 40 000 habitants en 1900 ne cesse de grandir.

### ***1947 : le Nord accentue sa dépression ; le Sud-Ouest conforte son expansion***

Au sortir de la seconde Guerre Mondiale, la densité de population était de 112,5 habitants/km<sup>2</sup>. L'augmentation de la population constatée depuis 1900 a surtout profité au Bassin Minier, pourvoyeur d'emplois, et à la Ville de Luxembourg. Entre 1900 et 1947, seules 36 communes ont connu une augmentation de leur population et 19 communes ont perdu plus du quart de leur population. La carte de la densité de population de 1947 reflète, de façon plus prononcée, l'évolution d'une structure économique où l'industrie domine l'agriculture.

Les zones rurales se vident de plus en plus et de nombreuses communes du Nord du pays sont passées sous la barre des 30 habitants/km<sup>2</sup>. Par contre, dans le Bassin Minier, 6 communes ont passé le cap des 500 habitants/km<sup>2</sup>. Deux centres de peuplement dominant : le Sud-Ouest et la Ville de Luxembourg qui compte 62 000 habitants. Le canton d'Esch/Alzette et la Ville de Luxembourg regroupaient plus de la moitié de la population sur 11 % du territoire seulement. A l'inverse, les trois cantons septentrionaux qui couvrent 1/4 du territoire, ne regroupaient que 10 % de la population.

### ***1995 : Confirmation du phénomène périurbain autour de la capitale***

Au 1er janvier 1995, le Grand-Duché affiche une densité de 157 habitants/km<sup>2</sup>, soit plus du double par rapport à 1851. De nos jours, la répartition des hommes sur le territoire reflète grossièrement les différentes étapes de l'histoire économique du pays.

La carte de densité de population de 1995 laisse apparaître deux grandes zones de peuplement. Une première, déjà assez ancienne, le Sud-Ouest et une seconde, plus récente, formée par un ensemble de communes situées autour de la capitale et qui déborde de l'agglomération de la Ville de Luxembourg pour se prolonger le long de la vallée de l'Alzette entre la capitale et le pôle Ettelbrück-Diekirch. Ces communes caractérisent le phénomène périurbain autour de la capitale. Plus de la moitié des actifs résidant dans ces communes travaillent dans la Ville de Luxembourg, premier pôle d'emplois du pays.

Au Nord, l'Oesling se caractérise par de faibles densités bien que le nombre des communes dont la densité est inférieure à 30 habitants/km<sup>2</sup> a légèrement diminué depuis une dizaine d'années.

## DEMOGRAPHIE

**Tableau 1 / Surface, densité, population  
par canton en 1851, 1900, 1947, 1981 et 1995**

Cantons	(1)	1851		1900		1947		1981		1995	
		(2)	(3)	(2)	(3)	(2)	(3)	(2)	(3)	(2)	(3)
Luxembourg-Ville	2.0	423	11.2	767	16.7	1205	21.3	1533	21.6	1486	18.8
Capellen	7.7	78	8.0	79	6.7	80	5.5	136	7.4	172	8.4
Esch/Alzette	9.4	69	8.6	214	22.0	391	32.6	472	31.4	505	30.2
Luxembourg-Camp.	7.2	72	6.9	67	5.3	80	5.1	189	9.7	239	11.0
Mersch	8.7	63	7.7	55	5.3	54	4.3	72	4.5	92	5.2
Clervaux	12.8	42	7.2	46	6.4	39	4.5	29	2.6	34	2.8
Diekirch	9.3	76	9.3	77	7.8	70	5.8	91	6.0	103	6.1
Redange	10.3	59	8.1	53	6.0	44	4.0	38	2.8	45	3.0
Vianden	2.1	58	1.6	54	1.2	44	0.8	49	0.7	53	0.7
Wiltz	10.2	57	7.7	49	5.4	44	4.0	34	2.5	38	2.5
Echternach	7.2	86	7.8	72	5.4	58	3.5	60	2.9	70	3.0
Grevenmacher	8.2	76	8.3	73	6.6	68	5.0	78	4.5	92	4.8
Remich	4.9	117	7.7	95	5.2	83	3.6	92	3.2	112	3.5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>75</b>	<b>100</b>	<b>91</b>	<b>100</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>141</b>	<b>100</b>	<b>157</b>	<b>100</b>

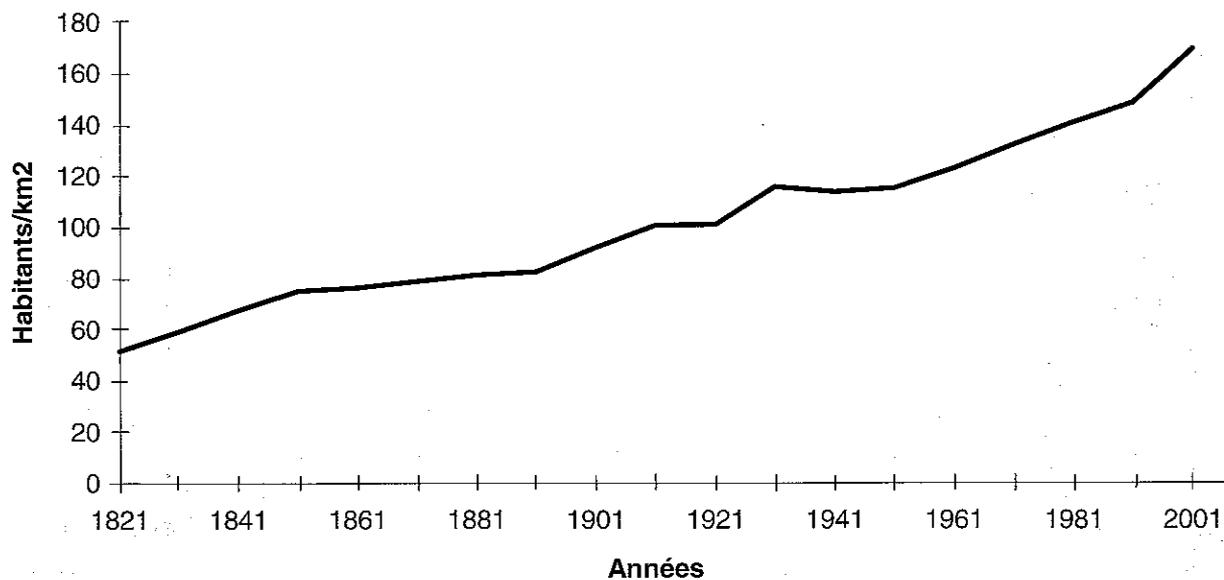
(1) Surface par canton en pourcentage par rapport à la surface de l'ensemble du pays

(2) Densité de la population par canton en nombre d'habitants par kilomètre carré

(3) Population par canton en pourcentage par rapport à la population de l'ensemble du pays

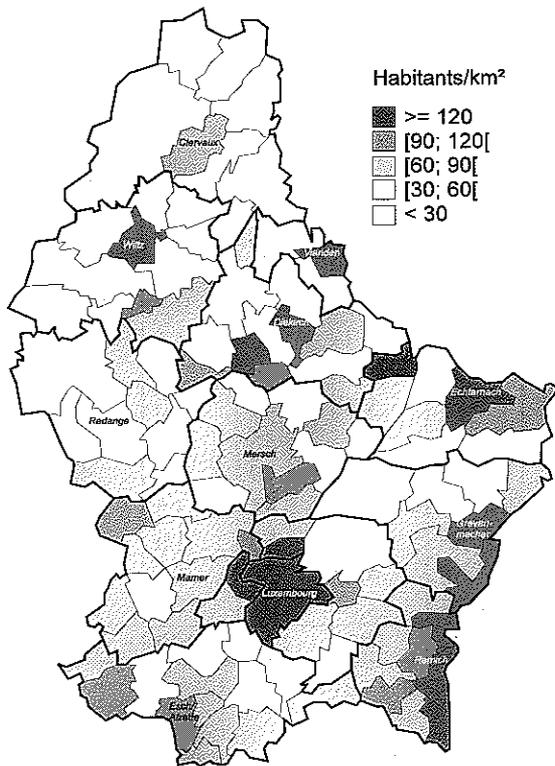
Sources : STATEC, Recensements de la Population 1851, 1900, 1947 et 1981; population calculée pour 1995

**Graphique 1 / Evolution de la densité de population du pays de 1821 à 2001**



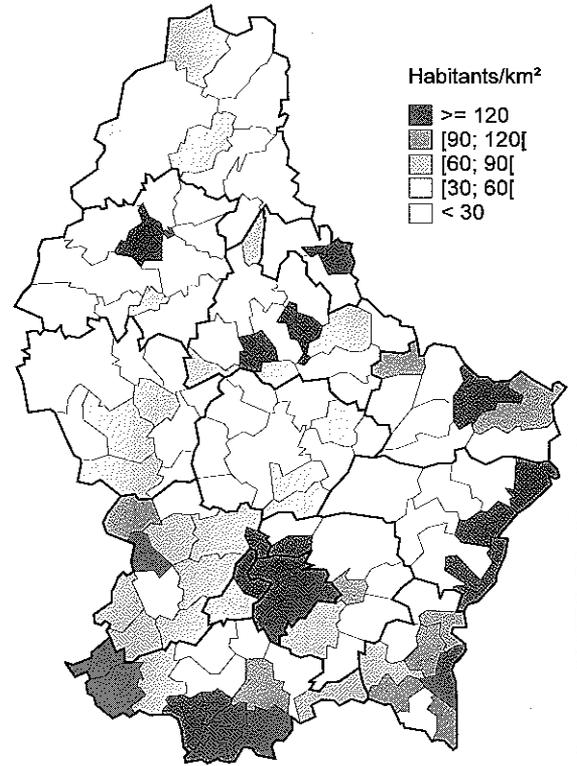
Sources : STATEC, Recensements de la Population pour 1821, 1851, 1861, 1871, 1981 et 1991

Pour les années 1831, 1841, 1881, 1891, 1901, 1911, 1921, 1931, 1941, 1951, 1961, 1971, la densité est le résultat d'une interpolation entre le recensement précédent et le recensement suivant la date en question. L'estimation de la densité en 2001 est le résultat d'une extrapolation de la population estimée annuellement de 1991 à 1995.



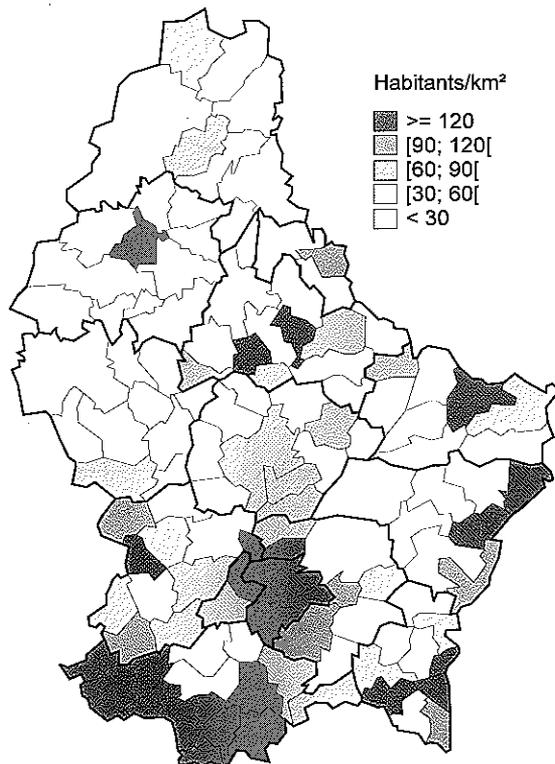
Source : STATEC, RP 1981, Vol.6

**Carte 1 / Densité de la population en 1851**  
Répartition assez homogène de la population; les villes et les communes viticoles se détachent.



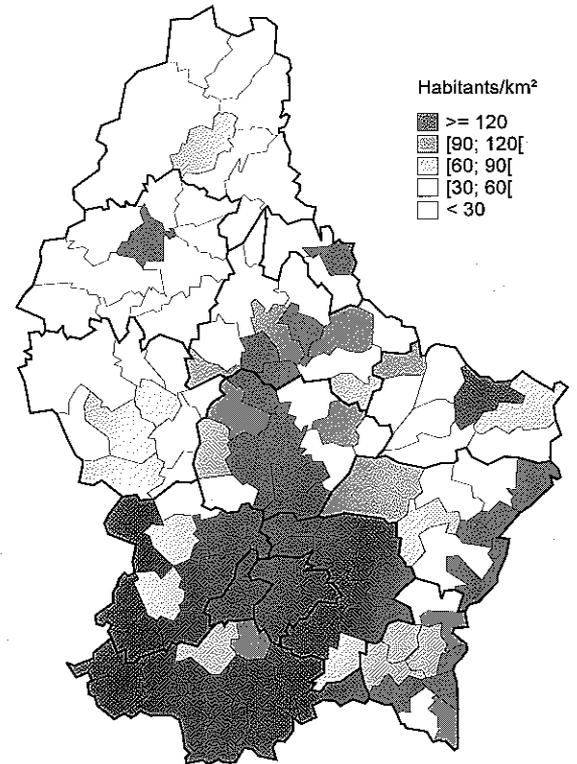
Source : STATEC, RP 1981, Vol.6

**Carte 2 / Densité de la population en 1900**  
Les campagnes se vident; au Sud, le bassin minier accueille les populations.



Source : STATEC, RP 1981, Vol.6

**Carte 3 / Densité de la population en 1947**  
Le Nord accentue sa dépression; le Sud conforte son expansion.



Source : STATEC, 1995

**Carte 4 / Densité de la population en 1995**  
Déséquilibre Nord-Sud; confirmation du phénomène périurbain autour de la capitale.

## EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE 1990-1995

**J. LANGERS**

Le mouvement d'accroissement de la population, observé à partir de 1986, s'est encore renforcé dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix où le solde global annuel est devenu supérieur à 5 000, voire 6 000 (1995).

Si l'excédent des naissances sur les décès, dû en grande partie à une nette remontée du nombre de naissances, y a contribué, c'est essentiellement l'immigration nette, en progression quasi-constante, qui a été à l'origine de l'augmentation non négligeable de la population de résidence du Luxembourg.

De 379 300 au 1er janvier 1990, elle est passée à 412 800 au 1er janvier 1996. Les premières indications pour 1996 laissent à penser qu'elle a atteint quelque 418 000 personnes au 1er janvier 1997.

*Tableau 1 / Mouvement de la population 1990-1995  
(chiffres absolus)*

Année	Population au 1er janvier <sup>1</sup>	Croissance totale	Mouvement naturel			Mouvement migratoire		
			Naissances	Décès	Solde naturel	Arrivées	Départs	Solde migratoire
1990	379 300	+5 100	4 936	3 773	+1 163	10 281	6 339	+3 942
1991	384 400	+5 400	4 986	3 744	+1 241	10 913	6 740	+4 173
1992	389 800	+5 400	5 149	4 021	+1 128	10 696	6 441	+4 255
1993	395 200	+5 700	5 353	3 915	+1 438	10 069	5 826	+4 243
1994	400 900	+5 700	5 451	3 800	+1 651	10 145	6 141	+4 004
1995	406 600	+6 200	5 421	3 797	+1 624	10 325	5 715	+4 610
1996	412 800							

Source : STATEC, Etat-Civil

<sup>1</sup> Chiffres arrondis

### *Natalité et fécondité*

La reprise de la natalité, amorcée vers 1985, s'est confirmée au fil des années et en 1992, le nombre de naissances a dépassé les 5 000, ce qui n'était plus arrivé depuis la première moitié des années soixante. Cet accroissement peut s'expliquer à la fois par une hausse de la fécondité c'est-à-dire du nombre moyen d'enfants mis au monde par les femmes en âge de procréer et par une augmentation des effectifs des classes d'âges concernées<sup>1</sup>. Le taux de natalité dépasse maintenant nettement les 13‰.

<sup>1</sup> V. Bulletin du STATEC N°6/1993, p. 217.

DEMOGRAPHIE

*Tableau 2 / Mouvement de la population 1990-1995 (Taux en ‰)*

Année	Taux de croissance totale	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux de croissance naturelle	Taux d'immigration	Taux d'émigration	Taux d'immigration nette
1990	13.4	12.9	9.9	3.0	26.9	16.6	10.3
1991	13.9	12.9	9.7	3.2	28.2	9.7	10.8
1992	13.8	13.1	10.2	2.9	27.3	16.4	10.8
1993	14.3	13.4	9.8	3.6	25.3	14.6	10.7
1994	14.1	13.5	9.4	4.1	25.1	15.2	9.9
1995	15.1	13.2	9.3	4.0	25.2	13.9	11.3

Source : STATEC, Etat-Civil

La progression de la fécondité peut être mesurée par l'Indicateur Conjoncturel de Fécondité (ICF) qui est resté supérieur à 1.6 tout au long de la première moitié de cette décennie et qui aujourd'hui doit atteindre environ 1.7 enfants par femme.

Un autre fait marquant a été l'accroissement de l'âge moyen à la maternité qui, de 28.6 ans en 1990, est passé à 29.4 ans en 1995. La proportion des naissances hors mariage, parfois considérée comme un indicateur de la cohabitation, s'est stabilisée autour de 13%.

Comme le STATEC l'a relevé à plusieurs reprises, les écarts entre les femmes autochtones et étrangères sont devenus négligeables. Sur les 6 années considérées, moins d'un dixième de point sépare en moyenne les deux ICF. La remontée de la fécondité s'est avérée finalement plus prononcée chez les étrangères qui ont vu leur indicateur passer de 1.59 en 1990 à 1.76 en 1995, celui des Luxembourgeoises montant de 1.61 à 1.67.

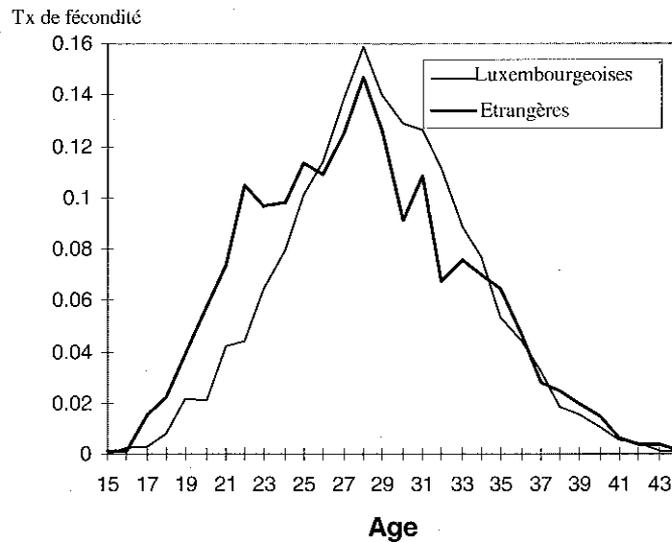
Que le calendrier des étrangères soit plus précoce ne constitue pas une surprise. Leur âge moyen à la naissance des enfants est inférieur d'environ 1 an à celui des femmes luxembourgeoises. En 1995, cet âge moyen s'est élevé à 29.9 ans dans la population autochtone et à 28.7 ans dans la population étrangère.

*Tableau 3 / ICF et âge moyen à la maternité selon la nationalité*

Année	Indicateur Conjoncturel de Fécondité		Age moyen à la maternité	
	Femmes luxembourgeoises	Femmes étrangères	Femmes luxembourgeoises	Femmes étrangères
1990	1.61	1.59	28.9	27.9
1991	1.59	1.56	29.0	28.2
1992	1.62	1.78	29.0	28.2
1993	1.68	1.73	29.3	28.0
1994	1.67	1.78	29.3	28.4
1995	1.66	1.76	29.7	28.7
1996			29.9	

Source : STATEC, Etat-Civil

*Graphique 1 / Taux de fécondité en 1995  
des femmes luxembourgeoises et étrangères*



Source : STATEC, Etat-Civil

Des indications plus précises sur l'évolution de la fécondité pourraient être fournies par les chiffres sur le nombre annuel de naissances selon le rang. Malheureusement, au Luxembourg, seul le rang dans le mariage en cours est disponible, ce qui, compte tenu du nombre croissant de remariages à la suite de la montée de la divortialité et de la part, désormais non négligeable, des naissances hors mariage, nous prive d'une vue globale en la matière. Pour les années sous revue, la répartition des naissances selon le rang s'est caractérisée par une grande stabilité.

*Tableau 4 / Indicateurs du mouvement naturel de la population*

Année	Age moyen à la maternité	Indicateur conjoncturel de fécondité	Part des naissances hors mariage (en %)	Espérance de vie à la naissance (1990/1992)		Taux de mortalité infantile	Indicateur de primonuptialité		Indicateur de divortialité
				Masc	Fém		Masc	Fém	
1990	28.6	1.62	12.9			7.4	0.595	0.653	0.36
1991	28.7	1.60	12.2			9.2	0.585	0.684	0.36
1992	28.9	1.67	12.7	72.6	79.1	8.6	0.602	0.658	0.36
1993	28.9	1.69	12.9			6.0	0.581	0.653	0.35
1994	29.2	1.72	12.7			5.3	0.575	0.602	0.33
1995	29.4	1.66	13.1			5.5	0.502	0.557	0.33

Source : STATEC, Etat-Civil

**Mortalité**

La légère décroissance du nombre de décès, observée à partir de la fin des années 80, a été interrompue en 1992, où la barre des 4 000 a de nouveau été franchie. Par la suite, le nombre de décès a baissé tout en restant supérieur à celui enregistré au début de la décennie. Sauf en 1992, le taux de mortalité s'est maintenu en-dessous de 10‰. D'après la table de mortalité calculée sur la période 1990-1992, l'espérance de vie à la naissance s'est élevée à 72.6 ans chez les hommes et à 79.1 ans chez les femmes.

## DEMOGRAPHIE

Le taux de mortalité infantile s'est approché du seuil des 5‰ (5.3‰ en 1994, 5.5‰ en 1995), ce qui place le Luxembourg dans le groupe des pays à faible mortalité infantile. En se référant à l'âge au moment du décès, 3 sortes de mortalités sont distinguées :

- ◆ la mortalité néonatale précoce : enfants âgés de moins d'une semaine ;
- ◆ la mortalité néonatale : enfants âgés de moins d'un mois ;
- ◆ la mortalité post-néonatale : enfants âgés de 1 à 11 mois.

*Tableau 5 / Mortalité infantile 1990-1995 selon la période de décès*

Année	Taux de mortalité (en ‰)			
	infantile global (1) = (3)+(4)	néonatale précoce (2)	néonatale (3)	post-néonatale (4)
1990	7.4	2.6	4.3	3.1
1991	9.2	4.2	5.0	4.2
1992	8.6	3.1	4.1	4.5
1993	6.0	2.2	3.7	2.3
1994	5.3	2.6	3.3	2.0
1995	5.5	2.6	3.5	2.0

Source : STATEC, Etat-Civil

Les progrès dans la surveillance des grossesses et le développement de la médecine périnatale ont, depuis une quinzaine d'années, entraîné une baisse sensible de la mortalité néonatale précoce. Les taux afférents observés depuis 1990 semblent indiquer qu'un plancher a été atteint, du moins pour le moment. Après être passé de 2.6‰ en 1990 à 4.2‰ en 1991 et 3.1‰ en 1992, il est revenu au niveau de 1990 en 1994 et 1995. Pour la mortalité néonatale dont le taux s'est élevé à 3.5‰ en 1995, l'évolution a été, à peu près, identique. La tendance à la baisse est manifeste en ce qui concerne la mortalité post-néonatale. Alors que vers 1990, son taux se situait encore autour de 4‰, il est descendu à 2‰ 5 années plus tard.

Le classement des décès en six grands groupes par cause de décès fait apparaître que chez les femmes près de la moitié des décès sont dus aux maladies cardio-vasculaires, cette part tombant à quelque 40% chez les hommes. Entre les périodes 1990/91 et 1994/95, ce pourcentage a cependant diminué.

*Tableau 6 / Causes de décès : 6 grands groupes*

Cause de décès	1990-91		1994-95	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Toutes causes</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
Tumeurs	27.3	23.2	28.9	24.0
Maladies cardio-vasculaires	40.9	49.8	37.3	46.8
Maladies infectieuses et appareils respiratoire	7.9	5.4	8.6	7.1
Autres maladies	11.9	14.2	11.9	14.3
Morts violentes	9.5	4.0	9.4	4.1
Causes non déclarées, mal définis	2.5	3.4	3.9	3.7

Source : Direction de la Santé, Service des statistiques sanitaires

En deuxième position, viennent les tumeurs qui sont à l'origine d'un quart des décès. La part des morts violentes, observée pour les hommes est supérieure au double de celle enregistrée pour les femmes.

### *Nuptialité et divortialité*

La remontée du nombre de mariages, amorcée vers la fin des années quatre-vingts, et qui a abouti au chiffre record (pour ces 40 dernières années) de 2 592 en 1991, n'a pas perduré. En 1995, il est redescendu au niveau atteint en 1988.

La nuptialité des célibataires, mesurée par l'indicateur de primonuptialité a suivi à peu près le même mouvement. La valeur de 0.502, atteinte en 1995 pour les hommes, signifie que, dans une génération qui aurait, au cours de sa vie, le même comportement en matière de primonuptialité que celui des différentes générations qui se sont mariées en 1995, seulement la moitié des effectifs finirait par contracter un premier mariage.

L'âge moyen des femmes au premier mariage, qui exerce une influence certaine sur le calendrier de la fécondité, est en augmentation constante. Entre 1990 et 1995, il a augmenté de 1.4 ans, passant de 25.4 ans à 26.8 ans.

Pour les divorces, la tendance semble globalement à la baisse, ce qui est confirmé par l'évolution de l'indicateur de divortialité qui s'élève maintenant à 0.33. Si les taux de divorces selon l'ancienneté du mariage devaient rester ceux de 1994 et 1995, un tiers des mariages finiraient par un divorce.

### *Migrations*

La première moitié des années quatre-vingt-dix a été marquée par une hausse sensible de l'immigration nette dont le taux a pratiquement toujours dépassé 10‰. Le nombre d'arrivées a été compris entre 10 000 et 11 000 (taux d'immigration supérieur à 25‰). Pour l'ensemble de la période considérée, près des trois quarts de l'immigration nette ont été le fait de personnes originaires d'un des pays de l'U.E.. Ajoutons que les ressortissants portugais ont représenté quelque 20 % de l'ensemble des flux migratoires.

### *Population de résidence : répartition par nationalité*

Pour évaluer le nombre de résidants étrangers par nationalité, ce sont les résultats du dernier recensement de 1991 ainsi que nos propres estimations à la même date qui ont été utilisés. Les chiffres des années suivantes ont été établis, après ajustements successifs, à partir de trois éléments : les soldes naturel et migratoire, les options et naturalisations, les variations de stock d'une année sur l'autre établies à partir du registre central de population (RGPP).

Entre 1990 et 1996, la population de nationalité luxembourgeoise ne s'est accrue que faiblement (+1.6%) passant de 270 400 à 274 750. Durant la même période, le nombre d'étrangers a augmenté de plus de 25%. Leur part dans la population de résidence totale a progressé de 28.7%, au 1er janvier 1990, à 33.4%, 6 années plus tard. Avec quelque 12.5%, les Portugais constituent la communauté étrangère la plus importante.

## DEMOGRAPHIE

Dans l'intervalle de temps considéré, ils sont passés de 36 220 à 51 500 (+42.2%). Le nombre d'Italiens, deuxième groupe par ordre d'importance, est resté stable avec un peu moins de 20 000 personnes.

Les personnes originaires d'un des trois pays limitrophes représentent un peu plus d'un quart de l'ensemble de la population étrangère.

Relevons, enfin, la caractéristique principale de la population étrangère du Grand-Duché par rapport à la plupart des autres pays européens : près de 90% des étrangers sont des ressortissants d'un pays de l'U.E.

*Tableau 7 / Population par nationalité*

	01/1987	01/1988	01/1989	01/1990	01/1991	01/1992	01/1993	01/1994	01/1995	01/1996
Total.....	369 400	372 000	375 800	379 300	384 400	389 800	395 200	400 900	406 600	412 800
Luxembourgeois....	269 050	269 200	270 050	270 400	271 350	272 050	272 500	273 300	274 100	274 750
Etrangers.....	100 350	102 800	105 750	108 900	113 050	117 750	122 700	127 600	132 500	138 050
Français.....	12 340	12 590	12 740	12 830	13 000	13 120	13 270	13 820	14 340	15 020
Belges.....	8 880	9 210	9 490	9 780	10 100	10 310	10 570	10 900	11 340	11 800
Allemands.....	8 680	8 760	8 770	8 850	8 800	8 870	8 940	9 190	9 520	9 660
Néerlandais.....	3 440	3 400	3 390	3 390	3 500	3 550	3 610	3 750	3 760	3 810
Italiens.....	19 840	19 840	19 730	19 600	19 500	19 450	19 500	19 670	19 740	19 780
Portugais.....	30 250	31 360	33 740	36 220	39 100	42 050	44 220	47 050	49 400	51 500
Espagnols.....	2 130	2 300	2 420	2 460	2 500	2 520	2 590	2 670	2 740	2 800
Britanniques.....	2 850	2 970	3 030	3 030	3 200	3 420	3 600	3 830	4 010	4 200
Irlandais <sup>1</sup> .....	...	...	...	...	550	600	640	670	770	850
Grecs <sup>1</sup> .....	...	...	...	...	850	910	960	1 020	1 100	1 150
Danois <sup>1</sup> .....	...	...	...	...	1 600	1 680	1 780	1 870	1 890	1 920
Autrichiens <sup>1</sup> .....	...	...	...	...	400	400	400	400	410	430
Suédois <sup>1</sup> .....	...	...	...	...	500	550	520	470	520	690
Finlandais <sup>1</sup> .....	...	...	...	...	250	250	260	260	270	480
Autres.....	11 940	12 370	12 440	12 740	9 200	10 070	11 840	12 030	12 690	13 960

<sup>1</sup> De 1987 à 1990, ils sont compris dans "Autres"  
Source : STATEC, RP, Etat-Civil

## LA FECONDITE DES COHORTES

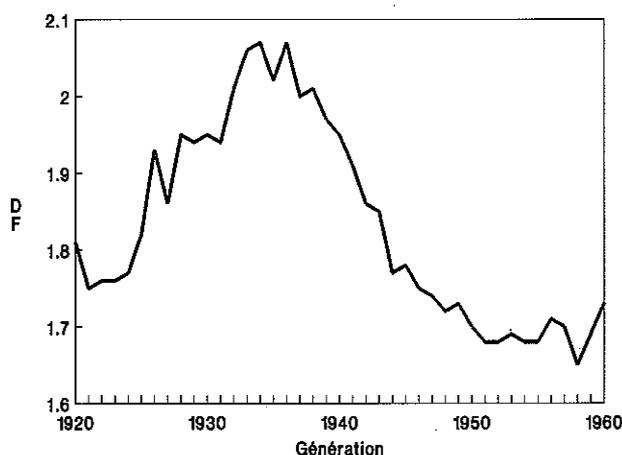
J. LANGERS

### *La descendance finale*

Seront prises en compte les descendes finales des gnrations 1920 à 1960. En 1994, dernire anne pour laquelle on dispose des taux de fcondit par ge, c'est la gnration 1950 (gge alors de 44 ans) qui termine sa vie fconde. Comme la fcondit est gnralement assez faible aprs l'ge de 34 ans, il est usuel d'estimer la descendance finale d'une gnration à partir de la descendance atteinte à cet ge. A noter que ces extrapolations ne sont pas considres comme faisant partie du champ des projections (ou prvisions dmographiques). Actuellement, l'estimation peut donc aller jusqu'à la gnration 1960.

Pour les femmes nes en 1920, la vie fconde se termine donc vers 1964 et leur priode de pleine fcondit (entre 20 et 30 ans) tombe dans la dcennie 1940-1950. La fin de la vie fconde de la gnration 1960 se situera donc vers 2004, sa fcondit tant la plus forte entre 1980 et 1990.

Descendance finale des gnrations  
1920 à 1960



Source : STATEC

Le fait que les gnrations atteignant les ges de pleine fcondit durant la dernire guerre aient une descendance relativement faible ne constitue pas une surprise.

Mme s'il est moins prononc que dans d'autres pays, le "baby-boom" de l'apr-guerre se rencontre ggalement au Luxembourg. D'apr nos estimations, ce sont les gnrations 1932 à 1938 qui ont la descendance finale la plus levee avec un nombre moyen d'enfants par femme suprieur à 2.

Leur période de pleine fécondité est comprise entre 1952 et 1968. Après, on assiste à une chute quasi-continue de cette descendance jusqu'aux générations des années cinquante où l'on observe une certaine stabilisation autour de 1.70.

*Constitution de la descendance*

La part des enfants nés à certains âges donne une idée du calendrier de la constitution de la descendance finale.

*Descendance et proportion de la descendance finale à certains âges*

Génération	à 24 ans révolus		à 29 ans révolus	
	Descendance atteinte	en % de la descendance finale	Descendance atteinte	en % de la descendance finale
1935 <sup>1</sup>	0.74	36.6	1.50	74.3
1940	0.86	44.1	1.58	81.0
1945	0.78	43.8	1.35	75.8
1950	0.68	40.0	1.24	72.9
1955	0.57	33.9	1.14	67.9
1960	0.49	28.3	1.06	61.3

Source : STATEC

Parmi les générations sélectionnées, c'est celle de 1940 qui a le calendrier le plus précoce. A 24 ans, la descendance finale est constituée à 44%, cinq ans plus tard à plus de 80%. A l'autre extrême, les femmes nées en 1960 arrivent à quelque 28% à 24 ans et un peu plus de 60% à 29 ans.

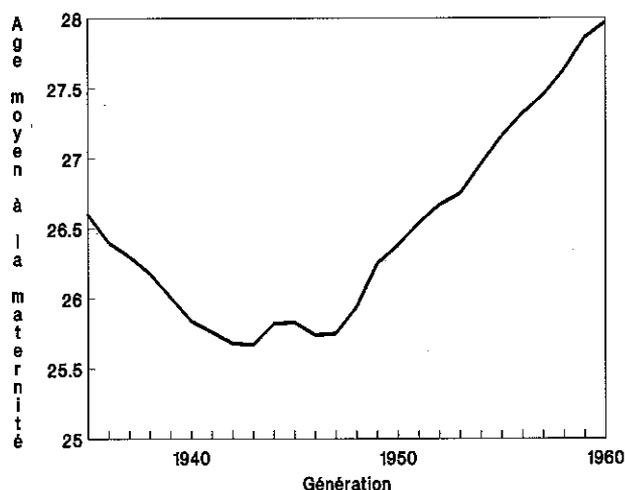
On remarquera déjà, qu'à un moment donné, le nombre moyen d'enfants par femme dépend à la fois de la descendance finale (intensité) et du rythme de constitution de cette dernière (calendrier). En s'attachant au seul nombre d'enfants, il apparaît qu'à 29 ans, la génération 1940 avait un nombre d'enfants moyen dépassant de 50% celui de la génération 1960.

L'évolution de l'**âge moyen à la maternité** dans les différentes générations laisse apparaître un rajeunissement tendanciel du calendrier (générations 1935 à 1943), puis une certaine stabilisation (générations 1944 à 1947) et enfin, un allongement continu (générations 1948 à 1960).

L'âge moyen à la maternité est repoussé de plus de 2 ans en quinze générations (25.8 ans pour les femmes nées vers 1945 contre 27.9 ans pour celles nées vers 1960).

<sup>1</sup> Comme nous ne disposons des taux de fécondité qu'à partir de 1950, tous les indicateurs relatifs au calendrier ne commencent qu'avec la génération 1935 qui débute sa vie féconde à l'âge de 15 ans en 1950. Pour les générations antérieures, seule la descendance finale estimée sur base du RP91 est connue.

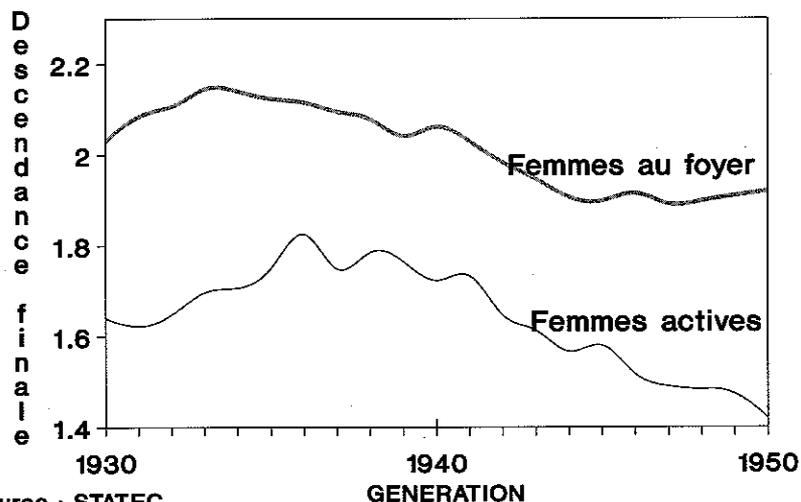
Age moyen à la maternité



Source : STATEC

A partir des données du recensement de la population de 1991, deux catégories de femmes sont distinguées : celles occupées dans leur propre ménage et celles qui sont actives, étant entendu que c'est leur situation au moment du recensement qui est retenue. Il apparaît que les femmes au foyer ont eu un nombre moyen d'enfants nettement plus élevé, la différence se chiffrant à 0,4 ou 0,3 enfant selon les générations.

Descendance finale selon la situation par rapport à la vie économique

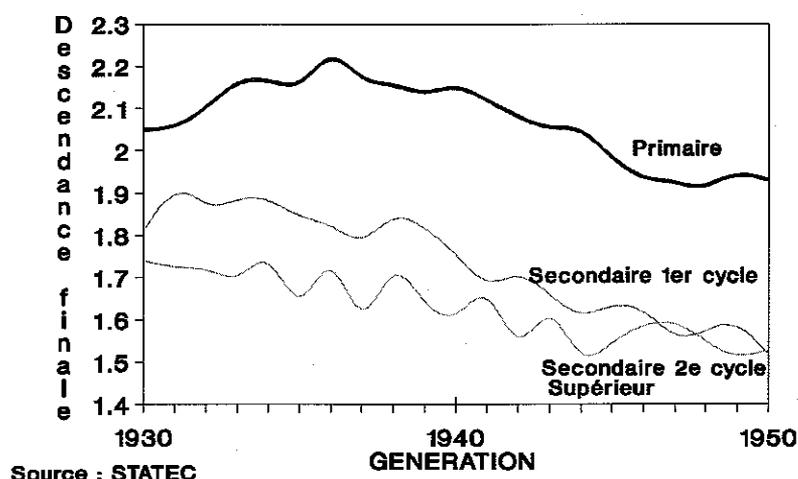


Source : STATEC

Pour les générations 1930-1945, le profil des courbes reste à peu près le même, mais des évolutions divergentes apparaissent dans les générations d'après-guerre. Alors que la descendance finale des femmes actives continue de reculer, celle des femmes au foyer se stabilise et connaît même une légère remontée.

*Fécondité et niveau d'instruction*

Trois niveaux d'instruction sont retenus : primaire, secondaire 1er cycle (qui inclut l'enseignement technique et professionnel) et enfin le secondaire 2e cycle et le post-secondaire regroupés ensemble. L'évolution des trois courbes correspondantes est marquée par un certain parallélisme.

**Descendance finale selon le niveau d'instruction**

L'écart entre, d'une part, la descendance finale des femmes n'ayant suivi que l'enseignement primaire et celles des femmes ayant atteint des niveaux d'instruction plus élevés, d'autre part, est relativement important et il s'est même creusé au fil des générations. En revanche, entre le secondaire 1er cycle et le secondaire 2e cycle / post-secondaire, les différences sont beaucoup plus faibles, et pour les dernières générations considérées, les deux courbes tendent même à se confondre.

## PREVISIONS DE POPULATION

J. LANGERS

Les prévisions présentées ci-après ont pour horizon l'an 2010. Elles sont complétées par l'esquisse de projections de la main-d'oeuvre résidante disponible.

### 1. HYPOTHESES D'EVOLUTION

#### ⇒ *Fécondité*

Une seule hypothèse est retenue : passant de 1.72 en début de période à 1.75 en 2010, l'Indicateur Conjoncturel de Fécondité (ICF) restera stable. Le calendrier continuerait cependant à s'allonger.

#### ⇒ *Mortalité*

Un scénario modérément optimiste est envisagé. On reprend, en fait, l'évolution des projections de population donnant à l'horizon 2010, une espérance de vie de 75.2 ans pour les hommes et de 81.0 ans pour les femmes. L'écart entre les deux sexes aurait donc tendance à se réduire. Rappelons que d'après la dernière table de mortalité calculée pour la période 1990-92, ces espérances de vie s'élevaient respectivement à 72.4 ans et 79.1 ans.

#### ⇒ *Migrations internationales*

Partant d'un premier solde annuel de + 4 000, on se donne différents soldes-cible pour 2010, les valeurs intermédiaires s'obtenant par interpolation (dans les projections de population, les soldes annuels des différentes variantes restent les mêmes durant l'ensemble de la période de projection). Ce n'est que dans la variante 4 que le solde se maintiendra à + 4 000. Dans les trois premières, on supposera qu'il se réduira continuellement pour s'élever respectivement à 0, + 1 000 et + 2 500 en 2010.

#### ⇒ *Options et naturalisations*

Les prévisions ne distinguant pas les nationaux des étrangers, les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise ne seront pas prises en considération. Une hypothèse unique étant retenue pour la fécondité et la mortalité, les quatre variantes vont se différencier par les soldes migratoires annuels.

**PROJECTIONS ET PREVISIONS DE POPULATION**

Les projections se distinguent des prévisions par le degré de fiabilité attendu et partant, par l'horizon retenu. Les projections démographiques ne visent pas à prédire de façon certaine l'évolution à court ou à moyen terme de l'effectif de la population ou de sa structure par âge. Elles constituent une tentative visant à apprécier les conséquences attachées à telle ou telle éventualité concernant les facteurs qui gouvernent l'évolution démographique".

Quelle sera, vers 2050, l'importance de la population en âge de travailler (20 à 59 ans) si les importants soldes migratoires enregistrés ces dernières années devaient se maintenir ? Comment évoluera le pourcentage des 60 ans et plus en fonction de différentes hypothèses en matière de migrations ? Des hypothèses extrêmes peuvent même être choisies, les résultats démontrant justement leur caractère irréaliste. Une étude allemande parle au sujet des projections de "Frühindikator für mögliche spätere Entwicklungen".

Ainsi, une croissance démographique soutenue engendrée par la persistance d'une immigration nette élevée influera sûrement sur les décisions à prendre sur le plan de l'aménagement du territoire. Au contraire, une chute de cette même immigration nette qui perdurerait durant les prochaines décennies ne serait pas sans conséquence sur l'équilibre des comptes de notre sécurité sociale.

Dans la programmation économique et sociale, l'horizon ne dépasse pratiquement jamais 15 ans. Il faut alors recourir à des prévisions, sur 10 ou 15 ans, donnant, à moyen terme, le scénario le plus vraisemblable. Au Luxembourg, l'incertitude régnant au niveau de l'immigration future nous amène à prévoir des variantes basse et haute encadrant la (les) variante(s) moyenne(s).

Pour l'une des applications les plus fréquentes, à savoir la détermination de la population résidente future en âge de travailler, seules les migrations représentent un facteur d'incertitude.

La fécondité n'intervient pas, les personnes pouvant entrer dans la vie active à 15 ans étant déjà nées. Dans les tranches d'âges considérées, la mortalité ne joue qu'un rôle négligeable. En revanche, si l'on s'intéresse à l'évolution de la population scolaire, l'incidence de la fécondité devient primordiale, même si les migrations continuent d'avoir leur importance.

Au Luxembourg, les perspectives de population ont toujours été des projections, à l'exception de celles réalisées en 1982 dans le cadre de la révision du Plan directeur pour l'aménagement du territoire qui s'apparente plus à une prévision.

**2. PREVISIONS RELATIVES A LA POPULATION TOTALE**

**2.1. Effectifs de la population totale**

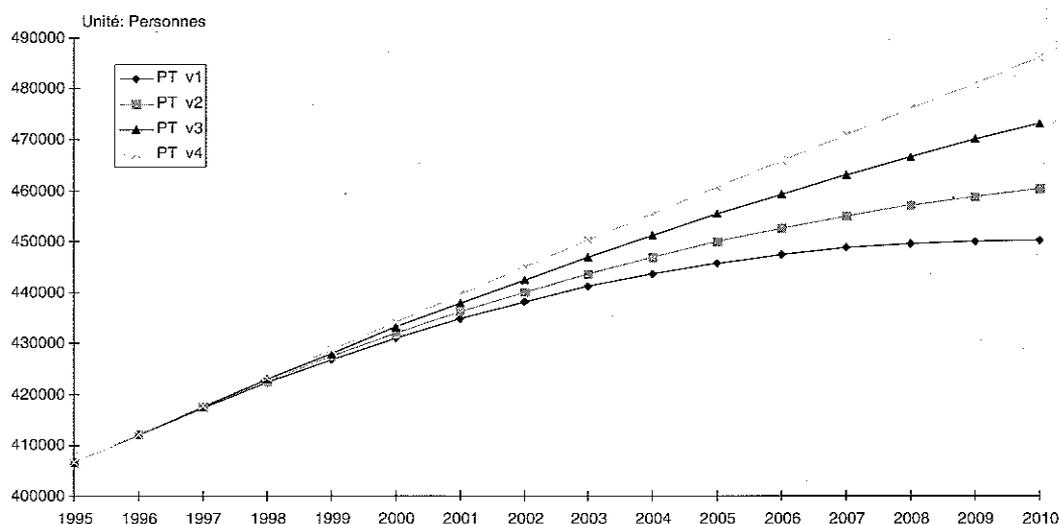
Dans les trois premières variantes, la diminution progressive de l'immigration nette va entraîner un ralentissement plus ou moins sensible de la croissance démographique. Ce freinage sera à peine perceptible dans le scénario 4. Avec un solde final égal à 0, la population passera de 406 600 à 450 200, soit un accroissement d'un peu plus de 10%.

Le deuxième scénario (+ 1000 en 2010) aboutira à une population de 460 300. Elle s'élèvera à 473 300 (+16.4%) au cas où le solde restera encore relativement élevé (+ 2 500 en 2010). En maintenant le solde constant à + 4 000, on arrivera à 486 200 habitants (+19.6%).

Tableau 1 / Prévisions de la population totale

Spécification	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
<b>Fécondité</b>	1.72 en 1994			
Indicateur conjoncturel. de fécondité	1.75 en 2010			
<b>Mortalité</b>	<u>Hommes</u>		<u>Femmes</u>	
Espérance de vie à la naissance	72.4 ans en 1991 75.2 ans en 2010		79.1 ans en 1991 81.0 ans en 2010	
<b>Migrations internationales</b>	4 000 en 1995	4 000 en 1995	4 000 en 1995	4 000
Solde migratoire annuel	0 en 2010	+1 000 en 2010	+2 500 en 2010	durant toute la période

Graphique 1 / Prévisions de la population totale



## 2.2. Évolution par groupe d'âges

Aux âges où la mortalité est faible, l'évolution des effectifs d'une classe d'âge est fonction de l'importance des générations initiales ainsi que de l'immigration nette qui, chaque année, vient la gonfler.

Ainsi, par exemple, le groupe des moins de cinq ans va s'accroître aussi longtemps que les entrées (naissances annuelles) dépasseront les sorties (générations entrant dans le groupe des 5 à 9 ans). Ici l'immigration nette n'intervient pratiquement pas.

Pour faciliter l'analyse, les classes d'âge sont regroupées :

- ◆ Chez les **moins de 20 ans**, la remontée de la natalité, à partir de 1986, entraînera une progression continue des effectifs qui sera d'autant plus forte que le nombre des nouveaux immigrants le sera.
- ◆ Dans le groupe des **20 à 34 ans**, les générations encore relativement nombreuses (1961/1975) d'avant la chute de la natalité seront progressivement remplacées par les

générations plus faibles des années soixante-dix. Seule une immigration importante pourra contrecarrer, en partie, cette tendance.

- ◆ Un mouvement inverse se produit dans le groupe des **35 à 49 ans**. Au fur et à mesure que l'on avancera dans la période de prévision, des générations plus fortes y feront leur entrée. Ceci s'explique à la fois par le niveau élevé de la natalité enregistré entre 1955 et 1965 et par les immigrations de ces 25 dernières années.
- ◆ Alors que l'évolution des effectifs initiaux des générations afférentes aurait dû conduire à une régression du nombre de personnes âgées entre **50 et 64 ans**, on a assisté à une hausse importante suite à l'afflux migratoire. Notons qu'une bonne partie des immigrés entrés au Luxembourg à partir de 1970 sont supposés y rester (et y vieillir).
- ◆ **A partir de 65 ans**, la baisse de la mortalité accentue la tendance à l'accroissement des effectifs concernés.

La répartition traditionnelle de la population en trois grands groupes d'âges offre une vue plus globale :

- ◆ La part des jeunes de **moins de 20 ans (indice de jeunesse)** est appelée à s'accroître durant la majeure partie de la période de projection. Vers la fin, une légère baisse s'amorcera en raison du recul quasi-continu de la natalité.
- ◆ Entre **20 et 59 ans** se situent les âges de pleine activité. En valeur absolue, la population en âge de travailler va augmenter. Plus l'immigration nette restera élevée, plus cet accroissement sera important. Mais en valeur relative, un léger mouvement à la baisse sera observé.
- ◆ Si la tendance au vieillissement de la population, mesuré par le pourcentage **des 60 ans et plus (indice de vieillesse)**, semble inéluctable, elle ne sera guère prononcée. A l'horizon 2010, cet indice de vieillesse sera le plus élevé dans la variante 1 où l'immigration nette finira par devenir égale à zéro. Il passera alors de 19.1% en 1995 à 21.1% en 2010.

Des **indices de dépendance** sont construits en rapportant les effectifs (ou pourcentages) des différents groupes les uns aux autres.

Un premier indice de dépendance tente de mesurer la charge que les retraités peuvent représenter pour les actifs. Rappelons qu'en procédant ainsi on néglige :

- ◆ le degré de participation à la vie économique de la population en âge de travailler (taux d'activité) ;
- ◆ la contribution des non-résidents (frontaliers) au financement des retraites.

Le rapport du groupe d'âges 20 à 59 ans à celui des 60 ans et plus donne le nombre d'actifs potentiels pour une personne ayant atteint l'âge de la retraite.

Dans la pire des hypothèses (immigration nette tendant vers zéro), ce rapport passera de près de 3 en 1995 à 2.6 en 2010, cette baisse s'accroissant après 2005. La perspective d'un fort apport migratoire (variante 4) permettrait de freiner cette baisse (2.8 en 2010).

Si l'on ajoute à la charge que peuvent représenter les 60 ans et plus celle des moins de 20 ans censés être inactifs dans leur grande majorité, il apparaît que cet indice de dépendance passera de 1.33 en 1995 à une valeur comprise entre 1.20 et 1.24.

Graphique 2 / Indices de dépendance

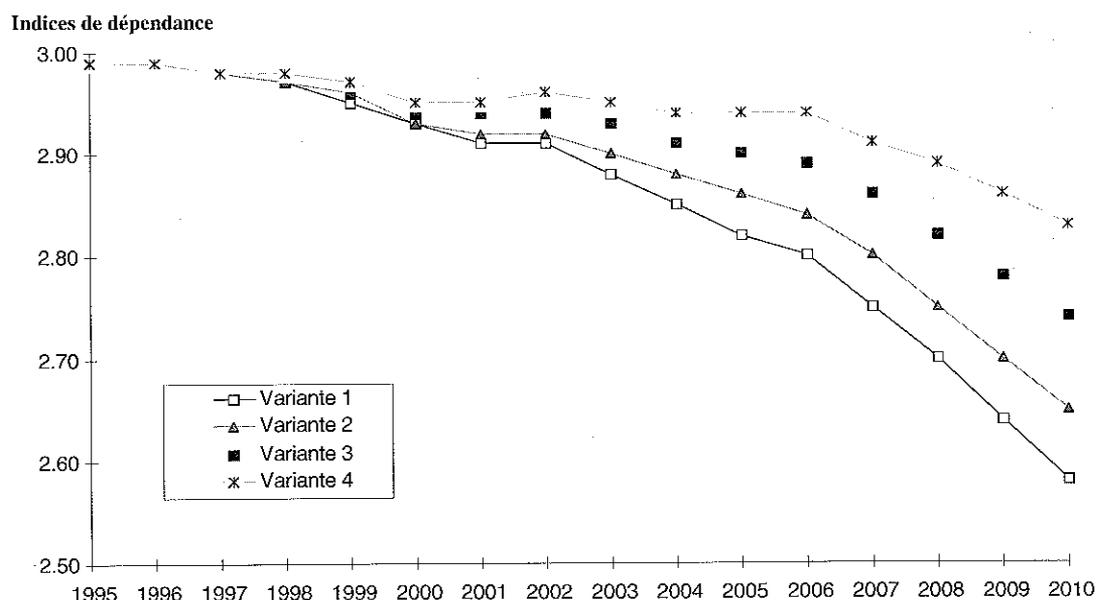


Tableau 2 / Répartition par grands groupes d'âges

Groupe d'âges	Variante 1															
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
0-19	23.8	24.0	24.2	24.3	24.5	24.6	24.7	24.7	24.8	24.8	24.8	24.9	24.8	24.7	24.5	24.3
20-59	57.1	57.0	56.8	56.6	56.4	56.2	56.1	56.0	55.9	55.7	55.5	55.4	55.2	55.0	54.8	54.6
60+	19.1	19.1	19.1	19.1	19.1	19.2	19.3	19.3	19.4	19.5	19.7	19.8	20.1	20.4	20.7	21.1
Tous âges	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Groupe d'âges	Variante 2															
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
0-19	23.8	24.0	24.2	24.3	24.5	24.6	24.7	24.8	24.8	24.9	24.9	24.9	24.9	24.8	24.7	24.5
20-59	57.1	57.0	56.8	56.6	56.4	56.2	56.1	56.1	55.9	55.7	55.6	55.5	55.4	55.2	55.0	54.8
60+	19.1	19.1	19.0	19.0	19.1	19.2	19.2	19.2	19.3	19.4	19.5	19.6	19.8	20.0	20.3	20.7
Tous âges	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Groupe d'âges	Variante 3															
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
0-19	23.8	24.0	24.2	24.4	24.5	24.6	24.7	24.8	24.9	24.9	25.0	25.0	25.0	25.0	24.9	24.7
20-59	57.1	57.0	56.8	56.6	56.4	56.3	56.1	56.1	56.0	55.9	55.8	55.7	55.6	55.4	55.3	55.2
60+	19.1	19.1	19.0	19.0	19.1	19.1	19.1	19.1	19.1	19.2	19.3	19.3	19.5	19.7	19.9	20.1
Tous âges	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Groupe d'âges	Variante 4															
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
0-19	23.8	24.0	24.2	24.4	24.5	24.7	24.8	24.8	24.9	25.0	25.0	25.1	25.1	25.1	25.0	24.9
20-59	57.1	57.0	56.8	56.6	56.5	56.3	56.2	56.2	56.1	56.0	55.9	55.9	55.8	55.6	55.6	55.5
60+	19.1	19.1	19.0	19.0	19.0	19.1	19.0	19.0	19.0	19.0	19.0	19.1	19.3	19.4	19.6	
Tous âges	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

### 3. PREVISIONS DE LA POPULATION ACTIVE DISPONIBLE

**La population active** se compose des personnes exerçant une activité professionnelle, y compris les apprentis, et des chômeurs. Le concept de chômage retenu est celui du BIT (c'est le cas dans les enquêtes sur les forces de travail) ou en est proche (recensements de la population).

**Le taux d'activité** est la proportion d'actifs dans la population totale. Dans les prévisions présentées ci-après, on utilisera des taux par sexe et groupe d'âges quinquennaux. Un taux d'activité de 55% pour les hommes âgés entre 55 et 59 ans signifie que, sur 100 hommes du groupe d'âges 55-59 ans, 55 sont actifs.

Les prévisions de population active permettent d'évaluer le développement futur de l'offre de travail disponible pour la production de biens et services. La population active est calculée en appliquant des taux d'activité par sexe et par groupe d'âges aux effectifs globaux du groupe afférent.

Ces prévisions comportent donc deux phases :

- ◆ La première consiste à prévoir l'évolution par sexe et par groupe d'âges de la population totale.
- ◆ Dans une deuxième phase, on cherchera à voir comment vont se modifier, dans le temps, les taux d'activité par sexe et groupe d'âges.

Il faut noter que c'est uniquement la main-d'oeuvre disponible habitant sur le territoire du Grand-Duché qui est projetée, la population de base étant la population de résidence.

Par ailleurs, les chômeurs faisant partie de la population active sont par définition des résidents. Au Luxembourg, l'exclusion des frontaliers altère évidemment l'intérêt de telles prévisions.

Pour les prévisions à l'horizon 2010, la natalité de la période de prévision restera sans effet. En effet, la première génération pouvant en ce moment entrer dans la vie active est née avant cette période. Seule la population âgée entre 15 et 64 ans sera prise en considération, l'activité des 65 ans et plus étant négligeable.

#### 3.1. Prévisions des taux d'activité

Quatre groupes particuliers sont distingués :

- ◆ les hommes âgés entre 30 et 59 (ou 25 et 55) ans où les taux d'activité avoisinent 100% ;
- ◆ les jeunes de moins de 30 ans (ou 25 ans) où les taux d'activité dépendent très largement du degré de scolarisation ;
- ◆ les femmes dont la participation à la vie active varie avec l'âge. Dans le modèle traditionnel, les femmes quittent la vie active au moment de leur mariage ou de la venue d'enfants, seule une minorité y retournant, une fois les enfants élevés. Mais les taux d'activité évoluent également dans le temps (effet cohorte). Depuis un certain temps, une hausse non négligeable des taux peut être observée ;
- ◆ les personnes âgées de 50 (ou 55) ans et plus, chez qui c'est l'âge du départ à la retraite qui conditionne le niveau des taux d'activité.

Les développements possibles des taux dans les trois derniers groupes font l'objet de nombreuses études. On exposera brièvement les vues de l'institut de recherche économique allemand (IFO) présentées lors d'un atelier de travail d'EUROSTAT (Luxembourg, 1993).

Un rôle prépondérant est attribué aux quatre instances suivantes :

- ◆ l'individu lui-même avec son arrière-fond social et ses projets de carrière ;
- ◆ la famille, caractérisée par son statut social, sa taille, sa composition et son niveau de vie ;
- ◆ les entreprises et administrations ayant des demandes spécifiques de main-d'oeuvre ;
- ◆ le gouvernement mettant en oeuvre des politiques déterminées dans les domaines de l'éducation, de la famille, de l'emploi, etc.

### 3.1.1. *Taux d'activité des jeunes*

Les experts de l'IFO pensent qu'un niveau d'éducation élevé augmente nettement les chances des jeunes sur le marché du travail. Il permettra d'obtenir des emplois mieux rémunérés et plus intéressants et, en période de chômage, il constituera un atout non négligeable pour trouver un emploi, même si ce dernier ne correspond pas à la qualification acquise.

Pour toutes ces raisons, on ne saurait donc s'attendre à une réduction des taux de scolarisation et, corrélativement, à une progression des taux d'activité des jeunes. En effet, ces derniers devraient encore baisser au cours des prochaines décennies.

### 3.1.2. *Taux d'activité féminins*

L'IFO énumère un certain nombre de facteurs influençant directement la propension des femmes à participer à la vie économique :

- ◆ sa place et son rôle dans la famille et dans la société qui déterminent, en partie, la taille de la famille et le partage des tâches à l'intérieur du ménage ;
- ◆ les réponses politiques à ces changements et notamment les possibilités offertes en matière de garde des enfants, des personnes âgées ou des malades ;
- ◆ les changements dans la demande de main-d'oeuvre, les emplois dans les services se substituant aux emplois industriels ;
- ◆ les aménagements des horaires de travail (et des grilles horaires scolaires) qui permettent de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les modifications à venir dans tous ces domaines iraient dans le sens d'une progression de l'activité féminine.

### 3.1.3. *Taux d'activité des 50 ans et plus*

La question principale est de savoir si la tendance à la baisse de ces dernières années va se poursuivre ou si, au contraire, on assistera à un renversement de tendance.

Si les rémunérations augmentent avec l'âge (avancement, ancienneté), même en fin de carrière, on hésitera à quitter son emploi. Il en sera de même si quelques années de travail supplémentaires permettront d'améliorer de façon sensible le niveau de la pension.

## DEMOGRAPHIE

Les projets des personnes âgées peuvent être contrecarrés par les entreprises qui auraient tendance à les pousser vers la retraite pour les remplacer par des jeunes formés aux nouvelles techniques et touchant des salaires moins élevés.

Quant aux pouvoirs publics, ils sont soumis à des pressions opposées. Pour combattre le chômage, ils sont tentés de favoriser la préretraite, donc d'abaisser l'âge du départ à la retraite. L'accroissement de la charge des pensions, lié au vieillissement de la population, peut, au contraire, les inciter à relever l'âge de la retraite.

Si la modélisation de tous les comportements décrits ci-dessus est théoriquement possible, elle se heurte à un obstacle majeur : comment trouver une variable quantifiable pouvant représenter un facteur explicatif donné ? Les prévisions des taux d'activité figurant dans cet article seront basées sur une extrapolation des tendances du passé (voir encadré 2).

Au tableau 1 figurent les taux d'activité par groupe d'âges et par sexe observés vers 1985, 1990 et 1995. Ceux de 1985 et 1995 sont tirés des enquêtes sur les forces de travail et correspondent à des moyennes triennales. Pour 1990, on s'est référé au recensement général de la population du 1er mars 1991. On y trouve également les niveaux de saturation retenus ainsi que les taux obtenus par ajustement d'une loi logistique.

A la suite d'une extension de la scolarisation, les taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans vont continuer de régresser. Les taux féminins, quant à eux, iraient en s'accroissant.

Les prévisions les plus controversées sont celles se rapportant aux taux des personnes âgées de plus de 55 ans. En partant de l'hypothèse de nouvelles et légères baisses, on exclut un possible relèvement de l'âge à la retraite provoqué par l'apparition de difficultés dans le régime de retraites.

*Tableau 3 / Taux d'activité 1985-1995-2010 et taux limites*

Spécification	Hommes									
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
1985	38.9	81.1	94.8	98.4	98.4	97.7	95.9	87.1	56.3	18.0
1990	29.7	75.3	94.0	97.3	97.8	96.9	94.8	85.9	54.8	19.0
1995	17.6	68.0	90.4	97.3	97.6	97.1	94.9	88.8	52.7	15.0
2010	12.0	59.3	90.0	95.5	96.3	96.0	93.2	88.3	50.8	12.8
Niveau de saturation	10	50	90	95	96	96	93	85	50	10
Spécification	Femmes									
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
1985	37.6	74.4	62.1	49.3	44.8	40.0	32.8	25.8	18.2	8.4
1990	35.8	71.0	68.4	56.8	54.6	51.9	44.2	32.9	19.8	9.4
1995	17.7	63.5	67.9	57.7	54.5	56.1	49.8	33.2	18.7	8.0
2010	12.5	54.4	74.4	63.5	61.4	68.9	59.3	38.9	19.3	7.8
Niveau de saturation	10	50	80	70	65	70	60	40	20	7.5

Il existe deux grandes catégories de méthodes pour la projection des taux d'activité. La première qui utilise la régression multiple explique le degré de participation à la vie économique par diverses variables. Ainsi une étude de l'OCDE<sup>1</sup> utilise pour les femmes les variables suivantes :

- le taux de chômage global qui peut avoir un effet de découragement ;
- les salaires réels masculins et féminins ;
- les transferts publics aux ménages qui peuvent exercer un effet de dissuasion ;
- le revenu non salarial du ménage qui sert d'indicateur de niveau de vie ;
- la composition de la demande globale et des possibilités d'emploi qui en résultent ;
- le taux d'inscription dans l'enseignement post-secondaire des femmes âgées de 20 à 24 ans ;
- les effets liés à la répartition par âge ;
- le taux de dépendance infantile qui permet de tenir compte du nombre d'enfants à charge.

Ajoutons que ces méthodes sont mises en oeuvre surtout pour l'estimation d'un taux d'activité global.

Une seconde méthode, largement plus répandue, repose sur les techniques de l'analyse des séries temporelles. L'évolution dans le temps des taux d'activité est supposée suivre une loi statistique : loi logistique ou loi exponentielle.

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE-France) ajuste une loi logistique sur l'évolution passée qui a pour équation<sup>2</sup> :

$$\log [(y - y_0) / (y_1 - y)] = at + b$$

où :

y représente le taux d'activité ;

t le temps ;

y<sub>1</sub> est le "taux limite" vers lequel tend y lorsque t → + ∞ ;

y<sub>0</sub> est le "taux plancher" vers lequel tend y lorsque t → +/- ∞ ;

Le choix des valeurs de y<sub>1</sub> et y<sub>0</sub> qui est primordial se fait "par tâtonnement". C'est en fait un choix raisonné, largement subjectif. En 1978, un groupe d'experts indépendants réuni par la Commission des Communautés Européennes, dans le cadre des travaux sur les perspectives économiques à moyen terme, avait préparé un rapport contenant tout un chapitre sur la prévision des taux d'activité et qui utilisait une loi logistique de la forme décrite plus haut<sup>3</sup>. Pour le Luxembourg, ces experts avaient retenu les niveaux traditionnels (y<sub>0</sub>) et les niveaux de saturation (y<sub>1</sub>) suivants :

POPULATION FEMININE

	NIVEAU TRADITIONNEL	NIVEAU DE SATURATION
15-19	40.0%	-
20-24	35.0%	70%
25-29	27.5%	65%
30-34	20.0%	60%
35-39	20.0%	60%
40-44	20.0%	65%
45-49	22.5%	70%
50-54	22.5%	75%
55-59	20.0%	60%
60-64	12.5%	30%

Le caractère quelque peu arbitraire de ces valeurs apparaît clairement. Ajoutons que souvent on suppose que le taux traditionnel deviendra égal à 0, lorsque t → +/- ∞. C'est le cas pour les prévisions de l'IFO (et également pour les nôtres).

<sup>1</sup> OCDE - Document de travail n°12 "Taux d'activité : analyse et projections" par James H. CHAN-LEE, Paris 1984.

<sup>2</sup> Voir "Projections de population active disponible 1985-2010" dans "Les collections de l'INSEE", D118.

<sup>3</sup> "Les implications économiques des mutations démographiques dans la C.E. 1975-1995".

### 3.2. Main-d'oeuvre résidante disponible en 2010

Les effectifs en âge de travailler et le degré de participation à la vie économique déterminent le nombre d'actifs. Grâce à l'apport migratoire, la population âgée entre 15 et 64 ans va s'accroître dans toutes les variantes, cette augmentation étant évidemment d'autant plus forte que l'immigration nette le sera. Elle passera de 275 400 en 1995, à 300 000 (+8.9%) dans la variante où l'excédent migratoire sera le plus faible et à 325 800 (+18.3%) dans la variante haute.

Tableau 4 / Evolution de la population en âge de travailler et de la population active

1995	2010			
	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
	<b>Population âgée de 15 à 64 ans</b>			
<b>Les 2 sexes</b>				
275.4	300.0	307.2	316.5	325.8
1995=100.0	108.9	111.5	114.9	118.3
<b>Hommes</b>				
139.8	151.6	155.2	159.9	164.4
1995=100.0	108.4	111.0	114.4	117.6
<b>Femmes</b>				
135.6	148.3	152.0	156.6	161.3
1995=100.0	109.4	112.1	115.5	118.9
	<b>Population active</b>			
<b>Les 2 sexes</b>				
169.3	177.9	183.1	189.8	196.8
1995=100.0	105.1	108.2	112.1	116.2
<b>Hommes</b>				
107.4	108.3	111.2	115.1	118.8
1995=100.0	100.8	103.5	107.2	110.6
<b>Femmes</b>				
61.9	69.6	71.9	74.7	77.5
1995=100.0	112.4	116.2	120.7	125.2
	<b>Taux d'activité global</b>			
<b>Les 2 sexes</b>				
61.5	59.3	59.6	60.0	60.3
1995=100.0	96.4	96.9	97.6	98.0
<b>Hommes</b>				
76.8	71.4	71.7	72.0	72.3
1995=100.0	93.0	93.0	93.8	94.1
<b>Femmes</b>				
45.7	47.0	47.3	47.7	48.0
1995=100.0	102.8	103.5	104.4	105.0

Cette croissance globale est cependant toute relative. Les chiffres du tableau 3 montrent que les conséquences sur la population active disponible de la faible natalité enregistrée durant la période 1970-1985, se feront encore sentir en 2010 où les générations en question sont âgées entre 25 et 39 ans.

Dans la variante 1, où l'effet compensatoire de l'immigration reste le plus faible, les effectifs du groupe d'âges "25 -29 ans" régressent de 17 000 en 1995 à 13 000, ceux du groupe "30-34 ans" de 18 100 à 13 600 et ceux du groupe "35-39 ans" de 17 100 à 15 800. Seule une immigration soutenue permettrait de maintenir les effectifs à peu près au niveau de 1995 qui, ne l'oublions pas, est justement très élevée en raison des flux migratoires de ces dernières années.

Pour les prochaines 15 années, on peut s'attendre à un **recul plus ou moins important du taux d'activité global** (population active âgée entre 15 et 64 ans/groupe d'âges "15-64 ans"). Cette évolution résultera de deux mouvements contraires. Chez les hommes, les diminutions des taux d'activité avant 25 ans (scolarité) et après 55 ans (retraites) vont entraîner une baisse du taux global.

Même si, en l'an 2010, l'accroissement de la scolarisation des femmes aura, en partie, contrecarré la progression des taux aux autres âges, en l'an 2010, le taux global féminin sera supérieur à celui de 1995. La part des femmes dans la population active totale restant inférieure à celle des hommes, la montée de l'activité féminine ne parviendra pas à compenser la régression du taux masculin. En raison de son caractère principalement économique, l'immigration gonfle surtout les groupes d'âges où la participation à la vie active est élevée.

Il est donc normal qu'immigration nette et taux d'activité global varient dans le même sens. Le taux d'activité global, qui est de 61.5% en 1995, ne sera plus que de 59.3% (variante 1) ou de 60.3% (variante 4) en 2010. Dans la population masculine, il passera de 76.8% à, respectivement, 71.4% et 72.3%. Pour les femmes, ces taux augmenteront de 45.7% à, respectivement, 47.0% et 48.0%. Cette légère régression de la proportion de personnes participant à la vie économique ne saurait entraver les **effets de la croissance démographique sur l'évolution de la population active**.

A l'horizon 2010, on pourra donc compter entre 10 000 et 30 000 actifs résidents supplémentaires. De 169 300 en 1995, la population active totale passera à 177 900 (variante 1) ou 196 800 (variante 4). Toujours pour les mêmes variantes, les taux de progression seront respectivement de 0.8% et 10.6% chez les hommes et de respectivement 12.4% et 25.2% pour les femmes. La part relative de la population active féminine augmentera de 3 points (36.6% en 1995, 39.4% en 2010).

En ce qui concerne la **répartition par âge de la population active**, un net vieillissement peut être noté, la part des 45 ans et plus progressant de 26.5%, en 1995, à respectivement 34.7%, 34.0%, 33.1% ou 32.2%, selon les variantes.

La persistance de flux importants d'immigration ne pourra donc que, très partiellement, atténuer cette tendance au vieillissement qui s'explique, d'une part, par la diminution ou la stagnation de la population âgée de moins de 40 ans, et, d'autre part, par la forte baisse des taux d'activité entre 15 et 24 ans.

On doit évidemment s'interroger sur la **plausibilité des hypothèses** à la base de ces prévisions de main-d'oeuvre résidante disponible. Pour ce qui est de l'évolution possible des taux d'activité, les scénarios envisagés, à savoir, extension de la scolarisation, hausse de la participation des femmes à la vie active font l'objet d'un large consensus parmi les experts. Seule la poursuite de la diminution des taux masculins après 55 ans peut paraître contestable. Il ne faut également pas perdre de vue que ces prévisions socio-démographiques se situent du côté de l'offre de main-d'oeuvre et ne tiennent guère compte de la demande, c'est-à-dire des besoins des entreprises et des administrations.

Certes, un équilibre ex-post pourra s'établir par le biais du partage, à l'intérieur de la population active, entre emploi et chômage (les personnes se présentant sur le marché du travail et qui ne trouvent pas d'emploi sont considérées comme actives). Ces prévisions font abstraction du nombre d'heures prestées. Ainsi, il n'est pas exclu que le travail à mi-temps se développe, surtout chez les femmes. Cette forme de partage du travail pourrait engendrer une augmentation des postes de travail offerts. De même, on peut penser, que si la revendication d'un abaissement conséquent de la durée hebdomadaire de travail, devait être satisfaite, le nombre d'emplois pourrait très probablement être accru.

DEMOGRAPHIE

Tableau 5 / Prévisions de population active par sexe et groupe d'âges

Groupe d'âges	1995			2010								
	Effectifs	Tx act	Pop act	Taux	Variante 1		Variante 2		Variante 3		Variante 4	
				d'activité	Effectifs	Pop act						
Population masculine												
15-19	11 313	0.178	2 014	0.120	15 130	1 816	15 407	1 849	15 765	1 892	16 113	1 934
20-24	13 239	0.680	9 003	0.593	13 253	7 859	13 737	8 146	14 374	8 524	15 000	8 895
25-29	16 995	0.904	15 363	0.900	12 981	11 683	13 798	12 418	14 870	13 383	15 933	14 340
30-34	18 135	0.973	17 645	0.955	13 592	12 980	14 421	13 772	15 486	14 789	16 537	15 793
35-39	17 057	0.976	16 648	0.963	15 818	15 233	16 401	15 794	17 121	16 488	17 838	17 178
40-44	15 677	0.971	15 222	0.960	18 494	17 754	18 799	18 047	19 178	18 411	19 543	18 761
45-49	14 290	0.949	13 561	0.932	18 477	17 221	18 638	17 371	18 854	17 572	19 050	17 755
50-54	11 955	0.888	10 616	0.883	16 598	14 656	16 705	14 751	16 846	14 875	16 982	14 995
55-59	11 008	0.527	5 801	0.508	14 667	7 451	14 720	7 478	14 793	7 515	14 865	7 551
60-64	10 171	0.150	1 526	0.128	12 610	1 614	12 600	1 613	12 583	1 611	12 580	1 610
15-64	139 840	76.8	107 399	71.4	151 620	108 266	155 226	111 238	159 870	115 059	164 441	118 812
Population féminine												
15-19	10 799	0.177	1 911	0.125	14 156	1 770	14 392	1 799	14 694	1 837	14 999	1 875
20-24	12 827	0.635	8 145	0.544	12 755	6 939	13 279	7 224	13 963	7 596	14 651	7 970
25-29	16 380	0.679	11 122	0.744	12 661	9 420	13 543	10 076	14 685	10 926	15 825	11 774
30-34	17 624	0.577	10 169	0.635	13 461	8 548	14 327	9 098	15 442	9 806	16 553	10 511
35-39	16 506	0.545	8 996	0.614	15 695	9 637	16 249	9 977	16 959	10 413	17 670	10 849
40-44	14 823	0.561	8 316	0.689	18 077	12 455	18 350	12 643	18 696	12 882	19 040	13 119
45-49	13 085	0.498	6 516	0.593	18 161	10 769	18 305	10 855	18 487	10 963	18 665	11 068
50-54	11 516	0.332	3 823	0.389	16 460	6 403	16 549	6 438	16 660	6 481	16 772	6 524
55-59	11 090	0.187	2 074	0.193	14 498	2 798	14 554	2 809	14 615	2 821	14 683	2 834
60-64	10 922	0.080	874	0.078	12 406	968	12 415	968	12 431	970	12 454	971
15-64	135 572	45.7	61 946	47.0	148 330	69 706	151 963	71 886	156 632	74 692	161 312	77 496
Population totale												
15-19	22 112	17.8	3 925	12.2	29 286	3 585	29 799	3 648	30 459	3 729	31 112	3 808
20-24	26 066	65.8	17 148	56.9	26 008	14 798	27 016	15 370	28 337	16 120	29 651	16 865
25-29	33 375	79.4	26 486	82.3	25 642	21 103	27 341	22 494	29 555	24 309	31 758	26 114
30-34	35 759	77.8	27 814	79.6	27 053	21 528	28 748	22 870	30 928	24 595	33 090	26 304
35-39	33 563	76.4	25 643	78.9	31 513	24 869	32 650	25 771	34 080	26 900	35 508	28 027
40-44	30 500	77.2	23 538	82.6	36 571	30 209	37 149	30 690	37 874	31 292	38 583	31 880
45-49	27 375	73.3	20 078	76.4	36 638	27 990	36 943	28 225	37 341	28 535	37 715	28 823
50-54	23 471	61.5	14 439	63.7	33 058	21 059	33 254	21 188	33 506	21 356	33 754	21 519
55-59	22 098	35.6	7 875	35.1	29 165	10 249	29 274	10 287	29 408	10 336	29 548	10 385
60-64	21 093	11.4	2 389	10.3	25 016	2 582	25 015	2 581	25 014	2 580	25 034	2 582
15-64	275 412	61.5	169 346	59.3	299 950	177 972	307 189	183 124	316 502	189 751	325 753	196 308

Quoiqu'il en soit, une difficulté majeure subsiste : l'accroissement de la population active résulterait, pour une très large part, de l'apport migratoire. En supposant que l'immigration va se poursuivre, tout en connaissant un certain ralentissement (les 3 premières variantes), on fait implicitement l'hypothèse que les besoins en main-d'oeuvre vont continuer de se développer et que ce seront les travailleurs immigrés qui vont y subvenir (du moins en partie, car il ne faut pas oublier le réservoir constitué par les frontaliers).

Une tentative de réponse à ces problèmes qui avaient déjà été abordés au Bulletin du STATEC N°8795 ne pourra être fournie qu'en plaçant les projections dans un cadre plus large intégrant l'ensemble des facteurs de développement de l'économie luxembourgeoise.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

*"Prévisions de population", Bulletin du STATEC, n° 6/96, 1996.*

*"Projections de population : 1995-2050", Bulletin du STATEC, n° 8/95, 1995.*

## LE MODE DE VIE DES JEUNES ADULTES : COHABITATION AVEC LES PARENTS ET DEPART DU FOYER PARENTAL

P. HAUSMAN

### 1. QUELQUES POINTS DE REPERE

Pour aborder ce thème de la cohabitation/décohabitation des jeunes adultes, prenons quelques points de repère à partir d'analyses faites sur les données du panel socio-économique luxembourgeois (programme PSELL).

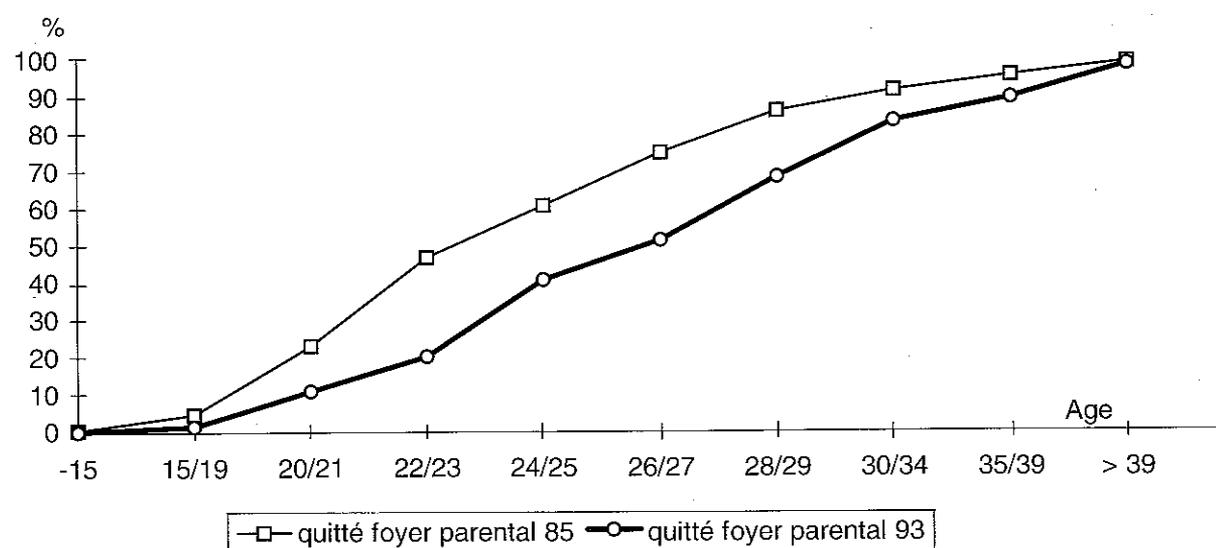
#### 1.1. Evolution 1985-1993

En 1985, 47% des jeunes âgés de 22/23 ans (nés en 1963 et 1962) avaient quitté le ménage de leurs parents. En 1993, les jeunes n'étaient que 20% à s'être affranchis du foyer parental aux mêmes âges (générations nées en 1971 et 1970).

Cet écart de plus de 20 points se maintient pour les jeunes âgés de 24/25 ans en 1985 et 1993. Cet écart ne commence à se réduire qu'à 28/29 ans pour les deux dates de référence (1985 et 1993).

L'importance de ce phénomène de **décélération** des départs peut être facilement vérifiée à partir des informations représentées sur le graphique n°1.

*Graphique 1 / Proportion des personnes ayant quitté le foyer parental (%)  
1985-1993*

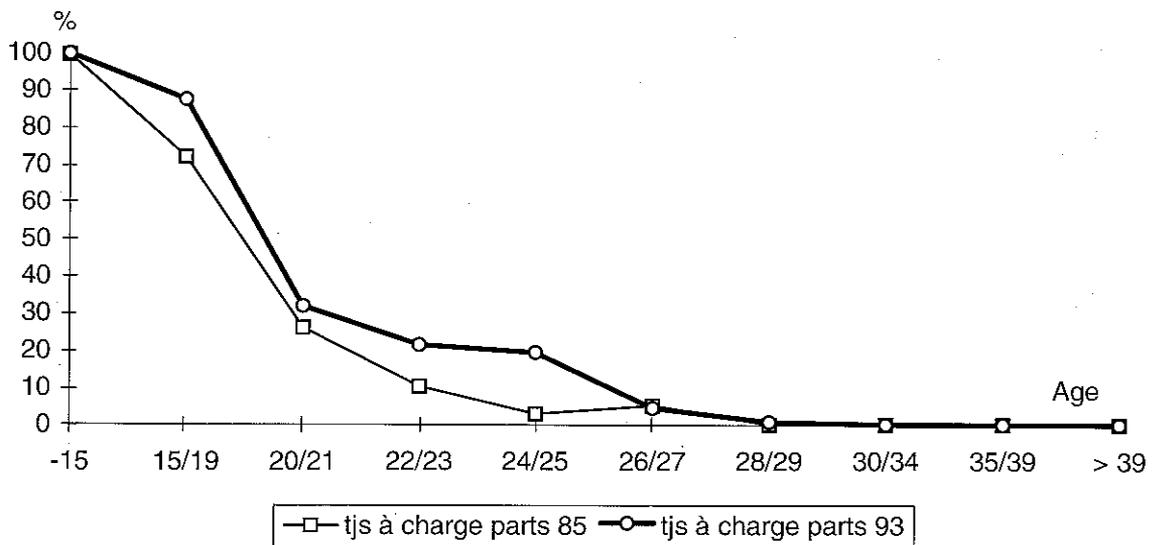


Source : Programme PSELL - CEPS/I.

**1.2. Les déficits de ces départs ont été compensés par deux autres mouvements :**

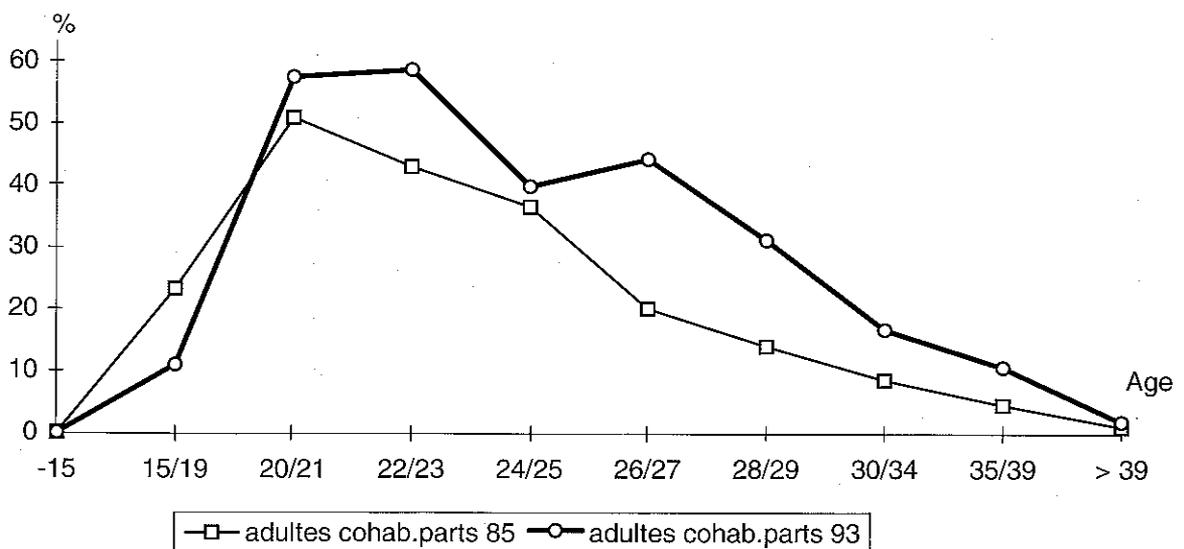
- ◆ d'un côté, on voit que la situation de dépendance économique des jeunes à l'égard des parents s'allonge (cf. **Graphique n°2**) ; le tracé en gras reflète bien ici l'allongement de la durée de scolarité ;
- ◆ d'un autre côté, on enregistre après l'âge de 20/21 ans, une part des jeunes cohabitant avec leurs parents qui devient plus importante en 1993 qu'en 1985 (cf. **Graphique n° 3**).

*Graphique 2 / Enfants toujours à charge de leurs parents (%)  
1985-1993*



Source : Programme PSELL - CEPS/I.

*Graphique 3 / Adultes cohabitant avec leur parents (%)*



Source : Programme PSELL - CEPS/I.

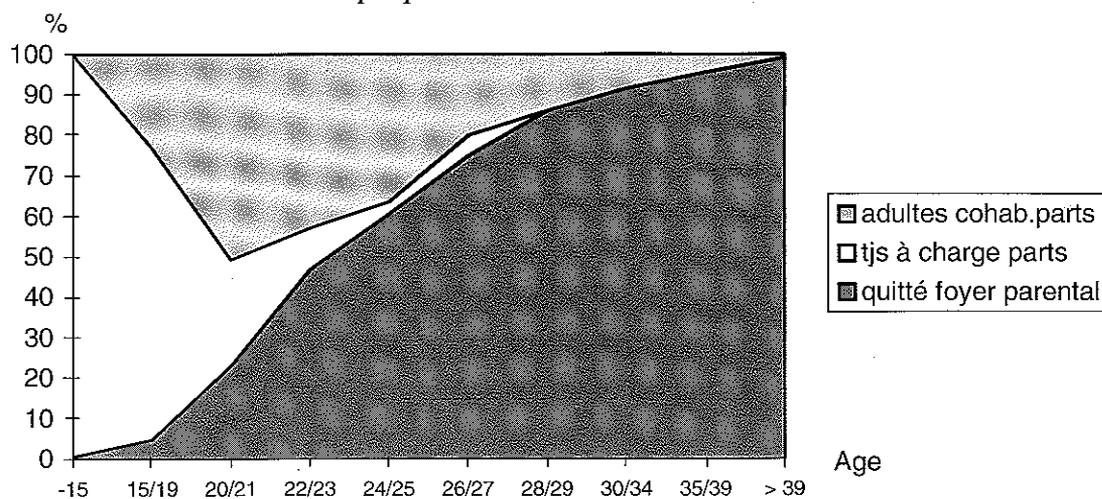
### 1.3 Premières conclusions

Le caractère surprenant de ces résultats provient sans aucun doute de la rapidité de ces transformations survenues au cours d'une période aussi courte ; entre 1985 et 1993, on assiste à une recomposition profonde du paysage de la cohabitation entre les jeunes et leurs parents (cf. graphique n°4). En l'espace de neuf années seulement, l'âge médian du départ hors du foyer parental s'est ainsi élevé de plus de deux ans.

De ces premiers résultats, nous pouvons tirer trois conclusions :

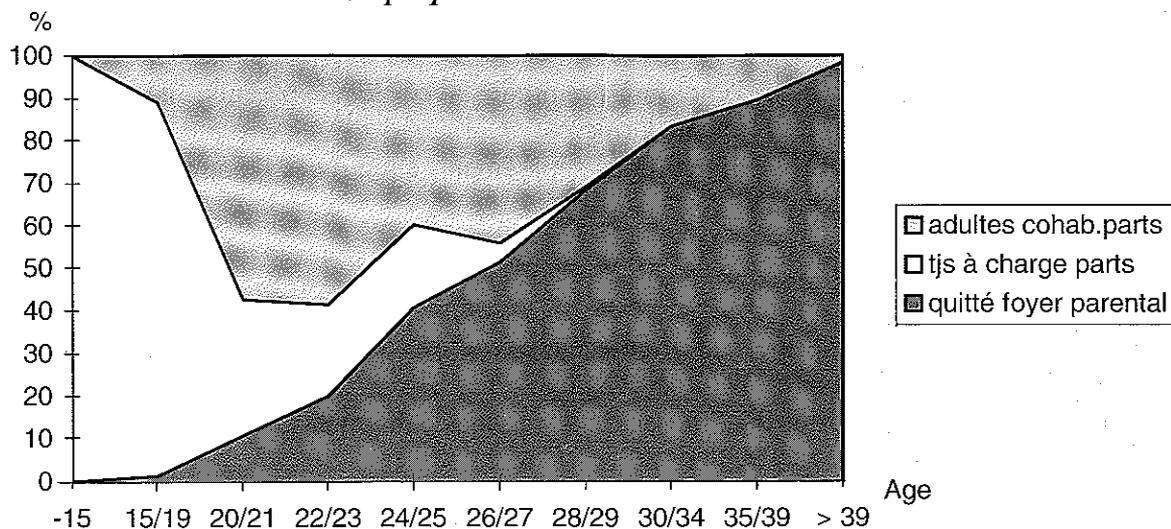
- (1) les jeunes entrent plus tard dans la vie active. C'est là une conséquence de l'allongement de la période de formation.
- (2) On observe ensuite une période de cohabitation avec les parents qui se prolonge jusqu'à des âges plus avancés qu'auparavant.
- (3) Enfin, ces événements retardent d'autant le moment auquel les jeunes fondent aujourd'hui une famille.

Graphique 4 / Bilan cohabitation 1985



Source : Programme PSELL - CEPS/I.

Graphique 5 / Bilan cohabitation : 1993



Source : Programme PSELL - CEPS/I.

## 2. LE MODE DE VIE EN GROUPES DE REVENUS SEPARES DANS LE MENAGE DES PARENTS

On peut s'interroger à propos des éléments d'ordre économique ou financier susceptibles de retarder l'échéance à laquelle les jeunes d'aujourd'hui deviennent indépendants de leur milieu familial.

**2.1.** A cette fin, nous croyons utile de choisir comme unité d'observation le **groupe de revenus**. En deux mots, on peut définir le groupe de revenus comme une entité créée à l'intérieur du ménage par un, plusieurs ou tous les membres du ménage en fonction de certaines règles relatives au partage des revenus.

Schématiquement, on peut imaginer différents types de situations :

- ◆ dans un ménage où une seule personne (ou les deux membres du couple) a des revenus : il n'existe qu'un seul groupe de revenus ;
- ◆ lorsque plusieurs membres du ménage disposent de revenus personnels : deux scénarios généraux sont possibles :

- (1) tous les membres font "caisse commune"
- (2) ou certains font "caisse commune" et d'autres pas.

Un ménage peut donc être constitué d'un groupe de revenus principal et d'un ou plusieurs groupes secondaires compte tenu du mode de partage des revenus entre les différents membres. D'une certaine manière, le groupe de revenus peut être vu comme un "analyseur" des transferts monétaires intra-familiaux.

**2.2.** Les commentaires qui suivent proviennent donc d'analyses réalisées au niveau des **groupes de revenus** et nous nous intéresserons exclusivement au cas des jeunes adultes cohabitants.

De ce point de vue, la première question à examiner est la suivante : Comment ces jeunes adultes cohabitants gèrent-ils leurs revenus ?

- ◆ Mettent-ils plutôt leurs revenus en commun avec leurs parents, auquel cas ils appartiennent au groupe de revenus principal<sup>1</sup> ?
- ◆ Ou, à l'inverse, gèrent-ils leurs revenus séparément, auquel cas ils appartiendront à un groupe de revenus secondaire ?

Qu'observe-t-on à cet égard ?

- ◆ Dans les groupes ne comportant **aucun** jeune adulte cohabitant : 96% sont des groupes principaux, en 1993 (contre 94% en 1985).
- ◆ Par contre, dans les groupes comprenant des jeunes cohabitants, on ne trouve que 9.5% de groupes principaux en 1993 (19.3% en 1985).

<sup>1</sup> Le chef de ménage ou le propriétaire/locataire en titre du logement (et donc les parents du jeune cohabitant) fait obligatoirement partie du groupe de revenus principal.

## JEUNES

Cela signifie donc que le phénomène de cohabitation des jeunes adultes et de leurs parents conduit neuf fois sur dix à une **gestion séparée** des revenus. De plus, ce phénomène s'est amplifié entre 1985 et 1993.

Partant de l'examen de ces transferts monétaires entre les groupes de revenus appartenant à un même ménage, une conclusion s'impose :

***Dans la plupart des cas, les jeunes cohabitants retirent un avantage économique certain de ce type d'organisation.***

2.3. Quels sont les avantages que les jeunes cohabitants déclarent retirer de ce mode de vie ? De ce point de vue, le bilan est tout à fait clair comme le montre le tableau suivant :

*Tableau 1 / Avantages reconnus au mode de vie en groupes de revenus (%)*

<i>Avantages pour</i>	<i>Groupes sans jeunes "cohabitants"</i>	<i>Groupes secondaires avec jeunes "cohabitants"</i>	<i>Groupes secondaires avec jeunes "cohabitants"</i>
	<b>1993</b>	<b>1993</b>	<b>1985</b>
payer le logement	22.6	96.2	78.8
faire des économies	26.4	95.2	-
payer les charges	30.0	91.4	82.9
payer l'alimentation	39.7	90.2	83.0
ne pas vivre seul(e)	68.2	85.0	-
les travaux ménagers	41.2	84.2	72.5
avoir des loisirs	21.3	79.2	63.0
exercer son activité prof.	9.4	71.6	50.8

Source : Programme PSELL - CEPS/I.

Les groupes secondaires comprenant des jeunes cohabitants déclarent, dans plus de neuf cas sur dix, tirer avantage de leur situation :

- ◆ pour payer leur logement (96%),
- ◆ pour faire des économies (95%),
- ◆ pour payer l'alimentation (90%),
- ◆ et pour payer les charges (91%).

Parmi les autres avantages récoltant une forte adhésion, on trouve :

- ◆ en cinquième position, le fait de ne pas vivre seul (85%)
- ◆ et, ensuite, divers avantages concernant les travaux ménagers (84%), les loisirs (79%) et l'exercice de l'activité professionnelle (72%).

Au passage, il convient de noter que la reconnaissance de ces divers avantages s'est **accrue** de façon fort sensible entre 1985 et 1993.

### 3. CONCLUSIONS

#### Quelles conclusions pouvons-nous dégager de ces premiers résultats ?

- Il semble, en premier lieu, que l'allongement de la durée de cohabitation entre les jeunes adultes et leurs parents s'explique surtout par des raisons d'ordre financier. En 1993, les raisons principales n'étaient pas liées à la situation générale de l'emploi mais, comme nous venons de le voir, à divers éléments qui ont un point commun : "le besoin de réaliser des économies".
- De ce point de vue, la structure des ménages en groupes de revenus séparés reflète un **mode de vie** qui, au cours des dernières années, rencontre de plus en plus d'adhérents chez les jeunes adultes. En d'autres termes, ce mode de vie constitue de plus en plus la réponse que les jeunes estiment adaptée aux transformations de l'environnement socio-économique dans lequel ils vivent.
- S'il fallait, dans cette perspective, citer **une seule** de ces transformations qui justifierait ce décalage du calendrier des départs des jeunes hors du foyer parental, ce serait **le coût du logement**.

Plusieurs arguments plaident en faveur de ce choix :

- ◆ on sait, tout d'abord, que ce coût (en location ou en accession à la propriété) n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie ;
- ◆ il faut ensuite mettre en rapport cette augmentation du coût du logement avec d'autres éléments mis en évidence par des études réalisées au CEPS.
  - ◇ Le premier concerne le niveau des salaires des jeunes. Ce niveau est plus faible en 1993 qu'en 1985. Pour cette comparaison, le salaire a été corrigé des effets d'inflation et de période<sup>1</sup>.
  - ◇ Le second élément se réfère au type de projet associé de plus en plus souvent au mariage. On a observé que la grande majorité des jeunes qui se marient, souhaitent devenir à brève échéance propriétaires de leur logement<sup>2</sup>. Pour concrétiser un tel projet, les économies réalisées durant la période de cohabitation avec les parents constituent déjà un avantage substantiel. En outre, le mode de vie en groupes de revenus séparés peut être alors perçu comme une stratégie tout à fait appropriée à l'objectif poursuivi.

Enfin, l'allongement de la durée de la cohabitation entre parents et enfants doit aussi être resitué dans une perspective temporelle plus longue; c'est à cette condition, sans doute, que ce phénomène pourra être mieux compris. Les remarques suivantes, suggérées par ROUSSEL dans son ouvrage intitulé "La famille incertaine"<sup>3</sup>, tendraient à nous convaincre de l'intérêt de cette option :

<sup>1</sup> Voir, à ce propos, "Revenus du travail des jeunes en 1993 : Equivalents à ceux de leurs aînés?", Document PSELL n°87, B. GAILLY, CEPS/Instead, 1996.

<sup>2</sup> Cette observation ressort des diverses études réalisées par le même auteur sur le phénomène de l'endettement (Documents PSELL de la Série n°6 : n° 60, 64, 75).

<sup>3</sup> L. ROUSSEL, "La famille incertaine", Ed. O. Jacob, 1989.

- On peut avoir l'impression que cette cohabitation plus longue constitue aujourd'hui une nouveauté.
- Il est vrai que l'indépendance financière ne conduit plus directement et aussi vite que dans les années 50-70 à l'autonomie des jeunes par rapport à leurs parents.
- Mais une cohabitation aussi longue avait déjà été observée dans le passé. Elle était même la règle. Il est toutefois possible que l'allongement actuel de la cohabitation jeunes/parents s'explique autrement que par le passé.

*EXTRAIT DE :*

*P. HAUSMAN, "Le mode de vie des jeunes adultes : cohabitation avec les parents et départ du foyer parental", Document PSELL n° 90, CEPS/INSTEAD, 1996.*

# LES FAMILLES MONOPARENTALES OU ELEVER SEULE SON ENFANT AU LUXEMBOURG

**B. LEJEALLE**

Aujourd'hui, un peu moins d'un enfant sur dix vit avec un seul de ses parents, bien souvent la mère. Le phénomène n'est pas nouveau, mais c'est l'ampleur qu'il a pris ces dernières années qui mérite notre attention. L'émergence des familles monoparentales est une des facettes des nouvelles structures familiales d'aujourd'hui.

## **1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET DENOMBREMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES AU LUXEMBOURG**

### **1.1. Vers une recomposition du paysage familial...**

Longtemps, on a cru que les structures familiales avaient évolué de façon linéaire en passant d'un mode de vie tribal (groupement de plusieurs familles) à un mode clanique (ensemble des membres d'une même famille ayant un ancêtre en commun), puis à une forme nucléaire plus restreinte (famille au sens strict : deux générations de lignée directe). Mais les recherches actuelles développent de plus en plus la thèse d'une coexistence de ces différentes formes et un va-et-vient entre ces différents modes de vie autant dans l'espace temps que dans l'espace géographique.

Ainsi, ces familles que nous qualifions aujourd'hui de "nouvelles familles" seraient déjà apparues dans d'autres civilisations, à d'autres époques. En effet, si ces structures sont nouvelles par rapport à l'ère précédente, elles ont déjà existé sous une autre forme. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les remariages étaient nombreux après le décès d'un des conjoints, entraînant ainsi la constitution de nouvelles familles recomposées ; les naissances hors mariage n'étaient pas rares en raison, notamment, de l'absence de méthodes contraceptives.

Autrement dit, la famille nucléaire stable serait un modèle parmi d'autres, quelque peu prédominant mais pas du tout exclusif.

Globalement, on explique l'émergence de ces nouvelles structures familiales par l'évolution de certains événements démographiques. Quels sont ces événements démographiques ou économiques, indicateurs de cette transformation ? On peut citer entre autres :

- ◆ la légitimation du divorce depuis 1975 et son nombre croissant,
- ◆ la baisse des mariages et une montée de l'union libre,
- ◆ la baisse de la natalité et, en parallèle, une augmentation des naissances hors mariage,

- ◆ l'augmentation de l'activité féminine et une redistribution plus égalitaire des tâches au sein du couple.

Tous ces événements interdépendants ont remodelé les structures familiales. Structures en phase définitive ou en phase transitoire ? Il est encore trop tôt pour le savoir. Ainsi on voit apparaître de plus en plus de couples vivant en union libre, de façon provisoire ou définitive, de familles monoparentales<sup>1</sup>, de familles recomposées et de personnes isolées.

La situation du Luxembourg en matière de monoparentalité est relativement moyenne par rapport aux autres pays de l'Union Européenne. D'après les données de l'Enquête Forces de Travail de 1989, la CEE compte en moyenne 11% de familles monoparentales et 9% de mères seules. Le Luxembourg se situe un peu en deçà de la moyenne avec 8% de mères seules.

D'un point de vue statistique, l'étude des familles monoparentales pose quelques difficultés quant à la fiabilité des résultats. Le problème est à la fois particulier au Luxembourg et à l'objet d'analyse encore peu représenté dans ce pays. En effet, le nombre de familles monoparentales est relativement faible dans l'ensemble du pays. Les échantillons permettant l'estimation de ces familles monoparentales ont donc une taille réduite et l'erreur d'estimation est d'autant plus grande. Les résultats qui en découlent doivent donc être utilisés avec précaution. C'est pourquoi, dans cette étude, nous éviterons de parler des pères de familles monoparentales, leur effectif étant trop limité.

### 1.2. Dénombrement des familles monoparentales au Luxembourg

En fonction des différentes sources disponibles, plusieurs estimations de ce type de familles ont pu être effectuées. A partir du **recensement du STATEC**, deux niveaux d'analyse sont disponibles : les ménages et les familles<sup>2</sup>.

#### *Estimation à partir des ménages*

Les familles monoparentales définies à partir des ménages sont les familles monoparentales principales, sachant que sont ainsi écartées les familles monoparentales secondaires. Sur la base de ces ménages, deux définitions peuvent être employées :

- ◆ les familles monoparentales au **sens strict** : c'est-à-dire les familles composées d'une mère ou d'un père avec au moins un enfant de moins de 15 ans et vivant sans autre personne ;
- ◆ les familles monoparentales dans un **sens plus large** (même définition mais avec ou sans la présence d'autres personnes).

---

<sup>1</sup> **Famille monoparentale** : Les définitions sont multiples. De 1981 à 1990, l'INSEE a utilisé la suivante : était considérée comme famille monoparentale une famille où la personne de référence était sans conjoint, avec un (ou plusieurs) enfant(s) âgé(s) de moins de 25 ans, célibataire(s), sans conjoint ni enfant. Depuis 1990, toute référence à l'âge de l'enfant est supprimée.

<sup>2</sup> **Famille et ménage** : Un **ménage** est l'ensemble des habitants d'un même logement quels que soient les liens qui les unissent (familiaux ou autres). Une **famille** est définie soit par un lien de couple soit par un lien parent-enfant. Pour qu'il y est une famille, il faut donc qu'il y est au moins un couple (marié ou non marié, avec ou sans enfants) ou au moins un enfant avec un de ses parents. Dans un ménage, il peut donc n'y avoir aucune famille (par exemple, une personne seule ou un groupe de personnes sans lien familial entre eux), une famille (par exemple, un couple avec ou sans enfant) ou plusieurs familles (par exemple, un couple avec une fille qui a elle-même un enfant).

Ainsi, on ne comptait en 1981 que 1365 familles monoparentales au sens strict (dont 89% de femmes) et 2197 en 1991 (dont 89% de femmes), soit une augmentation de 61% entre 1981 et 1991, augmentation d'autant plus forte que la part des couples (et surtout des couples mariés) a baissé durant cette même période. L'augmentation est identique pour les mères ou les pères seuls.

Si on élargit la définition en prenant l'ensemble des enfants de moins de 25 ans encore célibataires, on arrive au sens strict à 8554 familles monoparentales en 1991 (dont 84% de femmes) et au sens large à 11 497 familles monoparentales dont 80% de femmes. Au sens strict, les familles monoparentales principales représenteraient donc, en 1991, 6%<sup>1</sup> de l'ensemble des ménages et au sens large environ 8%<sup>2</sup>.

### *Estimation à partir des familles*

En 1991, on estime à 12.2%<sup>3</sup> la part de familles monoparentales au sens large, c'est-à-dire avec ou sans autre personne dans le ménage (avec un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans et célibataires) dans l'ensemble des familles.

Si on restreint l'analyse aux ménages d'une seule famille<sup>4</sup>, les familles monoparentales (avec des enfants de moins de 25 ans célibataires), au sens strict, représentent 8.7%<sup>5</sup> des ménages d'une seule famille et, au sens large, 11.8%<sup>6</sup> de ces mêmes ménages sachant que ceux-ci représentent 68% de l'ensemble des ménages.

Assez grossièrement, on peut estimer, d'après les résultats énoncés ci-dessus, le pourcentage de **ménages** comprenant **au moins** une famille monoparentale à [8-9]% de **l'ensemble des ménages**.

**A partir de l'Enquête Forces de Travail du STATEC, seul le niveau "ménage" peut être défini, donc seules les familles monoparentales principales sont recensées.**

On peut définir comme famille monoparentale principale tout ménage composé d'un adulte ne vivant pas en couple (que ce soit en couple marié ou en union libre) avec un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans et avec ou non d'autre(s) personne(s) dans le ménage.

Selon cette enquête, en 1992, les familles monoparentales principales représentaient 7% des **ménages avec enfants** et, par conséquent, les couples avec enfants représentaient 93% de ces mêmes ménages.

<sup>1</sup> 8554 familles monoparentales au sens strict pour 144686 ménages au total.

<sup>2</sup> 11497 familles monoparentales au sens large pour 144 686 ménages au total.

<sup>3</sup> 12486 familles monoparentales principales ou secondaires pour 102 169 familles au total.

<sup>4</sup> C'est-à-dire les ménages formés d'un couple ou d'une famille monoparentale avec ou sans autre(s) personne(s), à la condition qu'elle(s) ne forme(nt) pas une autre famille.

<sup>5</sup> 8 554 familles monoparentales au sens strict pour 97 718 ménages d'une seule famille.

<sup>6</sup> 11 497 familles monoparentales au sens large pour 97 718 ménages d'une seule famille.

## 2. CARACTERISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES AU LUXEMBOURG

### 2.1. Remarques préliminaires

Les données qui suivent sont issues de l'Enquête Forces de Travail de 1992, utilisant la définition de la famille monoparentale donnée précédemment. Seules les familles monoparentales principales sont donc prises en compte. Les familles monoparentales habitant dans le même ménage qu'une autre famille ne sont pas prises en compte si c'est un des membres de cette famille qui s'est déclaré personne de référence du ménage.

D'emblée, un constat s'impose : les familles monoparentales sont avant tout des familles dont la personne de référence est une femme - plus de 90% de femmes et un peu moins de 10% d'hommes. Pourquoi ? Parce que le divorce est la cause principale de la formation des familles monoparentales et, dans plus de 80% des procédures de divorce, c'est la mère qui obtient la garde des enfants et l'autorité parentale, alors que le père n'obtient qu'un droit de visite.

Aussi les pères, s'ils se retrouvent seuls, se remettent plus souvent et plus rapidement en union avec une nouvelle compagne alors que les femmes restent un peu plus souvent seules. Ainsi, sur un échantillon de 112 femmes ayant rompu leur union une année donnée, environ 12% étaient avec un nouveau conjoint l'année suivante contre 25 % dans un échantillon de 97 hommes.

### 2.2. Age et situation matrimoniale

Globalement, les mères de familles monoparentales ont le même âge que les mères en couple : environ 39 ans pour les premières et 38 ans pour les secondes. En fait, c'est en distinguant selon le statut matrimonial et le sexe qu'apparaissent des différences sensibles quant à l'âge. Les pères avec enfants sont, en moyenne, plus âgés que les mères isolées<sup>1</sup> car ils sont plus souvent veufs. Ils ont, en moyenne, 44 ans.

Dans le passé, la constitution de la majorité des familles monoparentales survenait suite à un décès de l'un des conjoints alors que le divorce était rare. Aujourd'hui, à la fois la hausse des divorces et la baisse des décès aux âges jeunes inversent les situations. Ainsi, les deux tiers des chefs de familles monoparentales hommes ou femmes sont divorcés. Outre l'essor des mères de familles divorcées, ce sont aussi les mères de familles célibataires qui ont augmenté.

Dans ce groupe des célibataires, les mères sont jeunes et soit, n'ont jamais vécu en couple, soit ont déjà rompu leur union libre. Alors que les mères célibataires sont jeunes (plus de la moitié ont moins de 28 ans), les mères divorcées (et veuves) sont les plus âgées.

### 2.3. Enfants à charge

Les familles monoparentales ont moins d'enfants à charge que les mères en couple: 1.4 enfants en moyenne pour les mères isolées contre 1.7 pour les mères en couple (cf. tableau 1).

---

<sup>1</sup> Mère isolée = mère seule = mère de famille monoparentale = femme sans conjoint avec un ou plusieurs enfant(s), avec ou sans autre personne dans le ménage.

*Tableau 1 / Nombre moyen d'enfants à charge  
et part des parents ayant un seul enfant à charge en 1992*

	Nombre moyen d'enfants	Part des parents ayant un seul enfant (%)
Mères seules	1.4	66.4
dont ⇒ célibataires	1.1	92.7
⇒ mariées	1.5	58.1
⇒ divorcées	1.5	65.2
⇒ veuves	1.6	54.5
Pères seuls	1.2	81.2
Mères en couple	1.7	45.2

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Les pères isolés ont moins d'enfants que les mères isolées : 1.2 enfants en moyenne. Dans 81.2% des cas, ils ont un seul enfant. Globalement, les deux tiers des mères de familles monoparentales ont un seul enfant.

Si les mères de familles monoparentales ont moins d'enfants que les mères en couple, c'est parce que le couple qui a pu exister à un moment donné ou qui n'a peut-être jamais existé, a été rompu et, par conséquent, a interrompu la constitution d'une famille plus nombreuse. Les mères de familles monoparentales veuves ont ainsi un peu plus d'enfants (1.6 en moyenne) car le décès n'est souvent intervenu qu'après la constitution d'une famille dite complète. Les femmes divorcées de 30-50 ans ont un peu moins d'enfants car elles ont interrompu leur union avant d'avoir eu éventuellement d'autres enfants. Les femmes célibataires ont nettement moins d'enfants à charge car elles sont aussi plus jeunes : plus de 90% d'entre elles ont un seul enfant.

Par conséquent, les familles monoparentales ont peu d'enfants par rapport aux couples, que ce soit des couples qui durent ou des couples recomposés qui ont à charge des enfants de plusieurs unions.

#### 2.4. Diplôme et activité professionnelle

Apparemment, les mères de familles monoparentales ne sont pas moins diplômées que les mères en couple et les pères isolés sont même plus diplômés que la moyenne (cf. tableau 2).

*Tableau 2 / Niveau de formation des familles monoparentales  
et des parents en couple*

Niveau de formation	Familles monoparentales		Couples	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Inférieur au primaire	34.4	41.0	38.6	44.6
Secondaire inférieur	10.3	33.3	31.3	30.9
Secondaire supérieur	13.9	14.9	10.7	12.2
Etudes supérieures	36.9	7.8	16.7	9.4
Autre enseignement	4.6	2.9	2.7	2.9
<b>Ensemble</b>	100	100	100	100

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

## FEMMES

Encore une fois, des différences apparaissent en fonction de la situation matrimoniale mais c'est plutôt le critère d'âge qui intervient à travers ce facteur. Les femmes célibataires qui sont aussi les plus jeunes, sont les plus diplômées alors que les veuves, plus âgées, sont les moins diplômées.

Côté activité professionnelle, les mères de familles monoparentales sont plus souvent "actives"<sup>1</sup> que les mères en couple mais plus "actives" aussi que l'ensemble des femmes de 20 à 55 ans : selon l'Enquête Forces de Travail de 1992, 73% ont un emploi contre 45% des femmes en couple et 55% de l'ensemble des femmes de 20 à 55 ans.

60% des mères isolées ont un emploi à temps plein et 13% à temps partiel ; 13% des mères en couple travaillent également à temps partiel mais seulement 32% à temps plein. Autant la différence d'activité entre les femmes en couple et les mères seules est importante à temps plein (environ 30 points d'écart), autant elle est quasi inexistante à temps partiel. Une femme seule ne peut pas, en effet, compter sur le revenu d'un conjoint pour compléter ses propres revenus alors qu'une femme en couple peut se permettre plus facilement de ne pas travailler si son conjoint bénéficie de revenus suffisants ou éventuellement de ne travailler qu'à temps partiel.

Séparées ou célibataires, les mères de famille monoparentales exercent plus souvent une activité professionnelle que celles qui sont veuves et plus âgées mais qui sont néanmoins plus actives que les femmes en couple. En fait, les femmes veuves ont souvent peu ou pas travaillé. Du fait de leur âge, elles se retrouvent souvent dans une situation défavorisée sur le marché du travail puisqu'elles ont peu ou pas d'expérience professionnelle.

Les mères de famille monoparentale de 35 à 44 ans sont les plus "actives" : 70 % d'entre elles exercent leur profession à temps complet. Plus jeunes (25 à 34 ans), elles sont proportionnellement moins nombreuses à travailler mais occupent davantage d'emplois à temps partiel. Les mères de familles monoparentales travaillent plus fréquemment au-delà de 45 ans qu'entre 25 et 34 ans alors que c'est l'inverse pour les mères ayant un conjoint (cf. tableau 3).

**Tableau 3 / Pourcentage de mères en activité à temps plein ou à temps partiel en fonction de l'âge en 1992**

en %	25 - 34 ans	35 - 44 ans	Plus de 45 ans	Tous âges
<b>Mères de famille monoparentale</b>				
<i>Ensemble des actives</i> <sup>(1)</sup>	62.2	80.8	67.4	73.2
à temps complet	46.4	69.2	54.8	60.6
à temps partiel	15.8	11.6	12.6	12.6
<b>Mères en couple</b>				
<i>Ensemble des actives</i> <sup>(1)</sup>	41.9	49.0	37.1	44.6
à temps complet	31.0	33.5	27.2	31.8
à temps partiel	10.9	15.5	9.9	12.8

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

(1) Actives ayant un emploi

<sup>1</sup> Attention : il s'agit ici de l'activité en termes d'actifs ayant effectivement un emploi. Les chômeurs ne sont pas comptabilisés dans cette catégorie. Aussi, on ne peut comparer ces résultats avec ceux des taux d'activité car d'une part, les chômeurs ne sont pas comptabilisés et, d'autre part, il n'y a pas de limite d'âge comme c'est souvent le cas pour le calcul des taux d'activité.

Comme pour toutes les femmes, plus le nombre d'enfants à charge est élevé, plus le pourcentage de mères isolées en activité est faible (cf. **tableau 4**), mais pas de la même façon pour les actives à temps partiel et les actives à temps plein. Alors que pour les actives à temps complet, les femmes avec deux enfants sont effectivement moins souvent actives que les femmes avec un seul enfant à charge, ce n'est pas le cas pour les actives à temps partiel. Ainsi le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel ne varie pas, que ce soit avec un ou deux enfants. Mères isolées ou mères en couple, le même phénomène se produit : avec un enfant à charge supplémentaire, la part des femmes travaillant à temps partiel ne baisse pas alors que celle des femmes travaillant à temps plein diminue régulièrement. Cette proportion continue de baisser au-delà de deux enfants.

**Tableau 4 / Pourcentage de mères en activité  
selon le nombre d'enfants en 1992**

en %	Un enfant	Deux enfants
<b>Mères de famille monoparentale</b>		
<i>Ensemble des actives</i> <sup>(1)</sup>	79.1	68.7
à temps complet	67.0	56.6
à temps partiel	<b>12.1</b>	<b>12.1</b>
<b>Mères en couple</b>		
<i>Ensemble des actives</i> <sup>(1)</sup>	52.1	41.0
à temps complet	39.9	27.6
à temps partiel	12.2	13.4

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

(1) Actives ayant un emploi

Peut-on en déduire que, lorsque les femmes ont un enfant supplémentaire, le travail à temps partiel reste une activité conciliable avec l'éducation des enfants (la part des emplois à temps partiel ne variant pas), alors qu'un emploi à temps complet le semble moins ? Est-ce que l'arrivée d'un enfant entraîne un arrêt d'activité pour les femmes qui travaillent à temps complet, contrairement à celles qui sont employées à temps partiel ?

Comme pour toutes les femmes, les mères de familles monoparentales les plus actives sont les plus diplômées. Pratiquement toutes les mères de familles monoparentales qui ont un diplôme d'études supérieures travaillent et peu ont un emploi à temps partiel.

Si les mères isolées sont plus actives, elles sont aussi plus souvent au chômage que les mères en couple : environ 7% des parents élevant seuls leur(s) enfant(s) sont au chômage contre un peu plus de 2% des mères en couple. Elles persistent plus longtemps sur le marché du travail compte tenu de la nécessité qu'elles ont d'assurer les besoins de leur(s) enfant(s) et leurs propres besoins. Les femmes avec conjoint n'ont pas le même impératif et peuvent plus facilement se décourager dans la recherche d'un emploi si le calcul coût-avantage de cette recherche n'est pas en leur faveur.

## 2.5. Revenus

A priori, on peut s'attendre à ce que les revenus des familles monoparentales soient inférieurs à ceux d'une famille comprenant un couple. Si les deux conjoints travaillent et si la femme perçoit un revenu équivalent à celui de la mère de famille monoparentale, le revenu de cette dernière devra être équivalent à près de 3 fois le revenu du conjoint pour que le bien-être global du ménage soit équivalent. Si la femme qui vit en couple ne travaille pas, alors le

revenu du conjoint doit être supérieur au revenu de la mère de famille monoparentale pour que les niveaux de bien-être soient équivalents. Sachant que les revenus masculins sont en moyenne supérieurs aux revenus féminins, notamment les revenus professionnels<sup>1</sup>, une famille nucléaire dont la mère ne travaille pas a souvent un niveau de bien-être supérieur aux familles monoparentales. Dernier cas de figure : la mère de famille monoparentale ne travaille pas, le bien-être de cette famille est par conséquent réduit. Les familles monoparentales sont donc plus souvent exposées à des problèmes financiers.

Un des indicateurs permettant de mesurer le bien-être économique des ménages est le Revenu Disponible par Unité de Consommation. Il s'agit de l'ensemble des revenus disponibles du ménage (revenus déduits des prélèvements obligatoires) en fonction de la composition familiale du ménage, c'est-à-dire pondérés par l'ensemble des poids des individus constituant le ménage. Chaque individu (ou unité de consommation) représente un poids différent selon sa position dans la famille et son âge. D'après les données du PSELL, en 1992, les familles monoparentales avaient une position financière proche de celle des familles nucléaires (et claniques)<sup>2</sup> avec trois enfants à charge<sup>3</sup> (cf. tableau 5).

*Tableau 5 / Evolution du Revenu Disponible par Unité de Consommation selon la typologie familiale en 1985 et en 1992*

	Revenu Disponible par Unité de Consommation en % de la moyenne <sup>1</sup>				Evolution 1985/1992 en %
	1985	Position <sup>2</sup>	1992	Position <sup>2</sup>	
Ménage non familial	114.3	11	108.5	10	+70.9
<b>Père/Mère + enfant(s) à charge</b>	85.4	6	<b>73.7</b>	3	+55.4
Père/Mère + enfant(s) adulte(s)	114.6	12	111.1	12	+74.6
Père/Mère + enfant(s) adulte(s) et à charge	79.6	3	76.5	5	+73.0
Couple sans enfant à charge	107.4	9	107.8	9	+80.7
Couple + 1 enfant à charge	93.7	8	99.1	8	<b>+90.4</b>
Couple + 2 enfants à charge	81.9	5	79.9	6	+75.7
Couple + 3 enfants à charge ou +	70.6	2	<b>71.5</b>	2	+82.3
Famille clanique sans enfant à charge	107.4	9	110.9	11	+85.9
Famille clanique + 1 enfant à charge	86.1	7	95.7	7	<b>+100.1</b>
Famille clanique + 2 enfants à charge	80.4	4	<b>69.7</b>	1	+56.1
Famille clanique + 3 enfants à charge ou +	64.8	1	73.9	4	<b>+105.3</b>
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>+80.1</b>

Source : PSELL CEPS/Instead 1985 et 1992

<sup>1</sup> Valeur moyenne du revenu disponible par unité de consommation par ménage et par mois :

- en 1985 : 32390 FL = 100 % pour l'ensemble des ménages

- en 1992 : 58320 FL = 100 % pour l'ensemble des ménages

<sup>2</sup> Ménages classés par ordre croissant de revenu disponible par unité de consommation

En 1992, les familles monoparentales du type mère ou père avec un ou plusieurs enfants à charge avaient un pouvoir d'achat dévalué d'environ 25% (indice 73.7) par rapport à la valeur moyenne de l'ensemble des ménages<sup>4</sup>. La situation était encore moins favorable pour les familles nombreuses (-30% pour les couples avec au moins trois enfants à charge, indice 71.5

<sup>1</sup> Les salaires des hommes sont supérieurs à ceux des femmes, surtout en raison du type de profession exercée, du secteur d'emploi, de la qualification, des responsabilités, de l'ancienneté, etc.

<sup>2</sup> Famille clanique : famille comprenant au moins trois adultes.

<sup>3</sup> Tout enfant de moins de 16 ans est considéré comme un enfant à charge ainsi que ceux qui ont plus de 16 ans et qui poursuivent encore des études.

<sup>4</sup> Cf. ECO-CEPS n°1/2, "Le revenu des ménages : Evolution de 1985 à 1992", P. Hausman, CEPS/Instead, 1995.

et pour les familles claniques avec deux enfants à charge, indice 69.7). Dans ces familles nombreuses, il n'y a bien souvent qu'un seul apporteur de revenus puisqu'il est alors peu intéressant pour la mère de travailler compte tenu du coût élevé de la garde pour trois enfants ou plus.

Ce sont les familles monoparentales avec uniquement des enfants à charge qui ont la situation financière la plus précaire dans l'ensemble des familles monoparentales ; les familles monoparentales ayant à la fois des enfants à charge et des enfants adultes ont une situation un peu plus favorable. Les familles monoparentales n'ayant que des enfants adultes ont la position financière la plus favorable non seulement dans l'ensemble des familles monoparentales mais également dans l'ensemble des ménages.

Les difficultés financières sont d'autant plus importantes dans un ménage où les caractéristiques suivantes sont réunies : le chef de ménage est une femme, a moins de 61 ans, et a des enfants à charge. La proportion de ménages avec des enfants, ayant des difficultés financières importantes<sup>1</sup>, est deux fois plus élevée lorsque le chef de ménage est une femme.

Les mères de familles monoparentales remplissent ces conditions mais, comme elles ont souvent peu d'enfants (les deux tiers ont un seul enfant), les difficultés sont atténuées. En fait quand les familles monoparentales sont en situation financière précaire, c'est souvent parce qu'elles l'étaient déjà avant la rupture du couple.

## 2.6. Logement

Dans quel type de logement vivent les familles monoparentales et avec qui ? Les mères isolées sont moins souvent propriétaires de leur logement que les femmes en couple car, si elles étaient propriétaires avant le divorce, le cas échéant, elles ont peut-être dû quitter leur logement pour le vendre ou le laisser à leur ex-conjoint. Elles cohabitent plus souvent avec une (ou plusieurs) autre(s) famille(s), soit parce qu'elles n'ont jamais quitté le noyau familial, soit parce qu'elles sont revenues dans ce noyau familial après la rupture du couple. Ainsi, on retrouve encore souvent la configuration familiale du type "mère de famille avec son enfant habitant chez ses propres parents".

En terme d'équipement des ménages<sup>2</sup>, les familles monoparentales disposent d'un confort de base, un confort élémentaire avec peu de biens de luxe. Elles possèdent plutôt des biens dits rationnels qui ont pour fonction d'épauler les femmes qui élèvent seules leurs enfants : lave-vaisselle, four à micro-ondes, cafetière électrique.

## 2.7. Garde des enfants

Comment les familles monoparentales s'organisent-elles pour faire garder leurs enfants, pour concilier activité professionnelle et famille ? Ces problèmes organisationnels, qui se posent à toutes les femmes ayant des enfants, sont encore plus contraignants pour les femmes seules.

D'une façon générale, plus les mères sont jeunes, plus elles font appel à un système de garde autre que leur propre garde. En comparant les modes de garde utilisés par les mères de familles monoparentales et les mères en couple, on note que les premières font également plus souvent garder leurs enfants par une autre personne qu'elles-mêmes. Elles sont, en effet, plus

<sup>1</sup> C'est-à-dire reconnaissant avoir des difficultés à joindre les deux bouts.

<sup>2</sup> Cf. PSELL Info, "L'équipement des ménages", P. HAUSMAN, 1994, CEPS/INSTEAD.

souvent contraintes de travailler. Elles supportent également plus souvent un coût pour cette garde. Elles sont donc pénalisées puisqu'elles doivent à la fois travailler et assurer seules les frais de garde.

Notons qu'au Luxembourg, il manque encore des places dans les crèches même si de gros efforts d'investissements ont été consentis ces dernières années. Si aucune mesure spécifique n'est vraiment prévue pour les familles monoparentales, les foyers de jour essayent de donner la priorité aux enfants dépendants d'un seul parent ou d'un couple dont les deux parents sont actifs. Les femmes qui travaillent à temps partiel ont plus de difficultés à trouver une crèche que les femmes qui travaillent à temps complet parce que ces dernières sont prioritaires sur les listes d'attente des foyers de jour. Ce système crée un cercle vicieux : si elles ne peuvent faire garder leurs enfants, elles ne peuvent non plus exercer un emploi à temps plein ; si elles n'ont pas d'emploi à temps complet, elles ne seront pas prioritaires pour obtenir une place dans une crèche.

### EXTRAIT DE :

**B. LEJEALLE, "Les familles monoparentales au Luxembourg ou Elever seule son enfant", Document PSELL n° 78, CEPS/INSTEAD, 1995.**

### POUR EN SAVOIR PLUS

**P. HAUSMAN, "Le revenu des ménages : Evolution de 1985 à 1992", ECO-CEPS n° 1/2, CEPS/INSTEAD, 1995.**

**P. HAUSMAN, "L'équipement des ménages", PSELL INFO n° 1, CEPS/INSTEAD, 1994.**

**A. AUBRUN, P. HAUSMAN, "Les modes de garde des jeunes enfants", Document PSELL n° 20, CEPS/INSTEAD, 1990.**

**M. PELS, "Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : Encadrement institutionnel de la femme", Document PSELL n° 76, CEPS/INSTEAD, 1995.**

## LE TRAVAIL PROFESSIONNEL, LE TRAVAIL FAMILIAL ET LE TEMPS LIBRE

A. AUBRUN, P. HAUSMAN

### 1. INTRODUCTION

Les femmes assument souvent à la fois le travail familial et le travail professionnel. Comment s'organisent-elles et de quelles aides bénéficient-elles ?

Leur reste-t-il un temps de liberté pour des activités autres que familiales ou professionnelles ?

Quels problèmes rencontrent les mères avec des enfants en bas âge et de quelles mesures souhaiteraient-elles bénéficier<sup>1</sup> ?

### 2. LES AIDES REÇUES POUR DIVERSES TACHES DOMESTIQUES

Pour pouvoir mener de front travail professionnel et charges familiales, les femmes professionnellement actives bénéficient d'aide de la part de la famille le plus souvent mais aussi de l'aide assurée par une personne rémunérée.

#### 2.1. Aide pour les tâches ménagères

La famille intervient dans 25% des cas. On ne recourt à une personne rémunérée que dans 22% des cas. Ce qui signifie que c'est l'employée elle-même (aidée éventuellement par son conjoint) qui, dans trois cas sur quatre, assure le travail ménager pendant le temps laissé libre par son travail professionnel. Dans ce cas, la femme doit assumer sa "deuxième journée" de travail.

*Tableau 1 / Etes-vous aidée pour les tâches ménagères (%) ?*

	<i>Aide de la famille</i>	<i>Aide d'une personne rémunérée</i>
oui	24.5	21.7
non	75.5	78.3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Les observations suivantes sont basées sur les données de l'enquête "Les employées de statut privé occupées au Luxembourg" réalisée par le CEPS/INSTEAD pour le compte de la Chambre des Employés Privés en 1995. L'échantillon de cette étude concerne des employées privées, plutôt jeunes, 43% ont moins de 30 ans et 34% ont entre 30 et 39 ans. Une petite moitié est mariée (47%) et il y a presque autant de célibataires (44%). Parmi les femmes interrogées, 72.1 % résident au Luxembourg, 13.2 % en France, 8.8% en Belgique et 5.9 % en Allemagne. Chez les résidentes, 70.45 % sont luxembourgeoises, 5% belges, 5% françaises, 4.8% italiennes, 4% portugaises, 3.2% allemandes et 7.6% ont d'autres nationalités.

## 2.2. Aide pour la garde des enfants

Parmi les 33% de femmes concernées, 45% font appel à la famille et un petit tiers à une personne rémunérée.

Tableau 2 / Etes-vous aidée pour la garde des enfants (%) ?

	<i>Aide de la famille</i>	<i>Aide d'une personne rémunérée</i>
oui	44.9	30.9
non	55.1	69.1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## 2.3. Aide pour les soins aux parents âgés

C'est la solidarité familiale que l'on retrouve dans 17% des cas alors que seulement 6% des personnes interrogées font appel à une personne rémunérée.

Tableau 3 / Etes-vous aidée pour les soins aux parents âgés (%) ?

	<i>Aide de la famille</i>	<i>Aide d'une personne rémunérée</i>
oui	17.3	6.2
non	82.7	93.8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

L'aide la plus courante est donc celle assurée par la famille. Actuellement, la solidarité intergénérationnelle est mise en évidence dans de nombreuses études, mais elle a toujours existé. Ce qui est nouveau, c'est qu'elle concerne trois ou, quelquefois, quatre générations.

Toutefois, l'éloignement ou l'absence de famille ne permet pas toujours à cette solidarité intergénérationnelle de jouer. Dans ce cas, la femme doit pouvoir compter sur les services ou les équipements existant en matière d'aide.

## 3. ACTIVITES EXTRA-PROFESSIONNELLES

Dans l'ensemble, les employées sont peu nombreuses à avoir une activité en dehors du travail professionnel et familial. Les associations sportives attirent le plus de monde avec 20% de pratique fréquente d'un sport<sup>1</sup>.

Elles sont encore une sur trois à pratiquer un sport de façon épisodique. Les activités culturelles attirent un peu moins de monde mais sont encore suivies, même occasionnellement par un quart de notre échantillon.

<sup>1</sup> Dans la dernière enquête de l'INSEE sur les Conditions de vie des ménages en France (1993-94), 27.2% de femmes pratiquent un sport au moins une fois par semaine. *Insee Résultats*, n°450, février 1996, p. 111 (contre 23% chez nous).

## FEMMES

Par contre, les activités artisanales et la religion ne font pas recette. Moins de 10% participent à une association à caractère religieux. Quant à la politique, comme il fallait s'y attendre, elle n'attire qu'un pour cent des employées souvent ou très souvent, tandis que 1.9% d'entre elles disent y participer parfois.

Les activités syndicales sont tout autant délaissées (4%) et la participation à une organisation professionnelle n'enregistre que 7% de participation<sup>1</sup>.

*Tableau 4 / La participation aux activités extra-professionnelles ou extra-familiales (%)*

<i>Activités</i>	<i>Très souvent</i>	<i>Souvent</i>	<i>Parfois</i>	<i>Jamais</i>	<i>Total</i>
Sportive	7.5	15.4	12.2	64.9	100
Culturelle	4.0	8.0	11.8	76.2	100
Artisanale	0.6	1.7	3.9	93.7	100
Religieuse	1.8	1.4	5.1	90.8	100
Politique	0.5	0.6	1.9	97.0	100
Syndicale	0.4	0.7	3.0	95.9	100
Organisation prof.	0.6	1.4	5.3	92.7	100

#### 4. LES PROBLEMES PARTICULIERS DES MERES AVEC UN OU PLUSIEURS ENFANT(S) DE MOINS DE 13 ANS

La majorité des mères avec un (ou plusieurs) enfant(s) de moins de 13 ans gère leur double fonction sans trop de difficultés. Pour la garde des enfants et pour les tâches domestiques, plus de la moitié des mères ne rencontrent aucun problème.

En ce qui concerne la surveillance de la scolarité et des loisirs, elle ne présente aucune difficulté pour les trois quarts d'entre elles.

Néanmoins et concernant les tâches domestiques, pour 10 % de ces mères, il s'agit d'un souci permanent et pour 35 % d'entre elles, d'un problème occasionnel.

La garde des enfants suit de très près : elle représente un problème permanent pour 7 % des femmes interrogées et un problème occasionnel pour 34 % d'entre elles.

<sup>1</sup> Les questions posées à propos de ces différentes activités se réfèrent à une pratique active à celles-ci ; le simple fait d'adhérer à une association n'est donc pas pris en compte ici.

Tableau 5

Voici une série de tâches qui peuvent représenter des difficultés pour les femmes qui exercent une activité professionnelle. Qu'en est-il dans votre cas ? (%)

*1- pour la garde des enfants*

<i>Aucun problème</i>	59.3
Problème occasionnel	34.0
Problème permanent	6.7
<b>Total</b>	<b>100</b>

*2- pour les tâches domestiques*

<i>Aucun problème</i>	55.3
Problème occasionnel	35.0
Problème permanent	9.7
<b>Total</b>	<b>100</b>

*3- pour la surveillance de la scolarité des enfants*

<i>Aucun problème</i>	77.0
Problème occasionnel	16.5
Problème permanent	6.5
<b>Total</b>	<b>100</b>

*4- pour la surveillance des loisirs des enfants*

<i>Aucun problème</i>	73.3
Problème occasionnel	20.4
Problème permanent	6.3
<b>Total</b>	<b>100</b>

## 5. EN CAS D'ENFANT MALADE

L'enfant malade pose souvent un problème difficile qui oblige la mère à prendre des jours de congé si elle n'a pas un conjoint pouvant se libérer de ses obligations professionnelles. Elle peut faire appel à la famille ou à une gardienne compréhensive pour garder l'enfant.

En effet, les aménagements pour absence en cas d'enfant malade ne sont pas fréquents dans les entreprises.

Dans ce cas, la famille reste la première aide et, de loin, la plus importante. Plus de la moitié des femmes y ont recours. Dans un tiers des cas, les mères sont obligées de prendre des jours de congé. Dans un cas sur cinq, le conjoint prend la relève et s'occupe de l'enfant malade.

L'emploi d'une personne rémunérée à domicile n'est utilisé que dans 8.9% des cas. Comme on le voit, les solutions les plus variées sont utilisées : on se débrouille comme on peut !

*Tableau 6 / Les solutions adoptées pour la garde d'un enfant malade (% de réponses positives)*

<i>Solutions</i>	<i>% de réponses positives</i>
1. Quelqu'un de la famille vient le garder	51.5%
2. Arrêt de travail en prenant des congés	32.4%
3. Le conjoint le garde	19.0%
4. Il est emmené chez la gardienne	13.9%
5. Arrêt de travail autorisé pour enfant malade (congé)	11.9%
6. Il y a quelqu'un à domicile	8.9%
7. Mise en maladie de la mère	2.8%
8. Prise de congé non rémunéré	2.3%
9. Service Krank Kanner Doheem	1.9%
10. Autre solution	5.7%

CHAMP : Employées ayant la charge d'enfant de moins de 13 ans

**Remarque** : Ne pas totaliser les lignes - il s'agit de taux de réponses positives pour chaque contenu.

## 6. COMMENT MIEUX CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE ?

Quels sont les souhaits formulés par les mères pour pouvoir mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ? Le congé parental rémunéré vient largement en tête, avec la possibilité de reprendre les activités professionnelles après avoir assuré l'éducation des enfants.

En deuxième position, elles demandent des aménagements du temps de travail (pour les mères de jeunes enfants) et des aménagements d'horaires des écoles et des crèches.

Une plus grande souplesse de la part des entreprises et de la part des écoles ou des crèches pourrait ainsi leur rendre la vie plus facile.

Des besoins pour la garde des enfants (crèches, cantines) et, en particulier de l'enfant malade, sont exprimés. Pour certaines, ces aménagements existent déjà dans les entreprises mais de façon encore trop réduite.

Dans l'ensemble, les souhaits exprimés par les résidentes et les frontalières se rejoignent. Certaines spécificités apparaissent cependant.

Ainsi, les employées résidant au Luxembourg sont plus nombreuses à demander une meilleure adaptation des horaires scolaires ou des crèches au rythme de leur vie professionnelle. Elles sont aussi plus nombreuses à insister sur les besoins en matière de garde pour les enfants et de cantines scolaires.

En ce qui concerne les mesures d'ordre professionnel, les résidentes sont un peu plus souvent intéressées que les frontalières par la garantie de réemploi après une phase d'éducation et, surtout, par le travail à domicile.

## **7. POUR QUELS SERVICES SERAIENT-ELLES PRÊTES A PAYER PLUS D'IMPÔTS ?**

Cette question supplémentaire a été posée chaque fois que les employées concernées ont marqué leur accord aux mesures proposées. Cette procédure permet, en quelque sorte, d'évaluer l'intensité de leur engagement en faveur de chaque mesure et reflète, d'une certaine manière, le niveau d'urgence associé à chaque mesure.

L'examen des réponses fournies confirme qu'il y a urgence : plus de la moitié des employées concernées seraient effectivement prêtes à payer plus d'impôts afin que treize mesures (parmi les quinze proposées) voient le jour.

Les mesures familiales recouvrent certainement les besoins les plus fortement ressentis par les employées. Le congé parental rémunéré constitue la mesure pour laquelle plus de sept employées concernées sur dix accepteraient de payer plus d'impôts (huit sur dix parmi les frontalières).

Les résidentes seraient également majoritairement d'accord pour payer plus d'impôts pour la mise en place des mesures suivantes : aides pour la garde des enfants malades (79 %), surveillance des enfants après l'école (71 %), ainsi que des cantines scolaires et des crèches plus proches du domicile ou du lieu de travail (68 %).

La force de l'engagement en faveur des mesures professionnelles est nettement moins prononcée chez les résidentes. Sept frontalières concernées sur dix sont, en revanche, prêtes à payer plus d'impôts afin de pouvoir bénéficier d'une garantie de réemploi après une période consacrée à l'éducation des enfants ainsi que des aménagements de leur temps de travail pour s'occuper de leurs jeunes enfants.

FEMMES

*Tableau 7 / Les désirs des mères pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et leur disposition à payer plus d'impôts pour que certaines mesures soient garanties*

	% d'accord par ordre décroissant			D'accord pour payer plus d'impôts si ces mesures étaient garanties *	
	Ensemble	Résidentes	Frontalières	Résidentes	Frontalières
<b>1. Mesures familiales</b>					
⇒ un congé parental rémunéré	72.3	73.4	69.9	73.7	81.6
⇒ des horaires scolaires/crèches mieux adaptés	50.3	54.4	41.6	65.2	62.2
⇒ plus d'aide pour la garde des enfants malades	47.2	48.9	43.6	79.0	65.4
⇒ des crèches/garderies plus proches du domicile/lieu de travail	45.3	46.3	43.2	68.0	75.2
⇒ plus d'aide pour la garde des enfants	41.4	44.6	34.6	67.9	68.5
⇒ plus d'aide pour la surveillance des enfants après l'école et pour les devoirs scolaires	40.1	41.2	38.0	70.7	71.9
⇒ des cantines scolaires	39.5	43.5	31.0	70.5	75.3
⇒ plus d'aide pour le travail domestique	30.3	24.6	42.5	53.6	62.7
⇒ des internats	6.3	8.3	2.2	51.9	n.s.
<b>2. Mesures d'ordre professionnel</b>					
⇒ garantie de réemploi après une phase d'éducation	73.4	76.4	67.0	53.6	69.3
⇒ aménagement du temps de travail pour les mères/pères de jeunes enfants	63.6	61.9	67.1	57.4	69.1
⇒ plus de transports en commun	39.0	39.1	38.7	57.3	62.3
⇒ le travail à temps partiel	38.8	36.7	43.4	41.5	54.9
⇒ le travail à domicile	28.6	32.6	20.1	40.4	46.8
⇒ la cantine dans l'entreprise	19.0	16.7	24.0	53.7	58.7

\* Réponses des employées souhaitant les mesures proposées. Accords "avec réserve" inclus.  
n.s. : non significatif

**EXTRAIT DE :**

*"Résultats d'une enquête sur les employées privées - Travail féminin", Chambre des Employés Privés, 1996.*

## LA POPULATION ETRANGERE : UNE COMPOSANTE INCONTOURNABLE DANS LE PAYSAGE LUXEMBOURGEOIS

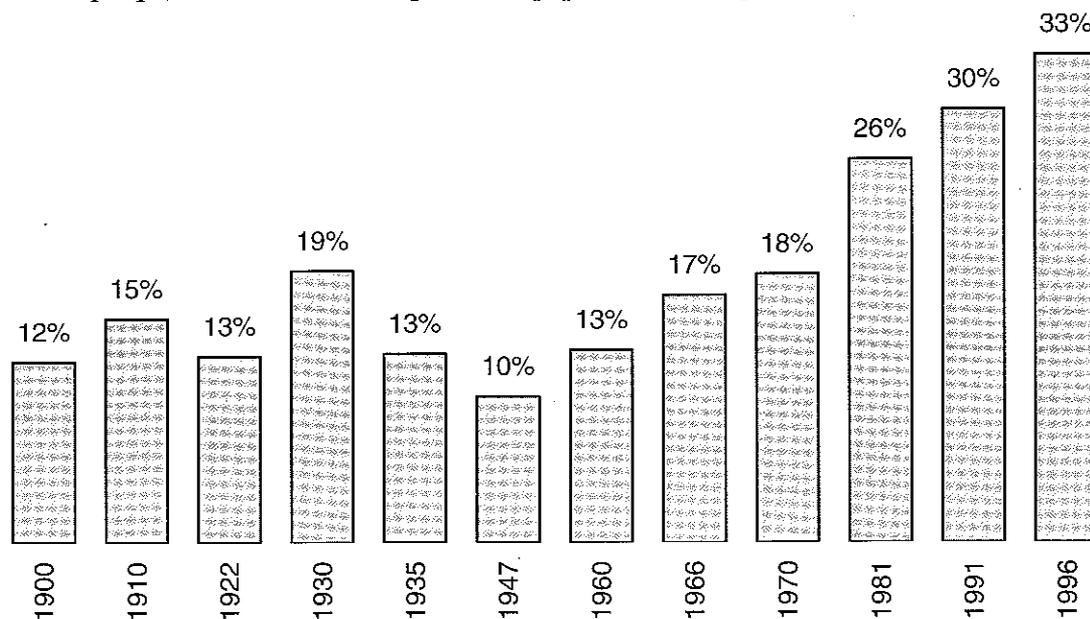
**F. BERGER, P. BOUSCH**

*Une terre d'immigration aujourd'hui, une terre d'émigration dans le passé*

La seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle et le début de ce siècle ont été marqués par une forte émigration des Luxembourgeois vers des terres plus prospères, outre-Atlantique essentiellement. A cette époque, pour des raisons politiques (appartenance au Zollverein), la population étrangère était principalement composée de ressortissants allemands. Le développement du secteur sidérurgique, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et jusque dans les années 1970, a contribué au recours à la main-d'oeuvre étrangère, italienne plus particulièrement.

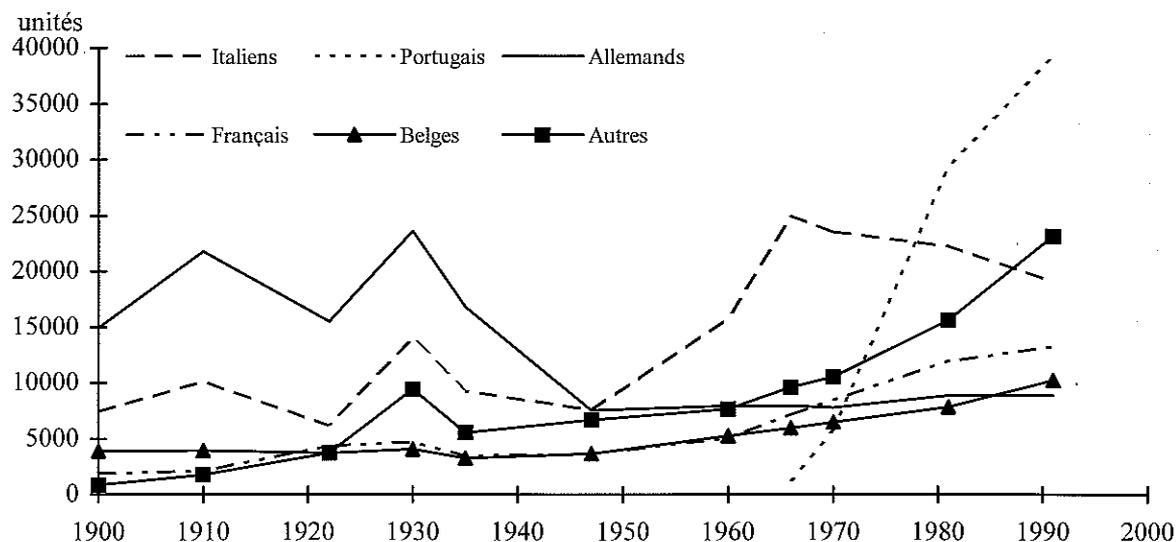
Depuis les années 1970, l'arrivée massive de ressortissants portugais appelés à travailler dans le secteur du bâtiment et des travaux publics marque un nouveau type d'immigration. Par ailleurs, le développement de la place européenne et financière explique la présence d'un nombre croissant de ressortissants de l'Union Européenne. Plus récemment, ce sont les émigrés des pays de l'Est et d'ex-Yougoslavie qui se sont installés dans le pays. Les vagues d'immigration suivent globalement les développements économiques du pays. De 1947 à 1996, la part des étrangers dans la population totale est passée de 10 à 33 %. 29 000 étrangers en 1947 pour 138 000 en 1996.

*Graphique 1 / Evolution de la part de la population étrangère dans la population totale*



Source : STATEC, R.P.

*Graphique 2 / Evolution du nombre de ressortissants selon les nationalités*



Source : STATEC, R.P.

***Près d'un résidant sur trois est de nationalité étrangère***

Avec 33 % de la population totale en 1996, le poids des étrangers au Luxembourg est largement plus important que dans n'importe quel autre pays de l'Union Européenne. Les ressortissants de l'Union Européenne composent la plus grande partie de la population étrangère. La communauté portugaise, dont l'émigration vers le Luxembourg a commencé vers 1968, représentait 34,4 % de la population étrangère en 1991.

La communauté italienne, 16,7 % de la population étrangère, occupait par son importance le deuxième rang. Les ressortissants des trois pays limitrophes - la France, la Belgique et l'Allemagne - représentaient respectivement 11,6 %, 9 % et 7,8 % de la population étrangère. Huit étrangers sur dix possédaient la nationalité d'un de ces 5 pays (Portugal, Italie, France, Belgique, Allemagne).

Près d'un étranger sur trois réside dans la capitale ; les étrangers y représentaient 46 % de la population totale en 1991. Les estimations de population pour 1996 indiquent que plus d'un résidant de la capitale sur deux serait de nationalité étrangère.

Les étrangers sont concentrés autour des anciens et récents noyaux économiques : l'agglomération de la capitale, la vallée de l'Alzette et le Bassin Minier. Dans ces espaces, un résidant sur quatre est de nationalité étrangère.

Les communes rurales connaissent une proportion plus faible d'étrangers dans la population totale. Toutefois, les communes situées le long de la Moselle font une exception, au moins un habitant sur cinq y est de nationalité étrangère (cf. carte : population étrangère en 1991).

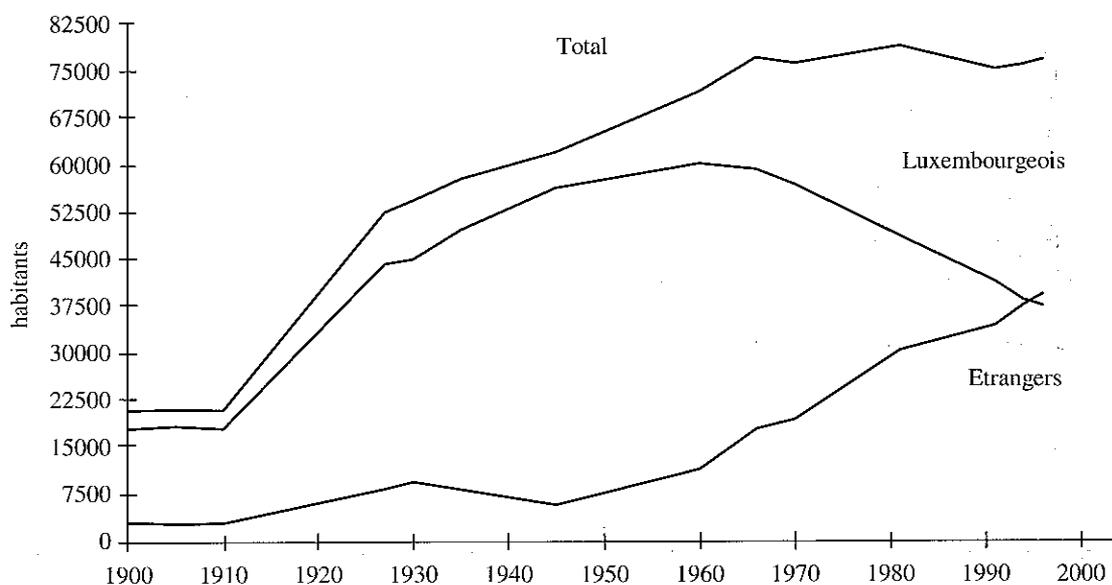
**Luxembourg-Ville : Plus d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère en 1996**

La proportion élevée d'étrangers dans la ville de Luxembourg (51%) reflète l'importance de sa dimension européenne et internationale. Avec une population étrangère de 39 200 habitants en 1996, la Ville de Luxembourg regroupe près de 30 % des ressortissants étrangers résidant dans le pays. En revanche, les 37 500 habitants de la Ville de Luxembourg de nationalité luxembourgeoise ne représentent que 14 % de l'ensemble de la population de nationalité luxembourgeoise du pays.

En terme d'évolution, les dynamiques des deux groupes de population tendent à s'opposer de plus en plus. En effet, sur la période 1984-1996, la population luxembourgeoise a diminué de 21 %, soit une chute d'effectif de 10 000 personnes. Pendant la même période, la population étrangère gagnait 10 000 personnes, soit une hausse de 34 %.

Sur une période plus longue (1960-1996), l'ampleur des mouvements est nettement plus significative : - 22 700 personnes pour la population luxembourgeoise et + 27 700 personnes pour la population étrangère. Ainsi, la hausse de la population totale est due essentiellement à l'apport de la population étrangère.

**Graphique 3 / Evolution des effectifs de la population luxembourgeoise et étrangère dans la Ville de Luxembourg**



Source : STATEC et BVP

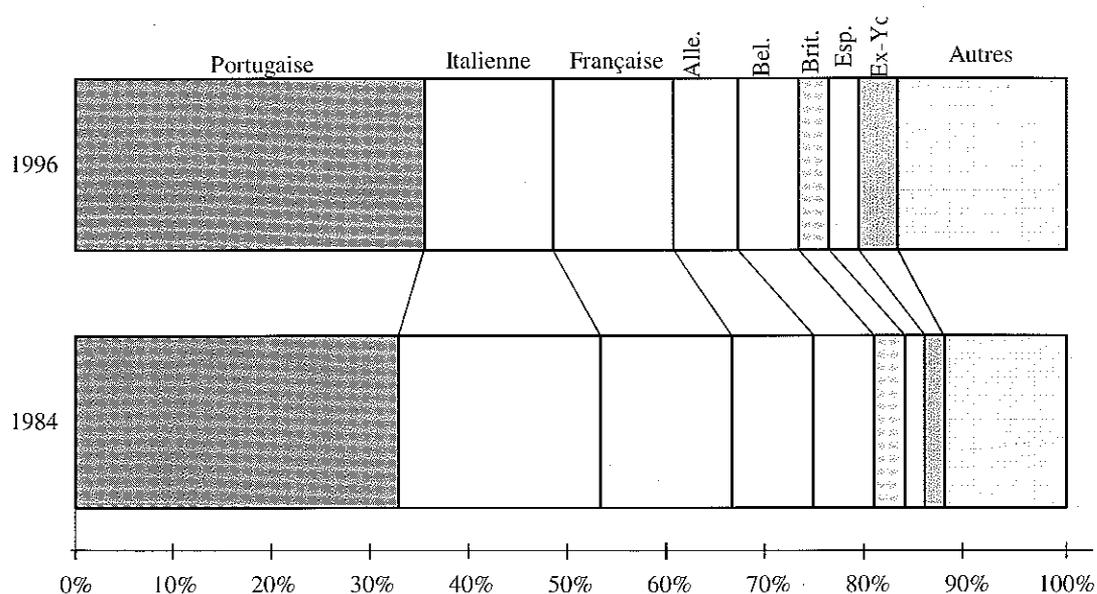
La ville de Luxembourg est une véritable mosaïque qui se compose de 113 nationalités et qui n'a cessé d'affirmer son caractère pluriethnique. En l'espace de 13 ans, de 1984 à 1996, elle s'est enrichie de 25 nationalités. La grande majorité des étrangers (86 %) est composée de ressortissants de l'Union Européenne.

## ETRANGERS

La communauté portugaise qui représente 35% des non-nationaux, poursuit son développement (+ 4 215 Portugais entre 1984 et 1996). Celle des Italiens, première communauté étrangère en 1970, observe une baisse de son effectif : - 597 personnes.

Les bouleversements politiques en Europe de l'Est et le conflit yougoslave ont contribué à la progression significative des immigrés en provenance de l'Est : leur nombre a doublé de 1984 à 1996, il est passé de 1 062 personnes à 2 184 personnes. Les ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie ont commencé à affluer après le début du conflit. D'octobre 1991 à octobre 1994, leur nombre est passé de 819 à 1 514 personnes. Dans l'ensemble, ce sont les ressortissants des pays hors Union Européenne qui enregistrent les taux d'accroissement les plus importants entre 1984 et 1996.

**Graphique 4 / Répartition des principales nationalités de la population étrangère en 1984 et en 1996 dans la Ville de Luxembourg**



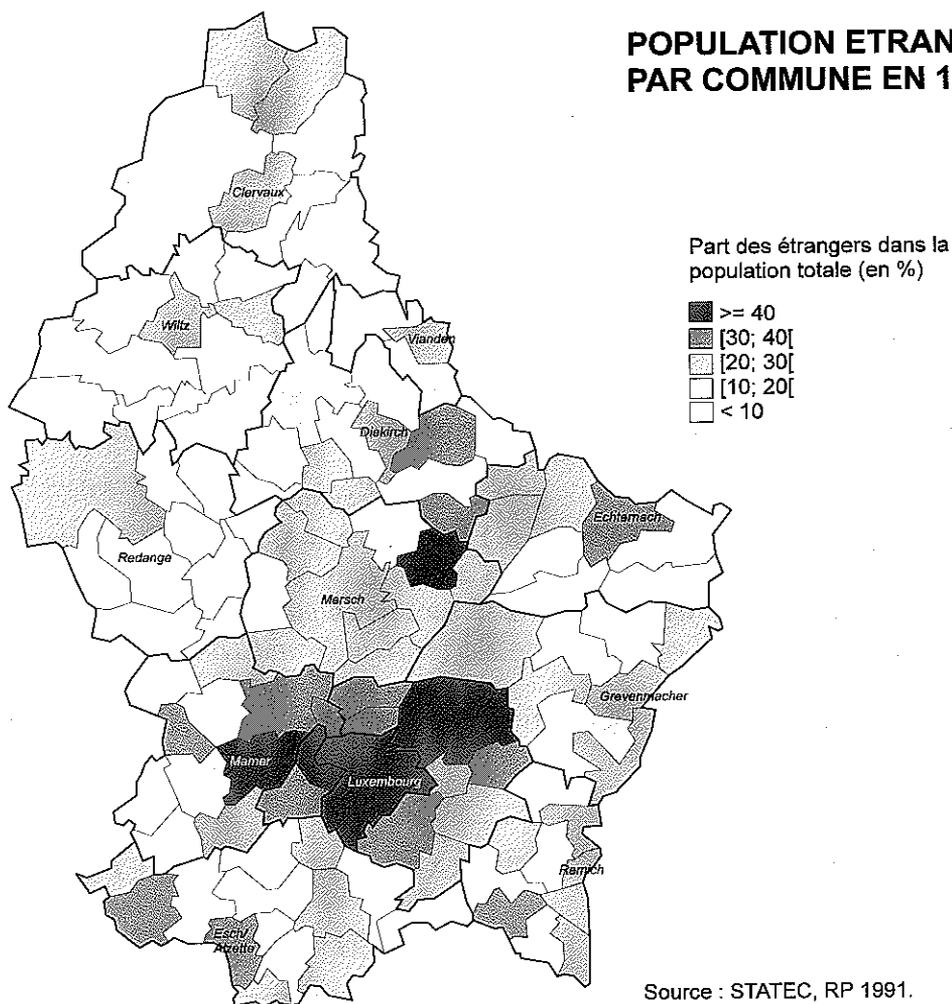
Source : BVP, Ville de Luxembourg.

### POUR EN SAVOIR PLUS

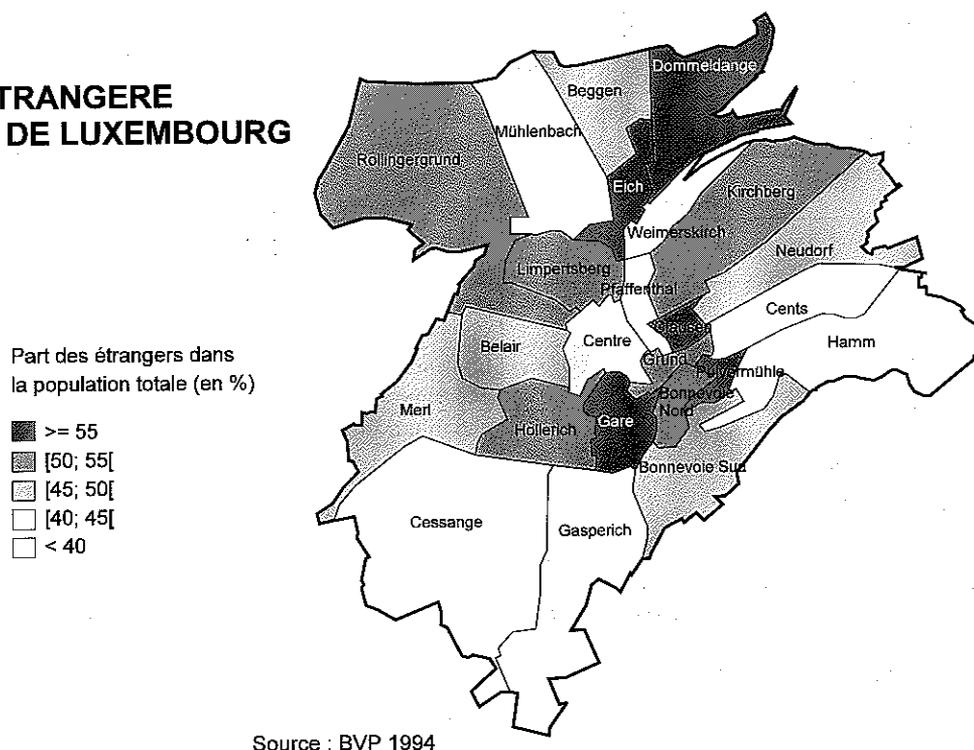
*"Atlas des communes, la population du Luxembourg", CEPS/INSTEAD & STATEC, novembre 1996.*

*"Atlas de la population, Ville de Luxembourg", CEPS/INSTEAD, STATEC & Ville de Luxembourg, à paraître.*

**POPULATION ETRANGERE  
PAR COMMUNE EN 1991**



**POPULATION ETRANGERE  
DANS LA VILLE DE LUXEMBOURG  
EN 1994**



# LES SANS ABRIS

M. PELS

## 1. INTRODUCTION

Combien de personnes sont contraintes de vivre sans abri au Grand-Duché de Luxembourg ? Quelles sont les caractéristiques principales de ce groupe particulièrement mis en marge de la société ?

En tant que correspondant national de la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans Abris (FEANTSA), le CEPS a réalisé en 1994 et 1995 un rapport national concernant cette population. Ce rapport est basé sur une *enquête effectuée auprès des centres d'hébergement, foyers d'accueil et services de logement du Grand-Duché*.

L'analyse des résultats des enquêtes permet de chiffrer ce phénomène et de relever certaines caractéristiques des personnes touchées.

## 2. QUELQUES POINTS DE REPERE (COMPARAISON ENTRE 1994 ET 1995)

Tableau 1 / Caractéristiques des sans abris en 1994 et 1995

Caractéristiques	Femmes (N=80)		Hommes (N=114)	
	1994	1995	1994	1995
Age	19 - 35 ans âge moyen 33.6	26 - 35 ans âge moyen 33.6	26 - 30 ans âge moyen 37.8	26 - 50 ans âge moyen 37.2
Nationalité	Lux = 57.5%	Lux = 51.4%	Lux = 66.7%	Lux = 65.6%
Situation professionnelle	chômage 58.8% emploi 23.7%	chômage 43.2% emploi 29.7%	chômage 32.5% insertion 22.8%	chômage 29.9% emploi 26.7%
Revenus	RMG 28.7% salaire 23.7%	salaire 33.8% RMG 23.7%	RMG 28.1% salaire 21.9%	salaire 24.4% RMG 24.8%
Etat civil	célibataires 42.5% mariées 20.0%	célibataires 41.2% séparées 20.3%	célibataires 65.2%	célibataires 66.9%
Enfants	oui = 77.5%	oui = 75.0% vivent avec 62.2%	non = 68.4%	non = 69.4%
Difficultés rencontrées	familiales 50.0% personnelles 20.0%	familiales 39.9% personnelles 31.1%	personnelles 48.3% familiales 20.2%	personnelles 53.5%
Provenance	cohabitation 50% log. pers. 21.3%	cohabitation 33.8% log. pers. 31.8%	cohabitation 24.6% log. pers. 21.9% rue 21.0% institutions 21.0%	institutions 24.2% log. pers. 20.4% cohabitation 19.7% autres centres 17.8% rue 17.2%
Séjour < 6 mois	46.0% sév. moyen 14 mois	31.6% sév. moyen > 23 mois	41.0% sév. moyen 15 mois	43.1% sév. moy. > 18 mois
Sortie envisagée	oui = 86.3%	oui = 64.2%	oui = 77.2%	oui = 72.0%

Source : CEPS/I. & F.E.A.N.T.S.A.

En se référant au tableau 1, on peut d'ores-et-déjà constater les faits suivants :

- ◆ l'âge moyen des personnes accueillies ne varie guère ;
- ◆ en 1995, l'échantillon comprend moins de femmes de nationalité luxembourgeoise ;
- ◆ le chômage est moins important en 1995 (surtout chez les femmes) ; il reste cependant à un niveau élevé ;
- ◆ l'emploi des femmes a augmenté ; en ce qui concerne les hommes, les activités d'insertion ont cédé la place au travail ;
- ◆ le nombre de salaires a augmenté : salaires et RMG ont des fonctions inversées en 1995 ;
- ◆ le nombre de femmes divorcées ou séparées a augmenté et plus de femmes sont hébergées avec leur(s) enfant(s) ;
- ◆ les difficultés d'ordre familial sont en diminution, mais celles liées à la personne ont augmenté pour les femmes. En ce qui concerne les hommes, les problèmes d'ordre personnel sont toujours les plus fréquents ;
- ◆ les séjours en foyer d'accueil s'allongent (surtout en ce qui concerne les femmes) ; les responsables interrogés se montrent moins optimistes quant aux possibilités et délais de sortie.

### 3. CONCLUSIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES OBSERVEES

Les personnes accueillies ne présentent pas un "profil" identique et ne correspondent pas au "cliché du vagabond errant".

On enregistre des différences entre les hommes et les femmes, mais aussi quelques similitudes.

- ◆ La plupart des femmes amenées à chercher refuge auprès d'une institution connaissent des problèmes familiaux (mésentente, rupture, violence) ou des difficultés d'ordre personnel. Elles viennent souvent accompagnées de leurs enfants.
- ◆ Par contre, peu d'hommes sont accompagnés d'enfants. Ils sont perçus pour la majorité comme ayant des problèmes personnels.
- ◆ Les femmes accueillies connaissent davantage le chômage que les hommes.
- ◆ Salaires, RMG et pensions sont les sources de revenus les plus fréquentes tant pour les hommes que pour les femmes.
- ◆ Les femmes accompagnées d'enfants ont, en outre, droit aux allocations familiales.
- ◆ Les femmes sont le plus souvent en rupture de couple (divorce, séparation), une large majorité des hommes sont célibataires.
- ◆ Les hommes viennent plus souvent que les femmes de la rue ou d'autres institutions. Les femmes étaient en général obligées de quitter le logement familial ou personnel.
- ◆ Des projets de sorties sont envisagés pour les femmes et les hommes et les personnes interrogées se montrent moins optimistes pour les femmes surtout en ce qui concerne les délais d'attente en vue d'une solution valable.

La majorité des solutions envisagées privilégie l'accès à un logement personnel tant pour les hommes que pour les femmes.

Plusieurs sous-groupes ont été distingués notamment en fonction des difficultés rencontrées au moment de l'admission au foyer ou au service de logement, quant à la situation professionnelle, la situation familiale et la présence ou non d'enfants.

Les résultats de cette enquête sont complétés :

- ◆ en 1994, par un aperçu du contexte social du phénomène des sans-abris, les droits et accès au logement pour les groupes les plus vulnérables de la société et un modèle de bonne pratique en matière de réinsertion dans le logement ;
- ◆ en 1995, par un aperçu de la situation des personnes en logement précaire, de la politique du logement et la jurisprudence en faveur des personnes sous procédure d'expulsion.

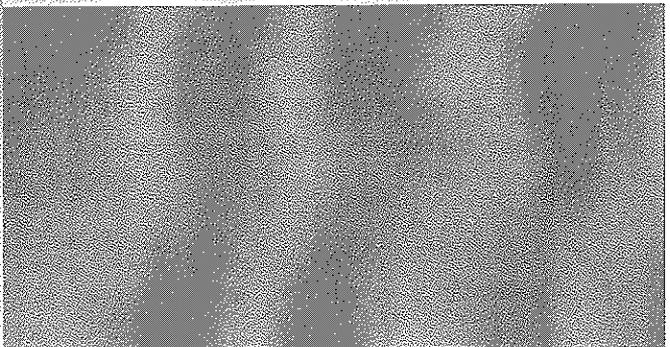
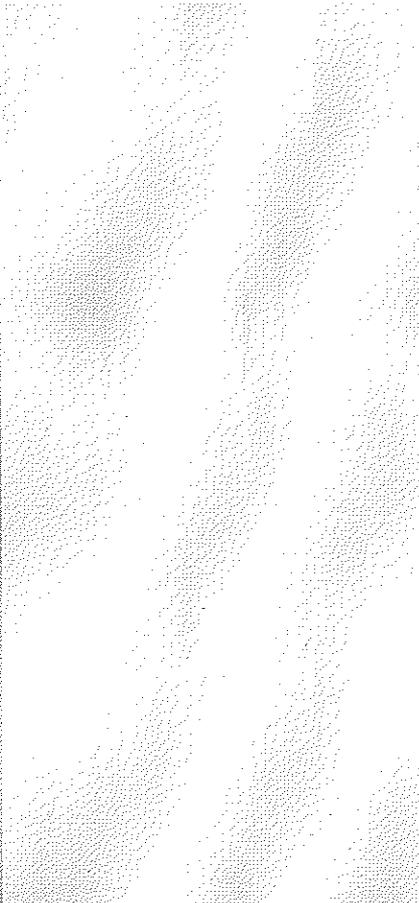
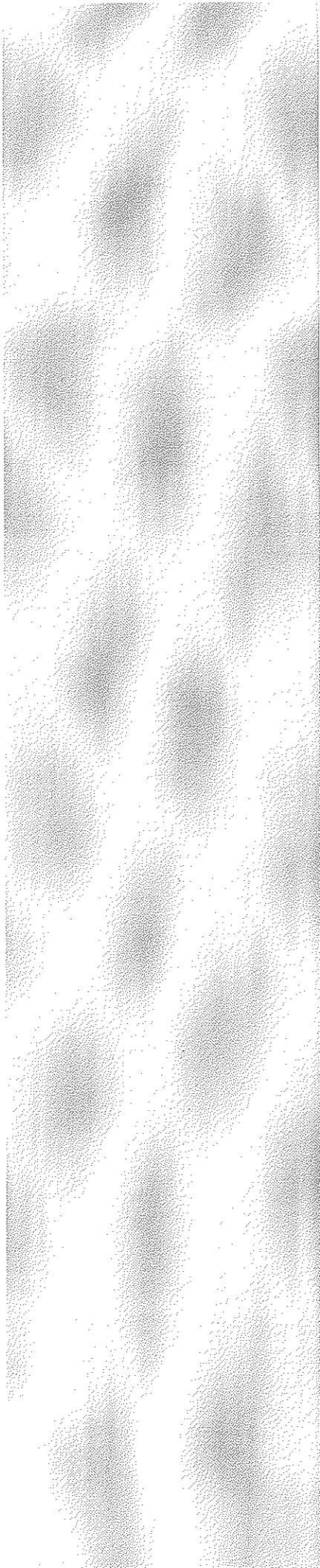
En ce qui concerne les personnes en situation de logement précaire, il ressort que les ménages appartenant aux classes socio-professionnelles les moins favorisées sont les moins bien logés tant au point de vue surface d'occupation qu'au point de vue confort.

***POUR EN SAVOIR PLUS***

***M. PELS, A. WAGNER, "Rapport 1994 pour l'Observatoire de la FEANTSA, Grand-Duché de Luxembourg", Document de Recherche PSELL 94/34, CEPS/INSTEAD, Novembre 1994.***

***M. PELS, A. WAGNER, "Rapport 1995 pour l'Observatoire de la FEANTSA, Grand-Duché de Luxembourg", Document de Recherche PSELL 95/30, CEPS/INSTEAD, Novembre 1995.***

# RESSOURCES HUMAINES





## NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION RESIDANTE EN 1994

**B. LEJEALLE**

Cet article expose brièvement le niveau de formation de la population résidante au Luxembourg en 1994 et son évolution parmi les jeunes générations.

A cette date, plus d'un tiers des individus ayant achevé leur formation scolaire ou professionnelle ont arrêté leurs études à la fin de l'école **primaire** ; plus encore les femmes que les hommes puisqu'elles sont 43% à ne pas avoir dépassé l'école primaire.

Un quart de la population a suivi des études dans une **école professionnelle** et surtout les hommes : 30% d'hommes contre 20% de femmes. Enfin, un peu plus d'hommes que de femmes ont poursuivi des études supérieures, principalement lorsqu'il s'agit d'études universitaires (7,5% contre 3,1%).

*Tableau 1 / Répartition par niveau de formation  
scolaire et professionnelle achevée*

<i>Niveau de formation</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Pas de formation	1,1	0,9	1,3
Ecole primaire	<b>36,9</b>	30,6	<b>42,6</b>
Ecole complémentaire	4,1	1,9	6,0
Ecole technique	10,0	11,9	8,2
Ecole professionnelle	<b>23,8</b>	<b>29,0</b>	19,2
Enseignement Secondaire Inférieur	7,9	6,3	9,4
Enseignement Secondaire Supérieur	7,1	7,8	6,5
Etudes supérieures non universitaires	3,8	4,0	3,6
Etudes supérieures universitaires	5,2	<b>7,5</b>	<b>3,1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : PSELL 1994 - CEPS/Instead

Les jeunes adultes sont-ils plus diplômés que leurs aînés ? En sélectionnant les individus âgés entre 25 et 45 ans, on constate que la proportion d'hommes et de femmes disposant uniquement du niveau d'école primaire a largement régressé : 22% des hommes de moins de 45 ans contre 31% pour l'ensemble des hommes et respectivement 27% et 43% pour les femmes.

## RESSOURCES HUMAINES

Les individus de moins de 45 ans ont aussi plus souvent suivi des études supérieures et l'écart entre hommes et femmes dans ce domaine se maintient même s'il a tendance à se réduire. C'est surtout vers les études en école professionnelle que s'est effectué le transfert le plus important pour les individus de moins de 45 ans puisque 35% des hommes et 27% des femmes de moins de 45 ans ont suivi des études en école professionnelle.

*Tableau 2 / Répartition par niveau de formation scolaire et professionnelle achevée des hommes et des femmes âgés entre 25 et 45 ans en 1994*

<i>Niveau de formation</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Pas de formation	0,5	0,9
Ecole primaire	21,6	27,2
Ecole complémentaire	1,0	3,6
Ecole technique	11,6	8,3
Ecole professionnelle	<b>34,7</b>	<b>26,8</b>
Enseignement Secondaire Inférieur	6,5	12,5
Enseignement Secondaire Supérieur	8,7	9,7
Etudes supérieures non universitaires	5,3	5,0
Etudes supérieures universitaires	<b>10,1</b>	<b>6,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : PSELL 1994 - CEPS/Instead

## LE BAC TECHNIQUE... ET APRES ?

P. HAUSMAN

Que sont devenus les bacheliers de la formation administrative et commerciale (BAC E.C.G.) des années scolaires 1987 à 1994 ? Les données présentées dans cet article proviennent d'une enquête menée, en septembre 1995, auprès de tous les diplômés du bac technique de la Division Administrative et Commerciale appartenant aux promotions 1987-1994. Cette enquête a été réalisée par le C.E.P.S./I. à la demande du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogique et Technologique (SCRIPT / MEN) et en collaboration étroite avec le Groupe de Travail des Professeurs des Lycées techniques qui a été chargé de procéder à une analyse de la qualité de la formation de la division administrative et commerciale de l'enseignement technique secondaire.

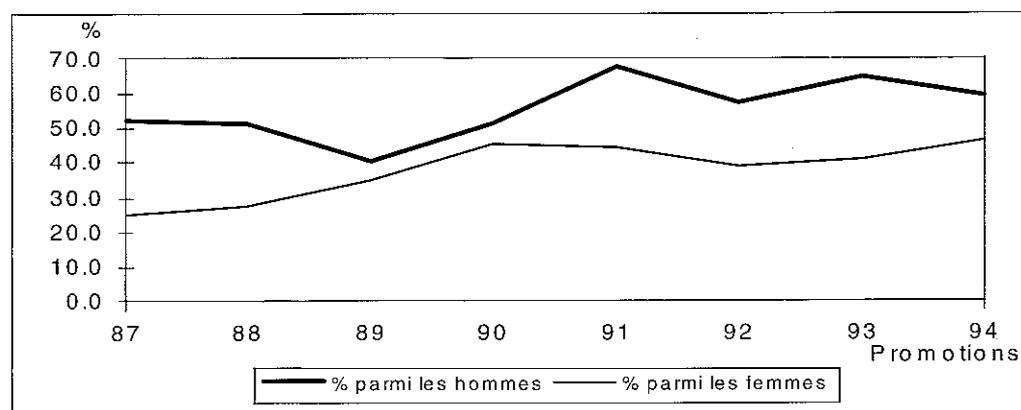
### 1. QU'ONT-ILS FAIT APRES LE BAC ?

Tableau 1 / Situation après le bac

	Ensemble	Sexe		Nationalité	
		Homme	Femmes	Luxbgeoi	Etrangers
	%	%	%	%	%
ont travaillé immédiatement	54.0	44.7	60.8	53.8	55.9
ont entrepris des études supérieures	46.0	55.3	39.2	46.2	44.1
<b>Total (n = 1965)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

Graphique 1 / Proportion de bacheliers ayant entrepris des études supérieures par promotion et par sexe



Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

*Tableau 2 / proportion de bacheliers ayant entrepris des études supérieures par promotion*

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
% études supérieures	39.5	37.3	37.2	47.8	54.0	47.3	50.3	50.1

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

**2. OU ONT-ILS FAIT LEURS ETUDES ET DANS QUELLES FILIERES <sup>1</sup> ?**

*Tableau 3 / Dernier pays où ils ont poursuivi leurs études*

<i>Pays</i>	<i>%</i>
Pas de réponse	0.8
Allemagne	6.3
Autriche	0.9
Belgique	24.4
France	14.6
Luxembourg	51.1
Suisse	0.2
Autres	1.7
<b>Total (n = 904)</b>	<b>100</b>

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

*Tableau 4 / Dernière filière dans laquelle ils ont achevé leurs études*

<i>Filière</i>	<i>%</i>
Pas de réponse	0.8
Université	37.5
Université technique (DUT)	0.9
Graduat	4.6
BTS	9.6
C.U.L. - Cycle court	25.9
ISERP	4.1
Ecole d'instituteurs	2.2
Educateur	4.3
ABBL - Banques	1.3
Autres filières non universitaires	3.9
Autres types de formation	4.8
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

<sup>1</sup> Dernier pays et dernière filière dans lesquels les sujets ont poursuivis leurs études.

*Tableau 5 / Situation actuelle des ex-bacheliers par rapport aux études supérieures*

<i>Situation</i>	<i>%</i>	<i>Chiffres absolus</i>
ne sont plus aux études	61.9	560
sont toujours aux études	38.1	344
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>904</b>

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

### 3. TAUX DE REUSSITE DANS LES ETUDES SUPERIEURES <sup>1</sup>

Parmi les sujets des promotions 1987 à 1992 qui ont poursuivi leur formation dans le cycle supérieur, 63.2% ont vu cette formation sanctionnée par un diplôme.

*Tableau 6 / Bilan des études supérieures*

<i>Bilan des études supérieures (Promotions 1987 à 1992)</i>	<i>%</i>
ont interrompu leurs études avant diplôme	36.8
ont obtenu un diplôme	63.2
dont BAC + 1 ou 2 ans	37.7
BAC + 3 ans	11.3
BAC + 4 ou 5 ans	14.2
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

*Tableau 7 / Taux de réussite dans le cycle supérieur, par promotion*

	87	88	89	90	91	92	93	94
% réussite	69.3	71.7	72.0	63.1	58.9*	42.8*	-	-
% toujours aux études	2.8	3.7	5.1	4.9	14.5	24.1	36.2	36.1

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

\* Ces taux sont provisoires dans la mesure où les dernières promotions comportent encore une proportion élevée de sujets poursuivant des études.

Les ex-bacheliers réussissent mieux dans les études supérieures que leurs homologues masculins alors qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses à s'y engager ; au début du processus, elles ne représentent que 35.2 % des candidats qui se dirigent vers les études

<sup>1</sup> Les résultats suivants concernent uniquement les sujets qui ont entrepris des études supérieures après le BAC et qui, au moment de l'enquête, ne poursuivaient plus ces études ; ces résultats s'appliquent aux seules promotions 1987 à 1992 ; les promotions 1993 et 1994 ont été écartées pour éviter de fausser les estimations du fait que ces dernières promotions comprennent des proportions élevées de membres encore engagés dans le cycle d'études supérieures.

## RESSOURCES HUMAINES

supérieures mais elles constituent 50.8 % des diplômés. Ainsi, le taux de réussite des études supérieures est de 68.3 % pour les femmes et 58.6 % pour les hommes.

### 4. QUELLES POSITIONS OCCUPENT ACTUELLEMENT LES EX-BACHELIERS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL <sup>1</sup> ?

*Tableau 8 / Bilan général*

	%	<i>Chiffres absolus</i>
⇒ ont un emploi*	96.3	1 561
⇒ cherchent un emploi	2.1	35
⇒ inscrits à l'ADEM	0.2	3
⇒ sans emploi, pas de recherche	1.4	23
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>1 621</b>

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead  
\* y compris les mesures ADEM

98.5% des sujets disposant d'un emploi sont salariés et, parmi ceux-ci, 86% bénéficient d'un emploi à durée indéterminée. En outre, 31.5 % des salariés appartiennent au secteur public tandis que 68.5 % travaillent dans le secteur privé.

*Tableau 9 / Répartition des sujets ayant un emploi par secteur de l'activité économique*

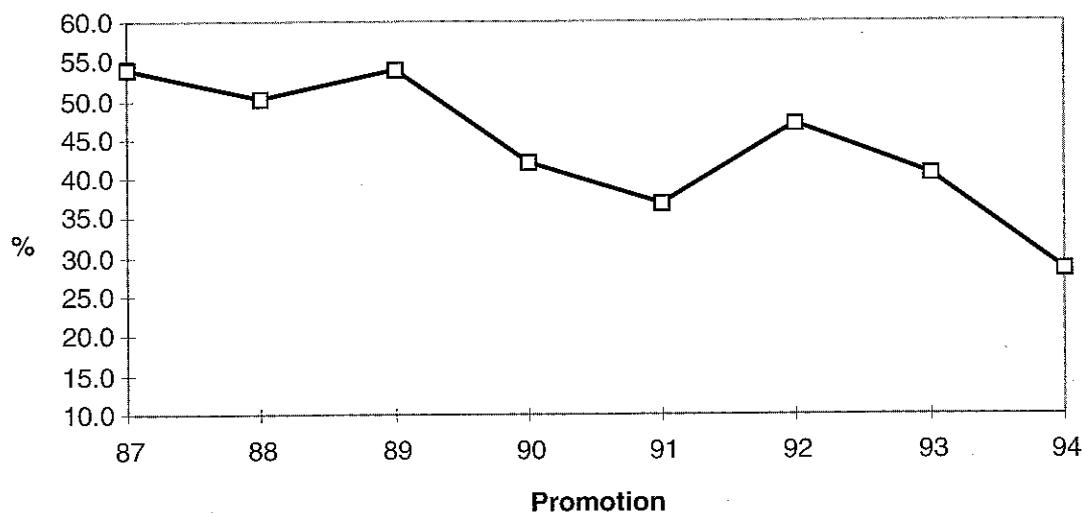
<i>Secteur</i>	%
⇒ Industrie et Agriculture	5.3
⇒ Commerce	7.0
⇒ Transports	3.3
⇒ P.T.T. & Communications	1.7
⇒ Services rendus aux particuliers	2.9
⇒ Services rendus aux entreprises	10.7
⇒ Assurances	4.3
⇒ Banques et autres organismes financiers	44.4
⇒ Administrations, Services médicaux, sociaux,...	20.4
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

Le secteur bancaire constitue le gisement d'emplois le plus important pour les bacheliers sortis de la filière E.C.G. Parmi les dix employeurs les plus fréquemment cités par les sujets enquêtés, figurent cinq banques (BCEE, BGL, BIL, Caisse rurale, SBS). L'évolution récente fait toutefois apparaître un tassement certain au niveau du recrutement par le secteur bancaire. Le premier signe de cette évolution intervient pour la promotion sortie en 1991 : pour la première fois, l'Etat s'impose très nettement comme premier employeur devant la BCEE et la BGL ; il conservera cette position pour les trois promotions suivantes. Parallèlement, on observe une diversification croissante des employeurs au fil des promotions.

<sup>1</sup> Les étudiants sont évidemment exclus de cette analyse.

*Graphique 2 / Proportion d'emplois dans les Banques  
et autres organismes financiers, par promotion*



Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

***POUR EN SAVOIR PLUS***

***P. HAUSMAN, "Le suivi des diplômés du bac technique E.C.G. : promotions 1987 à 1994", Document PSELL n° 80, CEPS/INSTEAD, 1995.***

## ADEQUATION FORMATION - EMPLOI

P. HAUSMAN

Un des principaux arguments de lutte contre le chômage est l'adéquation entre la formation et l'emploi. Le chômage touche en effet majoritairement les jeunes. En 1994<sup>1</sup>, alors que le taux de chômage général est de 3,5% pour l'ensemble des individus de 15 à 64 ans, il était d'environ 8% pour les jeunes de moins de 25 ans.

C'est donc lors de l'entrée dans la vie active que les difficultés d'insertion sont les plus prononcées. Les mesures mises en place par l'ADEM<sup>2</sup> pour lutter contre le chômage reflètent bien les difficultés de trouver un emploi pour les jeunes adultes qui sortent du système scolaire. Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre un jeune demandeur d'emploi se heurter aux remarques des employeurs relatives à son manque d'expérience et de compétence.

La question qui se pose alors aux décideurs et aux formateurs est la suivante : les jeunes sont-ils correctement formés pour intégrer le marché du travail professionnel ? L'adéquation entre l'enseignement suivi tout au long de la scolarité et l'exercice effectif d'une activité professionnelle est-elle la plus étroite possible ?

Sur la base de l'enquête réalisée à la demande du SCRIPT<sup>3</sup> du Ministère de l'Education Nationale, le suivi des bacheliers de la formation administrative et commerciale (Bac ECG) des années scolaires 1987 à 1994 est un outil précieux pour répondre à ces questions.

### 1. LE PREMIER EMPLOI CORRESPONDAIT-IL A LA FORMATION DE DEPART<sup>4</sup> ?

Des questions subjectives posées à ces bacheliers nous éclairent sur leur sentiment quant à l'adéquation entre la formation qu'ils ont reçue et leur premier emploi, pour ceux qui ont déjà exercé une activité professionnelle.

<sup>1</sup> Données issues de l'Enquête Forces de Travail de 1994 réalisée chaque année par le STATEC.

<sup>2</sup> Plusieurs mesures ont été mises en place par l'ADEM pour les jeunes de moins de 30 ans : *les contrats de stage-initiation*, *les contrats de mise au travail* ; mais aussi pour les jeunes de moins de 25 ans : *les stages de préparation en entreprise* ; les jeunes de 15 à 18 ans : *l'action locale pour les jeunes* et pour tous ceux qui suivent un apprentissage : *les aides et primes de promotion de l'apprentissage*.

<sup>3</sup> SCRIPT : Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogique et Technologique (voir article précédent pour plus de précisions)

<sup>4</sup> La formation de départ est la classe de 13<sup>ème</sup> en Lycée Technique.

Tableau 1 / Adéquation formation - emploi

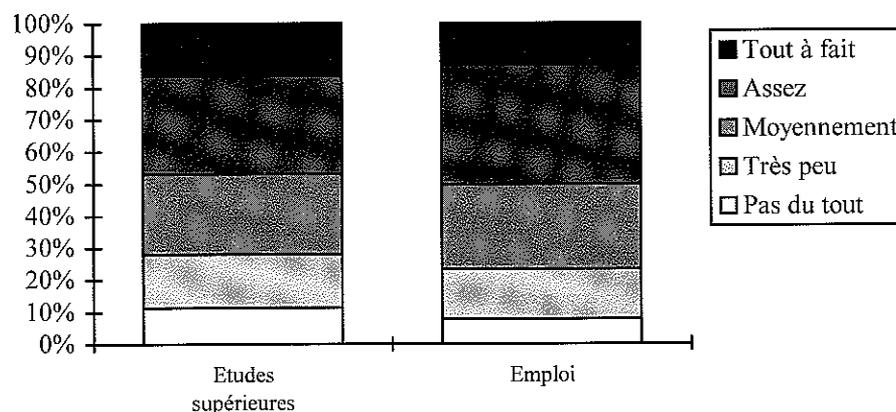
<i>Le premier emploi correspondait-il à votre formation de base ?</i>	<i>Répartition en %</i>
Pas du tout	9,0
Très peu	15,9
Moyennement	26,0
Assez	<b>34,9</b>
Tout à fait	<b>14,2</b>
<b>Ensemble</b>	100

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

Près de la moitié des ex-bacheliers actifs<sup>1</sup> estiment que leur premier emploi correspondait bien à leur formation de base.

Cette opinion diffère peu selon que les sujets ont travaillé après leur Bac ou poursuivi des études supérieures avant d'entrer dans la vie professionnelle. L'objectif de cette formation, qui est avant tout de permettre une intégration immédiate des élèves sur le marché du travail, est donc en partie atteint puisque la satisfaction vis-à-vis de l'adéquation entre la formation et l'emploi n'est pas améliorée pour ceux qui ont poursuivi des études complémentaires.

Graphique 1 / Correspondance formation - emploi selon l'activité immédiate après le Bac



Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

L'histoire personnelle des sujets après le secondaire ne semble donc pas influencer cette appréciation. Il en va de même pour le sexe des sujets : jeunes hommes et jeunes femmes ont un sentiment de satisfaction analogue.

Mais qu'en est-il des caractéristiques relatives à l'emploi lui-même ? De ce point de vue, il apparaît clairement que la correspondance emploi - formation de base est, selon l'avis des sujets, plus souvent garantie lorsque le premier emploi s'inscrit dans certaines activités: les services aux entreprises, les assurances et le secteur bancaire. Il semble, en revanche, que cette

<sup>1</sup> Ayant actuellement un emploi (bénéficiaires de mesures ADEM exclus).

## RESSOURCES HUMAINES

correspondance soit moins souvent favorable pour les sujets qui ont débuté leur vie professionnelle dans les P.T.T. ou le secteur des transports. Mais ce résultat semble cohérent compte tenu des caractéristiques de la formation de base reçue qui cible précisément quelques secteurs et professions.

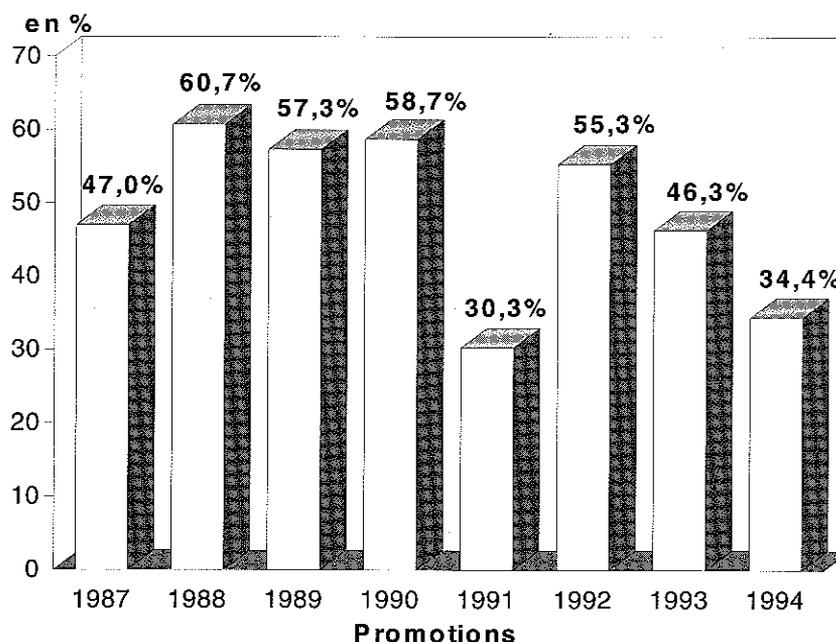
*Tableau 2 / Pourcentage de réponses favorables à l'adéquation formation - emploi selon le secteur d'activité occupé*

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Part de réponses "assez" et "tout à fait" d'accord à l'adéquation formation - emploi (en %)</i>
Industrie / Agriculture	46,8
Commerce	44,1
Transports	38,1
PTT et Télécommunications	30,2
Services rendus aux particuliers	43,2
Services rendus aux entreprises	<b>57,7</b>
Assurances	<b>53,4</b>
Banques et autres organismes financiers	<b>51,5</b>
Administration, Services médic. et sociaux	44,4

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

Enfin, on note une forte variabilité concernant la correspondance emploi - formation de base au fil des promotions de bacheliers. En cas de reprise économique, cette correspondance se renforce alors qu'elle s'effrite pour les promotions qui sont arrivées sur le marché du travail en période de stagnation économique (en 1991 et 1994). Mais de tels faits doivent être interprétés avec prudence.

*Graphique 2 / Pourcentage de réponses favorables à l'adéquation formation - premier emploi par promotion*



Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

Pour compléter l'analyse de l'adéquation entre formation et emploi, les bacheliers qui n'ont pas poursuivi d'études après le Bac technique ont été interrogés sur les matières dans lesquelles ils avaient le sentiment d'avoir été "bien" ou "mal" préparés pour leur entrée dans la vie professionnelle.

## 2. LA FORMATION DE BASE PREPARE-T-ELLE BIEN LES BACHELIERS POUR LEUR PREMIER EMPLOI ?

La question attendant une réponse spontanée quant aux matières, certaines d'entre elles ressortent massivement du plébiscite. La préparation en langues est reconnue massivement comme avoir été bien enseignée pour l'entrée dans la vie active professionnelle et surtout l'allemand (40,3%).

L'enseignement de la comptabilité est également particulièrement apprécié puisque 42% reconnaissent spontanément que cette matière les a bien préparés à s'insérer dans la vie active. Cette matière se prête aussi très bien à l'enseignement appliqué et pratique alors que les mathématiques, très peu plébiscitées, n'ont pas d'application directe dans l'activité professionnelle.

*Tableau 3 / Matières ayant "bien" préparé ou "mal" préparé les élèves à leur premier emploi*

<i>Matières</i>	<i>Bien préparé</i>	<i>Mal préparé</i>
Allemand	<b>40,3</b>	7,6
Français	35,4	9,5
Anglais	33,1	12,5
Mathématiques générales	6,5	5,7
Mathématiques appliquées	7,8	4,6
Comptabilité	<b>42,3</b>	6,0
Informatique	21,7	<b>22,3</b>
Communication	1,7	2,5
Correspondance	10,4	4,1
Dactylographie	15,4	1,8
Economie	17,2	3,2
Droit	14,0	5,2
Autres branches	1,4	8,6
Dans aucune branche	15,0	<b>38,3</b>

Source : Enquête Bac ECG 1995 - SCRIPT Ministère de l'Education Nationale - CEPS/Instead

Aide à la lecture : parmi les sujets interrogés, 40,3 % estiment avoir été bien préparés en allemand tandis que 7,6 % déclarent spontanément y avoir été mal préparé.

En tête des suffrages des matières mal préparées, arrive l'enseignement de l'informatique (22%) qui est peut-être insuffisamment traité en cours.

Globalement, les bacheliers semblent bien préparés à leur premier emploi puisque 38% déclarent spontanément n'avoir été mal préparés dans aucune des matières de leur enseignement. A l'opposé, 15% estiment n'avoir été bien préparés dans aucune branche enseignée.

### *POUR EN SAVOIR PLUS*

*P. HAUSMAN, "Le suivi des diplômés du bac technique E.C.G. : promotions 1987 à 1994", Document PSELL n° 80, CEPS/INSTEAD, 1995.*

**ACTIVITE  
PROFESSIONNELLE**

*Emploi*

*Chômage*



## L'EMPLOI AU LUXEMBOURG : EVOLUTION ET CARACTERISTIQUES EN 1996

**M. DEPREZ**

### 1. EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AU LUXEMBOURG

Dans cet article, nous avons étudié la population active salariée entre 1988 et 1996<sup>1</sup>. Au 31 mars 1996, la population active au Luxembourg compte 200 402 travailleurs, dont 36.5 % de femmes.

Depuis 1988, l'emploi féminin accuse une progression annuelle moyenne de 4.2%, tandis que l'emploi masculin n'a évolué en moyenne que de 2.9% par an.

*Tableau 1 / Evolution de l'emploi par sexe*

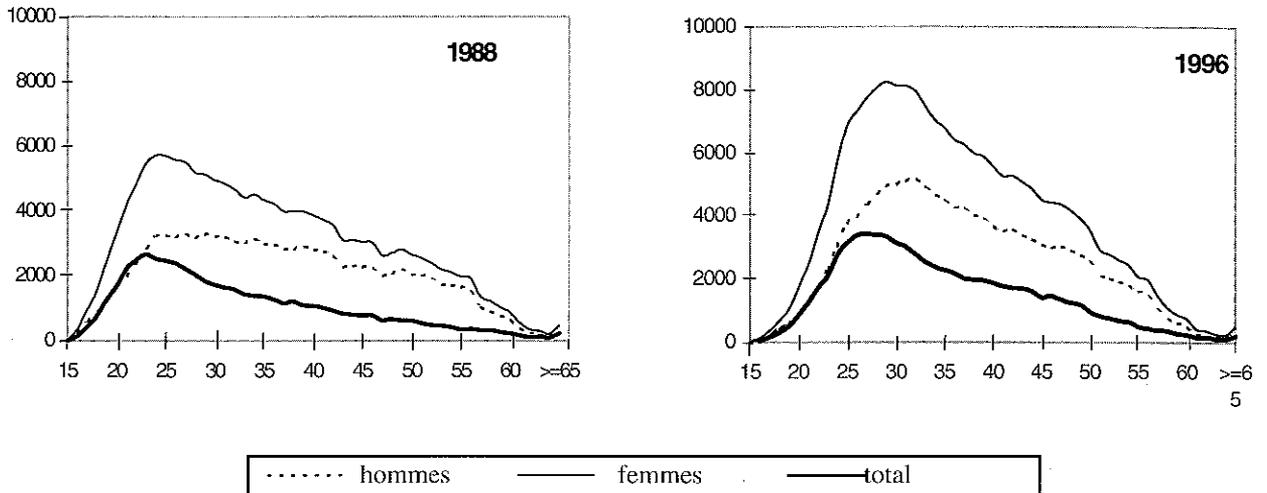
ANNEE	HOMMES		FEMMES	
	Nombre	Variation en %	Nombre	Variation en %
1988	101 446		52 650	
1989	105 504	4.0	55 439	5.3
1990	109 370	3.7	58 506	5.5
1991	114 203	4.4	61 542	5.2
1992	117 972	3.3	64 445	4.7
1993	120 150	1.8	66 812	3.7
1994	121 574	1.2	68 985	3.3
1995	124 586	2.5	71 014	2.9
1996	127 250	2.1	73 152	3.0
<i>Variation moyenne entre 1988 et 1996</i>		<i>2.9</i>		<i>4.2</i>

Source : I.G.S.S.

<sup>1</sup> Les fichiers administratifs de la sécurité sociale permettent de suivre l'évolution de la population active salariée. A partir de 1993, on peut également suivre l'évolution des travailleurs indépendants et, à partir de 1995, il est possible de suivre toute la population active au Luxembourg.

L'emploi salarié n'a cessé d'augmenter durant les dernières années. Jusqu'en 1992, le taux de variation annuel se situait aux alentours de 4.5%. En 1992, la progression devient déjà plus lente (3.8%) et n'atteint plus que 2.5% en 1996 <sup>1</sup>. Il faut noter que cette évolution ne se reflète pas dans toutes les classes d'âge.

*Graphique 1 / Nombre de salariés par âge en 1988 et 1996*



Source : I.G.S.S.

Vu la prolongation des études au-delà de 20 ans, on voit que le nombre de travailleurs âgés de moins de 20 ans diminue, alors que celui des travailleurs âgés de 20 à 40 ans a progressé plus rapidement que l'ensemble des travailleurs.

L'explication en est que l'économie luxembourgeoise se trouvait, dans les dernières années, dans un état de forte expansion et faisait constamment appel à la main-d'oeuvre étrangère.

## 2. L'ACTIVITE AU LUXEMBOURG

### 2.1. Les classes socio-professionnelles

L'emploi au Luxembourg comporte des statuts (ou classes socio-professionnelles) dont la répartition en effectif est la suivante :

*Tableau 2 / Répartition par sexe et par statut en 1988 et 1996*

	1988		1996	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	57 873	22 098	68 191	27 275
Employés	28 922	27 080	43 875	40 994
Fonctionnaires	14 645	3 470	15 184	4 883
<b>Total</b>	<b>101 440</b>	<b>52 648</b>	<b>127 250</b>	<b>73 152</b>

Source : I.G.S.S.

<sup>1</sup> Ces variations sont mesurées entre deux dates précises, à savoir le 31 mars de chaque année.

Ces statuts déterminent la caisse compétente en matière d'assurance maladie et d'assurance pension. Il existe toujours des différences entre ces trois groupes, notamment dans les taux de cotisations et les modalités de paiement des salaires.

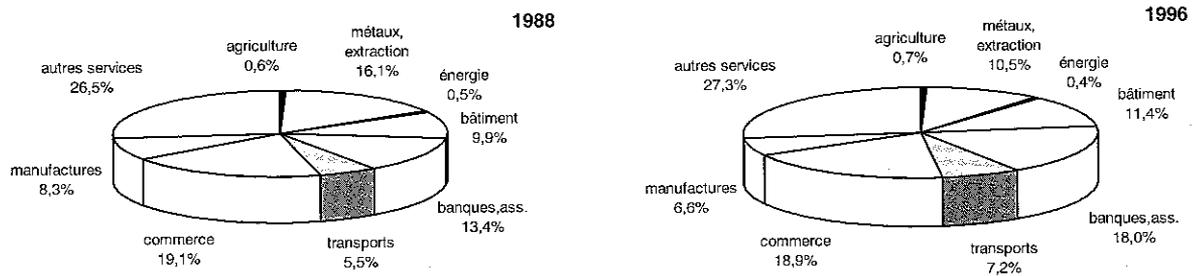
La répartition par sexe n'est pas la même pour les trois catégories. Pour les travailleurs de statut employé, on compte presque autant de femmes que d'hommes, alors que pour les deux autres groupes, la proportion de femmes est de 29% pour les ouvriers et de 24% pour les fonctionnaires.

En ce qui concerne cette dernière proportion, il faut remarquer que les salariées travaillant dans les administrations publiques ne sont, de loin, pas toutes fonctionnarisées et que le nombre de celles qui travaillent sous le régime d'employée privée est assez élevé.

## 2.2. Les différentes branches d'activité

L'économie luxembourgeoise a subi des changements de structure aux cours des dernières années. D'une économie à caractère industriel, elle a évolué vers une économie où prédomine le secteur tertiaire.

Graphique 2 / Répartition par secteurs d'activité en 1988 et 1996



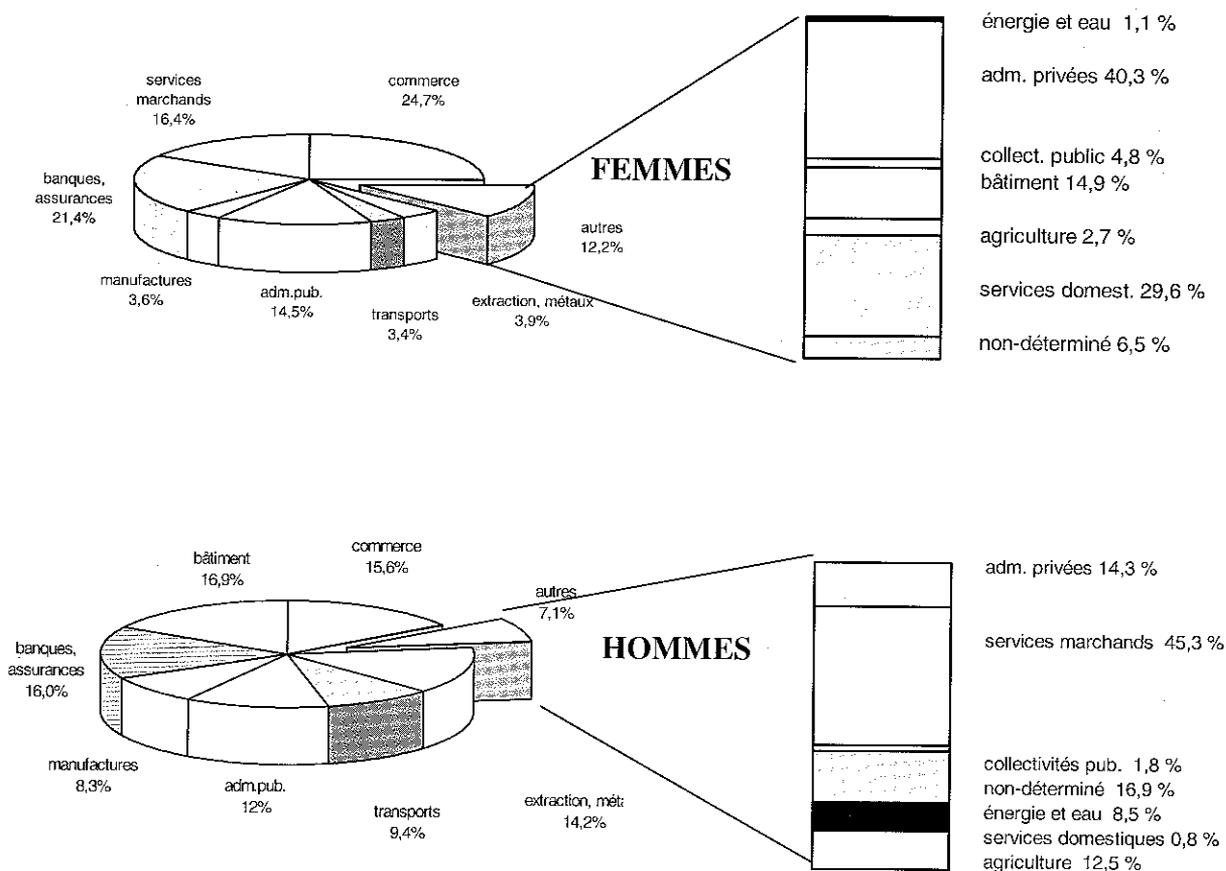
Source : I.G.S.S.

En comparant les données de 1988 à celles de 1996, on voit que ce glissement entre secteurs continue : en 1988, le secteur de l'industrie représentait encore plus de 24% de l'emploi salarié, alors qu'en 1996, il n'en représente plus que 17 %.

L'emploi féminin se concentre dans les secteurs du commerce, des banques ainsi que des autres services, administrations publiques comprises.

Pour les hommes, on note des proportions élevées dans le secteur de l'industrie, du bâtiment, dans les banques ainsi qu'auprès du commerce.

Graphique 3 / Secteurs d'activité par sexe au 31.3.1996



### 2.3. Le temps de travail

Les déclarations de salaires, faites chaque mois par les employeurs auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale, contiennent, entre autres, les heures de travail effectuées pour le mois en question. La distribution de ces heures de travail peut fournir une idée de l'emploi à temps partiel au Luxembourg.

On remarque une nette différence entre le comportement des hommes et des femmes : environ un tiers des femmes travaillent à temps partiel, tandis que la proportion des hommes travaillant à temps partiel est insignifiante.

Il faut noter que, pour les salariés de statut ouvrier, la proportion de personnes travaillant à temps partiel peut légèrement être surestimée, car les heures de maladie ne sont pas incluses dans les heures de travail, ce qui est, en revanche, le cas pour les deux autres catégories socio-professionnelles.

## EMPLOI

**Tableau 3 / Temps de travail**  
d'après le statut et le sexe en 1988 et 1996 (en %)

Heures de travail		Ouvriers		Employés		Fonctionnaires	
		H	F	H	F	H	F
<64	1988	2.1	13.3	0.4	2.9	0.0	0.1
	1996	2.6	11.3	0.8	3.0	0.1	0.2
64-92	1988	2.4	12.3	0.8	7.1	0.1	7.2
	1996	2.2	15.7	1.0	11.8	0.3	14.8
93-120	1988	4.6	8.4	0.4	2.7	0.0	0.2
	1996	2.7	9.3	0.4	3.3	0.0	0.2
>120	1988	90.9	66.0	98.4	87.4	99.9	92.5
	1996	92.5	63.7	97.8	81.9	99.6	84.8
Ensemble	1988	100	100	100	100	100	100
	1996	100	100	100	100	100	100

Source : I.G.S.S.

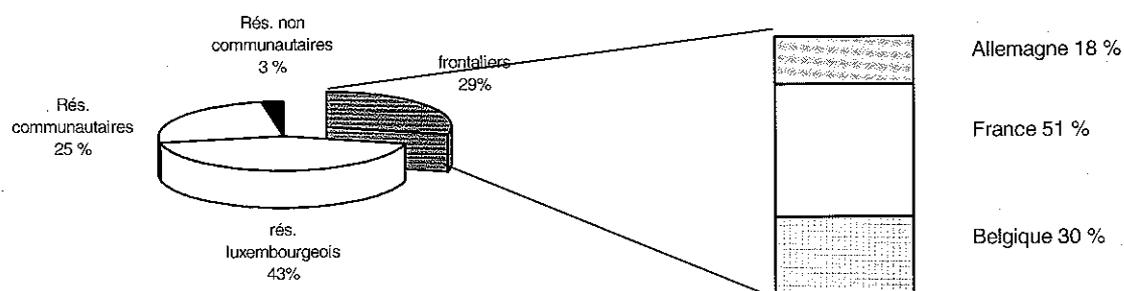
### 2.4. Résidence et nationalité de la population active au Luxembourg

Comme le nombre de frontaliers a augmenté de 6.7% entre mars 1995 et mars 1996 (tableau 4), l'emploi total a progressé de 2.5% contre 2.6% pour la même période de l'année passée.

En comparant les variations moyennes entre 1988 et 1996, on voit quel a été l'impact de l'emploi frontalier sur l'emploi salarié au Luxembourg : tandis que l'emploi des résidents progresse en moyenne de 1.2% par année, l'emploi salarié frontalier accuse une variation annuelle moyenne de 11.3% entre 1988 et 1996.

La population active au Luxembourg est caractérisée par un pourcentage élevé de travailleurs de nationalité différente. En 1996, les Luxembourgeois ne représentent plus que 43,3% de la population active, alors qu'en 1988 leur proportion s'élevait encore à 59%. Cette situation a été créée par le fait que l'économie luxembourgeoise, pour se développer, avait besoin de main-d'oeuvre étrangère.

**Graphique 4 / Population active au Luxembourg**  
d'après l'origine (au 31 mars 1996)



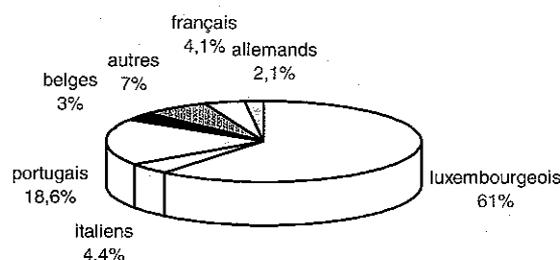
Source : I.G.S.S.

## EMPLOI

L'expansion de l'économie a de loin dépassé l'évolution démographique des Luxembourgeois : depuis la deuxième guerre mondiale, une génération de personnes nées au Luxembourg ne dépasse plus 5 300 personnes, alors qu'entre 1988 et 1996, l'économie luxembourgeoise a en moyenne embauché 5 800 nouveaux travailleurs.

On se rend compte à quel point l'expansion de l'emploi est tributaire de l'apport de main-d'oeuvre étrangère, soit de travailleurs migrants, soit de travailleurs frontaliers.

**Graphique 5 / Population active résidente  
d'après la nationalité (au 31 mars 1996)**



Source : I.G.S.S.

**Tableau 4 / Evolution de l'emploi salarié par résidence et par nationalité  
(situation au 31 mars de chaque année)**

	1988	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Variation en %	
									Var. moy. en % 88-96	94-95 95-96
<b>Résidents au Luxembourg</b>	<b>129 529</b>	<b>134 903</b>	<b>138 771</b>	<b>140 497</b>	<b>140 728</b>	<b>140 879</b>	<b>141 444</b>	<b>142 620</b>	<b>1.2</b>	<b>0.4 0.8</b>
dont										
Luxembourgeois	90 999	90 411	89 612	89 273	88 268	87 348	87 013	86 760	-0.6	-0.4 -0.3
Communautaires	35 729	40 872	44 733	46 340	47 011	48 012	49 169	50 352	4.4	2.4 2.4
Non-communautaires	2 801	3 620	4 426	4 884	5 449	5 519	5 262	5 508	9.1	-4.7 4.7
<b>Frontaliers résidant en</b>	<b>24 567</b>	<b>32 973</b>	<b>36 974</b>	<b>41 920</b>	<b>46 234</b>	<b>49 680</b>	<b>54 156</b>	<b>57 782</b>	<b>11.3</b>	<b>9.0 6.7</b>
Allemagne	4 366	5 983	6 606	7 407	8 251	9 134	9 760	10 546	11.7	6.9 8.1
France	10 818	15 378	17 631	20 788	23 466	25 137	27 843	29 752	13.6	10.8 6.9
Belgique	9 383	11 612	12 737	13 725	14 517	15 409	16 553	17 484	8.1	7.4 5.6
<b>Total</b>	<b>154 096</b>	<b>167 876</b>	<b>175 745</b>	<b>182 417</b>	<b>186 962</b>	<b>190 559</b>	<b>195 600</b>	<b>200 402</b>	<b>3.3</b>	<b>2.6 2.5</b>

Source : I.G.S.S.

## EMPLOI

*Tableau 5 / Répartition de l'emploi salarié  
par sexe et par résidence (au 31 mars 1996)*

	<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>		<i>Total</i>
	Nombre	En %	Nombre	En %	
Résidents	87 975	62%	54 645	38%	142 620
dont					
Luxembourgeois	54 531	63%	32 229	37%	86 760
Etrangers	33 444	60%	22 416	40%	55 860
Frontaliers	39 275	68%	18 507	32%	57 782
<b>Total</b>	<b>127 250</b>	<b>63%</b>	<b>73 152</b>	<b>37%</b>	<b>200 402</b>

Source : I.G.S.S.

En confrontant résidence et nationalité (tableau 6) avec les secteurs de l'emploi, on constate une certaine préférence sectorielle pour les différentes catégories.

*Tableau 6 / Répartition de l'emploi salarié  
par branche et par résidence (au 31 mars 1996)*

	<i>Résidents</i>		<i>Frontaliers résidant en</i>			<i>Total</i>
	Luxembourgeois	Etrangers	Allemagne	Belgique	France	
Agriculture, viticulture	377	724	56	105	118	1 380
Energie et eau	19	33	15	0	3	870
Industrie	13 943	7 198	1 812	6 972	4 283	34 208
Bâtiment et génie civil	3 282	11 348	1 831	4 257	2 069	22 787
Commerce, restauration, hébergement, réparation	12 753	13 238	1 532	7 045	3 402	37 970
Transports et communications	8 548	2 355	1 526	1 171	870	14 470
Institutions de crédits, assurances	13 207	9 167	2 619	5 903	5 120	36 016
Autres services	33 831	11 797	1 155	4 299	1 619	52 701
<b>Total</b>	<b>86 760</b>	<b>55 860</b>	<b>10 546</b>	<b>29 752</b>	<b>17 484</b>	<b>200 402</b>

Source : I.G.S.S.

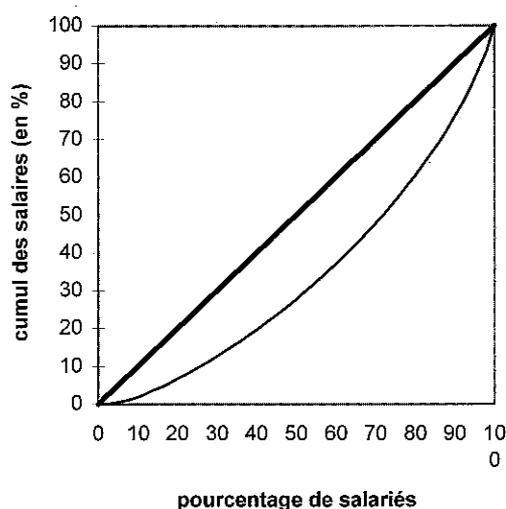
Environ 38% des Luxembourgeois sont employés dans la branche "autres services", qui comprend notamment les administrations publiques. Environ 40% des salariés de l'industrie, des institutions de crédit et des assurances sont des Luxembourgeois. La branche où travaille le plus grand nombre de frontaliers est celle des institutions de crédit et des assurances, suivie de l'industrie, ainsi que du commerce (englobant la restauration, l'hébergement et les services de réparation). Les étrangers résidant au Luxembourg sont employés pour presque un quart dans le commerce, la restauration, l'hébergement et les services de réparation et pour plus de 20% dans le bâtiment et le génie civil, branche économique dont les salariés sont pour 50% des étrangers résidant au Luxembourg.

## 2.5. La rémunération

La courbe de Lorenz (graphique 6) indique sur l'axe vertical le pourcentage de la masse totale des salaires déclarés en fonction du pourcentage correspondant de salariés (rangés par ordre croissant selon leur salaire) sur l'axe horizontal. Ainsi, au Luxembourg, 40% de la population active salariée, rangée par salaire croissant, gagnent 20% de la masse salariale totale, alors qu'aux dix derniers pour-cent de cette population rangée, c'est-à-dire à ceux qui gagnent les salaires les plus élevés, reviennent presque 25% de cette même masse salariale. La courbe de Lorenz nous donne une indication sur l'inégalité entre salaires existant dans une population.

- ◆ Si la courbe de Lorenz coïncide avec la diagonale, alors la distribution des salaires est parfaitement égale, c'est-à-dire que tout le monde est rémunéré de la même façon.
- ◆ Si la courbe de Lorenz se situe au-dessous de la diagonale, la distribution des salaires présente des inégalités ; plus l'écart entre la courbe et la diagonale est grand, plus grande est l'inégalité entre les salaires.

*Graphique 6 / Courbe de Lorenz de la distribution des salaires*

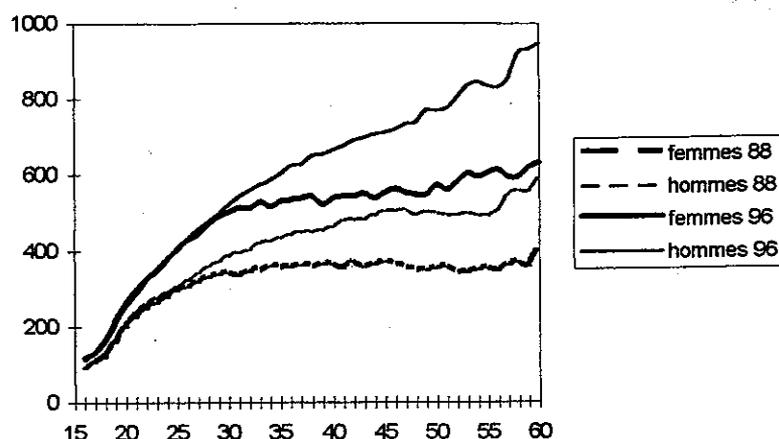


Source : I.G.S.S.

Les déclarations de salaire qui parviennent au Centre Commun de la Sécurité Sociale servent de base au calcul des cotisations pour les différentes branches des assurances sociales. Ces déclarations se font jusqu'à concurrence du plafond de déclaration, qui se situe au niveau de sept fois le Salaire Social Minimum de référence.

Ce Salaire Social Minimum (SSM) s'est élevé à 43 744 francs au 31 mars 1996. Le minimum cotisable est égal au SSM, sauf dérogations spéciales. Le graphique 7 donne la distribution du salaire horaire de la population active par âge au 31 mars 1996 et au 31 mars 1988.

Graphique 7 / Distribution du salaire horaire par âge



On s'aperçoit facilement que le salaire horaire est une fonction croissante de l'âge, et que pour les femmes au-delà d'un certain âge, le salaire horaire moyen est pratiquement constant. On remarque aussi que le niveau du salaire horaire pour les salariés féminins se situe toujours en dessous de celui des salariés masculins. Ce phénomène s'explique en partie par les nombreuses ruptures de carrières de salariées qui décident de se consacrer à l'éducation de leurs enfants. En effet pour les travailleurs de 15 à 30 ans on voit que la différence dans les salaires est moins prononcée, alors qu'elle est frappante pour les classes d'âge au-delà de 30 ans.

## 2.6. Le Salaire Social Minimum

A partir du 1er janvier 1995, il n'existe plus qu'un seul paramètre en matière de Salaire Social Minimum. En effet, lors de la dernière adaptation du Salaire Social Minimum qui a eu lieu en janvier 1995, la notion de Salaire Social Minimum de référence ainsi que la distinction entre travailleur ayant charge de famille ou non ont été abolies. Il ne subsiste donc plus que les deux salaires minima suivants :

- ◆ le Salaire Social Minimum pour travailleur non qualifié, qui s'élève à 43 744 flux au 31.3.1996,
- ◆ le Salaire Social Minimum pour travailleur qualifié qui est égal à 120% du Salaire Social Minimum pour travailleur non qualifié, ce qui donne au 31.3.1996 un revenu de 52 493 flux.

Tableau 7 / Pourcentage de travailleurs rémunérés au Salaire Social Minimum  
(en % du nombre d'ouvriers et d'employés)

1988	12.5 %
1994	14.3 %
1995	16.1 %
1996	14.5 %

Le nombre de salariés rémunérés au Salaire Social Minimum a été déterminé en comparant le salaire horaire au SSM horaire (SSM/173). On a compté tous les salariés (ouvriers et employés) dont le salaire horaire se situe entre le SSM horaire et 130% de ce même SSM horaire. De la sorte, on a trouvé qu'environ 14.5% des salariés présents au 31.3.1996 disposent d'un salaire aux alentours du Salaire Social Minimum, ce qui représente en

## EMPLOI

nombre absolu à peu près 26 100 salariés. On voit donc que la proportion de travailleurs rémunérés au Salaire Social Minimum est à peu près revenue au niveau qu'elle avait atteint en 1994.

Parmi les salariés rémunérés au SSM au 31.3.1996, 60% se retrouvaient dans cette même population au 31.3.1995, 20% étaient présents en 1995 mais leur salaire était supérieur à 130% du SSM. Les 20% qui restent sont constitués par les nouveaux arrivés dans la catégorie des rémunérés au SSM. Ce sont pour environ 60% des salariés ayant occupé leur premier emploi après décembre 1994. En outre, la totalité de ces personnes est occupée moins d'une année dans leur occupation en cours au 31.3.1996.

Le secteur du commerce présente la plus grande proportion de salariés rémunérés au Salaire Social Minimum, tant en nombre relatif qu'en nombre absolu. Il est à remarquer que la proportion de femmes salariées au niveau du Salaire Social Minimum est le double de celle des hommes. Une femme sur cinq travaille contre une rémunération aux alentours du Salaire Social Minimum alors que pour les hommes on compte un salarié sur 10.

*Tableau 8 / Pourcentage d'ouvriers et employés rémunérés au Salaire Social Minimum en fonction du nombre de salariés par sexe et par branche économique (au 31 mars 1996)*

<i>Secteur</i>	<i>Hommes</i>	<i>En % du nombre total d'hommes salariés dans la branche en question</i>	<i>Femmes</i>	<i>En % du nombre total de femmes salariées dans la branche en question</i>	<i>Total</i>
Agriculture, viticulture	445	39	60	25	505
Energie et eau	0	0	0	0	0
Extraction et transform. de minéraux non énergétiques, industries chimiques	190	2	160	12	350
Industrie transformatrice de métaux, méca. de précision	560	9	525	34	1 085
Autres industries manufact.	730	7	830	31	1 560
Bâtiment et génie civil	2 840	13	210	16	3 050
Commerce, restauration et hébergement, réparations	5 170	26	8 010	44	13 180
Transp. et com.	500	7	160	8	660
Instit. de crédit, assurances, services fournis aux entrep.	780	4	720	5	1 500
Autres services	1 315	10	2 895	12	4 210
<b>Tous les secteurs</b>	<b>12 530</b>	<b>11</b>	<b>13 570</b>	<b>20</b>	<b>26 100</b>

Source : I.G.S.S.

### EXTRAIT DE :

*"Rapport Général sur la Sécurité Sociale", Chapitre "Emploi", pp. 83-89, I.G.S.S., Ministère de la Sécurité Sociale, 1995.*

## EMPLOI SALARIE ET POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 1970 - 1995

**J. LANGERS**

En différenciant l'emploi salarié intérieur (qui ne comprend pas les fonctionnaires et agents des institutions internationales) selon la nationalité et la résidence, **trois grandes composantes peuvent être distinguées** :

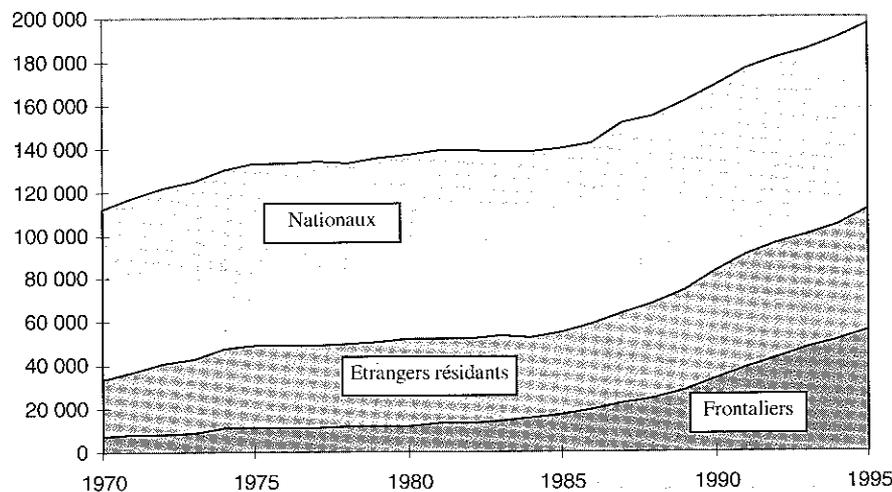
- ⇒ les nationaux,
- ⇒ les étrangers résidant au Luxembourg,
- ⇒ les frontaliers des pays limitrophes.

### 1. DIMINUTION DE LA PART RELATIVE DES NATIONAUX

Alors qu'en 1970, les **nationaux** représentent encore 70.6% du total des salariés occupés, cette part tombe à 43.3% en 1995. Leur effectif global connaît cependant un léger accroissement de l'ordre de 6 000 unités. Les **résidents étrangers** progressent de près de 120%, passant de 26 000 à 56 000.

Chez les **frontaliers**, on observe une explosion des effectifs à partir du milieu des années quatre-vingts. En dix ans, leur nombre augmente de quelque 40 000 unités et aujourd'hui, ils sont pratiquement aussi nombreux que les salariés étrangers habitant le Grand-Duché (quelque 28% de l'emploi salarié total).

*Graphique 1 / Composantes de l'emploi salarié intérieur  
1970-1995*



Source : STATEC

2. SALARIES RESIDANTS : ACTIVITE FEMININE ET IMMIGRATION

Un examen plus approfondi de l'emploi des résidents (nationaux et étrangers) montre que l'évolution de l'emploi est engendrée, à la fois, par des changements dans la participation à la vie active et par des variations de la population en âge de travailler. Ceci peut être illustré par les chiffres des trois recensements de population qui ont eu lieu durant la période sous revue.

Tableau 1 / Taux d'activité global de la population de 15 à 64 ans

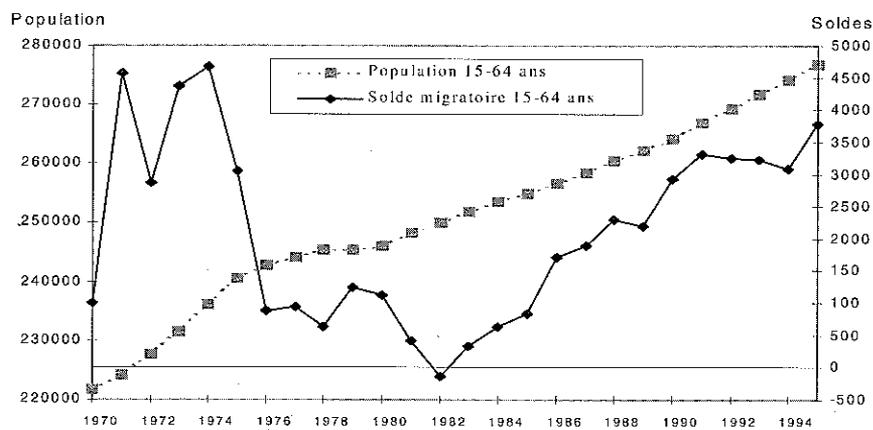
Année	Population totale					Nationaux					Etrangers				
	Effectifs totaux	Effectifs 15-64	% 15-64	Pop active	Taux d'activité global	Effectifs totaux	Effectifs 15-64	% 15-64	Pop active	Taux d'activité global	Effectifs totaux	Effectifs 15-64	% 15-64	Pop active	Taux d'activité global
Les deux sexes															
1970	339 841	221 835	65.3	126 461	57.0	277 337	179 917	64.9	99 686	55.4	62 504	41 918	67.1	26 775	63.9
1981	364 802	247 558	67.9	151 729	61.3	268 813	180 865	67.3	105 727	58.5	95 789	66 693	69.6	46 002	69.0
1991	384 634	266 460	69.3	167 240	62.8	269 269	180 187	66.9	106 466	59.1	114 152	85 887	75.2	60 774	70.8
Hommes															
1970	166 550	110298	66.2	93 638	84.9	135 045	89 088	66.0	74 165	83.2	31 505	21 210	67.3	19 473	91.8
1981	177 869	123864	69.6	101 347	81.8	129 797	90 225	69.5	71 284	79.0	48 072	33 639	70.0	30 063	89.4
1991	188 570	135200	71.7	105 864	78.3	130 797	91 251	69.8	68 719	75.3	57 364	43 734	76.2	37 145	84.9
Femmes															
1970	173 291	111537	64.4	32 823	29.4	142 292	90 829	63.8	25 521	28.1	30 999	20 708	66.8	7 302	35.3
1981	186 933	123694	66.2	50 382	40.7	139 016	90 640	65.2	34 443	38.0	47 717	33 054	69.3	15 939	48.2
1991	196 064	131260	66.9	60 742	46.3	138 472	88 936	64.2	37 747	42.4	56 788	42 153	74.2	22 788	54.1

Source : RP70 - RP81 - RP91

L'évolution du **taux d'activité global** relatif au groupe d'âges 15-64 ans, calculé par le rapport entre la population active et l'effectif total du groupe, relève de trois phénomènes: l'extension de la scolarisation après 15 ans, l'avancement de l'âge à la retraite et la montée de l'activité féminine.

C'est cette forte expansion de la propension des femmes à s'insérer dans la vie active qui est à l'origine de la hausse du taux d'activité dans l'ensemble de la population. En vingt ans, celui-ci s'accroît de près de 6 points. Le taux masculin régresse de 84.9% à 78.3%, celui des femmes grimpe de 29.4% à 46.3%.

Graphique 2 / Groupes d'âge 15-64 ans et solde migratoire 1970-1995



Source : STATEC

Concernant les hommes, le recul concerne aussi bien les nationaux (- 7.9 points) que les étrangers (- 6.9 points). En ce qui concerne les taux féminins, la progression est nettement plus importante pour les étrangères (+18.8 points) que pour les autochtones (+14.3 points).

Au niveau des effectifs, on enregistre une quasi-stabilité de la **population nationale en âge de travailler**, celle de nationalité étrangère connaissant une forte progression suite à une immigration nette soutenue. Ce lien entre les effectifs du groupe considéré et les soldes migratoires est mis en évidence par l'évolution retracée au graphique 2.

Le fort excédent des arrivées sur les départs de la première moitié des années soixante-dix gonfle considérablement le groupe en question. Ensuite, la chute des soldes migratoires entraîne une stagnation des effectifs. A partir de 1980, on assiste à une croissance régulière due, en grande partie, à une reprise de l'immigration nette.

### 3. EMPLOI INTERIEUR - POPULATION DE RESIDENCE : LE DECROCHAGE

Généralement, le niveau de l'emploi est, en partie, conditionné par le potentiel démographique disponible (population en âge de travailler). Dans la plupart des pays, ce dernier dépend essentiellement du nombre de naissances survenues dans le passé, la mortalité n'ayant qu'une faible incidence sur ce groupe d'âges.

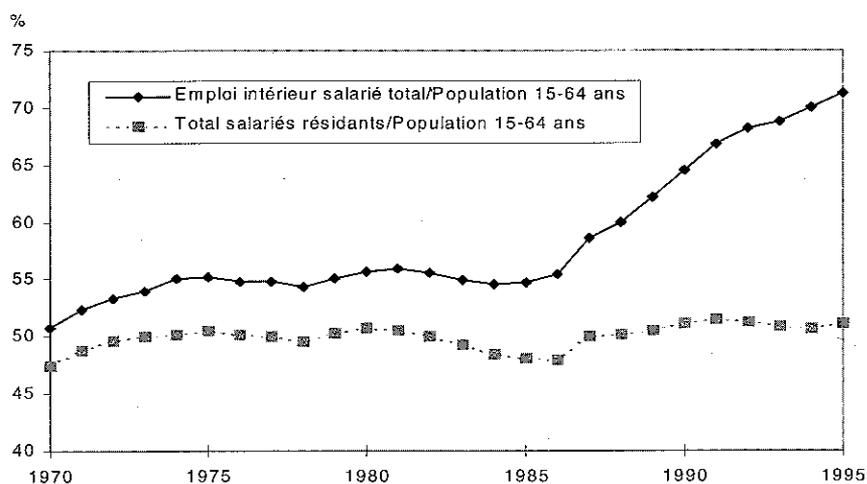
Au cas où ce potentiel démographique "naturel" ne permet pas de satisfaire la demande de main-d'oeuvre, le recours à des travailleurs immigrés venant s'installer au pays, est une solution largement répandue. L'appel à la main-d'oeuvre immigrée est une constante du marché du travail luxembourgeois depuis les débuts de l'industrialisation. Plus que la natalité relativement faible, ce sont le développement économique très important, la réticence des nationaux à occuper certains emplois, ainsi que la possibilité offerte aux nationaux de se diriger vers des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés qui expliquent l'immigration exceptionnellement élevée observée au Luxembourg.

En se limitant aux seuls salariés résidents (autochtones et immigrés), on s'aperçoit que le rapport emploi/population qui oscille autour de 50%, reste plus ou moins stable tout au long de la période 1970-1995. Accroissement de l'emploi salarié résident et progression de la population en âge de travailler sont allés de pair.

En outre, il s'est avéré nécessaire au Luxembourg de recruter, à côté des immigrés, des travailleurs venant d'un des trois pays limitrophes : les frontaliers. A première vue, ces frontaliers semblent plutôt occuper des emplois où l'on trouve une forte proportion d'autochtones (à l'exception du secteur public, resté très largement fermé aux non-nationaux). Les frontaliers pourraient donc, dans une très large mesure, se substituer aux autochtones, ce qui ne serait pas le cas pour les travailleurs immigrés traditionnels. Cette hypothèse est en train d'être vérifiée.

Quoi qu'il en soit, l'entrée massive de frontaliers depuis 1985, est à l'origine d'un bond de l'emploi salarié intérieur total, sans que la population de résidence ne connaisse un développement similaire. Aujourd'hui, cet emploi représente plus de 70% de la population potentiellement active. Le décrochage de l'emploi par rapport à la population devient patent.

Graphique 3 / Emploi salarié et population (1970-1995)

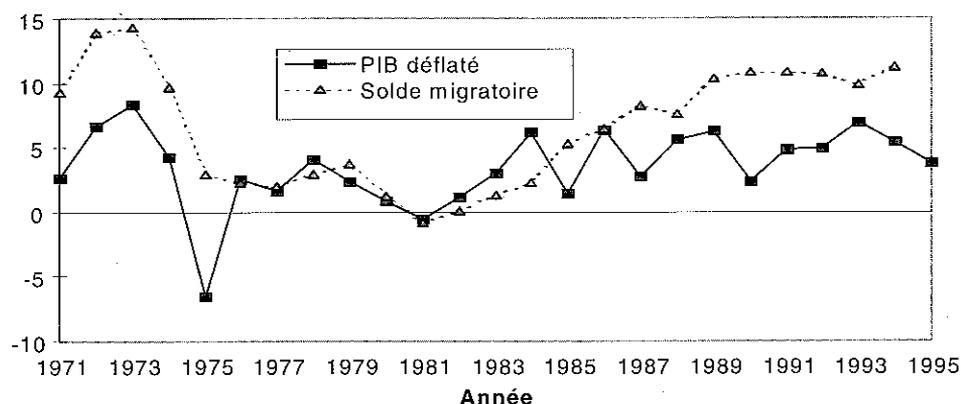


Source : STATEC

#### 4. EVOLUTION ECONOMIQUE ET IMMIGRATION NETTE

A plusieurs reprises<sup>1</sup>, nous avons mis en évidence la relation existant entre croissance économique et immigration nette. L'indicateur économique retenu est le PIB en volume (version nationale). Ajoutons qu'il s'agit de l'ancienne série qui est en cours de révision. Au graphique n°4, figurent le taux de croissance du PIB de l'année  $t$  ainsi que le solde migratoire de l'année  $t+1$ , ce dernier étant supposé réagir avec un certain retard à l'évolution économique. En laissant de côté l'année 1975, où le PIB a très fortement chuté en raison de la crise de la sidérurgie, on arrive à un coefficient de corrélation ajusté de 0.461. Cette valeur est proche de celles estimées pour la Suisse. En ajustant des moyennes mobiles (sur trois ans), le coefficient monte même à 0.609. Il apparaît également qu'après 1985, les deux taux commencent à diverger fortement. Il faudra attendre les nouvelles évaluations du PIB avant d'avancer une explication.

Graphique 4 / Taux de croissance du PIB et solde migratoire



Source : STATEC

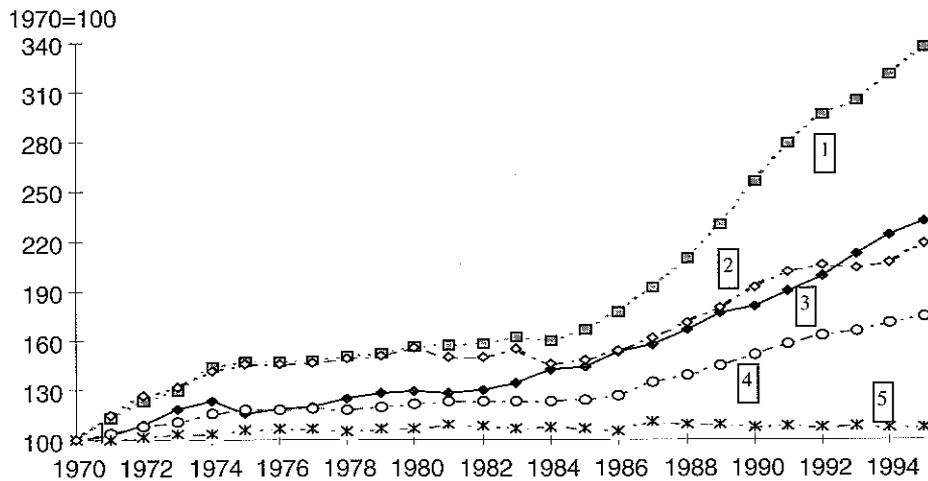
<sup>1</sup> Cf. Bulletin du STATEC n° 8/95, p. 307.

5. EMPLOI SALARIE ET PIB

Partant de 1970 (base 100), le graphique N°5 retrace l'évolution de l'emploi salarié intérieur total et de ses composantes, d'une part, et celle du PIB en volume (version nationale) d'autre part. Jusque dans la deuxième moitié des années quatre-vingts, on observe un certain parallélisme entre la croissance économique et la progression de l'emploi salarié étranger (résidents + frontaliers).

En revanche, l'opposition entre la quasi-stagnation du nombre de salariés autochtones et le développement économique relativement dynamique paraît flagrante. Seule une analyse plus fine par branche permettra de mieux cerner les liens entre croissance économique, emploi et population.

*Graphique 5 / Evolution de l'emploi salarié et du PIB  
1970-1995*



1	Salariés étrangers (résidents et frontaliers)	4	Emploi salarié intérieur
2	Salariés étrangers résidents	5	Salariés nationaux
3	PIB déflaté		

Source : STATEC

## **LA SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

**B. LEJEALLE**

Acquise difficilement, la reconnaissance du travail féminin se heurte maintenant à des déséquilibres entre travail masculin et travail féminin.

La dualité du marché du travail existe toujours et s'accroît même dans certains cas avec, d'un côté, un marché du travail masculin cumulant les avantages et, d'un autre côté, un marché du travail féminin cumulant emplois sous-qualifiés, moindre rémunération et précarité.

Les femmes se concentrent dans des emplois à temps partiel, avec des contrats temporaires et, globalement, dans des tâches moins gratifiantes.

### **1. POSITION GENERALE DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

Les femmes occupent spécifiquement certains secteurs, certaines professions et bénéficient par conséquent de salaires inférieurs aux salaires masculins.

#### **1.1. Répartition dans les secteurs d'activité**

Les femmes sont particulièrement présentes dans le secteur tertiaire. Près de 9 femmes sur 10 travaillent dans les services. Mais cette concentration dans le secteur tertiaire est un inconvénient majeur pour les femmes parce qu'elles se diversifient peu, se concentrent dans des activités dont les rémunérations et les perspectives d'évolution de carrière sont réduites.

Elles sont surtout présentes dans les secteurs de la santé et du social (73.6% de femmes et 26.4% d'hommes), de l'éducation, -secteurs qui leur sont traditionnellement confiés ainsi que dans le secteur de la restauration et le secteur des services aux entreprises.

Tableau 1 / Part des femmes actives dans les secteurs d'activité en fonction de l'âge en 1994

Secteur d'activité	Part des femmes	Part des femmes de moins 30 ans	Part des femmes de plus de 30 ans
<b>AGRICULTURE</b>	<b>32.6</b>	<b>28.7</b>	<b>33.7</b>
<b>INDUSTRIE :</b>	<b>10.9</b>	<b>14.0</b>	<b>9.7</b>
Activités extractives	-	-	-
Industrie manufacturière	14.7	22.6	12.2
Electricité-gaz-eau	11.2	-	13.2
Construction	6.0	6.5	5.7
<b>TERTIAIRE :</b>	<b>47</b>	<b>54.7</b>	<b>43.2</b>
Com gros et détail/Répar autos et domestiques	46.9	47.1	46.7
Hôtels-restaurants	<b>53.8</b>	52.8	54.5
Transports, entreposage et communications	19.7	<b>28.0</b>	16.4
Intermédiation Financière	43.6	<b>58.6</b>	33.0
Immobilier, location et services aux entreprises	<b>52.8</b>	<b>58.5</b>	48.6
Administration Publique	30.5	<b>36.5</b>	28.4
Education	<b>60.5</b>	<b>72.7</b>	57.8
Santé et action sociale	<b>73.6</b>	<b>85.1</b>	66.7
Autres activités de serv. collectifs, soc. et personnels	<b>51.9</b>	<b>61.3</b>	47.1
Ménages employant du personnel domestique	100	100	100
Organismes extra-territoriaux	37.9	<b>52.0</b>	36.3
<b>Ensemble</b>	<b>36.9</b>	<b>44.3</b>	<b>33.4</b>

Source : Enquête Force de Travail 1994 - STATEC

### 1.2. Répartition selon les professions exercées

En ce qui concerne les professions occupées, il existe également un phénomène de concentration sur certaines professions telles que les ouvriers non qualifiés où elles représentent 64% de l'ensemble, les vendeurs et personnels de services aux particuliers (60%) et les employés administratifs (55%). Une femme active sur 4 est employée de bureau. D'un autre côté, elles ne sont que 28% parmi les cadres ou les gérants d'entreprises et 34% dans les professions intellectuelles et scientifiques.

Tableau 2 / Part des femmes actives par profession en fonction de l'âge en 1994

Profession	Part des femmes	Part des femmes de 30 ans et moins	Part des femmes de plus de 30 ans
Forces armées	12.7	14.6	-
Cadres d'entreprise, gérants	28.6	33.9	27.9
Professions intellectuelles et scientifiques	33.8	43.2	31.2
Professions intermédiaires	41.5	54.2	35.5
Employés administratifs	54.6	67.5	46.8
Vendeurs et personnels des serv. aux particuliers	<b>59.4</b>	59.9	58.8
Travailleurs qualifiés de l'agriculture	29.7	28.6	30.1
Artisans et ouvriers des métiers	3.4	4.1	3.0
Conducteurs machines/ouvriers de l'assemblage	9.2	11.7	8.4
Manoeuvres et ouvriers non qualifiés	<b>63.7</b>	60.4	65.3
<b>Ensemble</b>	<b>36.9</b>	<b>44.3</b>	<b>33.4</b>

Source : Enquête Force de Travail 1994 - STATEC

### 1.3. Rémunération professionnelle

Côté rémunération, les femmes sont toujours moins bien payées que les hommes. Mais l'écart se réduit : les jeunes femmes ont des salaires proches de ceux des jeunes hommes. En 1994, les salaires féminins représentaient 79% des salaires masculins contre 71% en 1984.

*Tableau 3 / Evolution du rapport du salaire horaire "femmes/hommes" de 1984 à 1994*

<i>Année</i>	<i>Rapport femmes/hommes en %</i>
1984	70.6%
1986	73.8%
1993	76.3%
1994	<b>79.4%</b>

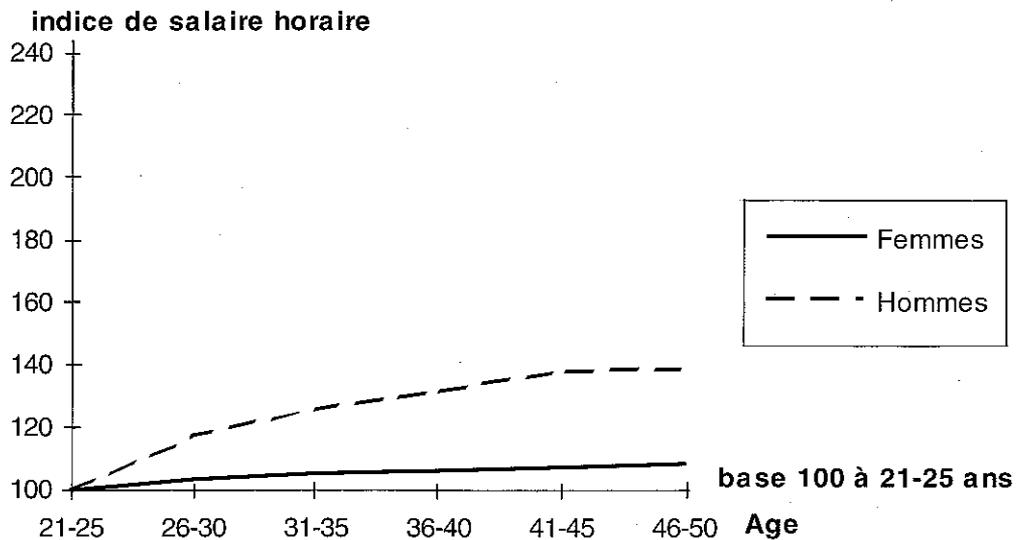
Source : 1984 et 1986 : IGSS - CEPS/Instead - 1993 et 1994 : IGSS

**Note de lecture** : le salaire horaire des femmes en 1994 représente 79.4% du salaire horaire des hommes alors qu'il ne représentait que 70.6% en 1984 ; l'écart entre hommes et femmes se réduit.

Cette sous-rémunération des femmes s'explique surtout par l'occupation de postes moins qualifiés, de secteurs moins rémunérateurs, d'une ancienneté moins importante du fait des interruptions de carrière mais aussi des promotions de carrière qui sont différées.

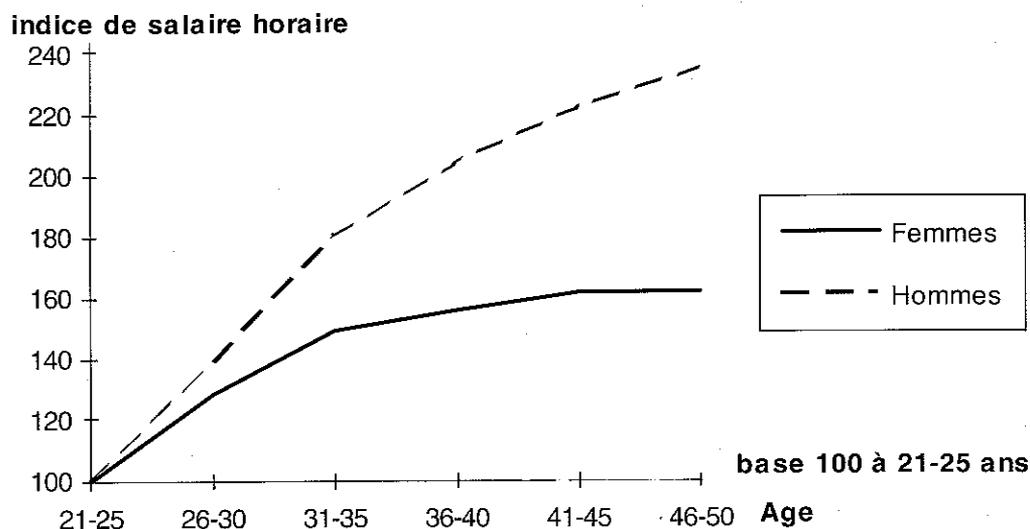
Les écarts de salaire horaire entre les femmes et les hommes s'accroissent au fil des âges. Chez les femmes, le salaire horaire augmente jusqu'à 35 ans à un rythme plus lent que celui des hommes puis plafonne. Ainsi avant leur mariage ou la naissance de leur premier enfant, elles disposent, en moyenne, d'un salaire identique à celui des hommes puis, avec les cessations d'activité pour raisons familiales, le salaire moyen féminin diminue.

*Graphique 1 / Evolution du salaire horaire selon l'âge en 1994 pour les ouvriers du commerce et de la restauration*



Source : IGSS 1994

**Graphique 2 / Evolution du salaire horaire selon l'âge en 1994  
pour les employés de banque**



Source : IGSS 1994

Dans le secteur public, les femmes et les hommes sont quasiment à égalité : le salaire féminin représente 98% de celui des hommes car, en partie, les conditions de travail sont nettement plus compatibles avec une vie familiale et les carrières féminines ne sont donc pas interrompues.

Notons également que les femmes sont nettement plus concernées que les hommes par le salaire social minimum et notamment les jeunes femmes. Ceci est particulièrement marqué dans le secteur du commerce et de la restauration. Ainsi, dans la population salariée totale, un homme sur dix est rémunéré aux alentours du salaire social minimum pour une femme sur quatre.

## 2. CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES

Parmi les caractéristiques les plus courantes concernant l'emploi féminin, le travail à temps partiel et les emplois temporaires sont dominants.

### 2.1. Emplois à temps partiel

Les femmes sont largement majoritaires dans les emplois à temps partiel : 9 femmes pour 1 homme ; ce qui représente un emploi féminin sur quatre. Au Luxembourg, il semble que le temps partiel soit un temps partiel "choisi", et non pas un temps partiel "économique" qui répondrait aux exigences du marché avec la recherche d'une plus grande flexibilité pour l'entreprise puisque seulement 7% des femmes qui travaillent à temps partiel en 1994 disent avoir choisi ce travail parce qu'elles n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet et 64% voudraient effectivement exercer un emploi à temps partiel<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces données proviennent de l'Enquête Forces de Travail de 1994 réalisée par le STATEC.

Mais le fait de vouloir un emploi à temps partiel ne signifie pas forcément que les femmes ont véritablement le choix car, bien souvent, il s'agit d'un choix rationnel où elles pourront assumer à la fois les tâches domestiques et familiales et leur activité professionnelle.

Ce sont, en effet, souvent les occupations familiales qui les font opter pour un temps partiel puisqu'elles sont 23% chez les femmes actives en couple à exercer un travail à temps partiel contre 8% pour celles qui vivent sans conjoint. Et outre, plus elles ont d'enfants à charge, plus elles travaillent à temps partiel.

L'inconvénient majeur du travail à temps partiel est la situation précaire dans laquelle il place certaines femmes parce qu'elles sont peu rémunérées, parce qu'elles sont limitées dans leur évolution de carrière et bénéficient donc moins souvent de promotions et parce que les pensions de retraite relatives à un emploi à temps partiel sont peu élevées. D'ailleurs, la carrière d'un cadre se déroule rarement à temps partiel.

### **2.2. Emplois à durée limitée**

Autre caractéristique du travail féminin : les emplois à durée limitée. Temps partiel et emplois temporaires sont d'ailleurs souvent associés. En 1994, plus d'un contrat temporaire sur deux était signé par une femme alors qu'elles ne représentaient que 37% de la population active<sup>1</sup>.

L'origine de cette prédominance des femmes dans les emplois temporaires résulte du fait que ce type d'emploi précaire est caractéristique de certains secteurs que les femmes ont tendance à privilégier.

Plus nombreuses que les hommes à signer des contrats temporaires, elles ont aussi des durées de contrat plus réduites : une femme sur deux est employée pour une durée de moins d'un an alors qu'un homme sur deux est employé pour une durée de moins de 2 ans.

## **3. CONCILIATION DU TRAVAIL PROFESSIONNEL ET DU TRAVAIL DOMESTIQUE ET FAMILIAL**

Les femmes continuent d'assumer, en plus de leur activité professionnelle, les tâches domestiques et familiales qui leur étaient attribuées d'office lorsqu'elles n'exerçaient pas d'activité professionnelle en dehors de leur foyer.

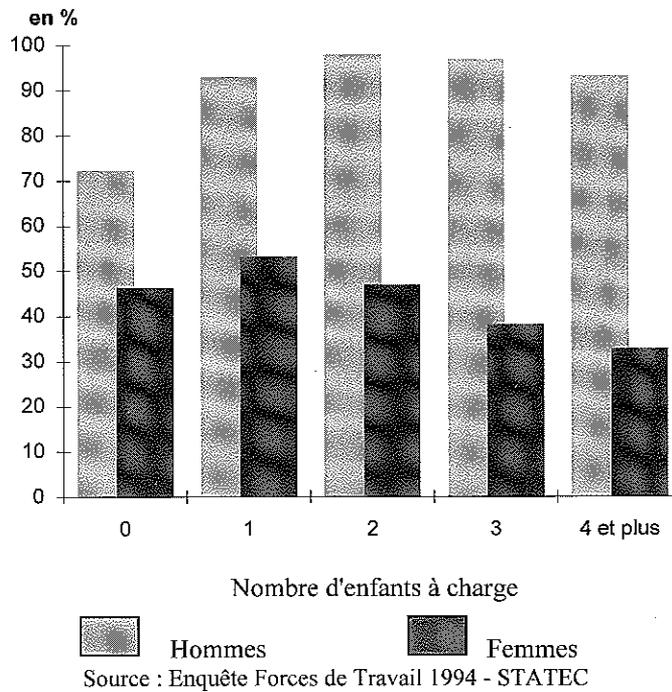
### **3.1. Charge des enfants et taux d'activité**

L'éducation des enfants reste encore à la charge de la mère de famille puisque plus le nombre d'enfants à charge est important et plus le taux d'activité féminine est faible alors que le taux d'activité masculin augmente lorsque le nombre d'enfants à charge s'élève.

---

<sup>1</sup> Cf. note précédente.

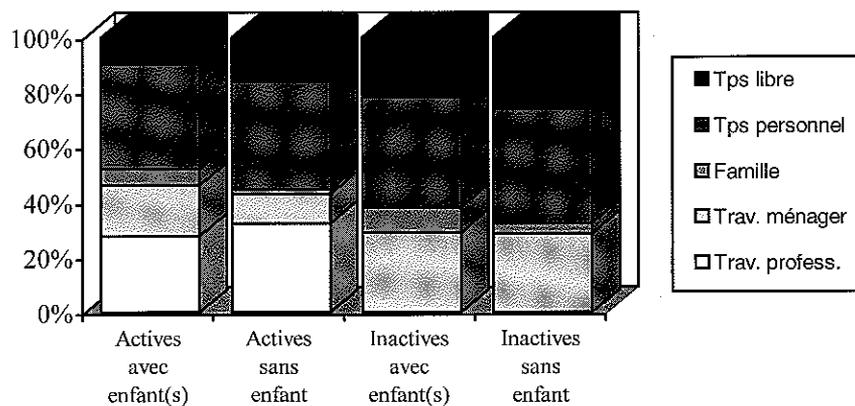
**Graphique 3 / Taux d'activité des 15-64 ans en fonction du sexe et du nombre d'enfants à charge en 1994**



### 3.2. Répartition du temps professionnel et du temps domestique

En 1991, une étude sur l'emploi du temps a été menée auprès de femmes de moins de 60 ans.

**Graphique 4 / Emploi du temps moyen des femmes durant une journée en 1991**



Source : PSELL 1991, CEPS/I.

⇒ Tps personnel : sommeil ; repas ; soins personnels.

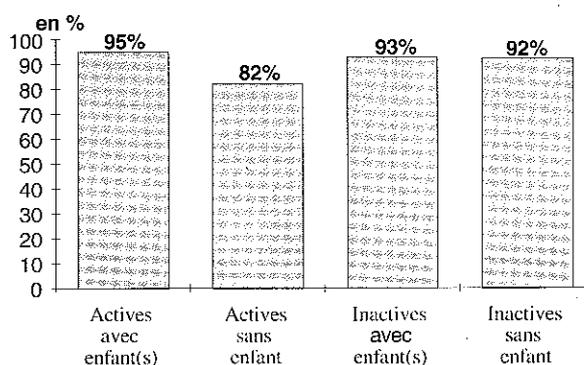
⇒ Famille : enfants (soins, aide pour les activités scolaires, accompagnement à l'école, aux activités parascolaires et culturelles, loisirs - il peut s'agir des petits-enfants) ; parents (soins à des parents âgés qu'ils vivent ou non dans le ménage).

⇒ Trav. ménager : cuisine et vaisselle ; entretien (lessive, repassage, couture, entretien de l'habitation, lits, entretien des abords) ; courses et travail administratif.

⇒ Trav. profess. : activité professionnelle y compris trajets.

On a pu constater que les femmes actives avec des enfants à charge bénéficiaient du temps libre le plus réduit une fois accomplies les tâches professionnelles, familiales et ménagères. Lorsqu'on compare l'emploi du temps des femmes actives et inactives, quand elles ont des enfants, on constate que le temps consacré aux enfants n'est guère amputé alors qu'en contrepartie le temps de loisir est écourté ainsi que le temps de travail domestique. Parmi la population des femmes vivant avec un conjoint, on voit que les femmes actives sans enfant reçoivent plus d'aide de la part de leur conjoint que les femmes inactives sans enfant. En fait, il faut peut-être y voir un effet d'âge : les femmes actives sans enfant sont les plus jeunes et les femmes inactives sans enfant, les plus âgées (elles sont les moins aidées). On peut donc espérer que, dans l'avenir, le partage des tâches entre hommes et femmes sera plus égalitaire puisque les jeunes hommes semblent aider davantage leurs conjointes.

**Graphique 5 / Part de femmes rarement ou jamais aidées par leur conjoint pour la lessive et repassage**



Source : PSELL 1991 - CEPS/Instead

Mais il reste encore quelques réticences en ce qui concerne l'entretien du linge. Si les femmes actives sans enfant sont les plus aidées, elles le sont encore peu en matière de lessive et de repassage : 82% sont rarement ou jamais aidées par leur conjoint pour de telles tâches !

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**A. AUBRUN, P. HAUSMAN, "Budget temps des femmes : l'opinion des femmes", Document PSELL n° 62, CEPS/INSTEAD, 1994.**

**B. LEJEALLE, "Actives, mais à quel prix", Document PSELL n° 69, CEPS/INSTEAD, 1994.**

**B. LEJEALLE, "Etre au chômage au Luxembourg", Document PSELL n° 72, CEPS/INSTEAD, 1995.**

**P. HAUSMAN, J. VECERNIK, "Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : Revenus-conditions de vie", Document PSELL n° 74, CEPS/INSTEAD, 1995.**

**M. PELS, "Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : Encadrement institutionnel de la femme luxembourgeoise", Document PSELL n° 76, CEPS/INSTEAD, 1995.**

**M. DEPRez, P. HAUSMAN, "Comparaison entre le salaire des femmes et des hommes", Population et Emploi n°1/95, IGSS-CEPS/INSTEAD, 1995.**

## LES EMPLOYEES DE STATUT PRIVE

P. HAUSMAN

Les femmes prennent une place de plus en plus importante dans l'emploi salarié. Ainsi, au Grand-Duché de Luxembourg, l'effectif des femmes salariées a connu une augmentation de 57.2% entre 1985 et 1996<sup>1</sup>. Et, au sein de cette population, les employées de statut privé représentent une part prépondérante : 55.6% en 1996 contre 48.4% en 1985.

Paradoxalement, les contours de cette population en pleine croissance demeuraient encore imprécis jusqu'à un passé récent. Grâce à une étude réalisée par le C.E.P.S./I. pour la Chambre des Employés Privés, le profil et les problèmes des employées privées sont aujourd'hui mieux connus.

Entre novembre 1995 et janvier 1996, près de trois mille employées privées ont, en effet, participé à une enquête au cours de laquelle les huit thèmes suivants ont été abordés :

1. *Situation familiale*
2. *Niveau de formation*
3. *Formation professionnelle continue*
4. *Vie professionnelle actuelle*
5. *Histoire professionnelle*
6. *Organisation du travail professionnel et non professionnel*
7. *Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale*
8. *Problèmes spécifiques aux frontalières.*

Les réponses fournies par les 2827 employées interrogées constituent une base d'information très riche dont un aperçu synthétique est présenté dans le cadre de cet article. Plusieurs publications relatives aux études en cours sont aussi disponibles. Vu la qualité et l'intérêt de l'information récoltée, les travaux d'analyse se poursuivront tout au long de l'année 1997 et feront l'objet de nouvelles publications dont la revue "Dialogue"<sup>2</sup> se fera l'écho.

Ce programme d'étude n'aurait jamais connu un tel succès sans la participation "volontaire" des employées qui ont accepté, massivement, de répondre à nos questions.

Cette enquête qui s'est déroulée dans quatre pays (Grand-Duché du Luxembourg, Allemagne, France et Belgique), a bénéficié d'un véritable soutien de la part des employées contactées à cette fin ; près de 80% d'entre elles ont, en effet, participé à cette enquête. Ce taux de participation constitue un résultat tout à fait exceptionnel pour ce type d'enquête.

<sup>1</sup> Durant la même période, l'effectif des seules employées privées s'est accru de 80.8% (source : I.G.S.S. ; juillet 1985 et 1996).

<sup>2</sup> Bulletin d'information de la Chambre des employés privés

## 1. LE PORTRAIT DES EMPLOYEES PRIVEES

### *Des femmes jeunes*

Les employées privées constituent indéniablement une population jeune :

- ◆ leur âge "moyen" est égal à 33 ans ;
- ◆ près de la moitié d'entre elles (47.3%) n'a pas atteint 31 ans ;
- ◆ seules 5.1% ont dépassé l'âge de 50 ans ;
- ◆ les frontalières sont légèrement plus jeunes que les résidentes.

*Tableau 1 / La répartition des femmes enquêtées selon leur âge et le critère de résidence (%)*

<i>Classe d'âge</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Résidentes</i>	<i>Frontalières</i>
15-20 ans	3,7	4,7	1,2
21-25 ans	19,6	17,1	26,0
26-30 ans	<b>24,0</b>	21,7	<b>30,0</b>
31-35 ans	19,0	18,5	20,2
36-40 ans	13,2	14,2	10,7
41-45 ans	9,8	10,9	6,9
46-50 ans	5,6	6,2	3,8
51-55 ans	3,4	4,4	0,8
56-60 ans	1,3	1,6	0,3
61-65 ans	0,4	0,6	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Age moyen</b>	<b>32,9</b>	<b>33,7</b>	<b>30,7</b>

Source : Enquête "Employées privées", CEPS/Instead, CEP-L

Cette prédominance des classes d'âges plus jeunes est à l'origine de la répartition particulière observée dans cette population en matière de situation matrimoniale : les employées célibataires et mariées la composent en proportions quasi équivalentes (44.4% contre 46.8%).

Cette même prédominance explique aussi pourquoi six employées sur dix n'ont aucun enfant dans leur ménage. En ce qui concerne la composition du ménage dans lequel vivent les employées privées, on enregistre des situations très différentes :

- ◆ 30% vivent en couple<sup>3</sup> avec des enfants à charge et un quart en couple<sup>4</sup> sans enfant ;
- ◆ les employées vivant seules représentent 19% de l'ensemble ;
- ◆ 7% sont des familles monoparentales ;
- ◆ enfin, 16% vivent toujours chez leurs parents.

<sup>3</sup> marié ou non

<sup>4</sup> idem

Tableau 2 / La situation matrimoniale des femmes enquêtées (%)

	<i>Ensemble</i>	<i>Résidentes</i>	<i>Frontalières</i>
Célibataire	<b>44,4</b>	41,9	<b>51,0</b>
Mariée	46,8	47,8	44,1
Veuve	1,3	1,7	0,4
Divorcée	6,2	7,2	3,4
Séparée	1,3	1,4	1,1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête "Employées privées", CEPS/Instead, CEP-L

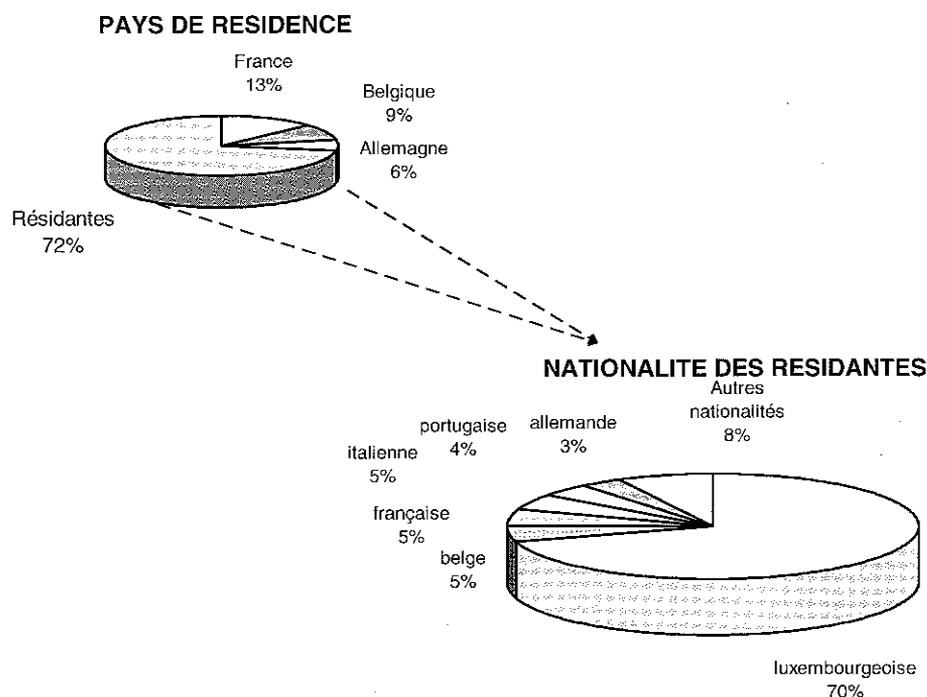
### *Des femmes d'origines multiples...*

La population des employées privées recouvre au moins 38 nationalités différentes. Avec 51.2%, les Luxembourgeoises sont évidemment les plus nombreuses. Parmi les autres nationalités fortement représentées, on recense :

- ◆ 16.6 % de Françaises,
- ◆ 12.0 % de Belges,
- ◆ 8.1 % d'Allemandes,
- ◆ et 3.6 % d'Italiennes.

Le **pays de résidence** constitue un autre critère de différenciation important. En effet, dans cette population, on relève 27.9% d'employées frontalières parmi lesquelles les Françaises forment le groupe le plus important.

*Graphique 1 / Répartition des employées selon le pays de résidence*



Source : Enquête "Employées privées", CEPS/Instead, CEP-L

*... disposant souvent d'un niveau de formation élevé*

Le niveau de qualification des employées privées dépasse, en moyenne, celui que l'on rencontre au sein de la population active totale. Deux chiffres caractérisent bien ce bilan :

- ◆ la moitié des employées a obtenu au moins un certificat du cycle secondaire supérieur ;
- ◆ plus d'une employée sur quatre a suivi une formation de niveau supérieur (BAC + 2, 3 ou 4 ans).

De ce dernier point de vue, l'écart entre les résidentes et les frontalières est très net : 45% de ces dernières bénéficient d'un tel niveau contre seulement 20% pour les employées résidant au Luxembourg.

*Tableau 3 / Le niveau d'études*

<i>Niveau d'études</i>	<i>Fréquences</i>		
	%		
1. Etudes primaires	5.0	5.0	
2. Sec. Tech. / Prof. . inf.	35.5	] 44.7	] 49.7
3. Sec. Général inf.	9.2		
4. Sec. Tech. / Prof. sup.	10.6	] 23.5	] 50.3
5. Sec., Général sup. (BAC)	12.9		
6. BAC + 2, ou 3 ans	15.5	] 26.8	
7. BAC + 4 ans	11.2		
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>		

Source : Enquête "Employées privées", CEPS/Insead, CEP-L

**2. ELLES CONTINUENT A SE FORMER DURANT LEUR VIE PROFESSIONNELLE**

Pour s'adapter à son nouveau poste de travail ou pour progresser dans sa vie professionnelle, il peut être utile de compléter le bagage acquis au cours de sa formation initiale.

Les professionnels sont, de nos jours, plus souvent confrontés à ce type d'exigence et les employées n'y échappent pas, loin s'en faut, puisque 63.3% d'entre elles ont participé à des expériences de post-formation<sup>5</sup> après la fin de leur cursus scolaire de base.

Les frontalières allemandes et belges se distinguent ici par des taux de participation très élevés (84.3% et 71.7%). Il en va de même pour les employées qui disposent d'un niveau de formation équivalent ou supérieur au baccalauréat.

Enfin, parmi celles qui n'ont pas encore suivi de post-formation, près de la moitié souhaiterait remédier à cette situation et consacrer en moyenne quatre heures par semaine à cette activité.

**3. QUELLES PROFESSIONS EXERCENT-ELLES ET DANS QUEL SECTEUR D'ACTIVITE ?**

Les pratiques ou besoins en matière de post-formation reflètent bien les soucis rencontrés par les employées dans les professions qu'elles exercent. Dans la plupart des cas, il s'agit, en effet, de professions où les procédés utilisés sont en évolution constante.

<sup>5</sup> Cours de formation professionnelle continue, séminaires, conférences, ateliers...

- ◆ Près de 40% de ces femmes sont employées de type administratif et, plus précisément, employées de bureau ou secrétaires.
- ◆ Elles sont un tiers à occuper des professions intermédiaires telles qu'infirmières, spécialistes de la finance ou de la gestion, ou encore secrétaires de direction.
- ◆ Très peu ont des postes de cadres supérieurs (3%) mais 11% exercent des professions dites intellectuelles ou scientifiques : elles sont alors médecins, cadres-infirmières, ingénieurs, cadres-comptables ou enseignantes.
- ◆ Enfin, 12% sont employées en tant que personnel de service (aides-soignantes, serveuses) ou vendeuses.

Le poids du tertiaire est écrasant dans le détail des secteurs d'activité :

- ◆ 91% des employées privées travaillent dans le secteur tertiaire,
- ◆ contre 8% dans l'industrie et moins d'un pour cent dans le secteur agricole.

#### 4. LES ASPIRATIONS AU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL ET AU CHANGEMENT D'EMPLOI

*Tableau 4 / La répartition des emplois en fonction de la durée hebdomadaire de travail*

<i>Durée</i>	<i>Résidentes</i>	<i>Frontalières</i>	<i>Ensemble</i>
Temps complet	75.7	86.1	78.6
Temps partiel	24.3	13.9	21.4
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête "Employées privées", CEPS/Instead, CEP-L

- ◆ Les emplois à temps partiel représentent 21.4% de l'ensemble des emplois occupés par les employées privées. Essentiellement, les emplois à temps partiel sont les plus répandus dans les professions liées à l'enseignement, au social ou à la santé, et parmi les personnels de services et vendeuses. Ils sont aussi plus fréquents chez les résidentes et plus rares chez les frontalières. Le choix de l'emploi à temps partiel semble être lié à deux facteurs : la présence d'un conjoint et/ou la présence d'enfant(s) à charge.
- ◆ D'une manière générale, les femmes travaillant à temps partiel sont plus souvent satisfaites de leur horaire que les femmes travaillant à temps complet. Le travail à temps partiel n'est donc pas synonyme ici de sous-emploi puisqu'il satisfait plus de huit femmes concernées sur dix. Parmi les emplois à temps complet, 28% des résidentes et 34% des frontalières souhaiteraient diminuer leur temps de travail hebdomadaire.
- ◆ 75% des femmes n'ont aucune responsabilité d'encadrement dans leur travail. Si l'on ajoute à ceci le fait que les employées ont signalé qu'elles subissaient, en moyenne, deux désagréments<sup>6</sup> associés à leurs conditions de travail (tout le temps ou souvent), on sera déjà moins surpris par les tendances s'exprimant en faveur du temps partiel. A travers ces différents aspects, on ne peut nier que couve un foyer d'insatisfaction sinon de revendication qui se traduit encore plus franchement par le bilan suivant : trois employées sur dix souhaiteraient changer d'emploi si cela leur était possible (29.4% des résidentes et 38.6% des frontalières).

<sup>6</sup> Bruit, éclairage, position, écran, stress, monotonie du travail.

*Tableau 5 / La satisfaction de l'horaire de travail en fonction de la durée actuelle de l'emploi (%)*

<i>Souhaiterait travailler...</i>	<i>Emplois à temps complet</i>	<i>Emplois à temps partiel</i>
...plus d'heures	0.8	10.2
...moins d'heures	29.8	7.4
est satisfaite du temps de travail	69.4	82.3
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête "Employées privées", CEPS/Instead, CEP-L

## 5. LES PROBLEMES PARTICULIERS DES MERES AYANT UN OU PLUSIEURS ENFANT(S) DE MOINS DE 13 ANS<sup>7</sup>

- ◆ La majorité des mères gèrent leur double fonction sans trop de difficultés. Pour la garde des enfants et pour les tâches domestiques, plus de la moitié de ces mères ne rencontrent aucun problème. En ce qui concerne la surveillance de la scolarité et des loisirs, il n'y a aucune difficulté pour les trois quarts d'entre elles. Néanmoins, près de 10% de ces mères ont un souci permanent et 35% ont des problèmes occasionnels en ce qui concerne les tâches domestiques. La garde des enfants suit de très près. Elle représente un problème permanent pour 7 % des femmes et un problème occasionnel pour 34 % d'entre elles.
- ◆ L'enfant malade pose souvent un problème difficile qui oblige la mère à prendre des jours de congé si elle n'a pas un conjoint pouvant se libérer de ses obligations professionnelles. Dans ce cas, la famille reste la première aide, et de loin, la plus importante. Plus de la moitié des femmes y ont recours. Dans un tiers des cas, les mères sont obligées de prendre des jours de congé. Dans un cas sur cinq, le conjoint prend la relève et s'occupe de l'enfant malade.

Face à ces divers soucis quotidiens, quels sont les souhaits des mères pour pouvoir mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ?

- Le congé parental rémunéré vient ici largement en tête, avec la possibilité de reprendre une activité après avoir assuré l'éducation des enfants.
- En second lieu, elles demandent du travail à temps partiel et des aménagements d'horaires des écoles et des crèches. Une plus grande souplesse de la part des entreprises et des écoles pourrait ainsi leur rendre la vie plus facile.

## 6. PRES D'UNE EMPLOYEE SUR TROIS EST FRONTALIERE

- ◆ Dans la grande majorité, les frontalières ont d'abord travaillé ou cherché un emploi dans leur pays de résidence avant de se tourner vers le Luxembourg.
- ◆ 85% d'entre elles souhaiteraient y conserver définitivement leur emploi ; cette préférence n'est sans doute pas étrangère au fait qu'elles sont aussi 80% à estimer peu favorables leurs chances de retrouver un emploi dans leur pays de résidence. Mais elles sont 67.5% à évaluer comme bonnes ou très bonnes leurs chances de retrouver un emploi au Luxembourg (en cas de perte de l'emploi actuel).

<sup>7</sup> Il s'agit de l'âge d'entrée dans le secondaire. On suppose que les enfants de plus de 12 ans ne posent plus de problèmes de garde.

- ◆ Etre frontalière ne correspond pas forcément à une situation idyllique. Les trajets sont plus longs et plus coûteux que ceux des résidentes. Une frontalière sur cinq signale cet inconvénient. Mais, pour 46.8% d'entre elles, le statut de frontalière n'est cependant associé à aucune des difficultés examinées<sup>8</sup>.
- ◆ Les activités des salariées frontalières au Luxembourg ne sont pas exclusivement professionnelles. Plus d'une employée sur trois y fait "souvent" ses courses et une sur cinq y rend "souvent" visite à des collègues ou à des amis. Enfin, plus la durée de leur carrière professionnelle au Luxembourg s'allonge, plus elles sont impliquées dans de telles activités extra-professionnelles.

## 7. TRAVAIL FAMILIAL ET TRAVAIL PROFESSIONNEL CHEZ LES EMPLOYEES PRIVEES

Au cours d'une semaine ordinaire, les employées travaillent en moyenne près de 70 heures. Dans ce total, 44 heures sont consacrées au volet "professionnel" et 26 heures au volet "familial" (ou privé).

Ces valeurs se réfèrent aux tendances centrales, observées dans l'ensemble de notre échantillon. Au niveau individuel, les prestations réalisées sont très différenciées et peuvent s'écarter, de façon très sensible, de ces valeurs comme le montre le tableau 7 (page suivante) où les différentes durées de travail ont été calculées selon le pays de résidence et la situation familiale des employées privées.

Les prestations totales les plus longues (plus de 72 heures/semaine) concernent les frontalières belges et françaises ; les employées résidant au Luxembourg prestent des horaires à peine inférieurs (3 ou 4 heures/semaine en moins par rapport aux frontalières belges). Par contre, les frontalières allemandes sont celles qui ont les semaines de travail les plus courtes. La répartition de ces prestations selon le pôle familial ou professionnel varie d'un groupe à l'autre : les résidentes luxembourgeoises sont, par exemple, plus nombreuses à exercer leur profession à temps partiel et bénéficient aussi de trajets "domicile-lieu de travail" plus courts que les frontalières ; de même, la proportion de célibataires, plus importante chez les frontalières allemandes, explique aussi pourquoi celles-ci se caractérisent par un temps familial inférieur à celui des autres employées.

COMPOSITION DU TEMPS...	
◆ PROFESSIONNEL	⇒ travail professionnel ⇒ trajets "domicile-travail"
◆ FAMILIAL	⇒ travail domestique ⇒ lessive, repassage ⇒ courses, travaux administratifs ⇒ soins aux enfants ⇒ soins aux parents âgés
L'estimation du temps total de chaque activité est évaluée à partir des durées enregistrées au cours d'une semaine complète (week-end compris).	

<sup>8</sup> En rapport avec la protection sociale, la fiscalité, le taux de change, le salaire ou les déplacements.

EMPLOI

*Tableau 6 / Durées moyennes au cours d'une semaine complète selon le pays de résidence, la présence d'un conjoint et la présence d'enfant(s) de moins de 13 ans*

	TEMPS de travail total	TEMPS de travail familial	TEMPS de travail professionnel
<b>Pays de résidence</b>			
<b>1. Rés. luxembourgeoises</b>	68h 58'	27h 45'	41h 13'
1.1. pas de conjoint	64h 56'	19h 17'	45h 39'
1.1.1. pas d'enfant < 13 ans	63h 24'	17h 04'	46h 20'
1.1.2. enfant(s) < 13 ans	80h 57'	42h 24'	38h 33'
1.2. vit avec conjoint	72h 06'	34h 17'	37h 49'
1.2.1. pas d'enfant < 13 ans	66h 44'	25h 36'	41h 08'
1.2.2. enfant(s) < 13 ans	81h 41'	49h 54'	31h 47'
<b>2. Rés. étrangères</b>	69h 53'	25h 07'	44h 46'
2.1. pas de conjoint	63h 24'	16h 48'	46h 36'
2.1.1. pas d'enfant < 13 ans	62h 13'	15h 20'	46h 53'
2.1.2. enfant(s) < 13 ans	(82h 08')	(40h 08')	(42h 00')
2.2. vit avec conjoint	74h 33'	31h 05'	43h 28'
2.2.1. pas d'enfant < 13 ans	68h 10'	21h 27'	46h 43'
2.2.2. enfant(s) < 13 ans	83h 59'	45h 23'	38h 36'
<b>3. Frontalières françaises</b>	72h 19'	24h 31'	47h 48'
3.1. pas de conjoint	66h 17'	17h 40'	48h 37'
3.1.1. pas d'enfant < 13 ans	64h 40'	16h 00'	48h 40'
3.1.2. enfant(s) < 13 ans	(85h 05')	(36h 54')	(48h 11')
3.2. vit avec conjoint	76h 10'	28h 54'	47h 16'
3.2.1. pas d'enfant < 13 ans	70h 56'	23h 00'	47h 56'
3.2.2. enfant(s) < 13 ans	82h 46'	36h 20'	46h 26'
<b>4. Frontalières allemandes</b>	63h 39'	17h 14'	46h 25'
4.1. pas de conjoint	60h 17'	11h 30'	48h 47'
4.1.1. pas d'enfant < 13 ans	60h 24'	10h 47'	49h 37'
4.1.2. enfant(s) < 13 ans	(59h 01')	(18h 16')	(40h 45')
4.2. vit avec conjoint	66h 05'	21h 18'	44h 47'
4.2.1. pas d'enfant < 13 ans	62h 41'	15h 42'	46h 59'
4.2.2. enfant(s) < 13 ans	77h 14'	40h 17'	36h 57'
<b>5. Frontalières belges</b>	73h 59'	24h 50'	49h 09'
5.1. pas de conjoint	68h 18'	17h 49'	50h 29'
5.1.1. pas d'enfant < 13 ans	67h 00'	16h 30'	50h 30'
5.1.2. enfant(s) < 13 ans	(82h 10')	(31h 52')	(50h 18')
5.2. vit avec conjoint	77h 20'	29h 00'	48h 20'
5.2.1. pas d'enfant < 13 ans	69h 10'	19h 40'	49h 30'
5.2.2. enfant(s) < 13 ans	84h 05'	36h 42'	47h 23'
<b>Ensemble échantillon</b>	<b>69h 45'</b>	<b>25h 54'</b>	<b>43h 51'</b>

Source : Enquête "Employées privées", CEPS/Instead, CEP-L

Les résultats entre parenthèses doivent être interprétés avec précaution du fait de faibles effectifs.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

*"Résultats d'une enquête sur les employées privées - Travail féminin", Chambre des Employés Privés, 1996.*

*P. HAUSMAN, "Les employées de statut privé au Luxembourg", Population et Emploi n° 3/96, CEPS/INSTEAD, 1996.*

*A. AUBRUN, M. BORSENBARGER, P. HAUSMAN, B. LEJEALLE, "Les employées privées au Grand-Duché de Luxembourg", ECO-CEPS n° 1/2, CEPS/INSTEAD, 1996.*

**DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL****F. BERGER**

Cet article exploite les données relatives aux déplacements domicile-travail de la population active résidante du pays. Les déplacements qu'effectuent journalièrement les travailleurs frontaliers pour venir travailler au Luxembourg ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

Deux chiffres sont tout de même à rappeler : en 1974, 11 400 salariés frontaliers se déplaçaient quotidiennement de Belgique, de France ou d'Allemagne vers le Luxembourg pour y travailler ; ils étaient 37 000 en 1991.

En 1991, 60 % des actifs résidants dont le lieu de travail est connu (soit 95.3 % de l'ensemble des actifs), travaillent hors de leur commune de résidence. Ce taux se situait à 50 % en 1981, à 39 % en 1970 et seulement à 25.5 % en 1960.

Le nombre de navetteurs (concept élargi<sup>1</sup>) a évolué de 31 755 unités en 1960 à 93 675 unités en 1991 (auxquels il serait possible d'ajouter 7 711 actifs dont le lieu de travail est variable ou inconnu), soit une hausse de 195 %<sup>2</sup>. Durant la même période, le nombre d'actifs a augmenté de 27.6 % : 128 475 actifs en 1960 contre 163 928 actifs en 1991.

La conjugaison de deux phénomènes explique la hausse des navettes entre le lieu de résidence et le lieu de travail :

- ⇒ le déplacement des emplois,
- ⇒ le déplacement des résidences.

<sup>1</sup> Concept élargi : toute personne faisant partie de la population de résidence, ayant un emploi et dont le lieu de travail est situé en dehors de sa commune de résidence (autre commune du Grand-Duché ou à l'étranger).

<sup>2</sup> L'effectif des navetteurs de 1991 a été pratiquement multiplié par 3 par rapport à l'effectif des navetteurs de 1960.

### 1. LE DEPLACEMENT DES EMPLOIS

Les changements structurels de l'économie au cours de ces trente dernières années ont redistribué les emplois dans le pays.

On observe une baisse des emplois à domicile, un renforcement très significatif du pôle d'emplois de Luxembourg-Ville et de sa proche périphérie qui accueillent de plus en plus de navetteurs, un recul de l'activité dans le bassin d'emplois de la Minette et, enfin un renforcement de centres d'emplois d'équilibre de taille plus modeste ailleurs dans le pays.

En 1960, 1/3 des actifs travaillaient à domicile. La plupart étaient agriculteurs, commerçants au détail, artisans ou travailleurs intellectuels indépendants. Du fait de la baisse progressive des activités citées ci-dessus et de la modification du comportement des travailleurs indépendants qui sont de moins en moins nombreux à officier sur leur lieu de résidence, la part des actifs exerçant leur métier à domicile a progressivement diminué pour n'atteindre que 7.9 % en 1991.

Le développement de la place financière et européenne et la tertiarisation des emplois ont renforcé le poids de la Ville de Luxembourg et de sa proche périphérie comme premier pôle d'emplois du pays.

En 1960, 40 712 actifs résidants travaillaient dans la Ville de Luxembourg et dans les communes de Hesperange, Sandweiler, Bertrange, Strassen et Walferdange, soit 31.9 % de l'ensemble des actifs résidants au Grand-Duché.

Le nombre d'actifs résidants travaillant dans cette zone est passé à 48 512 en 1970, à 67 693 en 1981 et à 77 875 en 1991, représentant respectivement 38.4 %, 45.9 % et 47.5 % de l'ensemble des actifs résidants au Grand-Duché.

En 1991, plus de 50 000 actifs résidants entrent dans la Ville de Luxembourg ou dans une des cinq communes périphériques pour y travailler. Ils représentent plus de 50 % des navetteurs entrants du pays.

Les communes industrielles et minières du Sud du pays (Esch/Alzette, Differdange, Dudelange, Pétange, Schifflange, Kayl et Rumelange), constituant le premier pôle d'emplois du pays en 1960 avec 40 835 actifs résidants qui y travaillaient, ont subi les effets de la crise sidérurgique au cours des trente dernières années.

En 1991, le nombre d'actifs résidants travaillant dans ces communes est tombé à 24 459 unités, ne représentant plus que 14.9 % de l'ensemble des actifs résidants du pays.

Pour contrebalancer légèrement l'hégémonie du pôle d'emplois de la capitale, des centres d'emplois d'équilibre se sont créés ou renforcés à travers le pays. La zone d'emplois de Diekirch-Ettelbrück-Colmar-Berg en est un exemple : 10 000 actifs résidants y travaillent en 1991 ; ils n'étaient que 4 650 en 1960. Ces trois communes accueillent près de 7 000 navetteurs entrants.

EMPLOI

Tableau 1 / Navetteurs entrants en 1960, 1970, 1981 et 1991

Lieu de travail*	Navetteurs entrants				Evolution		
	1960	1970	1981	1991	1960-1970	1970-1981	1981-1991
Luxembourg	10700	18690	30961	40731	7990	12271	9770
Esch/Alzette	7378	8478	8251	6600	1100	-227	-1651
Colmar	712	2045	2659	2916	1333	614	257
Sandweiler	71	515	1457	2648	444	942	1191
Ettelbruck	516	1098	1897	2352	582	799	455
Bertrange	160	518	1788	2340	358	1270	552
Hesperange	75	292	703	2151	217	411	1448
Differdange	3407	3716	2855	2007	309	-861	-848
Strassen	94	379	994	1971	285	615	977
Mamer	176	618	1469	1748	442	851	279
Dudelange	1107	1325	1417	1655	218	92	238
Diekirch	457	1058	1478	1652	601	420	174
Bettembourg	359	525	936	1512	166	411	576
Contern	155	799	1086	1343	644	287	257
Mersch	231	416	1189	1103	185	773	-86
Schifflange	793	942	789	1050	149	-153	261
Walferdange	170	437	722	1027	267	285	305
Pétange	963	968	904	964	5	-64	60
Mondercange	16	68	569	915	52	501	346
Wiltz	204	433	651	843	229	218	192
Steinsel	41	225	574	835	184	349	261
Bascharage	75	214	518	752	139	304	234
Echternach	107	583	434	680	476	-149	246
Sanem	131	240	413	658	109	173	245
Roeser	43	80	190	655	37	110	465
Rumelange	549	144	250	319	-405	106	69

Source : STATEC, Recensements de la Population 1960, 1970, 1981 et 1991

\* N'ont été retenues que les communes comptant au moins 500 navetteurs entrants parmi un des recensements

## 2. LE DEPLACEMENT DES RESIDENCES

Le comportement des actifs a évolué quant au choix de leur lieu de résidence par rapport à leur lieu de travail. En 1960, les actifs résidaient pratiquement tous sur leur lieu de travail, un actif résidant sur quatre seulement travaillait hors de sa commune de résidence.

L'accession à la propriété, la recherche d'une qualité de vie en dehors des centres urbains, l'amélioration des infrastructures routières et la quasi-généralisation de l'automobile comme mode de déplacement ont fortement contribué à l'augmentation des déplacements domicile-travail.

A partir des années 1960-1970, s'amorce un mouvement massif de constructions de maisons d'habitation autour des centres urbains, mouvement qui s'étend aux communes plus éloignées dans les années 1980. Pour des raisons que l'on suppose d'ordre financier, l'accession à la propriété se fait de plus en plus loin des villes, donc du lieu de travail. La carte représentant

l'époque médiane de construction des logements habités illustre concrètement ce phénomène, plus particulièrement autour de Luxembourg-Ville. Les actifs résidants des communes périurbaines<sup>1</sup> sont généralement plus de huit sur dix à travailler hors de leur commune de résidence.

Les contraintes liées au mode de déplacement pour se rendre au lieu de travail se sont fortement allégées avec la généralisation de l'automobile dans les ménages (76 % des ménages possédaient un véhicule en 1991) et avec le développement et l'amélioration des infrastructures routières. Aujourd'hui, 75.9 % des navetteurs utilisent la voiture pour aller travailler, ils n'étaient que 63.5 % en 1981, 40.4% en 1970 et 18 % en 1960.

L'évolution de la répartition des actifs résidants selon leur lieu de travail de 1960 à 1991 est résumée sur le graphique 1 présenté à la page suivante.

### **Les déplacements Luxembourg-ville ↔ Esch/Alzette**

L'évolution des déplacements domicile-travail entre les deux communes les plus importantes du pays illustre la transition économique qui s'est opérée ces trente dernières années. En 1960, la Ville de Luxembourg envoyait deux actifs vers Esch/Alzette quand un actif Eschois se déplaçait quotidiennement pour aller travailler dans la capitale (706 déplacements dans un sens pour 358 dans l'autre).

La tendance s'est progressivement inversée. En 1970, on dénombrait 914 navettes dans le sens Esch/Alzette-Luxembourg pour 565 navettes dans le sens inverse, respectivement 1530 et 378 en 1981. Enfin, en 1991, ce sont 2 156 Eschois (22 % de la population active résidante) qui travaillent dans la capitale pour 372 actifs résidants de la Ville de Luxembourg qui travaillent dans la commune d'Esch/Alzette.

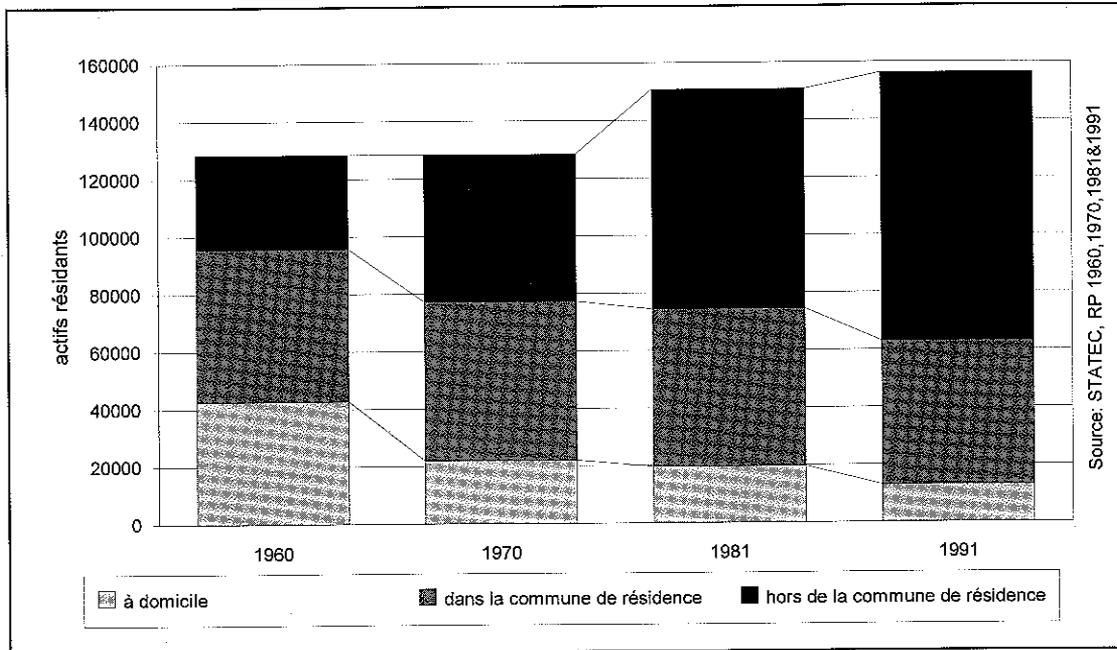
### **Une mobilité plus importante pour les hommes**

Proportionnellement, les hommes actifs résidants sont plus nombreux à se déplacer que les femmes actives résidentes. En 1991, 62.5 % des hommes actifs résidants travaillaient en dehors de leur commune de résidence pour 53.8 % des femmes actives résidentes.

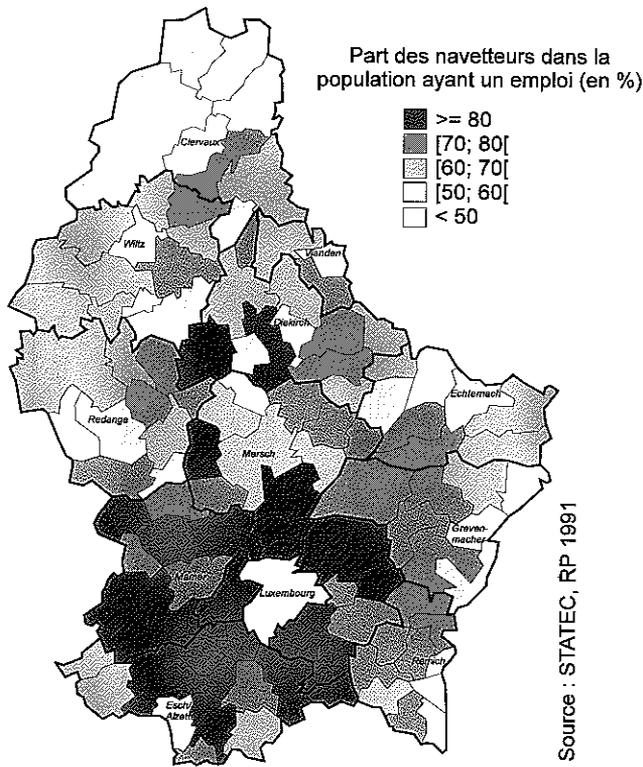
Toutefois, lorsqu'on observe les déplacements domicile-travail aux quatre derniers recensements de la population, l'écart entre la part des hommes et la part des femmes qui travaillent en dehors de leur commune de résidence tend à se resserrer. 14.4 % des femmes travaillaient en dehors de leur commune de résidence en 1960 pour 29.6 % des hommes. Ces taux se situaient respectivement à 29.3 % et 42.9 % en 1970 et à 42.4 % et 53.7 % en 1981.

<sup>1</sup> Tout ce qui est autour de la ville, et qui fait, en réalité, partie de la ville par les activités et les modes de vie des habitants.

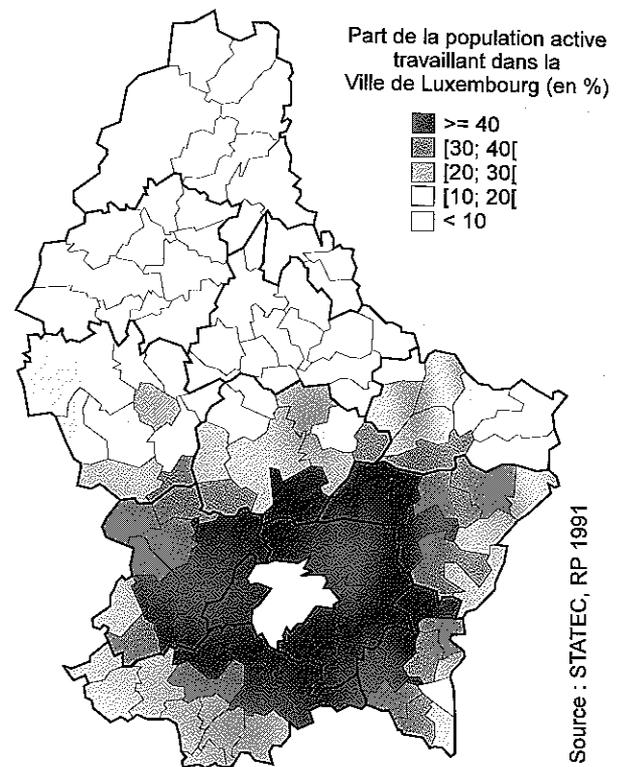
*Graphique 1 / Evolution de la répartition des actifs résidents selon le lieu de travail*



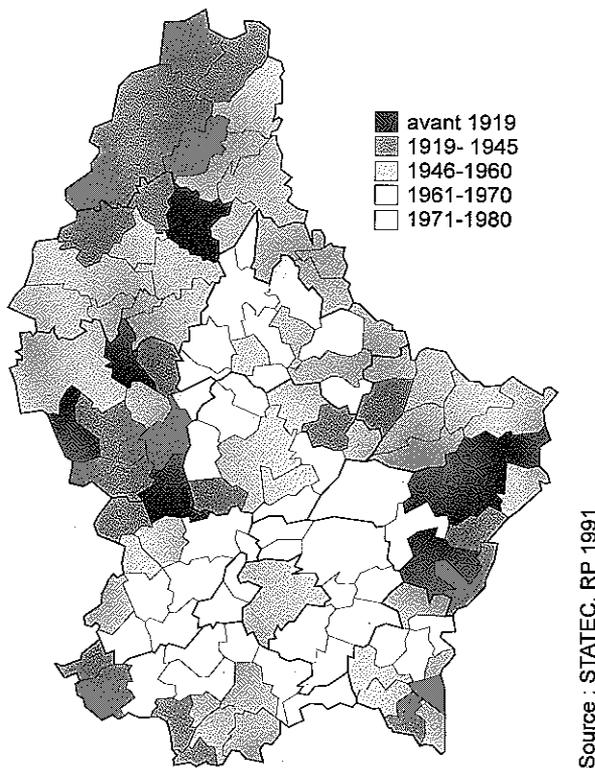
# EMPLOI



Carte 1 / Les navetteurs sortants en 1991



Carte 2 / Navetteurs entrants dans la Ville de Luxembourg en 1991



Carte 3 / Epoque médiane de construction des logements habités en 1991

### Définitions

**Navetteur entrant** : actif résidant dans une commune et qui exerce sa profession en dehors de sa commune de résidence.

**Navetteur sortant** : actif travaillant dans une commune et ne résidant pas dans cette commune.

**Epoque médiane** : époque ou classe contenant la  $N/2$ ème observation d'une distribution ordonnée ( $N$  étant le nombre d'observations).

## EMPLOI ET CHOMAGE PAR COMMUNE

J. LANGERS

Les chiffres du tableau ci-après proviennent de deux sources : l'IGSS (emploi) et l'ADEM (chômage). Le statut professionnel des personnes ayant un emploi est fonction de leur caisse de pension. Ne sont pas pris en compte les fonctionnaires des institutions internationales qui ne sont pas affiliés aux caisses du système de sécurité sociale luxembourgeois. S'agissant de l'emploi par commune de résidence, les frontaliers des pays limitrophes restent évidemment exclus. Ne sont également pas inclus les frontaliers luxembourgeois allant travailler à l'étranger. Leur nombre est cependant négligeable. Cette statistique se rapporte au 30 septembre 1995.

Le nombre de chômeurs retenu est basé sur les demandes d'emploi non satisfaites enregistrées au 31 décembre 1995 par l'Administration de l'Emploi.

La population ayant un emploi ainsi que les chômeurs constituent la population active. En y rapportant le nombre de chômeurs, on obtient le taux de chômage. Le fait de ne pas considérer les fonctionnaires internationaux entraîne une très légère surestimation des taux de chômage. Ceci est particulièrement le cas pour les communes comme Niederanven, Schuttrange, Strassen, Steinsel et Mamer, où les fonctionnaires internationaux constituent une part relativement importante de la population ayant un emploi.

### 1. COMMUNES "COLS BLEUS"

Que la population ouvrière reste nombreuse, voire prédominante, dans les centres industriels du bassin minier et du Nord (Wiltz, Vianden) ne constitue pas une surprise.

Près de 85% des Portugais ayant un emploi étant ouvriers, il est également normal qu'une forte présence portugaise fasse augmenter le poids des "cols bleus".

En regardant de plus près les chiffres des différentes communes, il apparaît que si Esch et Differdange gardent une majorité d'ouvriers au sein de leur population de résidence, ce n'est plus le cas pour Dudelange.

Dans la Capitale, le pourcentage encore relativement élevé d'ouvriers est lié, en grande partie, à la forte présence portugaise dans l'emploi résidant. Ceci vaut sûrement également pour des communes comme Larochette ou Medernach.

Il semble que le caractère ouvrier d'une commune s'explique parfois par les effets conjugués des facteurs "centre industriel traditionnel" et "proportion importante de résidents portugais".

Peut-être que les Portugais sont venus habiter dans ces communes parce qu'ils y ont trouvé les logements adéquats. Quoiqu'il en soit, pour l'ensemble des communes du pays, le coefficient de corrélation entre le pourcentage de Portugais et le pourcentage d'ouvriers s'élève à +0.615.

### 2. COMMUNES "COLS BLANCS"

Parmi les communes où la part des employés privés et fonctionnaires est particulièrement élevée (plus des deux tiers de l'emploi résidant), citons Kehlen, Bertrange, Strassen, Contern, Niederanven, Schuttrange et Weiler-la-Tour. En incluant les fonctionnaires internationaux qui y sont très bien représentés, le poids de "cols blancs" augmenterait encore.

Ce sont des communes en forte expansion où de nouveaux lotissements ont permis l'arrivée de personnes principalement occupées dans le secteur bancaire (ou autres secteurs fournissant des services aux entreprises), les institutions internationales ou l'Administration.

On pourrait les qualifier de "communes-dortoirs de luxe" pour "cols blancs" allant travailler à Luxembourg-Ville. Rien d'étonnant donc à un coefficient de corrélation de -0.367 entre les proportions de Portugais, d'une part, et de fonctionnaires et employés privés, d'autre part.

### 3. INDEPENDANTS

La catégorie des indépendants comprenant entre autres les exploitants agricoles et les viticulteurs, son poids est très élevé dans les communes rurales où subsiste une activité agricole ou viticole encore relativement importante.

Sont dans ce cas des communes comme Heinerscheid, Wintrange ou Wellenstein où les non-salariés représentent quelque 30% de l'emploi total.

### 4. CHOMAGE

En comparaison avec les chiffres publiés dans "Population et Emploi" N°4/94, le taux de chômage a eu tendance à augmenter, mais sa répartition géographique n'a guère varié.

Il reste élevé dans les trois principales villes du bassin minier et l'on retrouve les poches de chômage de Wiltz, Echternach et Vianden. Dans cette dernière commune, le taux de chômage a pratiquement doublé.

La Ville de Luxembourg enregistre un taux se situant au-dessus de la moyenne nationale. Restent toujours relativement épargnées, les communes du canton de Redange (à l'exception de Vichten).

Signalons encore que, comme en 1994, le taux de chômage est corrélé positivement avec le pourcentage d'ouvriers (+0.574) et négativement avec le pourcentage d'employés et de fonctionnaires (-0.463).

# CHOMAGE

## Tableau 1 / Emploi et chômage par commune

Commune	Population avant un emploi				Chômeurs	Taux de chômage	Commune	Population avant un emploi				Chômeurs	Taux de chômage
	Ouvriers	Employ. Fonctionnaires	Indépendants	Total				Ouvriers	Employ. Fonctionnaires	Indépendants	Total		
TOTAL.....	63.736	77.915	16.707	158.358	5.400	3,30	Colmar-Berg.....	322	328	47	697	18	2,52
Luxembourg.....	12.735	14.557	2.720	30.012	1.204	3,86	Bissen.....	435	416	67	918	13	1,40
Bascharage.....	714	1.242	164	2.120	63	2,89	Boevange.....	217	337	73	627	13	2,03
Clemency.....	253	380	52	685	19	2,70	Fischbach.....	36	55	17	108	5	4,42
Dippach.....	333	725	122	1.180	27	2,24	Heffingen.....	96	121	48	265	3	1,12
Garnich.....	123	325	63	511	10	1,92	Larochette.....	412	215	74	701	24	3,31
Hobscheid.....	335	418	82	835	11	1,30	Lintgen.....	400	384	61	845	15	1,74
Kehlen.....	303	1.043	200	1.546	31	1,97	Lorentzweiler.....	375	616	78	1.069	23	2,11
Koerich.....	213	309	67	589	9	1,51	Mersch.....	1.272	1.492	270	3.034	59	1,91
Kopstal.....	201	636	167	1.004	18	1,76	Nommern.....	117	151	82	350	5	1,41
Mamer.....	565	1.487	289	2.341	57	2,38	Tuntange.....	99	199	49	347	7	1,98
Septfontaines.....	85	146	54	285	6	2,06	Clervaux.....	295	241	110	646	25	3,73
Steinfort.....	576	860	149	1.585	35	2,16	Consthum.....	61	44	33	138	3	2,13
Bettembourg.....	1.209	1.747	241	3.197	78	2,38	Heinerscheid.....	130	97	99	326	15	4,40
Differdange.....	3.522	2.201	340	6.063	305	4,79	Hosingen.....	244	178	108	530	21	3,81
Dudelange.....	2.799	2.919	448	6.166	257	4,00	Munshausen.....	127	99	37	263	12	4,36
Esch-Alzette.....	5.422	3.754	689	9.865	519	5,00	Troisvierges.....	389	331	174	894	34	3,66
Frisange.....	246	529	116	891	16	1,76	Weiswampach.....	188	129	92	409	18	4,22
Kayl.....	1.231	1.150	166	2.547	78	2,97	Wintrange.....	454	341	389	1.184	46	3,74
Leudelange.....	147	361	76	584	10	1,68	Bastendorf.....	104	107	68	279	11	3,79
Mondercange.....	600	1.462	282	2.344	52	2,17	Bettendorf.....	342	300	69	711	36	4,82
Pétange.....	2.405	2.062	300	4.767	216	4,33	Bourscheid.....	161	189	92	442	11	2,43
Reckange.....	139	412	80	631	14	2,17	Diekirch.....	1.278	989	226	2.493	105	4,04
Roeser.....	424	976	177	1.577	32	1,99	Ermsdorf.....	127	138	62	327	8	2,39
Rumelange.....	777	558	79	1.414	37	2,55	Erpeldange.....	271	455	95	821	26	3,07
Sanem.....	1.633	2.474	262	4.369	137	3,04	Ettelbruck.....	1.419	1.208	214	2.841	103	3,50
Schifflange.....	1.199	1.432	177	2.808	84	2,90	Feulen.....	252	252	69	573	11	1,88
Bertrange.....	541	1.320	225	2.086	47	2,20	Hoscheid.....	45	38	16	99	3	2,94
Contern.....	231	706	111	1.048	27	2,51	Medernach.....	216	108	36	360	21	5,51
Hesperange.....	1.048	2.468	373	3.889	98	2,46	Mertzig.....	224	204	46	474	13	2,67
Niederanven.....	349	1.085	194	1.628	39	2,34	Reisdorf.....	115	109	44	268	10	3,60
Sandweiler.....	257	527	80	864	19	2,15	Schieren.....	270	239	32	541	20	3,57
Schuttrange.....	153	554	90	797	16	1,97	Beckerich.....	261	321	87	669	13	1,91
Steinsel.....	343	878	137	1.358	32	2,30	Bettborn.....	168	210	69	447	4	0,89
Strassen.....	330	1.107	226	1.663	54	3,15	Eil.....	69	109	75	253	3	1,17
Walferdange.....	609	1.496	216	2.321	60	2,52	Grosbous.....	81	105	37	223	3	1,33
Weiler-la-Tour.....	98	297	53	448	3	0,67	Rambrouch.....	472	419	238	1.129	33	2,84
							Redange.....	246	340	146	732	12	1,61

Source : IGSS - ADEM

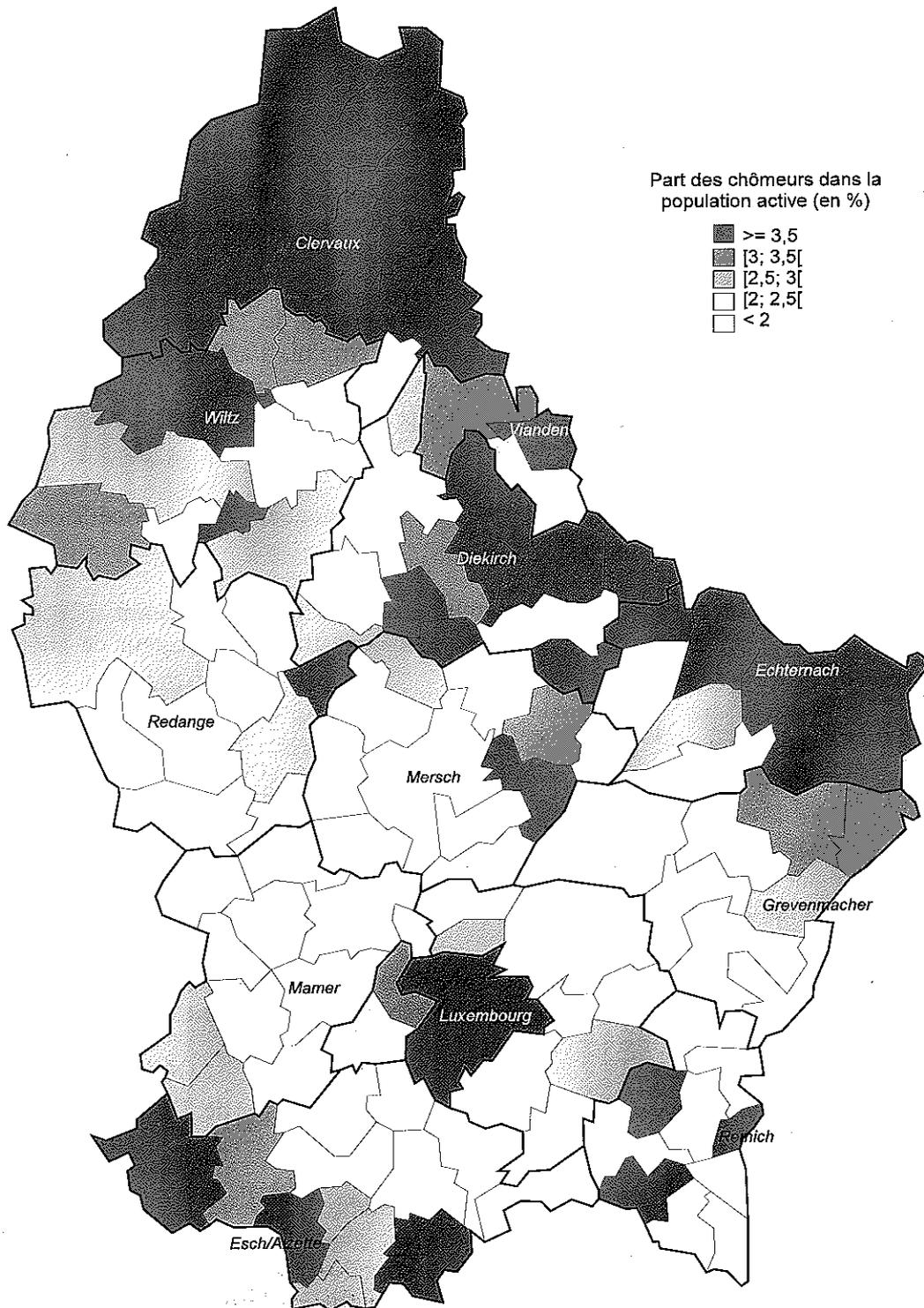
CHOMAGE

Tableau 2 / Emploi et chômage par commune (suite)

Commune	Population ayant un emploi				Chômeurs	Taux de chômage	Commune	Population ayant un emploi				Chômeurs	Taux de chômage
	Ouvriers	Employ. Fonctionnaires	Indépendants	Total				Ouvriers	Employ. Fonctionnaires	Indépendants	Total		
Saeul.....	41	92	53	186	2	1,06	Consdorf.....	234	292	104	630	17	2,63
Useldange	218	244	68	530	16	2,93	Echternach.....	963	816	229	2 008	123	5,77
Vichten.....	109	167	39	315	12	3,67	Mompach.....	104	139	52	295	12	3,91
Wahl.....	107	84	61	252	4	1,56	Rosport.....	203	275	103	581	23	3,81
Fouhren.....	90	125	55	270	6	2,17	Waldbillig.....	176	164	78	418	16	3,69
Putscheid.....	137	92	49	278	10	3,47	Betzdorf.....	209	497	87	793	13	1,61
Vianden.....	366	194	86	646	57	8,11	Biwier.....	158	280	66	504	11	2,14
Boulaide.....	85	85	54	224	7	3,03	Flaxweiler.....	149	266	109	524	6	1,13
Esch-Sûre.....	66	35	14	115	7	5,74	Grevenmacher....	683	686	138	1 507	40	2,59
Eschweiler.....	72	73	40	185	6	3,14	Junglinster.....	496	1 297	253	2 046	40	1,92
Goesdorf.....	117	148	68	333	5	1,48	Manternach.....	91	160	55	306	11	3,47
Heiderscheid.....	146	158	96	400	11	2,68	Mertert.....	508	627	123	1 258	39	3,01
Kautenbach.....	29	44	22	95	2	2,06	Wormeldange.....	412	399	183	994	17	1,68
Lac Haute Sûre	176	191	99	466	12	2,51	Bous.....	127	180	67	374	9	2,35
Neunhausen.....	38	38	11	87	2	2,25	Burmerange.....	60	178	47	285	4	1,38
Wiltz.....	853	569	171	1 593	107	6,29	Dalheim.....	195	336	100	631	8	1,25
Wilwerwiltz.....	85	75	32	192	6	3,03	Lenningen.....	122	208	50	380	6	1,55
Winseler.....	117	102	55	274	11	3,86	Mondorf.....	491	597	162	1 250	47	3,62
Beaufort.....	283	183	74	540	28	4,93	Remerschen.....	180	230	139	549	10	1,79
Bech.....	83	172	55	310	2	0,64	Remich.....	452	473	140	1 065	40	3,62
Berdorf.....	158	171	51	380	41	9,74	Stadbredimus.....	152	221	75	448	8	1,75
							Waldbredimus.....	86	167	55	308	13	4,05
							Wellenstein.....	171	168	143	482	8	1,63

Source : JGSS - ADEM

**TAUX DE CHOMAGE EN 1995**



Source : IGSS-ADEM

## ETRE AU CHOMAGE AU LUXEMBOURG EN 1994

**B. LEJEALLE**

Etre à la recherche d'un emploi au Luxembourg est devenu depuis quelques années une phase transitoire obligée et de plus en plus longue avant d'accéder ou de retourner sur le marché du travail. Cette recherche d'emploi est favorisée ou défavorisée par certains facteurs. Ainsi les femmes ont plus de difficultés que les hommes à trouver un emploi. Et une fois qu'elles ont un emploi, leurs conditions de travail sont moins favorables.

Les données de cette étude sont issues de l'Enquête Forces de Travail (EFT) de 1994. Les thèmes développés dans cette enquête concernent l'emploi, l'activité professionnelle, les conditions de travail et le chômage au Luxembourg. Elle est réalisée chaque année par le STATEC et commanditée par EUROSTAT. Cette même enquête est reproduite dans de nombreux pays de l'OCDE.

L'Enquête Forces de Travail permet une approche du chômage différente de celle de l'ADEM (bureau officiel national de placement).

- ♦ A partir de l'**EFT**, on peut recenser l'ensemble des personnes se déclarant spontanément à la recherche d'un emploi mais on peut également construire l'indicateur de chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) :

Est chômeur tout individu :

- ◇ ne travaillant pas,
- ◇ recherchant un emploi en tant qu'indépendant ou en tant que salarié,
- ◇ étant disponible dans les 15 jours,
- ◇ effectuant une recherche active (depuis 1994, n'est plus considéré comme recherche active le fait d'attendre les résultats d'une demande d'emploi ou d'un concours).

- ♦ La définition de l'**ADEM** (Administration de l'Emploi) est plus restrictive puisqu'elle ne recense que l'ensemble des demandeurs d'emploi effectivement inscrits à cet office national de placement (qu'ils soient ou non indemnisés).

Il est important de signaler que les statistiques de l'ADEM ou de l'EFT ne s'appliquent qu'aux résidents : les frontaliers sont donc exclus de l'analyse.

Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à l'ensemble de la population active sachant que la population active est constituée de l'ensemble des individus potentiellement actifs, c'est-à-dire des actifs ayant effectivement un emploi et des chômeurs. Brièvement, on peut dresser un bilan de la population active en 1994 :

## CHOMAGE

- ♦ En 1994, le taux d'activité de l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans était de 62.4% (47% pour les femmes et 77.3% pour les hommes).
- ♦ Il n'y a guère eu d'évolution ces dernières années puisqu'en 1992, ces taux étaient respectivement de 62.8%, 47.5 et 77.6.
- ♦ L'activité féminine qui avait connu un certain essor au cours de la dernière décennie semble se stabiliser.
- ♦ Mais si globalement l'activité n'a guère changé en volume, la structure de la population active s'est modifiée puisque la part des chômeurs a nettement augmenté (cf. **tableau 1**).
- ♦ Le taux de chômage des hommes de 15 à 64 ans est ainsi passé de 1.6% en 1992 à 3.1% en 1994 et de 2.8 à 4.3% pour les femmes.
- ♦ La part des personnes ayant un emploi est restée stable car bien que l'effectif des femmes ayant un emploi ait diminué, l'augmentation de la part des hommes a compensé cette baisse.

*Tableau 1 / Population active de 15 à 64 ans en 1992 et 1994<sup>1</sup>*

	1992			1994		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Chômeurs (a)</b>	1700	1800	3400	3300	2700	6000
<b>Actifs ayant un emploi (b)</b>	103200	60300	163400	103400	60000	163400
<b>Population active (a+b)</b>	104900	62100	166800	106700	62800	169400
<b>Population totale (c)</b>	135100	130600	265700	138000	133600	271600
<b>Taux d'activité (a+b/c)</b>	77.6	47.5	62.8	77.3	47.0	62.4
<b>Taux de chômage (a/a+b)</b>	1.6	2.8	2.1	3.1	4.3	3.5

Source : Enquêtes Forces de Travail 1992 et 1994 - STATEC

Rappelons que seule la population résidante est concernée. En passant de la notion d'emploi national telle qu'elle est utilisée dans l'EFT (emplois des résidants) à la notion d'emploi intérieur (emplois occupés sur le territoire luxembourgeois), on s'aperçoit que le nombre d'emplois a augmenté ces dernières années mais qu'en même temps le nombre de chômeurs a également augmenté.

L'évolution de l'emploi et celle du chômage ne sont donc pas liées comme c'est le cas dans d'autres pays européens car une part importante des emplois créés au Luxembourg a été occupée par les frontaliers (leur part dans la population active est croissante).

Le taux de chômage au sens BIT entre 1992 et 1994 a fortement augmenté tant pour les hommes que pour les femmes. Mais, s'il a quasiment doublé pour les hommes, il a seulement augmenté de moitié chez les femmes (cf. **tableau 2**).

L'explication de cette situation pourrait tenir au fait que les femmes se disent moins souvent à la recherche d'un emploi que les hommes en période de crise du marché de l'emploi. Le taux de chômage féminin reste cependant bien supérieur au taux de chômage masculin.

<sup>1</sup> Chiffres arrondis à la centaine en raison des erreurs de mesure sur échantillon.

## 1. TAUX DE CHOMAGE ET AGE

*Les jeunes sont les plus touchés par le chômage* puisque le taux de chômage est de 7% pour les jeunes femmes de moins de 25 ans et de 8.5% pour les jeunes hommes du même âge (cf. **tableau 2**). Les difficultés de recherche d'emploi se situent donc principalement lors de l'entrée dans la vie active. Au-delà de 25 ans, le taux de chômage masculin est nettement plus faible alors que les femmes continuent à avoir des difficultés dans la recherche d'un emploi, ces difficultés étant cependant moins importantes que celles rencontrées par les jeunes femmes de moins de 25 ans. Ces difficultés justifient les nombreuses mesures en faveur des jeunes qui sont développées par l'ADEM : aide à la mobilité géographique, stage-initiation, stage en entreprise, postes d'auxiliaires dans l'administration et les entreprises publiques, etc.

*Tableau 2 / Evolution du taux de chômage par âge de 1992 à 1994*

Classe d'âge	Femmes			Hommes		
	1992	1994	Evolution des effectifs	1992	1994	Evolution des effectifs
15-24 ans	3.3	7.0	+ 82%	4.2	8.5	+ 78%
25-34 ans	3.9	4.4	+ 18%	1.8	2.8	+ 55%
35-44 ans	1.8	4.7	+ 178%	0.9	3.0	+ 265%
45-54 ans	2.5	1.7	- 24%	0.7	1.7	+ 176%
55-64 ans	0.8	1.2	+ 31%	1.4	0.4	- 70%
<b>Ens. des 15-64 ans</b>	<b>2.8</b>	<b>4.3</b>	<b>+ 54%</b>	<b>1.6</b>	<b>3.1</b>	<b>+97.4%</b>

Source : Enquête Forces de Travail 1992 et 1994

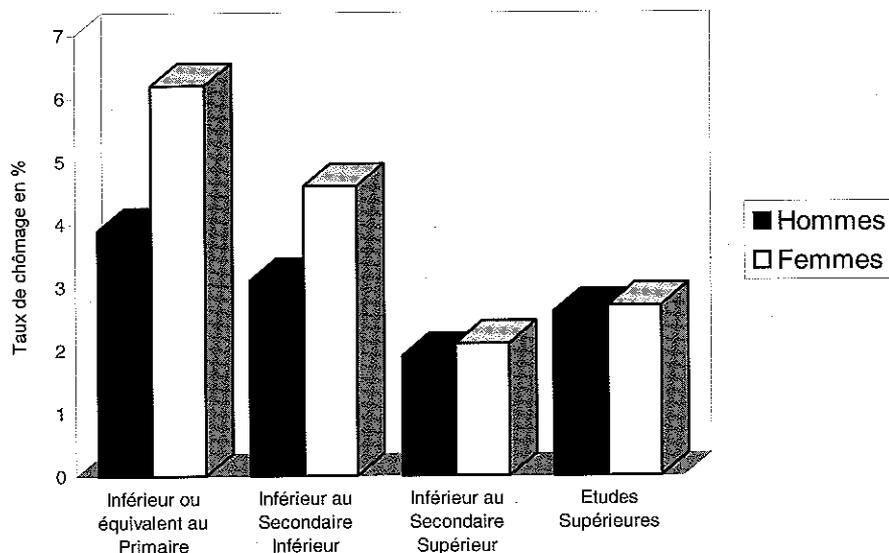
A tous les âges, les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes sauf pour les jeunes gens de moins de 25 ans. Les classes d'âge qui ont connu la plus forte augmentation du taux de chômage sont celles comprises entre 35 et 44 ans. Dans cette classe d'âge, les effectifs ont plus que doublé pour les hommes entre 1992 et 1994 (+ 265%). Pour les femmes, on observe le même phénomène (+178%).

## 2. TAUX DE CHOMAGE ET NIVEAU DE QUALIFICATION

Quel est le rôle joué par le niveau d'enseignement initial ? *Les individus ayant le plus de difficultés à trouver un emploi sont les moins diplômés* : 4% des hommes ayant au plus le niveau d'enseignement primaire et 6.2% des femmes ayant le même niveau d'études sont à la recherche d'un emploi. Le faible niveau de formation semble accentuer davantage le taux de chômage pour les femmes que pour les hommes.

Les études post-baccalauréat ne préservent cependant pas systématiquement du chômage. Ainsi les diplômés du Secondaire Supérieur sont proportionnellement moins souvent au chômage (cf. **graphique 1**) que l'ensemble des autres individus et même moins que les diplômés d'études supérieures. Cette situation est spécifique au Luxembourg car en France, par exemple, le taux de chômage évolue en sens inverse de la hiérarchie des formations.

Graphique 1 / Taux de chômage et niveau d'enseignement général atteint en 1994



Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce chômage "relatif" des plus diplômés :

- ♦ d'abord le choix des filières de formation : certaines disciplines ne trouvent pas facilement de débouchés au Luxembourg parce que le marché est trop étroit ;
- ♦ ensuite, il existe une concurrence sur les salaires dans le secteur privé avec les frontaliers : les frontaliers sont prêts à prendre des emplois moins rémunérés parce qu'ils sont originaires de régions où les taux de chômage sont nettement plus élevés. Et leur motivation pour obtenir un emploi est peut-être plus forte parce qu'ils ont déjà été confrontés à un marché du travail plus difficile ;
- ♦ depuis quelques années, la durée de recherche du premier emploi pour les jeunes sortis du système scolaire tend à s'allonger ;
- ♦ enfin, le marché du travail est de moins en moins transparent : jusqu'en 1990, l'embauche se faisait aisément dans les secteurs traditionnels (banques, Caisse d'épargne de l'Etat...). Mais au cours de ces dernières années, on a observé une certaine saturation du secteur bancaire<sup>1</sup> et parallèlement une diversification de plus en plus forte des employeurs. La recherche est alors plus longue puisque les demandeurs d'emploi ne s'adressent plus seulement à quelques entreprises bien connues mais à une multitude de fiduciaires et d'entreprises spécialisées dans les services aux entreprises.

<sup>1</sup> Cf. l'étude intitulée "Le suivi des diplômés du Bac technique ECG", PSELL n°80, Groupe de travail des professeurs des lycées techniques du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, P. HAUSMAN, CEPS/Instead, décembre 1995.

## CHOMAGE

En comparant les niveaux de qualification entre hommes et femmes dans la population totale des 25-59 ans, on constate que les femmes ont globalement un niveau d'enseignement général inférieur à celui des hommes (**cf. tableau 3**).

La même comparaison sur la population active montre un rééquilibrage des niveaux entre hommes et femmes puisque la proportion de femmes détenant au moins un niveau d'études de type Secondaire Supérieur est quasiment équivalente à celle des hommes. Par rapport à la population totale féminine, la population active féminine est donc plus diplômée.

Enfin, la même comparaison sur la population des chômeurs montre que le niveau d'enseignement atteint est plus faible pour les femmes comme pour les hommes par rapport à la population active mais aussi par rapport à la population totale. Cela concerne surtout les femmes : 45% des femmes de 25 à 59 ans à la recherche d'un emploi en 1994 ont un niveau d'enseignement équivalent ou inférieur au Primaire (77% ont un niveau de formation inférieur au Secondaire Inférieur).

**Tableau 3 / Comparaison du niveau d'enseignement de la population totale, de la population active et de la population des chômeurs en 1994 : répartition des individus selon leur niveau de formation générale atteint (%)**

Niveau d'enseignement général atteint	Population totale		Population active		Chômeurs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Inf. ou équivalent Primaire	34.5	37.8	32.8	32.8	39.0	45.2
Secondaire Inférieur	31.0	34.5	31.4	30.5	32.8	32.3
Secondaire Supérieur	18.2	16.8	18.7	21.9	14.2	12.6
Etudes Supérieures	16.3	10.9	17.1	14.8	14.0	9.8
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC

Un effort de formation est donc à fournir pour les moins qualifiés. Il en est de même d'une réorientation pour les plus diplômés vers des secteurs aux débouchés plus sûrs ou vers des secteurs où la main-d'oeuvre fait défaut.

**La formation professionnelle est également un atout contre le chômage** surtout pour les individus qui sont peu diplômés. Pour un même niveau de diplôme de l'enseignement général, la détention d'une formation professionnelle<sup>1</sup> a un impact positif sur l'emploi : les individus sont moins souvent au chômage (**cf. tableau 4**).

Mais ceci n'est pas vérifié pour les diplômés d'études supérieures qui, lorsqu'ils ont suivi une formation professionnelle, sont davantage exposés au risque du chômage. C'est également le cas pour les femmes détenant un diplôme du Secondaire Supérieur : la détention d'une formation professionnelle s'accompagne d'un risque de chômage plus élevé.

<sup>1</sup> Tout type de formation professionnelle (en école, en entreprise, alternée ou autre).

Tableau 4 / Taux de chômage selon le niveau d'enseignement général atteint et le suivi ou non d'une formation professionnelle

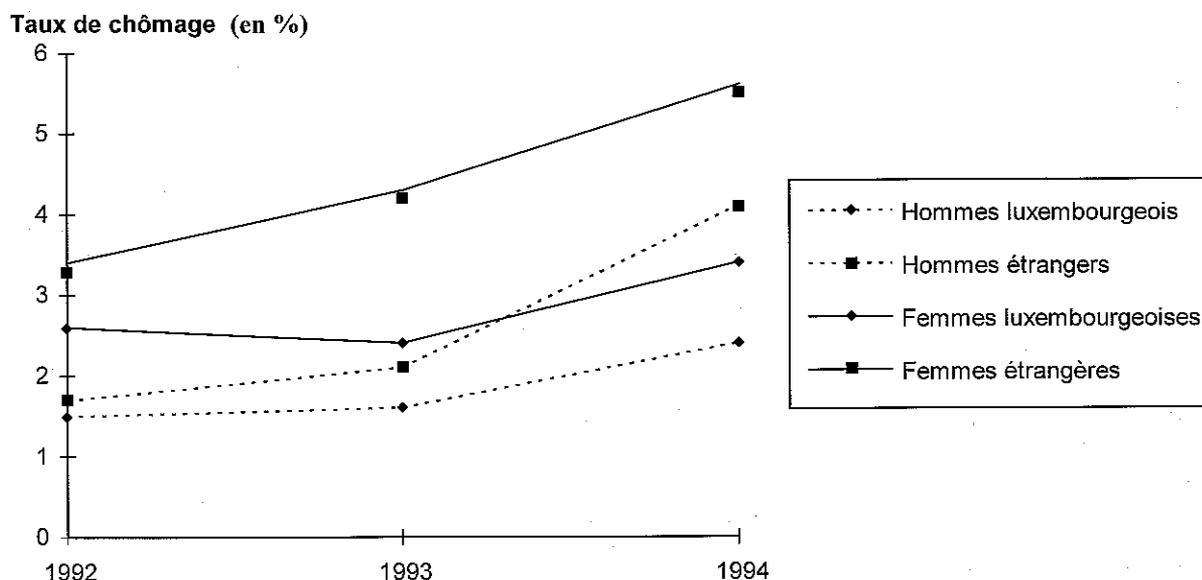
Niveau d'enseignement général atteint	Hommes		Femmes	
	Sans form. prof.	Avec form. prof.	Sans form. prof.	Avec form. prof.
Inf. ou équivalent Primaire	4.1	3.6	6.4	4.9
Secondaire Inférieur	4.7	2.1	4.8	4.4
Secondaire Supérieur	2.2	1.7	1.6	2.5
Etudes Supérieures	0.9	3.8	6.8	-

Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC

### 3. TAUX DE CHOMAGE ET NATIONALITE

Globalement, en 1994, les étrangers résidant sur le territoire luxembourgeois sont plus souvent au chômage que les Luxembourgeois et l'écart se creuse de plus en plus depuis 1992. Les femmes étrangères sont les plus touchées par le chômage puisqu'elles sont 5.5% à la recherche d'un emploi parmi la population active étrangère. Ainsi l'augmentation du taux de chômage depuis 1992 a été plus forte pour les étrangers résidants que pour les résidants de nationalité luxembourgeoise (cf. graphique 2).

Graphique 2 / Evolution du taux de chômage par nationalité de 1992 à 1994



Source : Enquête Forces de Travail 1992, 1993 et 1994 - STATEC

Pour les hommes comme pour les femmes, l'écart augmente entre résidants luxembourgeois et résidants étrangers. C'est pour les hommes étrangers que la hausse a été la plus forte. Les discriminations liées au sexe sont légèrement plus importantes pour les Luxembourgeoises

## CHOMAGE

que pour les étrangères : + 42% de taux de chômage en plus pour les Luxembourgeoises par rapport aux hommes et + 34% pour les étrangères (**cf. tableau 5**).

*Tableau 5 / Taux de chômage par nationalité et par sexe en 1994*

<i>Nationalité</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Différentiel (en %) Femmes/Hommes</i>
Luxembourgeois	2.4	3.4	+ 41.7%
Etrangers	4.1	5.5	+ 34.1%

Source : Enquête Forces de Travail 1992, 1993 et 1994 - STATEC

En détaillant par nationalité, tous les étrangers n'ont pas un taux de chômage plus élevé que celui des résidents luxembourgeois. Plutôt que d'être liés à la nationalité, il semblerait que les taux de chômage les plus élevés concernent certaines nationalités qui sont concentrées dans des secteurs plus exposés aux risques de licenciement que d'autres. Cette hypothèse ne peut cependant pas être vérifiée sur les données de l'Enquête Forces de Travail car les effectifs retenus sont trop faibles. Cependant, globalement, on constate que les étrangers à la recherche d'un emploi occupaient dans leur profession précédente des postes nettement moins qualifiés que les Luxembourgeois (il s'agissait surtout de postes d'ouvriers non qualifiés dans l'industrie).

#### 4. TAUX DE CHOMAGE ET SITUATION FAMILIALE

La situation familiale et notamment le nombre d'enfants à charge a les mêmes effets sur le chômage que celui observé sur l'exercice d'une activité professionnelle. Ainsi les femmes sont d'autant moins actives qu'elles ont des enfants à charge<sup>1</sup> alors que pour les hommes, plus le nombre d'enfants à charge augmente et plus ils sont actifs. Concernant le chômage, la situation est semblable.

La situation matrimoniale légale est nettement plus discriminante sur la population masculine que sur la population féminine. Ainsi pour l'ensemble des hommes mariés, le taux de chômage n'est que de 2.2% en 1994 alors qu'il est de 6.2% pour les hommes divorcés. Chez les femmes la distinction existe mais elle est moins élevée. Ainsi ce sont les femmes célibataires et celles qui sont mariées qui connaissent le taux de chômage le plus faible alors que les femmes veuves ou divorcées sont plus souvent en situation de recherche d'emploi (**cf. tableau 6**).

Outre la situation matrimoniale, la charge des enfants a un effet positif croissant sur le taux de chômage féminin : cela signifie que **plus le nombre d'enfants à charge est élevé, plus le taux**

<sup>1</sup> Pour définir un enfant à charge, nous posons ici deux hypothèses :

- il doit avoir moins de 15 ans, ou plus s'il poursuit encore des études
- il doit être présent dans le ménage. Autrement dit, tous les enfants non présents dans le ménage mais dépendants financièrement du ménage ne sont pas pris en compte.

## CHOMAGE

*de chômage est élevé.* Pour les hommes, le taux de chômage n'est vraiment élevé qu'à partir de 3 enfants à charge.

**Tableau 6 / Taux de chômage en fonction de la situation matrimoniale légale, du nombre d'enfants à charge et du type de ménage en 1994 (en %)**

<i>Situation familiale</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
<b>Situation matrimoniale légale</b>		
⇒ Célibataire	4.9	4.1
⇒ Marié(e)	<b>2.2</b>	4.3
⇒ Veuf(ve)	4.4	<b>5.7</b>
⇒ Divorcé(e)	6.2	5.2
<b>Nombre d'enfant(s) à charge</b>		
⇒ 0 enfant	2.5	2.6
⇒ 1 enfant	1.9	4.2
⇒ 2 enfants	2.2	5.0
⇒ 3 enfants et plus	3.4	<b>7.4</b>
<b>Type de ménage</b>		
⇒ Couple avec enfant(s)	2.3	4.7
⇒ Famille monoparentale	ns	<b>6.4</b>
<b>Ensemble des 15-64 ans</b>	<b>3.1</b>	<b>4.3</b>

Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC

ns : non significatif

*Les familles monoparentales qui cumulent souvent divorce et enfant(s) sont par conséquent les plus sujettes au chômage* et notamment les femmes puisque 90% des chefs de familles monoparentales sont des femmes.

## CONCLUSION

L'analyse qui précède a déjà permis de dégager quelques caractéristiques propices au chômage : les jeunes, les femmes, les personnes ayant peu de qualifications, les étrangers et les familles monoparentales.

Le document dont est extrait cet article décrit également les stratégies de recherche d'emploi, les demandeurs d'emploi particulièrement vulnérables (les individus licenciés ou en fin de contrat à durée limitée, les chômeurs de longue durée et les demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé), mais aussi les individus sans emploi qui ne recherchent pas d'emploi.

Une dernière partie présente les recommandations du Conseil de l'Union Européenne dans le domaine de l'emploi et les mesures prises par le gouvernement luxembourgeois pour enrayer le chômage.

### QUELQUES DEFINITIONS

- ♦ **Taux de chômage** = (nombre de chômeurs / Population active) × 100

On utilise ici la définition du BIT : est considéré comme chômeur tout individu **ne travaillant pas**, recherchant un emploi en tant qu'**indépendant** ou en tant que **salarié**, étant **disponible** dans les 15 jours et effectuant une **recherche active**.

- ♦ **Taux d'activité** = (Population active / Population totale du même âge) × 100
- ♦ **Population active** = ensemble des actifs de 15 ans et plus ayant effectivement un emploi ou chômeurs de 15 ans et plus.

- ♦ **Enfant à charge**

Pour définir un enfant à charge, nous posons ici deux hypothèses :

- il doit avoir moins de 15 ans, ou plus s'il poursuit encore des études
- il doit être présent dans le ménage. Autrement dit, tous les enfants non présents dans le ménage mais dépendants financièrement du ménage ne sont pas pris en compte.

- ♦ **Emploi national** = ensemble des emplois occupés par les résidents (luxembourgeois et étrangers)
- ♦ **Emploi intérieur** = ensemble des emplois occupés sur le territoire national, c'est-à-dire les emplois des résidents luxembourgeois, des résidents étrangers ainsi que des frontaliers (hormis les frontaliers résidents luxembourgeois travaillant à l'étranger et les fonctionnaires et agents des organismes internationaux).

### EXTRAIT DE :

**B. LEJEALLE, "Les femmes et le chômage en 1994", Document PSELL n° 93, CEPS/INSTEAD, 1996.**

**REVENUS**

*Revenus des ménages*

*Niveau de vie*

*Endettement*



## LE REVENU DES MENAGES EN 1994

P. HAUSMAN

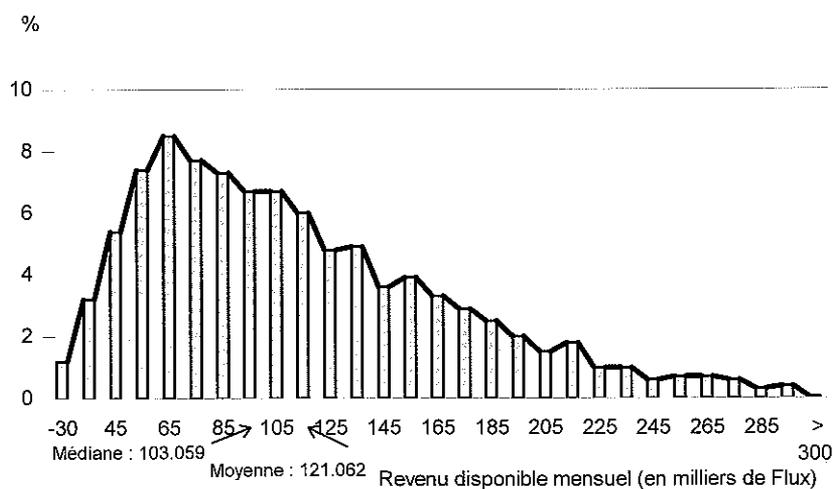
En 1994, les ménages ont disposé en moyenne d'un revenu mensuel égal à 121 000 Flux. Tous les ménages ne bénéficient évidemment pas d'un tel revenu. Les revenus se caractérisent par une grande dispersion et, pour les décrire, on ne peut se limiter à des présentations de moyennes. Le graphique 1 fournit une idée de cette dispersion :

- ◆ on y décèle qu'une part importante des ménages dispose de ressources inférieures au revenu disponible (RD) moyen (cf. encadré) ;
- ◆ plus précisément, le RD est inférieur à 103 000 Flux/mois dans la moitié des ménages, en 1994.

Cette représentation graphique de la distribution des revenus adopte ici l'allure classique d'une courbe en forme de " i " ; il s'agit d'une courbe dissymétrique où la majorité des ménages perçoit des revenus compris entre 30 000 et 105 000 Flux/mois.

Cette courbe est fort étalée à droite vers les revenus les plus élevés qui concernent des effectifs de plus en plus réduits de ménages.

Graphique 1 / Distribution du revenu disponible en 1994



Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Pour des informations sur l'enquête "Niveaux de vie et logement", voir note méthodologique en fin d'article.

**LE REVENU DISPONIBLE**

Le revenu disponible d'un ménage comprend l'ensemble de ses revenus primaires (hors impôts) auxquels s'ajoutent les prestations sociales (pensions, allocations familiales,...).

Les données commentées dans cet article sont extraites de l'enquête "Niveaux de vie et Logements" réalisée par le CEPS/Instead, pour le STATEC au début de l'année 1995 : 2978 ménages ont répondu à cette enquête (l'échantillon pondéré comprend 5120 ménages).

Les revenus étudiés dans le cadre de cette enquête portent sur l'ensemble de l'année 1994. Le montant du revenu disponible mensuel est calculé à partir de 37 sources de revenus différentes : 26 revenus sont collectés auprès de chaque membre du ménage enquêté et 11 autres revenus au niveau de l'ensemble du ménage (par ex. : allocations familiales, revenus mobiliers,...). La présence de chaque source de revenu est vérifiée mois par mois et le dernier montant perçu est enregistré.

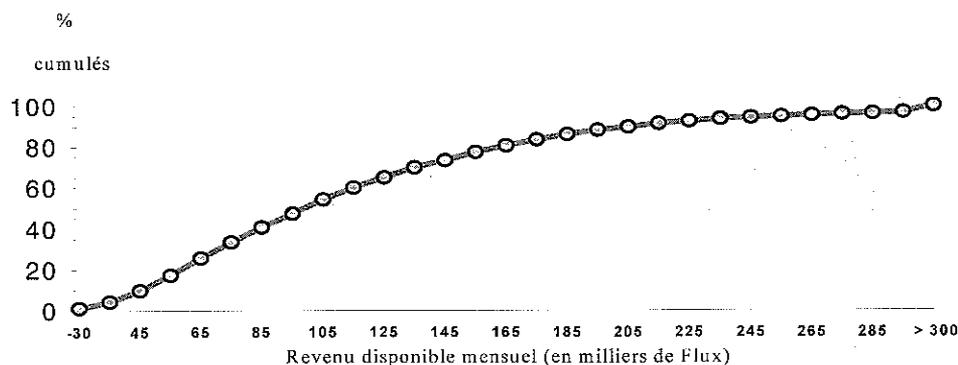
Le revenu disponible ainsi obtenu est entendu "net d'impôts". Ce montant surestime toutefois les ressources disponibles lorsque deux personnes appartenant à un même foyer fiscal sont soumises à l'impôt au titre de cumul. La présente étude ne permet pas, en effet, de calculer directement ce prélèvement fiscal supplémentaire.

L'examen des fréquences cumulées croissantes illustre encore mieux ce phénomène. Partant du graphique 2, on note en effet que :

- 9.9 % des ménages disposent d'un revenu inférieur à 50 000 Flux/mois,
- 47.5 % d'un revenu mensuel inférieur à 100 000 Flux,
- 73.5 % d'un revenu inférieur à 150 000 Flux,
- et 88.1 % ont un RD de moins de 200 000 Flux/mois.

Seuls 11.9 % des ménages se caractérisent donc par des revenus égaux ou supérieurs à 200 000 Flux/mois. Par ailleurs, les ménages disposant de revenus très élevés (> 300 000 Flux) ne représentent que 3.2 % de l'ensemble.

*Graphique 2 / Courbe cummulative croissante des pourcentages de ménages selon le revenu disponible*



Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

## 1. LA FORMATION DU REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

Contrairement à une interprétation courante, le RD ne se réduit pas aux seules ressources qu'une personne peut retirer de son activité professionnelle. Dans le cadre du dispositif de l'enquête "Revenus et Logement", vingt-six sources de revenus différentes sont examinées pour chaque membre du ménage (revenus professionnels, pensions, allocations diverses, rentes,...). Onze types de revenus sont, en outre, collectés au niveau de l'ensemble du ménage (allocations familiales, revenus du capital ou de la production familiale,...). Au total, cet inventaire porte donc sur trente-sept revenus d'origines différentes :

- ◇ d'un côté, les revenus primaires (obtenus en contrepartie d'une participation productive)
- ◇ de l'autre, les revenus de la redistribution publique ou de la protection sociale, associés à la famille, à la vieillesse, au chômage ou à la pauvreté.

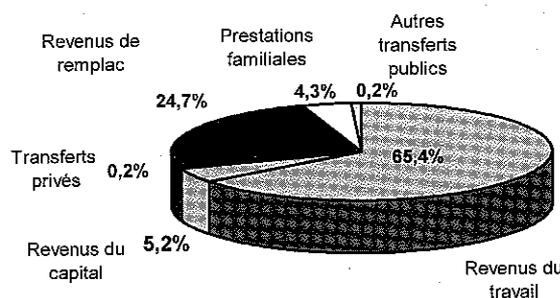
Les revenus primaires sont liés :

- ◇ au travail (salaires, bénéfices, revenus de professions indépendantes),
- ◇ au capital (loyers, intérêts, dividendes,...),
- ◇ aux transferts privés (pension alimentaire).

Les revenus de la Redistribution publique incluent :

- ◇ les revenus de remplacement (indemnités de chômage, pension de vieillesse / invalidité, pension de réversion,...),
- ◇ les prestations familiales (allocations,...),
- ◇ les autres transferts publics (bourses d'études, subsides des pouvoirs publics,...).

*Graphique 3 / Composition moyenne du Revenu Disponible des ménages, en 1994*



Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

Les caractéristiques des personnes constituant le ménage influencent évidemment la composition du revenu disponible. Ainsi, la présence d'enfant(s) à charge sera-t-elle associée aux transferts de certaines prestations familiales vers le ménage.

Lorsque le ménage est composé de plusieurs adultes, le RD peut être constitué par la somme de divers revenus que ces adultes perçoivent (éventuellement) à titre personnel (revenus du travail, de remplacement). Finalement, un revenu disponible résumé à une seule ressource représente la configuration la plus rare dans la population et ce, même si l'on s'en tient aux ménages composés d'une seule personne. En effet, on recense en moyenne 1,8 sources différentes de revenus dans de tels ménages (cf. tableau 1).

## REVENUS DES MENAGES

*Tableau 1 / Sources de revenus différentes selon la taille du ménage*

<i>Taille du ménage</i>	<i>Nombre moyen de revenus perçus à titre personnel ou par le ménage</i>
⇒ une personne	1.8
⇒ deux personnes	2.4
⇒ trois personnes	4.0
⇒ quatre personnes	4.7
⇒ cinq personnes	5.3
⇒ six personnes	5.4
⇒ sept à dix personnes	5.8
<b>Ensemble</b>	<b>3.2</b>

Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

La construction du revenu disponible s'apparente donc à un phénomène complexe dont les principales modalités viennent d'être rappelées. Mais, concrètement, comment cela fonctionne-t-il ?

Dans le tableau 2, les ménages de l'échantillon interrogé sont organisés par **ordre croissant** de leur RD et regroupés en **dix classes d'effectifs égaux** (déciles). L'importante diversité des revenus y est bien perceptible ; le RD moyen est 7,4 fois plus élevé dans le décile supérieur que dans le premier (cf. **tab.2, col. 1**).

*Tableau 2 / Revenu disponible moyen, nombre des revenus perçus et composition du revenu selon les déciles de revenu*

<i>Déciles selon RD</i>	<i>RD moyen mensuel en 1994</i>	<i>Nb moyen de membres du ménage ayant des revenus personnels</i>	<i>Nb moyen de revenus perçus à titre personnel ou par le ménage</i>	<i>Part (%) des principales sources de revenus constituant le Revenu disponible</i>					<i>dont</i>		
				<i>Revenus primaires</i>	<i>R. de remplacement</i>	<i>Prestations familiales</i>	<i>Autres transferts publics</i>	<i>Total</i>	<i>Revenus du travail</i>	<i>Revenus du capital</i>	<i>Pensions (vieillesse, invalidité, survie)</i>
	<b>col 1</b>	<b>col 2</b>	<b>col 3</b>	<b>col 4</b>	<b>col 5</b>	<b>col 6</b>	<b>col 7</b>	<b>col 8</b>			
1	39007	1.0	1.7	38.6	59.9	1.5	0.0	100	36.3	1.5	47.7
2	56254	1.1	2.0	42.7	54.2	3.0	0.1	100	40.8	1.6	43.6
3	68769	1.1	2.2	40.2	55.8	3.9	0.1	100	38.3	1.7	50.4
4	81639	1.2	2.5	51.3	43.4	4.9	0.4	100	47.5	3.4	37.2
5	95990	1.2	2.8	54.0	39.7	6.0	0.3	100	50.9	3.0	35.1
6	111144	1.4	3.4	65.1	28.1	6.6	0.2	100	62.7	2.3	24.1
7	129499	1.5	3.7	72.3	22.6	4.8	0.3	100	68.3	3.9	19.8
8	153514	1.7	4.1	78.1	17.2	4.7	0.0	100	75.0	3.0	14.6
9	186835	1.8	4.7	83.0	12.3	4.7	0.0	100	77.6	4.9	10.1
10	287898	2.0	4.8	88.9	8.1	2.8	0.2	100	77.2	11.7	6.8
<b>Ens.</b>	<b>121062</b>	<b>1.4</b>	<b>3.2</b>	<b>70.8</b>	<b>24.7</b>	<b>4.3</b>	<b>0.2</b>	<b>100</b>	<b>65.4</b>	<b>5.2</b>	<b>21.1</b>

Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

Conjointement à cette progression du RD moyen par décile, on observe aussi celle :

- ◇ du nombre de membres qui disposent de revenus personnels dans le ménage
- ◇ et du décompte des différentes sources de revenus répertoriées dans le ménage.

Par exemple, les ménages appartenant au premier décile (dont les revenus sont les plus faibles) ne comprennent, en moyenne, qu'un seul "apporteur" de revenu et 1,7 sources de revenus différentes ; dans le dixième décile, le RD s'appuie en revanche sur deux membres disposant de revenus personnels et l'on y recense près de cinq sources de revenus différentes (en moyenne).

**DECILES DE REVENU**

Lorsque les ménages sont rangés par ordre de revenu croissant, il est possible de partager l'ensemble des ménages en classes égales. Dans le cas présent, dix classes égales ont été définies à partir du classement des ménages organisé selon le revenu disponible.

Chaque classe comprend ainsi 10 % de cet ensemble. Ces classes sont appelées déciles. Le premier décile comprend ainsi les 10 % de ménages dont le revenu est le plus bas ; le dixième décile est constitué par les 10 % de ménages dont le revenu est le plus élevé.

Ces deux derniers éléments n'expliquent pas, à eux seuls, l'ensemble des écarts observés entre les revenus mais ils y contribuent pour une large part.<sup>1</sup>

Parmi les autres facteurs susceptibles d'influencer le RD, la composition de celui-ci doit aussi être prise en compte. On observe, en effet, une progression concomitante entre le RD et la fraction qu'y tiennent les revenus primaires (cf. **Tab. 2, col. 4**) ; ceux-ci représentent, par exemple, près de 90% des revenus dans le dixième décile contre 38.6% dans le premier. Les revenus disponibles les plus élevés sont ainsi majoritairement constitués par des revenus primaires alors que les revenus de remplacement forment l'essentiel du budget dans les ménages les moins aisés (trois premiers déciles).

*Tableau 3 / RD mensuel moyen selon le nombre de revenus perçus à titre personnel ou par le ménage*

<i>Nombre de revenus</i>	<i>RD moyen</i>
⇒ un revenu	68 892
⇒ deux revenus	93 845
⇒ trois revenus	126 831
⇒ quatre revenus	141 234
⇒ cinq revenus	161 418
⇒ six revenus	177 314
⇒ sept revenus	192 467
⇒ huit revenus	206 494
⇒ neuf revenus	212 342

Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

<sup>1</sup> Ils expliquent au moins un tiers de ces écarts. Voir, à ce propos, les tableaux 3 et 4.

## REVENUS DES MENAGES

*Tableau 4 / RD moyen selon le nombre de membres ayant des revenus personnels dans le ménage*

<i>Nombre de membres avec revenus personnels</i>	<i>RD mensuel moyen</i>
⇒ un membre	101 177
⇒ deux membres	156 037
⇒ trois membres	190 029
⇒ quatre membres	224 416
⇒ cinq à sept membres	(267 888)

Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

### 2. COMPOSITION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES DECILES DE MENAGES SELON LE REVENU DISPONIBLE

Ces variations dans le niveau et la composition des revenus correspondent très souvent à des profils de ménages différents (cf. **Tableau 5**). La taille du ménage joue ici un rôle important ; le niveau du RD s'accroît, en effet, à mesure que celle-ci s'élève.

Dans les déciles inférieurs, on rencontre ainsi plus souvent des ménages présentant les caractéristiques suivantes :

- ◇ taille inférieure à la moyenne,
- ◇ peu d'enfants âgés de moins de quinze ans,
- ◇ chef de ménage âgé de plus de cinquante-neuf ans,
- ◇ chef de ménage de sexe féminin.

*Tableau 5 / Evolution de certaines caractéristiques socio-démographiques des ménages par déciles selon le revenu disponible (1994)*

<i>Déciles selon RD</i>	<i>Taille des ménages</i>	<i>Nbre d'enfants de -15 ans</i>	<i>Nbre de personnes avec pension</i>	<i>Nbre de personnes avec emploi</i>	<i>Nbre de chômeurs</i>	<i>Caractéristiques du Chef de Ménage</i>			
						<i>âge moyen</i>	<i>%&gt;59 ans</i>	<i>% femmes</i>	<i>% emploi</i>
1	1.37	0.13	0.56	0.40	0.11	55.0	49.3	63.3	34.6
2	1.74	0.30	0.50	0.49	0.09	51.0	41.4	45.5	44.4
3	1.94	0.27	0.59	0.50	0.01	53.6	46.8	30.7	43.0
4	2.08	0.31	0.49	0.65	0.03	51.7	40.3	27.6	50.8
5	2.47	0.54	0.47	0.74	0.02	49.4	37.9	20.0	54.7
6	2.88	0.68	0.40	0.92	0.05	48.3	25.5	19.1	66.8
7	2.85	0.61	0.37	1.07	0.02	47.7	25.3	15.6	70.1
8	3.18	0.66	0.34	1.31	0.03	45.9	16.4	12.5	77.7
9	3.48	0.74	0.27	1.42	0.02	47.4	15.1	12.7	81.3
10	3.69	0.67	0.31	1.70	0.03	50.0	16.1	9.3	80.7
<b>TOTAL</b>	<b>2.57</b>	<b>0.49</b>	<b>0.43</b>	<b>0.92</b>	<b>0.04</b>	<b>50.0</b>	<b>31.4</b>	<b>25.6</b>	<b>60.4</b>

Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

## REVENUS DES MENAGES

Le poids de ces caractéristiques se modifie graduellement à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des revenus. De la sorte, les ménages disposant des plus hauts revenus s'apparentent, pour beaucoup, aux ménages de plus grande taille où le nombre de personnes actives est le plus élevé.

Le regroupement des ménages par types présente, sous un autre angle, l'impact de la composition de ceux-ci sur le RD (cf. **Tableau 6**). De ce point de vue, les ménages d'isolés (qui constituent, de nos jours, le groupe le plus important) sont ceux qui disposent des revenus les plus faibles ; viennent ensuite les mères vivant seules avec un ou plusieurs enfants.

A l'extrême opposé, on trouve pratiquement toutes les configurations de ménages de grande taille :

- ◇ les couples (avec ou sans enfant) vivant avec une autre personne (types n°112 et 122),
- ◇ les ménages (plus rares) formés de deux familles ou plus (type n°200).

*Tableau 6 / RD moyen selon le type de ménage*

<i>Typologie des ménages (STATEC)</i>	<i>Fréq %</i>	<i>RD moyen en 1994 (francs/mois)</i>	<i>Ménages d'isolés =100</i>	<i>Nb moyen de membres ayant des revenus personnels dans le ménage</i>	<i>Nb total de sources de revenus perçues par des mb du ménage et par l'ens. du ménage (moyenne)</i>
111. Couples sans enf./ sans autres pers.	19.7	107 000	142.8	1.2	1.9
112. Couples sans enf.avec autres personnes	8.1	187 643	250.4	2.0	4.0
121. Couples avec enf./ sans autres pers.	26.4	142 333	189.9	1.4	4.5
122. Couples avec enf. avec autres pers.	4.0	190 417	254.1	2.3	5.5
131. Pères avec enf./ sans autres pers.	0.4	129 361	172.6	1.5	4.1
132. Pères avec enf. avec autres pers.	0.5	137 602	183.6	2.0	4.5
141. Mère avec enf./ sans autres pers.	3.0	82 938	110.7	1.4	4.0
142. Mère avec enf. avec autres pers.	1.1	128 519	171.5	1.8	4.8
200. Ménages de deux familles ou plus	0.8	207 060	276.3	3.0	5.7
301. Ménages d'isolés	26.5	74 943	100.0	1.0	1.8
302. Ménages multiples	9.7	136 468	182.1	2.0	3.6
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>121 062</b>	<b>161.5</b>	<b>1.4</b>	<b>3.2</b>

Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

### 3. LE REVENU DISPONIBLE SELON LES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE

Bien que le RD soit **principalement** influencé par des éléments relatifs à l'**ensemble** de la configuration du ménage, il est habituel d'en résumer la présentation à partir des seules caractéristiques s'attachant à la personne du chef de ménage. Cette seconde approche est évidemment plus commode et plus concrète dans la mesure où elle fait appel à des notions

plus directement compréhensibles par tous. Cet avantage ne doit cependant pas occulter le fait que ces caractéristiques propres au chef de ménage interviennent plutôt comme des déterminants de second rang du revenu qui complètent alors l'effet principal dû à la configuration générale du ménage (taille, nombre de personnes ayant des revenus,...).

### 3.1. Position du C.M. par rapport au marché du travail

Parmi les principales caractéristiques socio-démographiques relatives au C.M., la position par rapport au marché du travail est celle qui dispose du niveau d'association le plus élevé avec le RD.

Le tableau 7 dresse un bilan général de cette relation. On y découvre, par exemple, que près de 39000 LUF séparent le RD moyen des ménages selon que leur personne de référence exerce une activité professionnelle ou est retraitée/pensionnée.

*Tableau 7 / RD moyen selon la position du Chef de Ménage par rapport au marché du travail*

<i>Position du C.M.</i>	<i>RD moyen (francs/mois)</i>
1. a un emploi	137 124
2. sans emploi /recherche d'emploi	58 215
3. retraité / pensionné	98 285
4. au foyer	98 515
<b>Ensemble</b>	<b>121 062</b>

Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

Chaque position renseignée dans ce tableau recouvre, en réalité, des situations socio-professionnelles très différentes ; on ne sera donc guère étonné de découvrir que les RD des ménages s'écartent simultanément des premiers montants présentés dès lors que la situation des C.M. est détaillée selon les grandes catégories socio-professionnelles reproduites dans le tableau 8.

Les montants présentés ici rendent très bien compte de l'importante variabilité existant entre les revenus des ménages, qu'il s'agisse de ménages dont la personne de référence est active ou retraitée/pensionnée.

Les plus faibles revenus sont enregistrés dans les ménages dont la personne de référence est à la recherche d'un emploi (cf. **Tableau 8**). A l'extrémité opposée, parmi les revenus les plus élevés, on retrouve les ménages de certaines catégories de travailleurs indépendants mais aussi de salariés (comme, par exemple, les cadres supérieurs ou les professions intellectuelles et scientifiques).

REVENUS DES MENAGES

Tableau 8 / RD moyen selon la catégorie socio-professionnelle du Chef de Ménage

Catégories socio-professionnelles	RD moyen (francs/mois)	RD moyen de l'échantillon = 100	Fréquences %
1. Aidants familiaux	67 615	55.9	0.3
2. exploitants agricoles	160 840	132.9	0.7
3. travailleurs intellectuels indépendants	234 903	194.0	1.5
4. autres indépendants	157 736	130.3	4.2
5. cadres supérieurs (publ.&entreprises), gérants	229 012	189.2	2.6
6. professions intellectuelles et scientifique.	176 133	145.5	7.4
7. professions intermédiaires	155 828	128.7	9.0
8. employés administratifs, armée	130 647	107.9	11.7
9. personnels de service & vendeurs	97 736	80.7	4.1
10. ouvriers agricoles	(107 607)	(88.9)	0.2
11. ouvriers/artisanal	103 320	85.3	9.2
12. ouvriers/assemblage	112 749	93.1	4.7
13. ouvriers non qualifiés	88 122	72.8	4.5
14. personnes à la recherche d'un emploi	58 215	48.1	1.6
15. personnes au foyer	98 515	81.4	1.4
16. <b>pensionnés</b> (vieillesse, invalidité, survie)	98 285	81.2	36.6
<b>Ensemble</b>	<b>121 062</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

<i>Pensionnés, selon régime</i>	RD moyen (francs/mois)	RD moyen =100
1. CNAMO	74 703	61.7
2. CMO, ARBED	87 793	72.5
3. Employés Privés	115 559	95.4
4. Employés, ARBED	117 020	96.7
5. Fonct. et empl. communaux	105 468	87.1
6. Fonct. et empl. publics	118 243	97.7
7. Professions indépendantes	105 631	87.2
8. Caisse agricole	109 530	90.5
9. CFL	100 203	82.8

Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

3.2. Les autres caractéristiques du C.M.

Les autres traits du C.M. sélectionnés différencient aussi les ménages selon leurs revenus, mais à un niveau moindre que les catégories socio-professionnelles (cf. tableau 9).

Tableau 9 / RD moyen du ménage selon l'âge, la nationalité, la situation familiale du C.M.

Age du C.M.	RD moyen du ménage (francs/mois)	Principales nationalités du C.M.	RD moyen du ménage (francs/mois)	Situation familiale du C.M	RD moyen (francs/mois)
- de 20 ans	50 197	luxembourgeoise	122 974	célibataire	95 794
20-29 ans	89 619	portugaise	89 194	marié(e)	139 928
30-39 ans	126 021	française	133 751	veuf/ve	88 356
40-49 ans	149 661	italienne	104 049	divorcé(e)	110 454
50-59 ans	149 042	belge	137 592	séparé(e)	77 717
60-69 ans	106 203	yougoslave	69 873		
70-79 ans	90 360	britannique	150 045		
80 ans et plus	85 947				
<b>Ensemble</b>	<b>121 062</b>	<b>Ensemble</b>	<b>121 062</b>	<b>Ensemble</b>	<b>121 062</b>

Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

## REVENUS DES MENAGES

La prudence s'impose à nouveau pour interpréter les montants renseignés. Prise isolément, chaque caractéristique semble découper des niveaux de revenus homogènes ; mais la réalité est beaucoup plus nuancée. Il suffit, par exemple, d'associer deux critères comme l'âge et le sexe pour se rendre compte que le RD moyen se construit déjà, au sein d'une même classe d'âges des C.M., à partir de situations concrètes très différentes (**cf. tableau 10**).

De la sorte, on peut concevoir que la spécification du RD devient de plus en plus précise lorsque cette approche s'appuie sur une sélection plus large de critères, ceux-ci renvoyant non seulement aux caractéristiques propres des C.M. mais aussi à la composition de l'ensemble du ménage (les analyses consacrées à cette approche seront présentées lors de prochaines publications).

*Tableau 10 / RD moyen selon l'âge et le sexe du C.M.*

<i>Age du C.M.</i>	<i>RD mensuel moyen (Francs)</i>		<i>% de C.M. féminins</i>
	C.M. est un homme	C.M. est une femme	
20-29 ans	96 439	74 119	30.6
30-39 ans	133 072	97 051	19.6
40-49 ans	155 912	108 548	13.2
50-59 ans	162 946	100 446	21.0
60-69 ans	114 723	85 422	29.0
70-79 ans	102 131	74 806	43.0
80 ans et plus	88 783	83 798	56.9
<b>Ensemble</b>	<b>132 554</b>	<b>87 730</b>	<b>25.6</b>

Source : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD 1994

#### 4. UNE INEGALITE QUI S'ACCROIT LEGEREMENT

En 1994, les 10 % de ménages disposant des revenus les plus élevés percevaient 23.8% du revenu disponible total<sup>1</sup> contre 3.2 % pour les 10 % de ménages les moins aisés<sup>2</sup>. Les ménages appartenant au décile supérieur se partageaient ainsi une masse de revenus **sept fois** plus importante que celle perçue par les ménages du premier décile.

Cette dispersion représente les inégalités de revenus affectant les ménages<sup>3</sup>. Ces inégalités se sont légèrement renforcées entre 1985 et 1994 comme le montre le graphique 4.

*Tableau 11 / Répartition du RD total*

<i>Part du RD. total</i>	<i>Fréquences cumulées croissantes (ménages)</i>	
	1985	1994
25%	44.4	46.1
50%	69.8	71.6
75%	88.2	89.3

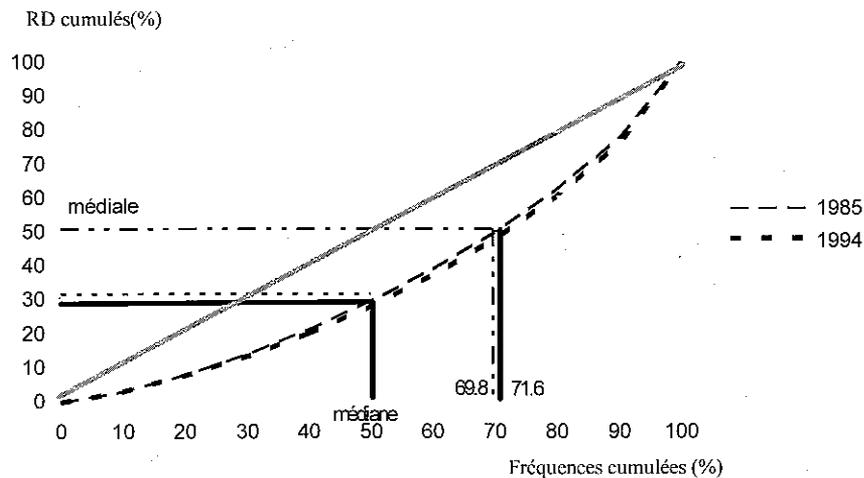
Sources : 1985 : PSELL, CEPS/L, 1994 : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD

<sup>1</sup> C'est-à-dire : la somme totale de tous les revenus disponibles perçus par l'ensemble des ménages.

<sup>2</sup> Selon le RD. Ce résultat diffère sensiblement de celui que l'on obtient pour le niveau de vie des ménages en tenant compte de la taille de ceux-ci (cf. RD par unité de consommation).

<sup>3</sup> idem

Graphique 4 / Courbe de concentration des revenus



Sources : 1985 : PSELL, CEPS/I., 1994 : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD

**Aide à la lecture** : Les deux axes sont gradués de 0 à 100. On porte en abscisse les fréquences cumulées en pourcentages, les ménages étant rangés par ordre croissant du R.D.. En ordonnée, sont portés les revenus cumulés, en pourcentage. Les points de coordonnées sont les couples de points qui se correspondent (fréquences cumulées en % et R.D. cumulé en %). La courbe qui joint les points de tenus est nommée "courbe de concentration de Lorenz". L'indice de concentration (coefficient de Gini) est égal à l'aire située entre la courbe de Lorenz et la diagonale, exprimée en proportion du triangle complet. Le coefficient de Gini peut varier entre 0 (concentration nulle) et 1 (concentration maximale : un seul ménage détient tous les revenus). En 1985, la valeur de ce coefficient était égale à 0.26 ; elle atteignait 0.28 en 1994.

En l'espace de dix ans, le RD des ménages a connu une forte augmentation. Ce mouvement a eu des répercussions diverses sur la répartition des revenus dans la population :

- ◇ les ménages à revenus "moyens" sont désormais **moins** nombreux ;
- ◇ la réduction de leur effectif s'est opérée à l'avantage des ménages à revenus élevés et à revenus modestes ;
- ◇ il s'ensuit que les ménages à revenus élevés sont plus nombreux en 1994 qu'en 1985, tout comme les ménages à revenus modestes (**cf. tableau 12**).

Tableau 12 / Evolution des différentes catégories de revenus

Niveaux du RD	Fréquences (%)	
	1985	1994
1. Bas revenus	12.7	12.0
2. Revenus modestes	13.3	16.3
3. Revenus moyens	53.3	47.2
4. Revenus élevés	20.7	24.5
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sources : 1985 : PSELL, CEPS/I., 1994 : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD

## 5. LEGER GLISSEMENT DANS LA COMPOSITION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES DECILES DE MENAGES

On se représente souvent la distribution des revenus comme une structure figée une fois pour toutes. Ce mode de représentation correspond surtout à la situation telle que perçue au niveau macro-économique. En revanche, l'approche micro-économique fournit une vision différente de la distribution des revenus entre les ménages et son évolution. Ainsi, l'étude de la

## REVENUS DES MENAGES

trajectoire des personnes dans les différents déciles de revenus<sup>1</sup> montre, en effet, que la mobilité l'emporte nettement après plusieurs années. On ne sera dès lors guère étonné de constater que le profil des ménages appartenant aux différents rangs de revenus<sup>2</sup> s'est modifié entre 1985 et 1994. Mais dans quel sens ?

La comparaison des caractéristiques socio-démographiques des déciles de ménages entre 1985 et 1994 résume, en quelque sorte, les évolutions récentes qui se sont produites dans la société luxembourgeoise. A cet égard, nos données reflètent bien les effets dus au vieillissement de la population (cf. **Tableau 13, dernière ligne**). En dix ans, l'âge moyen des Chefs de Ménage (C.M.) s'est élevé de six mois et, désormais, au moins 31.4% des C.M. ont atteint la soixantaine (contre 28.4% en 1985). La plupart des écarts constatés entre 1985 et 1994 découlent de ce processus de vieillissement de la population ou lui sont associés directement ou indirectement.

Ainsi, la proportion de C.M. ayant un emploi diminue (63.8% => 60.4%). De même, la taille des ménages est en réduction alors que l'effectif des ménages dont la personne de référence est une femme augmente.

Ces mouvements globaux ont eu des répercussions variables sur les différents niveaux de revenus. Par exemple, la forte concentration de ménages âgés, qui était observée dans les deux déciles inférieurs en 1985, tend à s'effriter ; si les ménages d'actifs y faisaient alors figure d'exception, ceci n'est plus du tout vrai en 1994. En fait, tous les déciles ont "vieillis", excepté les déciles inférieurs. De même, ils se sont davantage féminisés (sauf le premier et le sixième).

*Tableau 13 / Evolution de certaines caractéristiques socio-démographiques des ménages par décile selon le revenu disponible : 1985 - 1994*

Déciles selon RD	Taille ménages	Nb.Pers.P ension	Nb.Pers.E mploi	C.M. âge moyen	% C.M. > 59 ans	% C.M. Femme	% C.M. Emploi
1. 1985	1.30	0.44	0.17	62.5	71.5	67.7	14.6
1994	1.37	0.56	0.40	55.0	49.3	63.3	34.6
2. 1985	1.67	0.45	0.43	56.4	51.6	40.2	37.7
1994	1.74	0.50	0.49	51.0	41.4	45.5	44.4
3. 1985	2.22	0.39	0.57	51.6	39.4	23.3	49.9
1994	1.94	0.59	0.50	53.6	46.8	30.7	43.0
4. 1985	2.45	0.34	0.80	47.6	30.2	23.4	64.1
1994	2.08	0.49	0.65	51.7	40.3	27.6	50.8
5. 1985	2.80	0.25	1.06	44.9	19.6	14.3	74.7
1994	2.47	0.47	0.74	49.4	37.9	20.0	54.7
6. 1985	2.85	0.26	1.09	47.5	16.9	19.9	72.9
1994	2.88	0.40	0.92	48.3	25.5	19.1	66.8
7. 1985	3.16	0.23	1.34	44.9	15.6	7.3	77.8
1994	2.85	0.37	1.07	47.7	25.3	15.6	70.1
8. 1985	3.28	0.21	1.37	45.8	15.2	10.2	78.1
1994	3.18	0.34	1.31	45.9	16.4	12.5	77.7
9. 1985	3.70	0.33	1.62	46.7	14.0	7.9	79.7
1994	3.48	0.27	1.42	47.4	15.1	12.7	81.3
10. 1985	4.01	0.19	2.01	46.2	10.5	5.8	88.5
1994	3.69	0.31	1.70	50.0	16.1	9.3	80.7
Total 1985	2.75	0.31	1.05	49.4	28.4	22.0	63.8
1994	2.57	0.43	0.92	50.0	31.4	25.6	60.4

Sources : 1985 : PSELL-CEPS/I. et 1994 : Etude Niveaux de vie et Logements STATEC-CEPS/I.

<sup>1</sup> ECO-CEPS n°1/2 - 1995. P.HAUSMAN - Le revenu des ménages : Evolution de 1985 à 1992. CEPS/I.

<sup>2</sup> Mesurés en positions relatives dans la distribution des revenus (i.e. : déciles).

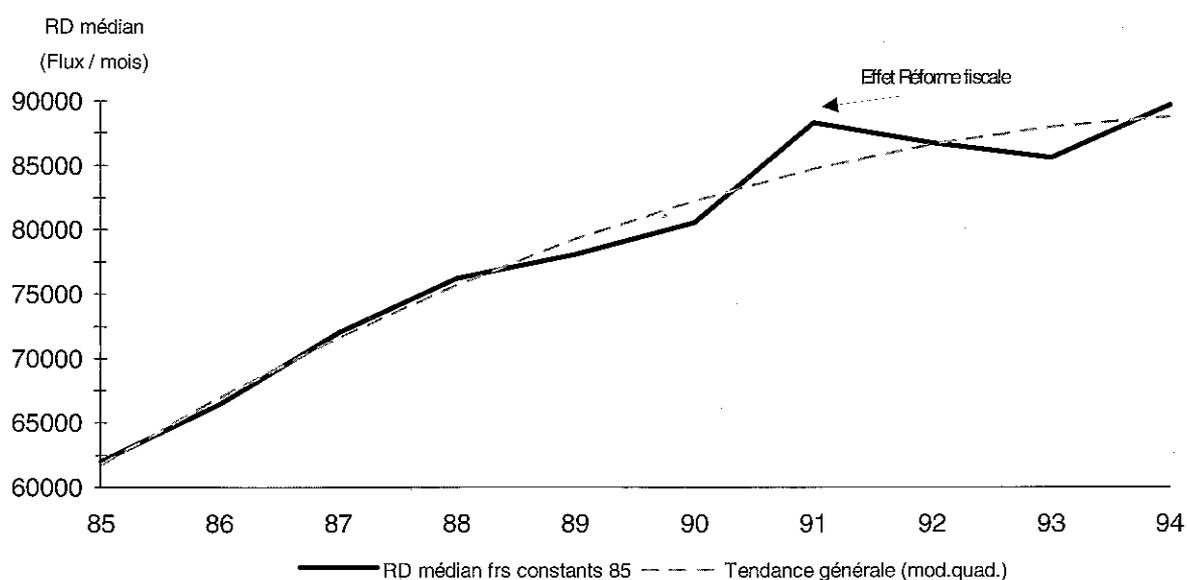
Ces premières observations laissent déjà supposer des transformations sensibles en matière de composition des revenus. Mais l'importante augmentation des ménages d'actifs dans les tranches de revenus les plus faibles suscite d'autres interrogations dans la mesure où cette tendance n'était guère affirmée en 1992 ; or, c'est justement à cette époque que le RD des ménages connaît un premier fléchissement au Luxembourg.

Bas revenus	⇒ revenus inférieurs à la moitié de la médiane
Revenus modestes	⇒ revenus compris entre 0.5 et 0.7 fois la médiane
Revenus moyens	⇒ revenus compris entre 0.7 et 1.5 fois la médiane
Revenus élevés	⇒ revenus égaux ou supérieurs à 1.5 fois la médiane

**6. EVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE DES MENAGES ENTRE 1985 ET 1994 (Référence : R.D. médian)**

Le revenu médian<sup>1</sup> connaît une croissance forte et ininterrompue entre 1985 et 1988 (cf. graphique 5a). Cette croissance persiste durant la période 1989/1990 mais à un rythme moins soutenu. Conformément à cette tendance, on s'attendait donc à une stagnation pour l'année 1991. Au lieu d'un ralentissement, l'année 1991 affiche une nouvelle augmentation du revenu, résultant de la réforme fiscale entrée en vigueur à cette époque. L'effet de cette réforme a permis de retarder, et d'atténuer sans doute, la tendance qui s'annonçait dès 1989/1990. En 1992, le RD connaît son premier repli depuis 1985 et cette nouvelle tendance se maintient au cours de l'année suivante. Enfin, l'année 1994 semble annoncer une nouvelle reprise de la croissance du R.D. : après deux années de recul, celui-ci retrouve le niveau déjà atteint en 1991.

*Graphique 5a / Evolution du RD médian de 1985 à 1994*

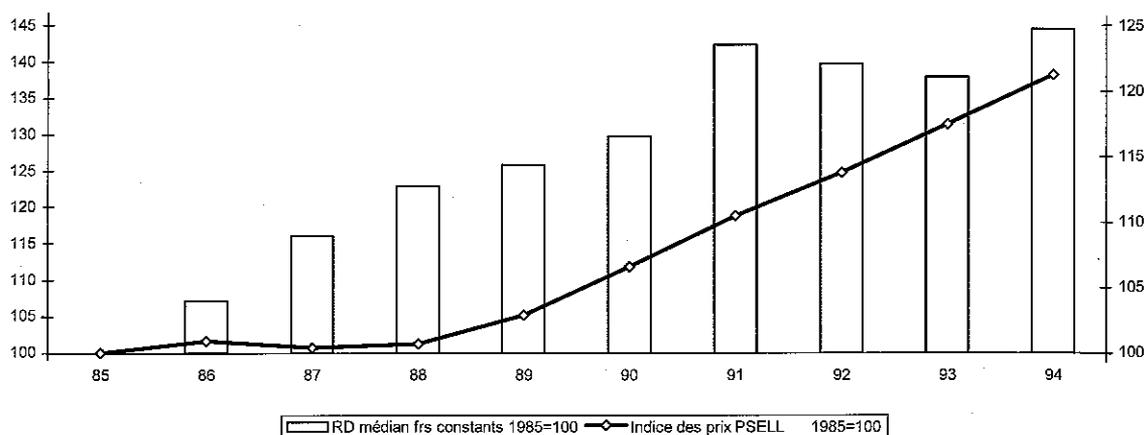


Sources : 1985 : PSELL, CEPS/I., 1994 : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD

<sup>1</sup> Pour cette illustration, le revenu médian a été choisi dans la mesure où cet indice n'est pas sensible aux valeurs extrêmes supérieures comme l'est la moyenne. Le RD est calculé ici sur base d'une période de douze mois, de mai à avril.

Le RD est calculé ici en francs constants. On notera que les taux de croissance les plus élevés sont ainsi enregistrés durant les périodes où l'inflation était pratiquement nulle (à l'exception de 1991 pour les raisons déjà évoquées). Entre 1989 et 1993, l'indice des prix a connu une variation annuelle comprise entre 3.1 et 3.7 %. Plus que le ralentissement de la croissance de RD (en francs courants), c'est l'accumulation de ces années marquées par une inflation persistante qui a fini par éroder progressivement le revenu des ménages pour ramener celui-ci à son seuil de 1990, en francs constants (cf. graphique 5b).

Graphique 5b / Evolution du RD médian et de l'indice des prix

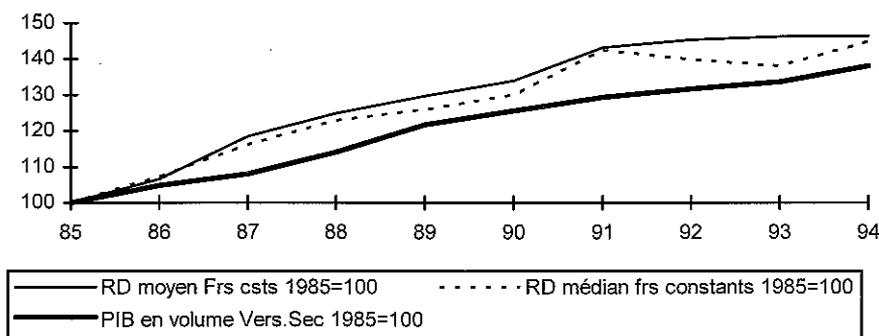


Sources : 1985 : PSELL, CEPS/I., 1994 : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD

## 7. LA RICHESSE DU PAYS ET LE REVENU DES MENAGES

Entre 1985 et 1994, la richesse du pays s'est accrue de 38%<sup>1</sup> (P.I.B., version SEC). On peut dire que le P.I.B. et le revenu des ménages<sup>2</sup> ont évolué de façon symétrique au cours de cette période de dix années. A partir de 1992, la progression du P.I.B. est ralentie ; il en va de même pour le RD moyen alors que le RD médian fléchit déjà. 1994 se signale par une reprise de la croissance du P.I.B. qui se reflète aussi dans l'évolution du R.D. des ménages (graphique 6).

Graphique 6 / Evolution du P.I.B. et du Revenu des ménages



Sources : 1985 : PSELL, CEPS/I., 1994 : Niveaux de vie et Logement - STATEC-CEPS/INSTEAD

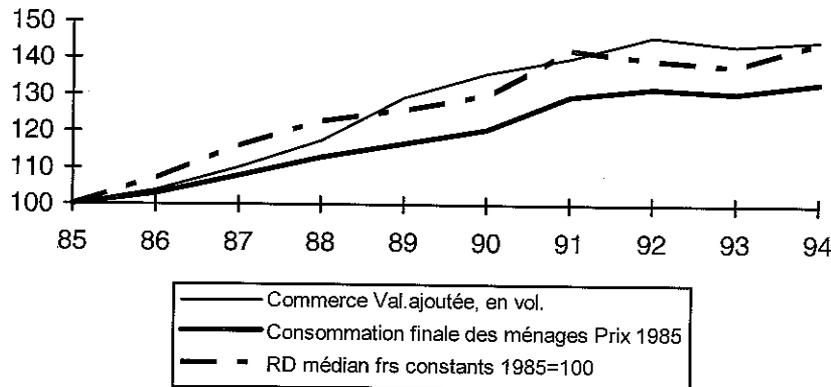
<sup>1</sup> 48% en version nationale

<sup>2</sup> surtout le revenu moyen

## REVENUS DES MENAGES

Certains éléments constitutifs du P.I.B. devraient, en théorie, adopter des profils encore plus proches de celui du revenu des ménages. C'est le cas, par exemple, de la Consommation finale des ménages et de la valeur ajoutée du secteur "Commerce". Ces deux indicateurs connaissent un ralentissement de leur croissance et même un repli durant la période même où le RD médian commence à régresser. Et la même tendance positive est observée, en fin de cycle, pour ces deux indicateurs et le revenu des ménages (cf. **graphique 7**).

*Graphique 7 / Evolution de la valeur ajoutée du secteur "commerce", de la consommation finale des ménages et du RD médian*

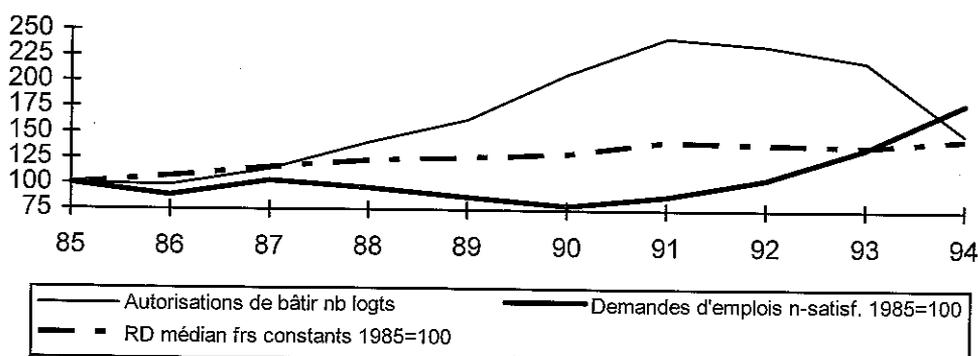


Sources : STATEC / PSELL-CEPS/I.

Le parallélisme entre le revenu et les deux indicateurs suivants est, en revanche, plus frappant. La symétrie est ainsi parfaite entre l'évolution des « Autorisations de bâtir » et celle du revenu (entre 1985 et 1993). Le nombre des autorisations connaît une progression fulgurante après deux années de forte croissance du revenu des ménages (cf **graphique 8**).

Cette tendance est stoppée l'année même où le revenu médian connaît son premier fléchissement. En fin de cycle, la diminution du nombre de ces autorisations est nettement plus forte que celle enregistrée pour le revenu, mais elle l'accompagne très nettement.

*Graphique 8 / Evolution du R.D. médian, des autorisations de bâtir et des demandes d'emploi non satisfaites*



Sources : STATEC / PSELL-CEPS/I.

La courbe des "Demandes d'emploi non satisfaites" adopte le même profil, mais inversé, avec un an de décalage. Durant les années de forte progression du revenu, l'effectif de ces demandes diminue ; en 1992, après deux années de reprise du chômage, le revenu s'inscrit à la baisse.

Cette tendance s'observe jusqu'en 1993. En 1994, les "autorisations de bâtir" continuent à diminuer alors que la chute du R.D. semble stoppée.

Mais l'on sait que ce premier indicateur réagit avec un certain décalage dans le temps, comme en témoigne ce qui s'est produit en début de cycle (cf. **graphique 8**).

De ces quelques illustrations, il ressort clairement un schéma de cohérence entre les tendances suivies par le revenu des ménages et par une sélection d'indicateurs reflétant le climat économique et social du pays au cours de la période 1985-1994.

Ces premiers résultats plaident aussi en faveur du recours à des données micro-économiques qui sont plus précises pour évaluer le niveau de bien-être de la population. En effet, ces données permettent non seulement de mesurer l'importance des différentes sources de revenus perçues dans la population mais aussi leur mode d'allocation entre épargne et dépenses. Un tel suivi du niveau de vie de la population est, en revanche, plus problématique si l'on procède à partir des agrégats de la Comptabilité nationale<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ceux-ci ne reflètent pas nécessairement celui de la population résidente au Luxembourg. Le Statec a ainsi noté un décalage progressif entre le P.I.B. et la consommation privée qui serait dû à la masse croissante des salaires versés aux frontaliers (voir, à propos : "L'économie luxembourgeoise en 1994", *Rapport annuel*, p.9, STATEC, juillet 1995). Les données relatives aux revenus des ménages utilisées ici concernent exclusivement la population résidente et n'induisent donc pas de telles perturbations dans les analyses.

**NOTE METHODOLOGIQUE RELATIVE A L'ECHANTILLON DE L'ETUDE  
"NIVEAU DE VIE ET LOGEMENT 1994" ET AUX PROCEDURES DE REDRESSEMENT**

La représentativité de l'échantillon est liée à son mode de sélection : toutes les unités présentes dans le fichier mis à notre disposition par l'I.G.S.S. et par le C.C.S.S. ont eu une probabilité supérieure à 0 d'être sélectionnées. Le respect de cette condition est nécessaire et suffisant pour assurer la représentativité de l'échantillon. Le taux de "succès" s'élève à 56.8%. Il se décompose de la manière suivante : le taux de ménages réellement observé est de 52.1% et le taux de personnes "hors champs" est de 4.7%. Les personnes "hors champs" ne sont pas des "échecs", ce sont des personnes qu'il nous est impossible d'interroger parce qu'elles sont soit décédées, soit émigrées, soit en ménage collectif.

La qualité des résultats peut être améliorée grâce à une procédure de pondération que seul un échantillon probabiliste permet d'appliquer. Il n'en reste pas moins vrai qu'un taux de réponse plus élevé aurait nécessairement accru le degré de précision des estimations qui seront énoncées à partir de l'observation de cet échantillon. Ceci nous rappelle toutefois qu'on ne fait pas une enquête "sur" un terrain passif mais "avec" des ménages libres d'accepter ou de refuser leur participation.

La procédure de pondération se déroule en trois temps. Dans un premier temps, les titulaires principaux de revenus (unités d'échantillonnage) sont pondérés en raison inverse de leur probabilité de sélection dans les cantons. Cette variable est la seule qui soit disponible dans l'ensemble du fichier de l'I.G.S.S., à la fois pour l'ensemble des titulaires ayant répondu et pour ceux qui ont refusé de répondre.

Ces titulaires ainsi pondérés conduisent à des ménages (unité d'observation) qui peuvent comporter plusieurs titulaires principaux : les ménages sont donc pondérés en raison inverse du nombre de titulaires principaux qu'ils comportent.

Dans un troisième temps, les individus membres de ces ménages reçoivent le même poids que le ménage auquel ils appartiennent puisque tous les membres du ménage ont été observés.

C'est l'échantillon des titulaires (unité d'échantillonnage) et non l'échantillon des ménages (unité d'observation) qui a fait l'objet d'un redressement destiné à compenser l'effet des non-réponses au sein de l'échantillon total. Si l'on prend en compte cette opération, on ne s'attend pas à observer un parallélisme rigoureux entre la distribution des ménages selon les cantons dans l'échantillon et dans la population. En outre, la distribution de la population selon les cantons date de 4 ans plus tôt (Recensement 1991). Enfin, la population cible de notre enquête se limite aux personnes liées au système de sécurité sociale du Grand Duché de Luxembourg et ne prend en compte ni les fonctionnaires étrangers ni les personnes travaillant dans des sociétés étrangères et qui ont choisi de rester liées au système de sécurité sociale de leur pays d'origine, ni les résidents luxembourgeois travaillant dans les pays voisins et liés au système de sécurité sociale de ces pays.

En dépit de ces limitations, les parallélismes entre les distributions observées dans l'échantillon pondéré (tiré en 1995) et la population du pays (1991) selon le canton ou selon la taille du ménage, selon l'âge, le sexe, l'état civil ou la nationalité sont d'excellente qualité. L'échantillon étant représentatif et l'estimateur des poids, destiné à compenser les non-réponses, étant sans biais, les estimations relatives aux 2 978 ménages et aux 8 192 individus seront sans biais.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**P. HAUSMAN, "Le revenu des ménages : Evolution de 1985 à 1992", ECO-CEPS, n° 1/2, CEPS/INSTEAD, 1995.**

**P. HAUSMAN, "Evolution générale du revenu des ménages : 1978-1990", Document PSELL n° 56, CEPS/INSTEAD, 1994.**

**P. HAUSMAN, "L'évolution du niveau de vie des personnes au Luxembourg entre 1985 et 1992", Document PSELL n° 79, CEPS/INSTEAD, 1995.**

## L'EVOLUTION DES REVENUS 1985-1992 : LES PERFORMANCES INEGALES DU LUXEMBOURG ET DE LA BELGIQUE

P. HAUSMAN

L'augmentation importante du revenu disponible entre 1985 et 1992 (+45.2%) s'inscrit dans un contexte économique particulier. La conjoncture économique favorable a défini, globalement, l'allure du revenu des ménages au cours de la plus grande partie de cette période. Ceci ne nous apprend cependant rien sur les modalités concrètes selon lesquelles s'est opérée cette progression au niveau des ménages eux-mêmes. On peut évidemment soupçonner que cette dernière résulte de l'effet combiné de nombreux facteurs, vu que le revenu disponible est lui-même composé de multiples ressources.

Mais, justement, les différentes ressources financières des ménages ont-elles toutes contribué, au même degré, à cette progression du revenu disponible ?

*Tableau 1 / Evolution des principaux postes constituant  
le revenu disponible des ménages  
(par mois, en francs 1985)*

<i>Types de revenus</i>	<i>Année</i>		<i>Ecart (%)</i>
	<b>1985</b>	<b>1992</b>	<b>1985-1992</b>
<b>1. Revenus primaires</b>	51 671	72 255	+39.8
1.1 revenus du travail	49 441	67 386	+36.3
1.2 revenus du capital	2 230	4 869	+118.3
<b>2. Revenus de la redistribution publique</b>	17 415	28 081	+61.2
<b>R.D. Ensemble des ménages</b>	<b>69 086</b>	<b>100 336</b>	<b>+45.2</b>

Source : PSELL 1985-1992 - CEPS/I.

Le tableau 1 fournit les principaux éléments nécessaires pour répondre à cette question.

- ◆ Dans leur ensemble, les revenus du travail ont augmenté de 36.3% en huit ans (cette augmentation correspond, à un point près, à celle observée pour le P.I.B. entre 1985 et 1992 : +37.6%).
- ◆ En 1992, les revenus du capital perçus par les ménages s'élevaient à près de 5000 frs./mois, en moyenne ; ce montant, qui a plus que doublé au cours de la période de référence, traduit une modification importante du comportement de nombreux ménages, induite (sans aucun doute) par la croissance soutenue à la fin des années 80.

## REVENUS DES MENAGES

- ◆ L'addition de ces deux sources de revenus forme les revenus primaires qui ont progressé de 40%.
- ◆ Cette progression, déjà appréciable des revenus primaires, est toutefois nettement dépassée par celle des transferts sociaux qui ont augmenté de 61% entre 1985 et 1992.

Cet envol des revenus de la protection sociale reflète bien les ajustements et réformes mis en application, en ce domaine, durant la législature écoulée. Mais cette progression, surprenante a priori, correspond aussi à un phénomène naturel attendu : celui du vieillissement de notre population au sein de laquelle l'effectif des pensionnés augmente régulièrement.

La série d'indicateurs présentée dans le tableau 2 complète et confirme les diverses tendances déjà mentionnées en matière d'évolution du revenu et de la composition de celui-ci. On s'aperçoit ainsi que la part des transferts sociaux au sein de la somme totale des revenus perçus par les ménages gagne près de trois points.

Au niveau du budget des ménages, les proportions moyennes des différents composants du revenu ont donc évolué dans un sens précis entre 1985 et 1992 : les pertes enregistrées par les revenus du travail (-5.2 points) ont été principalement compensées par les transferts sociaux (+4.1 points) et, secondairement, par les revenus du capital (+1.1 point).

*Tableau 2 / Evolution de la composition du Revenu disponible*

	<i>Année</i>	
	<i>1985</i>	<i>1992</i>
% de l'ensemble des transferts sociaux dans la somme totale des revenus perçus par les ménages	25.2	28.0
Proportion moyenne de chaque poste de revenu dans le R.D. (moyenne du rapport calculé au sein de chaque ménage)		
a. Revenus du travail/R.D.	62.9	57.7
b. Revenus du capital/R.D.	2.9	4.0
c. Transferts sociaux/R.D.	34.2	38.3

Source : PSELL 1985-1992 - CEPS/I.

Une comparaison entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg montre que la progression des revenus du travail a été pratiquement quatre fois plus importante pour les ménages concernés<sup>1</sup> dans notre pays (cf. **tableau 3**).

La même tendance peut être ensuite observée pour les revenus provenant de la Protection sociale : ceux-ci ont augmenté de 15% en Belgique contre 50% au Luxembourg. En Belgique, cette évolution reflète en grande partie celle des indemnités de chômage dans le R.D. des ménages.

L'explication est évidemment différente au Luxembourg (voir supra), où l'on relèvera les points suivants : La proportion des ménages bénéficiaires de revenus du travail est pratiquement équivalente au début et en fin de période (72.2% contre 71.3%); et, dans ces ménages, la part des revenus du travail dans le R.D. a perdu 6 points alors que celle des transferts sociaux en gagnait 5.

<sup>1</sup>C'est-à-dire les ménages bénéficiaires de revenus du travail.

## REVENUS DES MENAGES

La proportion de ménages bénéficiaires de transferts sociaux a, en revanche, augmenté de cinq points (76.6% contre 82.1%) ; dans ces ménages, la contribution des transferts sociaux au R.D. s'est élevée de deux points entre 1985 et 1992 (tandis que celle des revenus du travail diminuait de 3.4 points).

**Tableau 3 / Evolution des revenus du travail et de la Protection sociale  
dans les ménages bénéficiaires.  
Comparaison : Belgique - Luxembourg (par mois, en francs 1992)**

Année	BELGIQUE		LUXEMBOURG			
	Montant moyen	Indice	Montant moyen	Indice	Part des revenus du travail dans R.D.	de la prot. soc. dans R.D.
	<i>1. Ménages bénéficiaires des revenus du travail</i>					
1985	62 300	100.0	79 487	100.0	87.0	11.3
1992	69 000	110.7	109 634	137.5	81.0	16.3
	<i>2. Ménages bénéficiaires des revenus de la protection sociale</i>					
1985	21 900	100.0	26 370	100.0	52.4	44.6
1992	25 200	115.1	39 702	150.5	49.0	46.7

Sources : PSELL-CEPS/Instead ; C.S.B., Antwerpen

**Tableau 4 / Evolution des proportions de ménages bénéficiaires de revenus du travail  
et de la protection sociale au Luxembourg**

	1985	1992
<b>% de ménages bénéficiaires de revenus</b>		
a. du travail	72.2	71.3
b. des transferts sociaux	76.6	82.1

Source : PSELL-CEPS/Instead

### ***L'évolution du revenu dans les ménages d'actifs et de personnes âgées***

La progression de la part des transferts sociaux dans le revenu des ménages constitue un fait indéniable.

Ce mouvement ne survient évidemment pas par hasard et n'est pas non plus spécifique à notre pays. Dans la plupart des pays européens, il résulte principalement de l'effet combiné du chômage et du vieillissement des populations. Pour le Luxembourg, seul ce dernier élément doit être retenu.

Les glissements observés entre 1985 et 1992 à propos de l'âge des chefs de ménage illustrent bien l'acuité de ce phénomène lié au vieillissement démographique. De ce point de vue, le

## REVENUS DES MENAGES

Luxembourg devançait déjà la Belgique en 1985 puisqu'on y relevait 23.3% de ménages ayant à leur tête une personne âgée<sup>2</sup> (contre 22.4%, en Belgique).

L'importance relative de ces ménages s'est ensuite accentuée au sein de la population totale ; entre 1985 et 1992, la proportion de ménages âgés progressait de 3.3 points au Luxembourg (contre 2.5 points en Belgique : cf. **tableau 5**).

*Tableau 5 / Proportions de ménages d'actifs et de ménages âgés*

Type de ménages	BELGIQUE		LUXEMBOURG	
	1985 %	1992 %	1985 %	1992 %
1. Chef de ménage âgé	22.4	24.9	23.3	26.6
2. Chef de ménage d'âge actif	77.6	75.1	76.7	73.4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sources : PSELL - CEPS/Instead ; CSB, Antwerpen

Le redéploiement de la population des ménages en faveur des plus âgés d'entre eux constitue donc un autre fait indéniable tout comme la corrélation entre la progression des transferts sociaux au sein du revenu et celle des effectifs de ménages âgés.

Dans la plupart des pays, la combinaison de ces divers éléments induit une stagnation, sinon une régression du revenu des ménages. Au Luxembourg, où nous avons observé une forte augmentation du revenu disponible, mais aussi des transferts sociaux, il semblerait que l'on assiste à un phénomène de nature différente.

*Tableau 6 / Evolution du Revenu disponible moyen dans les ménages dont le C.M. est une personne d'âge actif ou une personne âgée (Francs de 1992)*

Type de ménage	REVENU DISPONIBLE MENSUEL MOYEN (FRANCS 1992)					
	BELGIQUE			LUXEMBOURG		
	1985	1992	Ecart	1985	1992	Ecart
1. Chef de ménage âgé	41 100	46 400	+13.2%	52 937	87 170	+64.7%
2. Chef de ménage d'âge actif	69 400	77 900	+12.2%	88 409	126 972	+43.6%

Sources : PSELL-CEPS/Instead ; C.S.B. Antwerpen

La confrontation entre les ménages actifs et âgés, en Belgique et au Luxembourg, permet de vérifier cette hypothèse.

De cette confrontation, il ressort clairement que les revenus de ces deux catégories de ménages n'ont pas évolué de la même façon, dans les deux pays.

- ◆ En Belgique, on enregistre une augmentation modérée et équivalente du R.D. dans ces deux catégories de ménages (+12% pour les ménages d'actifs et +13% pour les âgés).

<sup>2</sup> A des fins de comparaison avec les résultats belges présentés ici, une personne âgée est définie comme suit :

- homme : 65 ans et plus ;
- femme : 60 ans et plus.

## REVENUS DES MENAGES

- ◆ Le contraste est frappant lorsqu'on examine ensuite l'intensité de la progression des revenus au Luxembourg ; mais on retiendra surtout que les ménages âgés ont connu, chez nous, une augmentation de 65% de leur revenu moyen, soit un gain supérieur de 21 points à celui mesuré dans les ménages d'actifs, entre 1985 et 1992.

Comme l'indique le tableau 7, ce mouvement a fortement rapproché le revenu disponible moyen des ménages âgés de celui des ménages d'actifs, en 1992.

Mais cela n'a pas été le cas en Belgique où l'écart de revenu entre ces deux types de ménages est demeuré stable au cours de la période examinée.

**Tableau 7 / Rapport entre le Revenu disponible moyen des ménages âgés et celui des ménages d'actifs (%)**

<i>BELGIQUE</i>		<i>LUXEMBOURG</i>	
1985	1992	1985	1992
59.1	59.6	59.9	68.7

Sources : PSELL-CEPS/Instead ; C.S.B. Antwerpen

Les comparaisons entre montants moyens du revenu auxquelles nous avons procédé jusqu'à présent constituent une approche commode, mais fortement simplifiée de la situation pécuniaire des ménages. Les valeurs moyennes utilisées sont, en effet, très pratiques si l'on souhaite fournir une représentation synthétique de l'information. Mais elles peuvent aussi occulter la diversité des positions que l'on peut observer entre les ménages à cet égard. Or, justement, les revenus appartiennent à un domaine où l'on enregistre une très grande dispersion entre les ménages.

### **DECILES DU REVENU**

*Lorsque les ménages sont rangés par ordre de revenu croissant, il est possible de partager l'ensemble des ménages en classes égales. Dans le panel "Liewen zu Lëtzebuerg", dix classes égales ont été définies à partir du classement des ménages organisé selon le Revenu disponible. Chaque classe comprend ainsi 10% de cet ensemble. Ces classes sont appelées déciles. Le premier décile comprend ainsi les 10% des ménages dont le revenu est le plus bas ; le dixième décile est constitué par les 10% des ménages dont le revenu est le plus élevé.*

L'approche s'appuyant sur les déciles des ménages (cf. encadré) ordonnés en fonction de la hauteur du revenu corrige cette illusion d'homogénéité que tend à imposer le recours à des montants moyens du revenu, calculés pour l'ensemble ou une fraction importante de l'échantillon étudié.

Chaque décile regroupe un effectif identique d'observations (10% de l'échantillon). Si le revenu était distribué de façon égalitaire entre tous les ménages, chaque décile devrait alors percevoir l'équivalent d'un dixième de la somme totale des revenus versés aux ménages. Cette vision égalitaire ne correspond évidemment pas à la réalité observée.

La lecture du tableau 8 permet d'estimer rapidement la distance qui sépare cette vision égalitaire et la situation observée concrètement :

- ◆ Les premiers déciles, formés des ménages les moins aisés, sont loin de récolter chacun 10% de la somme totale des revenus ; en fait, ils en perçoivent nettement moins : la moitié des ménages, moins favorisée du point de vue du Revenu disponible (déciles n° 1 à 5) dispose de moins de 30% de l'ensemble des revenus.

## REVENUS DES MENAGES

- ◆ A l'inverse, on note une concentration importante des revenus dans les déciles supérieurs (n° 6 à 10) qui se partagent 70% de la somme des revenus ; le dixième décile perçoit ainsi, à lui seul, plus de 22% du revenu total, c'est-à-dire 7.3 fois plus que les ménages du premier décile en 1992.

Par ailleurs, il apparaît que cette répartition inégale des revenus entre déciles s'est légèrement aggravée entre 1985 et 1992 (la même tendance s'est manifestée aussi en Belgique).

*Tableau 8 / Répartition de la somme totale des revenus perçus par les ménages, par décile*

<i>Déciles selon le revenu disponible</i>	<i>Somme totale des revenus %</i>			<i>Somme totale des revenus % cumulés</i>	
	<i>LUXEMBOURG</i>		<i>BELGIQUE</i>	<i>LUXEMBOURG</i>	
	1985	1992	1992	1985	1992
<b>1</b>	3.15	3.17	3.1	3.15	3.17
<b>2</b>	4.85	4.76	4.7	8.00	7.93
<b>3</b>	6.15	5.90	5.8	14.15	13.83
<b>4</b>	7.26	6.95	7.1	21.41	20.78
<b>5</b>	8.41	8.04	8.4	29.82	28.82
<b>6</b>	9.55	9.27	9.8	39.37	38.09
<b>7</b>	10.87	10.74	11.2	50.24	48.83
<b>8</b>	12.52	12.70	12.7	62.76	61.53
<b>9</b>	15.13	15.33	15.2	77.89	76.86
<b>10</b>	22.11	23.14	21.9	100.00	100.00
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		

Sources : PSELL-CEPS/Instead ; CSB, Antwerpen

L'examen du revenu moyen par décile fournit une autre approche de la dispersion des revenus entre les ménages (**cf. tableau 9**) : en 1992, les ménages du premier décile disposaient, en moyenne, d'un revenu mensuel équivalent à 36920 frs. contre 269149 frs. pour les ménages appartenant au dixième décile.

Cet écart entre les deux déciles extrêmes peut sembler, a priori, surprenant. En fait, cette situation n'est pas exceptionnelle ; en Belgique, par exemple, on enregistre un écart de même ampleur entre les revenus moyens des déciles extrêmes (le revenu moyen du 10ème décile y est, comme au Luxembourg, 7 fois plus élevé que celui du premier décile).

REVENUS DES MENAGES

*Tableau 9 / Montant moyen du revenu disponible mensuel  
au sein de chaque décile de ménages (en francs)*

Décile	BELGIQUE (1992)	LUXEMBOURG (1992)	ECART LUXEMBOURG / BELGIQUE	PROGRESSION DU RD MOYEN ENTRE 1985-1992 EN %	
				BELGIQUE	LUXEMBOURG
<b>1</b>	21 800	36 920	15 120	+2.3	+45.8
<b>2</b>	32 700	55 547	22 847	+5.1	+42.5
<b>3</b>	40 900	68 898	27 998	+6.8	+39.6
<b>4</b>	50 100	80 687	30 587	+9.4	+38.4
<b>5</b>	59 100	93 267	34 167	+10.1	+39.4
<b>6</b>	68 900	107 949	39 049	+11.7	+41.1
<b>7</b>	78 400	125 356	46 956	+10.4	+44.1
<b>8</b>	89 200	147 342	58 142	+10.5	+46.4
<b>9</b>	106 600	178 353	71 753	+12.1	+47.4
<b>10</b>	153 200	269 149	115 949	+15.8	+52.2
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>70 100</b>	<b>116 386</b>	<b>46 286</b>	<b>+11.1</b>	<b>+45.2</b>

Sources : PSELL-CEPS/Instead ; CSB, Antwerpen

**POUR EN SAVOIR PLUS**

*P. HAUSMAN, "Le revenu des ménages : Evolution de 1985 à 1992", ECO-CEPS,  
n° 1/2, CEPS/INSTEAD, 1995.*

## REVENUS DU TRAVAIL DES JEUNES EN 1993 : EQUIVALENTS A CEUX DE LEURS AINES ?

B. GAILLY

### 1. INTRODUCTION

Les revenus du travail des jeunes âgés de 16 à 24 ans en 1993 sont-ils équivalents aux revenus dont bénéficiaient leurs aînés au même âge en 1985 ? En d'autres termes, *quels sont les revenus du travail dont auraient bénéficié en 1985 les jeunes qui sont âgés aujourd'hui de 16 à 24 ans ?*

L'évolution des revenus du travail est soumise à trois types d'effets bien distincts : les effets de *l'âge*, les effets de *génération* et les effets de *période*.

1) *Les effets de l'âge ne peuvent s'observer réellement qu'à travers l'évolution des revenus d'un groupe de personnes qui prennent de l'âge au sein d'une même génération.*

2) Les effets de "génération" sur les revenus du travail s'observent en comparant les revenus de deux groupes *de personnes appartenant à la même classe d'âge mais à deux périodes différentes*. Dans le cas présent, cette comparaison sera effectuée sur deux générations disjointes. La première est composée de toutes les personnes qui étaient âgées de 16 à 24 ans en 1985. En 1993, toutes ces personnes sont âgées de 25 à 33 ans. Au même moment, en 1993, une nouvelle génération a entièrement remplacé la première. Elle est composée de toutes les personnes âgées de 16 à 24 ans en 1993.

3) Les effets de "période" correspondent aux changements globaux qui ont affecté l'ensemble de la population à laquelle les individus et les générations appartiennent. Toutes les générations ont donc été affectées à des degrés divers par ces effets de "période" pendant toute la durée de leur observation. Les effets dits de "génération" sont donc imprégnés de ces effets de "période" à des degrés divers selon les générations.

#### 1.1. Le revenu nominal net du travail

*Tableau 1 / Revenu nominal net du travail en moyenne, par mois*

<i>Catégories d'âges</i>	<i>1985</i>	<i>1993</i>
moins de 25 ans	30036	45506
25-33 ans	45488	67778
34-42 ans	54617	83081
43 ans et plus	54209	87537
<b>Ensemble</b>	<b>47380</b>	<b>75708</b>

Source : CEPS/I. - PSELL 85-93

Le revenu mensuel du travail est dit "net" lorsqu'il correspond au montant moyen que les personnes occupées touchent effectivement en fin de mois, après impôt et en répartissant sur douze mois les primes éventuellement versées, par exemple en fin d'année. Ce revenu prend en compte aussi bien les salaires et traitements que les bénéfices d'exploitations agricoles, les bénéfices industriels ou commerciaux et les honoraires des professions libérales.

Ce revenu est dit "nominal" parce qu'il est exprimé "en francs courants". En ce sens, les revenus perçus en 1993 ne peuvent pas être directement comparés aux revenus versés aux personnes occupées en 1985. Entre ces deux années, l'indice des prix à la consommation a augmenté et les revenus ont suivi cette hausse afin de maintenir approximativement le pouvoir d'achat à un niveau équivalent.

Apparemment, le revenu du travail d'un jeune âgé de 16 à 24 ans en 1993 semble avoir progressé de près de 15 500 par rapport au revenu du travail d'un jeune du même âge en 1985. Il toucherait, en 1993, 150 Flux. lorsque son aîné touchait 100 Flux. en 1985 (**Tableau 1**).

En réalité, l'inflation a fait son oeuvre et l'écart "en francs constants" est largement inférieur.

## 1.2. Le revenu réel net du travail

*Tableau 2 / Revenu réel net du travail, en moyenne, par mois (aux prix de 1985)*

<i>Catégories d'âges</i>	<i>1985</i>	<i>1993</i>	<i>indice 1985 = 100</i>
moins de 25 ans	30036	36529	121.6
25-33 ans	45488	54407	119.6
34-42 ans	54617	66692	122.1
43 ans et plus	54209	70269	129.6
<b>Ensemble</b>	<b>47380</b>	<b>60773</b>	<b>128.3</b>

Source : CEPS/I. - PSELL 85-93

Le revenu "réel" net du travail correspond précisément à cette transformation du revenu "nominal" ou "en francs courants" en un revenu "en francs constants" ou corrigé des effets de l'inflation. Entre les mois d'avril 1985 et avril 1993, les prix à la consommation ont augmenté de 19,73% (soit, le taux d'inflation). Les revenus nominaux observés en 1993 doivent donc être diminués de 19,73% de leur valeur pour être comparables avec les revenus de 1985 en francs constants<sup>1</sup>.

Au terme de cette opération, l'écart entre les revenus réels est déjà beaucoup plus limité. Les jeunes de 16 à 24 ans en 1993 ne bénéficient plus que d'un avantage moyen de 6 500 Flux. par rapport à leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge en 1985. Cet écart correspond à une progression d'environ 21,6% de leurs revenus liés au travail. Cette hausse est légèrement inférieure à l'évolution du niveau de vie général dont l'ensemble de la population des personnes occupées a pu bénéficier au cours de cette période (28,3%) (**cf. Tableau 2**).

**Il semble donc que les jeunes qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail soient mieux rémunérés que leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge parce que d'une manière générale le niveau de vie a progressé au Luxembourg.**

<sup>1</sup>Soit le revenu nominal 1993 - (19,73% \* revenu nominal 1993)

## 1.3. Le revenu réel net corrigé de l'effet de période

Tableau 3 / Revenu réel net du travail, en moyenne, par mois, corrigé de "l'effet de période" (aux prix de 1985)

Catégories d'âges	1985	1993	indice 1985 = 100
moins de 25 ans	30036	28479	94.8
25-33 ans	45488	42417	93.2
34-42 ans	54617	51994	95.2
43 ans et plus	54209	54783	101
<b>Ensemble</b>	<b>47380</b>	<b>47380</b>	<b>100</b>

Source : CEPS/I. - PSELL 85-93

Le revenu réel net corrigé de l'effet de période permet d'annuler au sein de chaque génération l'effet de la croissance du niveau de vie dont toute personne occupée résidant au Luxembourg a pu bénéficier entre 1985 et 1993. Le revenu réel net moyen de l'ensemble des personnes occupées en 1993 est amené au même niveau que le revenu réel net moyen en 1985 soit 47 380 Flux. par mois (Tableau 3).

Entre 1985 et 1993, le niveau de vie général ayant augmenté de 28,3% (cf. Tableau 2), les revenus réels observés en 1993 doivent être diminués de 28,3% de leur valeur : ils sont ainsi comparables aux revenus des personnes occupées en 1985 qui, à l'époque, ne pouvaient en aucun cas bénéficier de cette hausse ultérieure du niveau de vie.

Cette comparaison permet de constater que **les jeunes qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail sont moins bien rémunérés** que leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge, à **niveau de vie constant** : leur rémunération est inférieure de 5% et cet écart est statistiquement significatif<sup>1</sup>.

Si les jeunes âgés aujourd'hui de 16 à 24 ans étaient entrés sur le marché du travail en 1985, leurs rémunérations auraient sans doute été légèrement plus élevée. Cette observation peut être étendue aux deux générations précédentes. Chacune est moins rémunérée aujourd'hui que la génération qui l'a précédée au même âge en 1985. L'effet s'inverse dans les générations plus âgées.

Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que les générations qui se succèdent au même âge ne présentent pas nécessairement le même profil : la nouvelle génération des 16 - 24 ans se caractériserait-elle par un afflux de jeunes filles ou de jeunes femmes ou par un niveau moyen de formation plus faible que la génération précédente ? Et dans ce cas, cette modification a-t-elle eu un effet particulier sur le niveau des revenus du travail.

Toutes les caractéristiques des personnes appartenant aux différentes générations ne sont pas également intéressantes. Six caractéristiques ont été retenues parce qu'elles sont traditionnellement liées au niveau des revenus. Quatre traits sont proprement individuels : le sexe, le niveau de formation, le statut socio-professionnel (salarié, indépendant, profession libérale) et l'ancienneté dans l'entreprise (associée à l'expérience). Les deux autres

<sup>1</sup>Le montant moyen des rémunérations observées en 1993 est situé au-delà de l'intervalle de confiance ou « marge d'erreur » de l'estimation du montant moyen des rémunérations en 1985, ce qui signifie qu'il s'agit bien d'un changement et non de l'une des valeurs que les revenus auraient pu prendre en 1985 sachant que cette valeur n'est qu'une estimation soumise aux aléas des conditions dans lesquelles cette valeur est estimée.

caractéristiques concernent les entreprises qui emploient les personnes : le secteur d'activité de l'entreprise et sa taille (on estime souvent que les grandes entreprises pratiquent de plus hauts salaires que les petites).

Il se peut que ces caractéristiques s'avèrent effectivement liées au niveau des rémunérations. Il n'est pas acquis pour autant qu'elles influencent l'évolution des revenus du travail et en particulier leur évolution inter-générationnelle.

#### 1.4. Comparaison des structures des deux générations

Tableau 4

<i>Sexe</i>	<i>1985</i>	<i>1993</i>
Moins de 25 ans		
Homme	50.5	58.5
Femme	49.5	<b>41.5</b>
	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CEPS/I. - PSELL 85-93

La proportion de femmes est un peu moins importante dans la nouvelle génération des jeunes occupés de 16 à 24 ans que dans la génération précédente.

Il peut y avoir deux raisons à cette modification. Les jeunes filles de cette génération se présentent moins souvent que leurs aînées sur le marché du travail avant 25 ans soit parce qu'elles poursuivent plus souvent des études au niveau supérieur, soit parce qu'elles ont le même niveau de formation que leurs aînées mais postposent davantage le moment d'entrer sur le marché du travail pour des raisons très diverses.

Tableau 5

<i>Niveau de formation</i>	<i>1985</i>	<i>1993</i>
Moins de 25 ans		
Secondaire max.	90.1	<b>48.1</b>
Technique ou Supérieur	9.9	<b>51.9</b>
	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CEPS/I. - PSELL 85-93

La première explication nous paraît la plus plausible. Le niveau de formation de cette nouvelle génération a progressé massivement (51,9% de diplômés de l'enseignement technique ou supérieur en 1993 pour 9,9% en 1985), mais la proportion des filles poursuivant des études entre 16 et 24 ans a progressé deux fois plus vite entre 1985 et 1993 que la proportion des garçons de la même classe d'âge<sup>1</sup>.

Le statut de salarié est massivement représenté dans cette catégorie d'âges et les deux générations ne présentent pas de différence notable dans ce domaine. Par contre, l'ancienneté dans l'entreprise s'est légèrement réduite. Ceci est assez cohérent avec le phénomène

<sup>1</sup> En 1985, 29,4% des filles âgées de 16 à 24 poursuivaient des études tandis que 70,6% d'entre elles avaient interrompu leur scolarité. En 1993, elles étaient 44,5% à poursuivre des études, soit une progression de 51,5%. Durant la même période, la proportion des garçons âgés de 16 à 24 ans poursuivant des études est passée de 33,8% à 41,1%, soit une progression de 21,6% (Source : Psell, Ceps, 1985-1993).

## REVENUS DES MENAGES

d'allongement de la durée des études. Les jeunes de la nouvelle génération sont sortis de l'enseignement plus tard que leurs aînés. La durée de la période d'observation étant égale pour les deux générations, les plus jeunes ont logiquement enregistré une durée de vie plus courte dans l'entreprise qui les emploie.

*Tableau 6*

<i>Ancienneté</i>	<i>1985</i>	<i>1993</i>
Moins de 25 ans		
moyenne	3.34	2.82
déviati on standard	2.384	2.238
<b>n =</b>	<b>486</b>	<b>236</b>

Source : CEPS/I. - PSELL 85-93

*Tableau 7*

<i>Statut professionnel</i>	<i>1985</i>	<i>1993</i>
Moins de 25 ans		
Salariés	98.9	99.6
Indépendants et Prof.libérales	1.1	0.4
	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CEPS/I. - PSELL 85-93

La répartition des deux générations selon les secteurs d'activité des entreprises qui les emploient ne s'est guère modifiée. Seul le secteur des services et, en particulier, la fonction publique, semble avoir pris une importance un peu plus grande pour la jeune génération.

*Tableau 8*

<i>Secteur d'activité</i>	<i>1985</i>	<i>1993</i>
Moins de 25 ans		
Primaire secondaire Bât. et Transport	28.8	27.6
HORECA	29.3	28.6
Banques Assurances	12.3	10.7
Services	29.6	33.1
	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CEPS/I. - PSELL 85-93

En revanche, les plus petites entreprises (1 à 10 personnes) semblent avoir renforcé le recrutement de jeunes de 16 à 24 ans alors que les administrations publiques ne font probablement pas partie de cette classe d'entreprises.

*Tableau 9*

<i>Nombre d'employés</i>	<i>1985</i>	<i>1993</i>
Moins de 25 ans		
1 à 10	26.7	30.1
11 à 100	39.4	40.9
101 et plus	33.9	29.0
	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CEPS/I. - PSELL 85-93

## REVENUS DES MENAGES

### 1.5. Le revenu réel net à niveau de vie constant par segments

Certains segments de ces générations ont changé de profil. Il peut être intéressant d'examiner quels sont les segments qui ont pu échapper à cette tendance à long terme qui semble orientée vers une réduction des revenus du travail à prix et à niveau de vie constants ou inversement quels segments en ont particulièrement supporté les frais.

Le tableau 10 présente l'ensemble des résultats.

*Tableau 10*

Génération moins de 25 ans		1985	1993	
		Revenu nominal	Revenu réel (déflaté)	Revenu réel "corrigé"
<u>SEGMENTS</u>				
Hommes	en Flux	32181	39318	30653
	indice	100	122.2	95.3
Femmes	en Flux	27845	32594	25411
	indice	100	117.1	91.3
Secondaire et niveaux inférieurs	en Flux	29573	33357	26006
	indice	100	112.8	87.9
Technique ou supérieur	en Flux	34246	39469	30771
	indice	100	115.3	89.8
Bac technique	en Flux	33531	38122	29721
	indice	100	113.6	88.6
Ancienneté 0 à 3 ans	en Flux	28952	35780	27894
	indice	100	123.6	96.3
Ancienneté 4 à 9 ans	en Flux	31507	37968	29600
	indice	100	120.5	93.9
Secteurs - Services	en Flux	30246	39787	31018
	indice	100	131.5	102.5
Secteurs - Horeca	en Flux	25162	31761	24761
	indice	100	126.2	98.4
Secteurs - Banques Assurances	en Flux	36930	42803	33370
	indice	100	115.9	90.4
Secteurs - Autres	en Flux	31816	35138	27394
	indice	100	110.4	86.1
Taille de l'entreprise 1 à 10 personnes	en Flux	24622	34519	26912
	indice	100	140.2	109.3
Taille de l'entreprise 10 à 100 personnes	en Flux	30191	33559	26163
	indice	100	111.1	86.6
Taille de l'entreprise 100 personnes et plus	en Flux	34127	42797	33365
	indice	100	125.4	97.8

Source : CEPS/I.-PSELL 1985-1993

Si la hausse générale du niveau de vie est prise en compte, il est clair que les jeunes de 16 à 24 ans sont mieux rémunérés que leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge en 1985. Ceci s'applique à tous les segments,

- ◆ tantôt plus : les jeunes occupés dans des entreprises de petite taille, soit 1 à 10 personnes (40,2% en plus), et les jeunes occupés dans les "services" constitués en partie par la fonction publique (31,5% en plus)
- ◆ tantôt moins : les jeunes occupés dans les "autres secteurs", c'est-à-dire l'industrie, le commerce, les transports, la construction (10,4% en plus), les jeunes occupés dans les entreprises de taille moyenne, soit 10 à 100 personnes (11,1% en plus) ou encore les jeunes qui ne disposent ni d'une formation technique ni d'un diplôme de l'enseignement supérieur (12,8% en plus).

Cette comparaison permet de montrer que tous les segments n'ont pas profité au même titre de la hausse générale du niveau de vie.

Mais si l'on veut bien considérer que les jeunes âgés de 16 à 24 ans en 1985 ne pouvaient en aucun cas bénéficier de cette hausse (puisque'ils n'en bénéficieront qu'au cours des années suivantes), il faut bien constater que dans la plupart des cas examinés, les jeunes de la nouvelle génération commencent en réalité leur carrière avec un salaire relativement plus bas que leurs aînés.

Quelques points méritent d'être approfondis.

1. Les hausses du revenu "réel corrigé" comme les baisses les plus nettes s'observent surtout dans des segments liés aux caractéristiques des employeurs. Les "services" et les entreprises de "1 à 10 personnes" offrent des traitements plus élevés que par le passé (respectivement 2,5% et 9,3%). Le secteur industriel, les transports et la construction ainsi que les entreprises de "10 à 100 personnes" témoignent des plus fortes baisses (respectivement 13,9% et 13,4% en moins) (**Tableau 10**).

Ce rôle dominant des caractéristiques des entreprises dans l'évolution des traitements "réels corrigés" peut s'expliquer par le fait que les jeunes de cette nouvelle génération n'ont pas encore eu le temps de se différencier de manière très nette. Ils forment encore un groupe très homogène. Les atouts individuels n'ont pas encore été valorisés.

2. Parmi les caractéristiques individuelles, le niveau de formation a particulièrement marqué l'évolution des revenus "réels corrigés" du travail et le profil de cette classe d'âges s'est considérablement modifié au cours de la période d'observation.

On peut distinguer trois groupes : d'une part, un groupe formé par les jeunes qui ont, tout au plus, terminé le cycle secondaire, d'autre part, un groupe formé par les jeunes qui ont terminé leurs études avec une qualification technique et, enfin, les jeunes qui ont déjà acquis un diplôme de l'enseignement supérieur.

L'absence de toute qualification des jeunes qui ont "à peine terminé l'enseignement secondaire" voire même l'enseignement "primaire" est lourdement pénalisée : ils ne touchent plus que 87,9% du salaire de leurs aînés en 1985. Ils paient sans doute le prix de

la tendance générale des jeunes à acquérir plus souvent qu'auparavant une qualification minimale avant de se présenter sur le marché du travail.

Cette tendance apparaît très clairement d'une part au travers de la tendance des filles à poursuivre des études plus longues qu'auparavant et d'autre part au travers de la croissance très importante de la proportion de jeunes qui accèdent au niveau d'une formation technique : environ 8,7% des jeunes de 16 à 24 ans en 1985 et 48,5% des jeunes du même âge en 1993.

En d'autres termes, une forte proportion d'étudiants qui auraient appartenu au groupe des "sans qualification" en 1985 sont désormais dotés d'une qualification technique (niveau "bac")<sup>1</sup>.

Paradoxalement, le groupe des jeunes disposant d'une formation technique est beaucoup mieux représenté dans cette génération qu'auparavant et cette croissance relative des jeunes disposant d'une formation technique semble avoir eu pour effet de banaliser cette offre de qualifications et de réduire le niveau moyen de leurs salaires : ils ne touchent plus que 88,6% du salaire de leurs aînés au même âge (d'autres interprétations existent également à ce sujet : certains pensent que la concurrence des jeunes frontaliers a provoqué cette tendance à la baisse des rémunérations).

Les jeunes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont donc les seuls à profiter d'une hausse de leurs traitements par rapport à leurs aînés mais, à 24 ans, ils sont encore beaucoup trop peu nombreux pour que nous puissions estimer raisonnablement l'ampleur de cette hausse (**Tableau 10**).

### *EXTRAIT DE :*

***B. GAILLY, "Revenu du travail des jeunes en 1993 : Equivalents à ceux de leurs aînés ?", Document PSELL n° 90, CEPS/INSTEAD, 1996.***

<sup>1</sup>Nous avons pu montrer, par ailleurs, que le baccalauréat technique a connu un succès croissant entre 1987 et 1994 (1987 : 184 diplômés ; 1994 : 303 diplômés), en particulier auprès des filles (46,1% en 1987 ; 69,5% en 1994), que ces diplômés n'ont guère éprouvé de difficultés à trouver du travail et qu'ils se sont même remarquablement adaptés à l'évolution du marché du travail : lorsque le secteur bancaire a commencé à réduire l'embauche, ils ont trouvé des débouchés dans de nouveaux créneaux (commerce, administration publique, services aux personnes,...). Cf. « Le suivi des diplômés du bac technique E.C.G. », P.S.E.L.L. N° 80, P. Hausman, Déc. 1995, C.E.P.S./Instead, étude réalisée en collaboration avec le Groupe de travail des Professeurs des Lycées techniques.

## LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES BILAN 1985-1992

P. HAUSMAN

### 1. L'EVOLUTION DU NIVEAU DE VIE

#### 1.1. Le revenu disponible par unité de consommation

La mesure du revenu disponible (R.D.) permet de décrire le mode de répartition de l'ensemble des revenus perçus par les ménages. Cette première mesure présente un caractère général et convient surtout pour cerner l'importance des ressources dont disposent, au total, les membres des ménages.

Cette dernière perspective attire cependant l'attention sur les limites d'une telle mesure; celle-ci ne nous apprend rien à propos du partage de ces ressources entre les différentes personnes qui appartiennent à un même ménage. La mesure du revenu disponible place, en effet, sur un pied d'égalité les ménages de différentes tailles qui perçoivent un revenu identique.

Or, chacun sait qu'une famille nombreuse ne dispose pas, à revenu égal, d'un niveau de vie identique à celui d'une personne vivant seule. L'estimation du niveau de vie ou de bien-être économique des ménages atténue les effets de cette confusion entretenue par la mesure du revenu disponible (R.D.).

Pour cette approche du niveau de vie, le revenu disponible (R.D.) est divisé par le nombre d'unités de consommation (U.C.) recensées dans chaque ménage (cf. encadré).

#### CALCUL DU NOMBRE D'UNITES DE CONSOMMATION

- ⇒ 0.3 = *part fixe pour l'ensemble du ménage*
- ⇒ 0.7 = *chaque adulte*
- ⇒ 0.5 = *chaque enfant à charge*

Le premier résultat de cette nouvelle approche selon le niveau de vie (R.D./U.C.) met en évidence une répartition un peu moins inégale du revenu. Cet effet apparaît bien lorsque l'on compare directement la somme totale des revenus perçus par les ménages, en 1992, en fonction des déciles construits sur base :

- ◇ du revenu disponible (R.D.)
- ◇ et du revenu disponible par unité de consommation (R.D./U.C.).

*Tableau 1 / Répartition de la somme totale des revenus perçus par les ménages entre les déciles en 1992 (selon R.D. et R.D./U.C.)*

<i>Déciles selon R.D.</i>	<i>Part des revenus %</i>		<i>Déciles selon R.D./U.C.</i>
1	3.17	5.48	1
2	4.76	6.08	2
3	5.90	6.48	3
4	6.95	8.61	4
5	8.04	8.54	5
6	9.27	9.71	6
7	10.74	11.11	7
8	12.70	11.83	8
9	15.33	13.16	9
10	23.14	19.00	10
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>Ensemble des ménages</b>
COEF DE GINI	0.31	0.21	COEF DE GINI

Source : PSELL - CEPS/Instead

Dans le premier cas, les cinq déciles supérieurs se partagent 71% des revenus ; dans le second cas (R.D./U.C.), la moitié des ménages dont le niveau de vie est le plus élevé ne récolte plus que 64.8% du total (le coefficient d'inégalité de Gini diminue de 0.31 à 0.21 ; la valeur '0' du coefficient de Gini correspond à une répartition complètement égalitaire des revenus).

La réorganisation résultant de l'approche selon le niveau de vie est encore plus perceptible aux extrémités de la distribution. Ainsi, le dixième décile ne dispose plus de 23% mais de 19% du total.

Comme on vient de s'en rendre compte, la distribution des revenus peut être abordée de façon plus ou moins complexe selon l'objectif poursuivi :

- ◆ L'approche la plus élémentaire correspond à celle qui est limitée aux seules ressources individuelles (salaires, pensions, etc) ; elle présente toutefois des biais inévitables si l'on cherche à situer les personnes sur l'échelle des revenus. En effet, le revenu disponible des ménages résulte, dans de nombreux cas, de l'apport de plusieurs membres ; il s'ensuit que deux personnes disposant d'un revenu individuel identique peuvent très bien appartenir à des ménages dont le revenu varie du simple au double, ou même au triple.
- ◆ Le même raisonnement peut encore être tenu lorsque l'on passe du revenu disponible (R.D.) au niveau de vie des ménages (R.D./U.C.). Dans ce dernier cas, on assiste, au sein des différents déciles, à un reclassement des ménages qui s'appuie sur la taille de ceux-ci :
  - les ménages de grande taille, où figurent deux ou trois apporteurs de revenus, sont plus souvent localisés dans les déciles supérieurs, construits sur base du R.D. ;
  - par contre, les ménages de grande taille se retrouvent plus souvent dans les déciles inférieurs lorsque les ménages sont hiérarchisés en fonction de leur niveau de vie (cf. tableau 2).

**Tableau 2 / Répartition de certaines caractéristiques des ménages par déciles en 1992  
(selon R.D. et R.D./U.C.)**

Déciles	Taille moyenne des ménages		Nombre moyen d'U.C./ ménage		Nombre moyen d'apporteurs de revenus	
	Déciles selon RD	Déciles selon RD/UC	Déciles selon RD	Déciles selon RD/UC	Déciles selon RD	Déciles selon RD/UC
1	1.27	3.49	1.18	2.51	1.00	1.16
2	1.61	2.82	1.39	2.15	1.05	1.24
3	2.05	2.52	1.67	1.97	1.12	1.23
4	2.35	3.01	1.86	2.29	1.15	1.51
5	2.65	2.56	2.05	2.02	1.38	1.49
6	3.00	2.60	2.27	2.05	1.48	1.60
7	3.30	2.67	2.46	2.10	1.63	1.68
8	3.29	2.50	2.49	1.98	1.83	1.75
9	3.44	2.37	2.59	1.92	2.05	1.79
10	3.72	2.15	2.80	1.77	2.43	1.68
<b>Ens. des ménages</b>	<b>2.67</b>	<b>2.67</b>	<b>2.07</b>	<b>2.07</b>	<b>1.51</b>	<b>1.51</b>

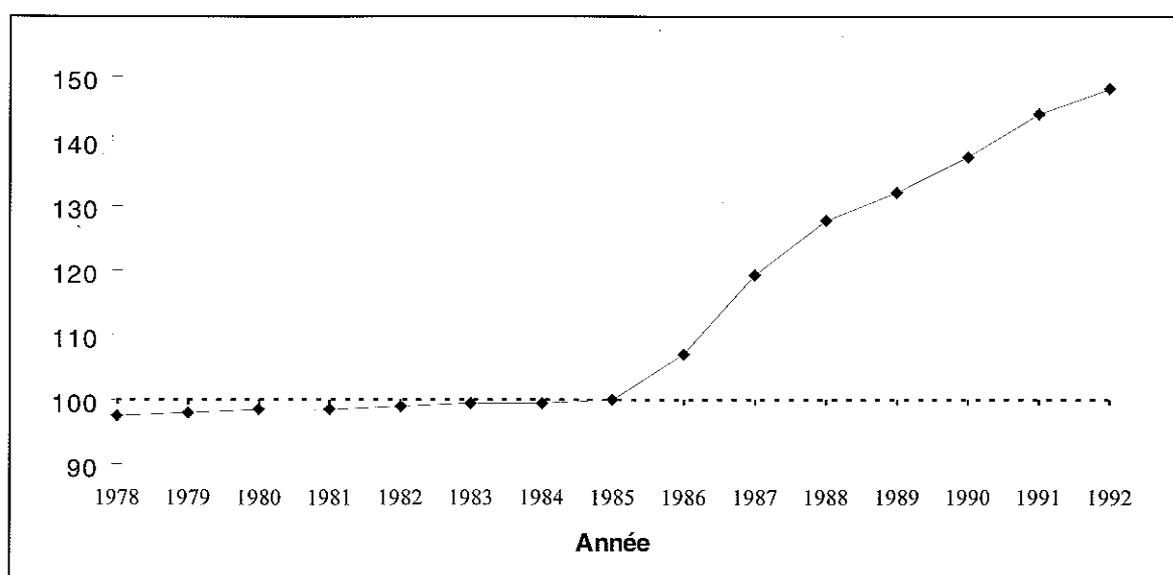
Source : PSELL - CEPS/Instead

## 1.2. Le niveau de vie moyen des ménages

Le niveau de vie des ménages a connu une progression remarquable entre 1978 et 1992. En francs courants, il a été multiplié par 2.7 au cours de cette période (par 1.7 entre 1985 et 1992).

Comme pour le revenu disponible, les gains en niveau de vie ont été principalement enregistrés entre 1985 et 1992 : inflation déduite, le montant moyen du niveau de vie a augmenté de 48% au cours de cette période (cf. graphique 1).

**Graphique 1 / Evolution du R.D./U.C. moyen des ménages  
(Frs. 1985 ; 1985 =100)**



Source : CES/GEPP ; PSELL - CEPS/Instead

*Tableau 3 / Revenu disponible par U.C. moyen des ménages*

<i>Année</i>	<i>Frs. courants par mois</i>	<i>Année</i>	<i>Frs. courants par mois</i>
1978	21346	1986	36357
1979	22317	1987	40494
1980	23722	1988	43368
1981	25637	1989	46173
1982	28036	1990	50032
1983	30466	1991	54684
1984	32182	1992	58319
1985	33948	/	/

Sources : PSELL - CEPS/Instead ; CBS/GEPP

### 1.3. Evolution par catégories d'âges du Chef de Ménage (C.M.)

Cette progression moyenne du niveau de vie ne s'applique pas, bien sûr, uniformément à tous les ménages. De ce point de vue, l'âge du C.M. constitue un premier point de repère utile pour préciser comment la structure du niveau de vie a évolué.

On s'aperçoit ainsi que deux catégories de ménages ont connu une progression très importante de leur niveau de vie. Il s'agit de ceux dont le C.M. est âgé de 65 à 69 ans (+62.5%) et de 45 à 49 ans (+60.6%).

Les ménages les plus jeunes (20-24 ans) et les plus âgés (80 ans et plus) sont, en revanche, ceux qui ont le moins participé à ce mouvement (40.5% et 36.1%).

La répartition observée en 1985 porte encore quelques traces de la période de la crise économique précédente : la distribution du niveau de vie y est, en effet, plus compacte qu'en 1992.

D'un autre côté, on assiste aussi à une certaine réorganisation de la hiérarchie existant entre les ménages :

- ◇ en 1985, les ménages dont le C.M. était âgé de 30 à 34 ans disposaient du niveau de bien-être économique le plus élevé ; ce n'est plus le cas en 1992, où ils sont remplacés par les ménages dont la personne de référence est âgée de 45 à 49 ans ;
- ◇ on notera encore que, suite à la forte progression de leur niveau de vie enregistrée entre 1985 et 1992, les ménages, dont le C.M. est âgé de 65 à 69 ans, ont réduit l'écart qui les séparait des autres ménages et disposent désormais d'un pouvoir d'achat équivalent à la moyenne de la population.

NIVEAU DE VIE

**Tableau 4 / Répartition du niveau de vie moyen selon l'âge du Chef de ménage, en 1985 et 1992**

(Prix : 1985 / R.D./U.C. mensuel, en francs)

Age du Chef de ménage	Revenu disponible moyen par U.C.		Evolution 1985-1992 (1985=100)	Niveau de vie en % du R.D./U.C. moyen	
	1985	1992		1985	1992
20 - 24 ans	32052	45028	+40.5	94.4	89.6
25 - 29 ans	35581	52152	+46.6	104.8	103.7
30 - 34 ans	36012	49731	+38.1	106.1	98.9
35 - 39 ans	32526	51712	+59.0	95.8	102.9
40 - 44 ans	34062	49041	+44.0	100.3	97.5
45 - 49 ans	33994	54593	+60.6	100.1	108.6
50 - 54 ans	35059	52101	+48.6	103.3	103.6
55 - 59 ans	35253	51466	+46.0	103.8	102.4
60 - 64 ans	34702	48616	+40.1	102.2	96.7
65 - 69 ans	30823	50071	+62.5	90.8	99.6
70 - 74 ans	32233	49136	+52.4	95.0	97.7
75 - 79 ans	32138	46526	+44.8	94.7	92.5
80 ans et plus	<b>33674</b>	<b>45831</b>	<b>+36.1</b>	<b>99.2</b>	<b>91.2</b>
<b>Ensemble</b>	33948	50277	<b>+48.1</b>	100.0	100.0
Revenu médian*	30157	44829	+48.6		

Source : PSELL - CEPS/Instead

\*Revenu médian : valeur du revenu qui partage l'ensemble des ménages (rangés par ordre de revenu croissant) en deux parts d'effectifs égaux (50%). C'est donc aussi le revenu qui sépare le cinquième décile du sixième décile.

#### 1.4. La répartition des niveaux de vie selon la taille des ménages

Ces changements observés en fonction de l'âge de la personne de référence sont associés à d'autres caractéristiques comme, par exemple, la composition des ménages. Dans cette perspective, il y a donc lieu d'examiner aussi la façon dont le niveau de vie fluctue au sein des ménages de différentes tailles.

Durant la période 1985-1992, les ménages composés d'une seule personne se sont progressivement imposés comme la norme en matière de niveau de vie.

En 1985, les ménages d'une et de deux personnes détenaient encore un niveau de pouvoir d'achat équivalent. Par la suite, cet écart entre les ménages d'une personne et les autres s'est creusé de façon quasi continue jusqu'en 1991 ; mais cet écart s'est réduit brutalement en 1992 où tous les autres ménages se sont rapprochés du niveau de vie des ménages d'une personne, à l'exception des ménages composés de six personnes et plus (cf. tableaux 5 et 6).

Il est difficile d'interpréter l'évolution du niveau de vie, année par année, dans la mesure où les hausses de revenus peuvent être décalées dans le temps pour l'un ou l'autre type de ménages. Cependant, l'observation rapportée à une période plus longue permet d'atténuer l'effet sporadique de tels mouvements et conduit à reconnaître deux tendances au terme d'un cycle de huit années :

## NIVEAU DE VIE

- ◇ une certaine uniformisation du niveau de vie pour les ménages de petite taille (trois personnes ou moins) ;
- ◇ le maintien (sinon une accentuation) de l'écart entre ces premiers ménages et ceux de taille plus grande.

**Tableau 5 / Répartition du pouvoir d'achat selon la taille des ménages : 1985-1992**  
(R.D./U.C. des ménages d'une personne = 100)

Taille du ménage	Niveau du pouvoir d'achat							
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
1 personne	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
2 personnes	100.9	97.7	90.0	94.9	90.0	91.4	90.3	98.4
3 personnes	90.1	88.9	85.8	86.9	86.4	84.3	90.4	96.4
4 personnes	80.1	76.9	71.7	74.5	72.9	73.7	74.6	76.9
5 personnes	75.4	75.8	67.3	72.4	70.1	71.9	73.3	82.1
6 personnes et plus	70.7	68.5	69.4	66.5	68.3	65.9	63.6	59.5

Source : PSELL-CEPS/Instead

Ces quelques remarques s'appliquent à l'évolution des positions qu'ont occupées les ménages de différentes tailles par rapport à ceux composés d'une seule personne.

Ces mouvements peuvent être ensuite mieux interprétés à la lumière de la progression suivie individuellement par chaque catégorie de ménages. En prenant ainsi comme référence le niveau de vie évalué en 1985, on découvre différents profils :

- ◇ les ménages de trois et cinq personnes sont ceux qui ont connu la progression la plus forte en matière de bien-être économique ;
- ◇ les ménages d'une personne ont suivi une forte progression jusqu'en 1991, mais leur niveau de vie a diminué au cours de l'année suivante ;
- ◇ dans les plus grands ménages (six personnes ou plus), le pouvoir d'achat poursuit une progression jusqu'en 1989 ; celle-ci est ensuite stoppée au cours des deux années suivantes et, en 1992, on enregistre même une forte réduction qui ramène le bien-être économique de ces ménages au niveau atteint en 1987.

**Tableau 6 / Evolution du R.D./U.C. selon la taille des ménages : 1985-1992**  
(R.D./U.C. 1985 = 100 ; Prix 1985)

Taille du ménage	Evolution du R.D./U.C.							
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
1 personne	100.0	108.9	127.7	132.5	140.1	145.3	151.0	147.1
2 personnes	100.0	105.4	114.0	124.6	125.0	131.7	135.2	143.4
3 personnes	100.0	108.8	123.1	129.2	136.0	137.6	153.3	159.3
4 personnes	100.0	104.5	114.2	123.2	127.5	133.7	140.6	141.2
5 personnes	100.0	109.5	114.0	127.2	130.4	138.7	146.9	160.3
6 personnes et plus	100.0	105.5	124.4	124.5	135.2	135.4	135.7	123.8
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>107.1</b>	<b>119.3</b>	<b>127.8</b>	<b>132.1</b>	<b>137.6</b>	<b>144.2</b>	<b>148.1</b>

Source : PSELL-CEPS/Instead

**Tableau 7 / Evolution du pouvoir d'achat des ménages : 1985-1992**  
(R.D./U.C. des ménages de 3 personnes = 100)

Taille du ménage	Evolution du pouvoir d'achat							
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
1 personne	112.4	112.4	116.6	115.2	115.8	118.7	110.7	103.8
2 personnes	113.3	109.8	105.0	109.3	104.2	108.5	99.9	102.1
3 personnes	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
4 personnes	90.0	86.5	83.6	85.8	84.4	87.5	82.5	79.8
5 personnes	84.7	85.2	78.4	83.3	81.2	85.4	81.1	85.2
6 personnes et plus	79.5	77.0	80.3	76.6	79.0	78.2	70.4	61.8

Source : PSELL-CEPS/Instead

## 2. L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE

### 2.1. Introduction

La notion de pauvreté peut être abordée de nombreuses façons. Les approches les plus courantes utilisent tantôt des mesures monétaires, tantôt des mesures non-monétaires de la pauvreté.

Chacune de ces techniques offre, en outre, le choix entre plusieurs variantes qui ont été documentées dans diverses études réalisées au CEPS/Instead depuis 1978.

Les analyses qui suivent reposent sur une approche monétaire et recourent, plus précisément, au Revenu Minimum Garanti (R.M.G.) pour définir un seuil de pauvreté de référence. Les résultats s'inscrivent donc dans le cadre d'une définition "légale" de la pauvreté.

La loi du 26.7.1986, instituant un R.M.G., prévoit, en effet, un barème précis auquel les ressources des différents types de "communautés domestiques" doivent être comparées. Lorsque ces ressources sont inférieures au revenu minimum prévu par la loi, un recours peut être introduit en vue d'obtenir un complément de revenu.

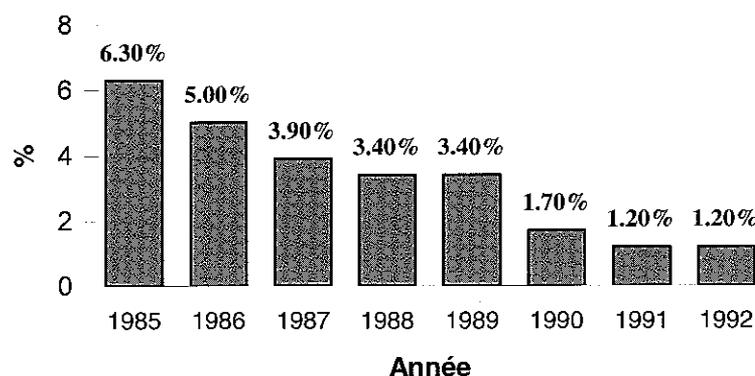
Compte tenu des conditions prévues par cette loi, nous calculons un revenu minimum théorique correspondant à chaque type de ménages<sup>1</sup>. Selon cette procédure, les ménages "pauvres" sont ceux dont le Revenu Disponible est inférieur à ce revenu minimum théorique.

### 2.2. Vers une éradication progressive de la pauvreté ?

Entre 1985 et 1992, la proportion de ménages pauvres a été divisée par cinq. En 1985, on dénombrait 6.3% de ménages vivant sous le seuil légal de pauvreté contre 1.2% en 1992.

<sup>1</sup> Cette opération tient principalement compte du nombre d'adultes, d'enfants à charge et de personnes impotentes constituant le ménage. Ce calcul présente une certaine réduction par rapport aux nombreuses autres dispositions prévues dans la loi R.M.G. L'application de ces dernières nécessite toutefois une étude sociale pour chaque demande, pratique qui dépasse évidemment les limites d'une étude comme la nôtre.

Graphique 2 / Pourcentage des ménages pauvres entre 1985 et 1992



Source : PSELL - CEPS/Instead

Cette réduction de la pauvreté est sans doute largement tributaire de l'entrée en vigueur de la loi R.M.G.. Mais l'impact de cette loi n'est pas le seul effet à devoir être pris en considération.

La loi R.M.G., votée en 1986, n'a pu produire son plein effet qu'à la suite d'une mise en oeuvre progressive. De ce fait, on estime que les premiers résultats de son application n'ont pu être perceptibles qu'en 1988.

Or, nous constatons que le fléchissement de la pauvreté a été amorcé bien avant cette date. Entre 1985 et 1987, le taux de pauvreté avait déjà diminué de 2.4 points et ce mouvement s'inscrivait tout à fait dans le courant de forte reprise économique enregistrée à cette époque.

A partir de 1988, la progression du niveau de vie des ménages est ralentie alors que le taux de pauvreté diminue encore de 0.5 point et reste stable l'année suivante. En 1989/1990, le taux de pauvreté connaît un nouveau recul important : il passe de 3.4 à 1.7%, tandis que le niveau de vie des ménages s'accroît au même rythme que celui observé au cours de l'année précédente. En fin de période, il perd encore un demi-point et semble se stabiliser à 1.2%.

Il est délicat de démêler, au sein de cette évolution, les effets propres à la hausse générale des revenus ou à l'application de la loi R.M.G.. Toutefois, on peut raisonnablement avancer que :

- ◆ cette dernière est intervenue dans un contexte économique plutôt favorable
- ◆ dont elle a, assurément, répercuté et renforcé les effets auprès des ménages les plus vulnérables en matière de bien-être économique.

Le maintien du taux de pauvreté à un niveau très bas en fin de période (1990-1992), alors que la croissance des revenus commence à marquer le pas, pourrait être interprété comme un signe supplémentaire du rôle important que tient, en tant que "stabilisateur", le programme R.M.G. auprès des ménages les plus exposés aux fluctuations du climat économique.

Les conséquences de cette évolution de la pauvreté peuvent être appréciées plus concrètement au niveau des groupes qui, sous ce rapport, présentaient un risque d'exposition élevé en 1985 (cf. tableau 8). Ce risque a été considérablement réduit pour :

- ◆ les personnes âgées vivant seules et les couples âgés,
- ◆ les personnes actives vivant seules,
- ◆ et, d'une manière générale, pour tous les ménages dont les moyens de subsistance dépendent principalement de la protection sociale.

Le risque de pauvreté, bien qu'atténué en 1992, demeure encore plus élevé pour :

- ◆ les familles monoparentales,
- ◆ les ménages dont la personne de référence est une femme, divorcée ou séparée de son conjoint.

**Tableau 8 / Pourcentage de ménages pauvres selon les caractéristiques de composition familiale et de la personne de référence (C.M.) - R.M.G. 1985 - 1992 (%)**

	1985	1992
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>6.3</b>	<b>1.2</b>
<b>1. TYPE DE MENAGES</b>		
⇒ pers. âgée* isolée	18.2	2.3
⇒ isolé actif**	8.3	2.6
⇒ 2 personnes âgées	12.9	1.8
⇒ 1 actif et 1 pers. âgée	9.0	(1.1)
⇒ autres (3 adultes...)	2.9	1.2
⇒ 2 actifs	3.7	0.6
⇒ 2 actifs et 1 enfant***	2.4	0.1
⇒ 2 actifs et 2 enfants	3.0	0.7
⇒ 2 actifs et 3 enf. et plus	6.3	1.0
⇒ 1 actif et 1 enfant	(7.1)	-
⇒ 1 actif et 2-3 enfants	(15.0)	(10.3)
* personne âgée : 65 ans et plus		
** actif : pers d'âge actif		
*** enfant : enfant à charge		
<b>2. SEXE DU CHEF DE MENAGE</b>		
	<b>1985</b>	<b>1992</b>
⇒ homme	4.6	0.8
⇒ femmes	12.5	2.6

**3. AGE DU CHEF DE MENAGE**

	<b>1985</b>	<b>1992</b>
⇒ 18 à 24 ans	(6.6)	(5.1)
⇒ 25 à 49 ans	3.0	1.1
⇒ 50 à 64 ans	5.8	1.1
⇒ 65 à 74 ans	15.3	1.7
⇒ 75 ans et +	13.5	1.0

**4. ETAT CIVIL DU CHEF DE MENAGE**

	<b>1985</b>	<b>1992</b>
⇒ marié(e)	11.7	1.6
⇒ célibataire	4.3	0.9
⇒ veuf/veuve	10.6	1.5
⇒ divorcé(e) / séparé(e)	6.4	2.8

**5. ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE**

	<b>1985</b>	<b>1992</b>
⇒ a un emploi	2.3	0.9
⇒ sans emploi	13.1	1.7
⇒ pensionné(e)/retraité(e)	10.3	0.7
▪ chômeur	(47.8)	-
▪ malade/invalidé	15.3	3.2
▪ autre (pension. de survie)	13.7	2.8

**6. NOMBRE D'APPORTEURS DE REVENU DANS LE MENAGE**

	<b>1985</b>	<b>1992</b>
⇒ aucun	15.7	2.3
⇒ un	3.3	1.2
⇒ deux	1.5	(0.1)
⇒ trois et plus	0.0	0.0

Source : PSELL - CEPS/Insead

Les chiffres entre parenthèses correspondent à de faibles effectifs.

**2.3. De la pauvreté des ménages à celle des personnes**

Vu que la pauvreté touche plus souvent des ménages de petite taille et, en particulier, des isolés, on ne sera guère étonné de découvrir que les pourcentages de personnes "pauvres" sont légèrement inférieurs à l'estimation calculée précédemment pour les ménages. Ainsi, en 1985, 5% de la population des individus vivaient sous le seuil de pauvreté contre 1.1% en 1992.

Tableau 9 / Proportions de personnes "pauvres"

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
%	5.0	3.7	3.1	2.4	2.3	1.3	1.0	1.1

Source : PSELL - CEPS/Instead

#### 2.4. La pauvreté constitue-t-elle, ou non, un état transitoire ?

L'examen des séries chronologiques permet de retracer l'évolution générale du taux de pauvreté mais ne nous apprend rien à propos du caractère plus ou moins permanent de l'état des personnes renseignées comme pauvres au cours d'une année donnée.

Pour éclairer cette dimension temporelle de la pauvreté, il est donc nécessaire de suivre régulièrement les mêmes personnes au cours d'une période plus longue.

Le tableau 10 dresse le bilan de ce type d'analyse appliqué auprès des personnes interrogées chaque année, entre 1985 et 1992, dans le cadre du programme PSELL (échantillon cylindré).

Tableau 10 / Répartition de l'échantillon cylindré des individus (1985-1992),  
selon le nombre d'années en situation de pauvreté

<i>Bilan général</i>		<i>Nombre d'années consécutives en situation de pauvreté</i>	
Période de pauvreté	%	Nombre d'années	%
▪ aucune	92.6	▪ aucune	92.6
▪ un an au plus	4.3	▪ une seule année	5.0
▪ deux ans sur huit	1.2	▪ 2 années consécutives	0.9
▪ trois ans	0.8	▪ 3 années consécutives	1.0
▪ quatre ans	0.5	▪ 4 à 7 années consécutives	0.5
▪ cinq à sept ans	0.7		
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Source : PSELL - CEPS/Instead

Selon nos estimations, 92.6% des personnes suivies n'ont jamais vécu, durant une année au moins, dans un ménage pauvre. Inversement, 7.4 % des cas suivis pendant 8 ans ont connu une période de pauvreté.

Cette proportion est aussi indicative de l'allure de la pauvreté dans notre pays au cours de la période étudiée : les cas de pauvreté temporaire (une année) sont deux fois plus fréquents que les cas de pauvreté durable (deux ans ou plus).

## NIVEAU DE VIE

Comme le montre le tableau 11, 67.6% des cas de pauvreté recensés s'inscrivent dans une période n'excédant pas une année alors que 32.4% des sujets concernés ont vécu au moins deux années consécutivement en situation de pauvreté.

Ces résultats indiquent donc que, dans le contexte actuel, la pauvreté persistante ne concerne qu'une infime minorité des cas suivis. Parmi les individus exposés à la pauvreté, moins de 7%<sup>1</sup> ont, en fait, connu une longue période de pauvreté (4 à 7 années consécutives). Aucun cas de pauvreté persistante tout au long des huit années d'observation n'a été identifié.

*Tableau 11 / Répartition des cas concernés selon pauvreté temporaire/durable  
(uniquement individus pauvres à un moment, entre 1985 et 1992)*

<i>Périodes</i>	<i>%</i>
▪ Pauvreté temporaire (1 an)	67.6
▪ deux années consécutives	11.8
▪ trois années consécutives	13.6
▪ quatre à sept années consécutives	6.9
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Source : PSELL - CEPS/Instead

### *EXTRAIT DE :*

*P. HAUSMAN, "Le revenu des ménages : Evolution de 1985 à 1992", ECO-CEPS n° 1/2, CEPS/INSTEAD, 1995.*

### *POUR EN SAVOIR PLUS*

*P. HAUSMAN, "L'évolution du niveau de vie des personnes au Luxembourg", Document PSELL n° 79, CEPS/INSTEAD, 1995.*

<sup>1</sup> Ce qui représente 0.5% de l'ensemble des cas suivis entre 1985 et 1992.

## 1985-1992 : L'ENDETTEMENT AU LUXEMBOURG

B. GAILLY

En 1992, la récession s'installe. La proportion des ménages endettés et le taux d'endettement des ménages luxembourgeois pris dans leur ensemble se stabilise après une longue période d'expansion.

Quels sont les moteurs de l'endettement<sup>1</sup> ? Qui supporte les taux d'endettement les plus élevés ?

### 1. EVOLUTION DU CONTEXTE ECONOMIQUE : 1985 - 1992

*Tableau 1 / Repères macro-économiques 1985-1992*

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
% de croissance du PIB aux prix du marché (prix : 85) (variations annuelles en %) <sup>(1)</sup>	2.9	4.8	2.9	5.7	6.7	3.2	3.1	1.8
Consommation des ménages (variations annuelles en %) <sup>(1)</sup>	2.7	2.6	5.0	3.9	3.9	4.0	6.5	1.7
Revenu mensuel net disponible des ménages (prix : 85) (variations annuelles en %) <sup>(2)</sup>		6.6	11.0	5.4	3.8	3.4	6.7	1.6

(1) Source : STATEC

(2) Source : PSELL 1985-1992, CEPS/L.

Après cinq années de croissance économique, les premiers signes d'un ralentissement se manifestent en 1990. La récession se poursuit en 1991 et s'accélère encore en 1992 (cf. P.I.B. **Tableau 1**).

**En 1992, la récession s'installe** : sur le plan international, la demande de biens diminue, les exportations et les importations de biens régressent. Par prudence et par manque de confiance dans une reprise rapide, les entreprises reportent les nouveaux investissements, la hausse des revenus ralentit et les ménages réduisent leur consommation (**Tableau 1**).

<sup>1</sup> Il est important de signaler que les considérations suivantes ne prennent pas en compte l'endettement par cartes de crédit, les nouveaux moyens de paiement électronique n'étant apparus qu'après la première vague de l'enquête PSELL.

## ENDETTEMENT

**Tableau 2 / Repères macro-économiques 1985-1992**  
(en francs constants, 1985)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Montants annuels des crédits immobiliers aux ménages (en millions Flux.) <sup>(3)</sup> (en francs constants, 1985)	/	14 948	18 568	22 244	27 176	29 841	34 936	35 434
Autorisations de bâtir (variations annuelles en %) <sup>(1)</sup>	12.7	-1.5	15.6	23.2	16.2	27.3	17.3	-3.1
Crédits hypothécaires : montant mensuel à rembourser (taux de croissance cumulé) <sup>(2)</sup>	100.0	100.9	110.7	124.3	136.7	148.0	172.4	164.3

(1) Source : STATEC

(2) Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

(3) Source : Rapport de la commission du bâtiment, mars 1993 (IML, CFEP).

Il s'agit des nouveaux crédits et non du cumul des crédits alloués d'années en années.

**En matière de logement**, les autorisations de bâtir connaissent une première accélération en 1988 et une seconde en 1990. Elles augmentent respectivement de 23.2% en 1988 et de 27.3% en 1990. Il s'ensuit que les montants annuels des crédits immobiliers concédés aux ménages voient pratiquement leur volume doubler entre 1989 et 1991 par rapport aux trois années précédentes.

En 1991, la flambée des prix des terrains à bâtir au Grand-Duché de Luxembourg explique que *le montant de la dette hypothécaire* des ménages connaît aussi une hausse spectaculaire : il augmente de 16.5% en un an alors que la croissance annuelle moyenne n'est que de 8% au cours des cinq années précédentes.

*Le taux* d'endettement hypothécaire de chaque ménage correspond au rapport entre le montant mensuel à rembourser et le montant du revenu mensuel net disponible.

Le montant à rembourser et les revenus des ménages ayant augmenté au même moment, il est logique d'observer que le taux d'endettement hypothécaire des ménages se trouve peu affecté par la hausse du montant à rembourser pour les emprunts hypothécaires.

**En 1992, les autorisations de bâtir régressent.** La croissance des montants annuels concédés aux ménages pour des crédits immobiliers commence à ralentir et, pour la première fois depuis 1985, l'indice du *montant mensuel à rembourser pour des investissements hypothécaires* recule de 172.4 à 164.3, soit - 4,7% (Tableau 2).

## ENDETTEMENT

**Tableau 3 / Repères macro-économiques 1985-1992**  
(en francs constants, 1985)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Crédits non-hypothécaires : montant mensuel à rembourser (taux de croissance cumulé)(1)	100.0	120.7	135.6	167.9	172.8	187.8	190.7	228.8

(1) Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

Par contre, le *montant mensuel moyen* que le ménage luxembourgeois doit rembourser en contrepartie des dettes qu'il a contractées **pour des biens de consommation reprend sa course** après deux années d'accalmie. Pour 100 francs remboursés chaque mois en 1985, chaque ménage luxembourgeois rembourse désormais, en moyenne, 228,8 Flux.

Dans le contexte de la très forte hausse des revenus qui s'est produite en 1991, les ménages ont commencé par investir massivement dans leur logement sans accroître sensiblement leurs dettes liées à l'acquisition de biens de consommation.

En 1992, la croissance économique du pays connaît un très net ralentissement mais les revenus des ménages n'en diminuent pas pour autant. Ils connaissent même encore une très légère croissance en valeur réelle (croissance après déduction de l'inflation).

Cette fois, les ménages reprennent plutôt la voie des crédits à la consommation (c'est-à-dire des crédits à plus court terme). Le montant mensuel moyen à rembourser chaque mois pour ces dettes augmente très sensiblement (**Tableau 3**).

Au total, on observe les phénomènes suivants :

- **La proportion des ménages endettés semble se stabiliser en 1992 (Tableau 4).**
- **Le taux d'endettement des ménages luxembourgeois pris dans leur ensemble**, après avoir atteint son plus haut niveau en 1991 (12,1% du revenu mensuel net disponible) **se stabilise** à 11,8% de leur revenu mensuel net disponible en 1992. Il continue donc à s'inscrire dans le canal ascendant qu'il forme progressivement depuis 1985 (**Tableau 4**).
- On verra par la suite qu'un phénomène nouveau apparaît en 1992. Jusqu'ici, les hausses de l'endettement des ménages luxembourgeois ont généralement pu être attribuées à l'augmentation de la proportion des ménages endettés bien plus qu'à l'augmentation du taux d'endettement des ménages endettés. Pour la première fois depuis 1985, l'endettement non-hypothécaire<sup>1</sup> augmente sous l'influence **des deux facteurs** : hausse de la proportion de ménages endettés et hausse de leur endettement.

<sup>1</sup>L'endettement à la consommation forme la plus grande partie de l'endettement non-hypothécaire.

## ENDETTEMENT

*Tableau 4 / Repères macro-économiques 1985-1992*

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Proportion de ménages endettés (taux de croissance cumulé) <sup>(1)</sup>	100.0	107.3	114.7	124.9	124.9	130.9	137.8	136.3
Taux d'endettement des ménages <sup>(1)</sup> (en francs constants, 1985)	9.0%	9.8%	9.2%	11.1%	10.7%	11.1%	12.1%	11.8%

(1) Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

### 2. LA PROPENSION A S'ENDETTER

*Tableau 5 / Proportions des ménages endettés en 1992  
selon les profils des ménages indépendamment du type de dette*

Profils des ménages	Nombre de ménages	dont: endettés en 1992	Répartition(*) du revenu selon ses origines		
			travail	retraite	invalidité
1. Revenus du travail < 80 000 Flux. pas d'enfants	111	55.1%	97.4%	0.0%	0.0%
2. Revenus du travail > 80 000 Flux. pas d'enfants	230	85.2%	97.6%	0.0%	0.0%
3. Rev. du trav., Alloc. familiales non-proprétaires	108	69.7%	90.8%	0.0%	0.0%
4. Rev. du trav., Alloc. familiales propriétaires; C. M. <sup>1</sup> > 39 ans	204	79.7%	90.8%	0.0%	0.0%
5. Rev. du trav., Alloc. familiales propriétaires; C.M. < 40 ans	194	91.5%	91.3%	0.0%	0.0%
6. Rev. du trav., Pensions, All. fam.	172	78.3%	62.4%	15.9%	8.6%
7. Rev. du trav., Pensions, C.M. < 60 ans	150	66.2%	64.9%	19.8%	13.1%
8. Rev. du trav., Pensions, C.M. > 59 ans	243	26.5%	32.4%	58.6%	3.6%
9. Pensions, C.M. < 65 ans	144	32.8%	0.0%	62.7%	24.3%
10. Pensions, C.M. > 64 ans	301	9.1%	0.0%	89.7%	0.6%
<b>Total échantillon</b>	<b>1856</b>	<b>56.3%</b>	<b>57.9%</b>	<b>30.1%</b>	<b>4.3%</b>

Source : PSELL 1992, CEPS/I.

\* Le total n'est pas égal à 100% parce que toutes les sources ne sont pas prises en compte.

La propension à s'endetter, d'une manière générale, varie selon trois grandes catégories de ménages (**Tableau 5**).

<sup>1</sup> C.M. = Chef de Ménage.

1. Les ménages qui n'ont pas ou plus d'enfant en âge de scolarité et dont le revenu mensuel net disponible est composé quasi exclusivement de revenus provenant de leur travail : dans cette catégorie, c'est **le montant du revenu mensuel net disponible** qui favorise l'endettement.
2. Les ménages qui ont des enfants et qui disposent donc d'allocations familiales en plus de leurs revenus professionnels : dans cette catégorie, c'est le fait d'être **propriétaire et plus jeune** qui favorise la propension à s'endetter.
3. Enfin, lorsque les revenus du travail ne représentent qu'une partie des revenus, parce que des pensions ou d'autres transferts publics entrent dans la composition des revenus, la propension des ménages à s'endetter diminue en même temps que **l'importance relative des revenus du travail** dans la composition du revenu total. Cette dernière observation est assez logique. Les organismes financiers n'accordent pas de nouveaux prêts hypothécaires aux personnes qui vivent uniquement d'une pension.

L'endettement hypothécaire et l'endettement lié à la consommation ne concernent donc pas au même titre toutes les catégories de ménages. Il est plus pertinent d'analyser séparément leur dynamique propre.

### 2.1. Investir dans son logement : âge, génération et période

La propension à investir dans son logement dépend de trois facteurs distincts : l'âge, la génération et la période.

*Tableau 6 / L'endettement par un crédit hypothécaire :  
effets de période, d'âge et des générations*

<i>Profils des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>dont : endettés en 1992</i>	<i>endettés en 1985</i>
1. C.M. pas propriétaire de la résidence principale	425	8.6%	0.0%
2. C.M. < de 50 ans propriétaire, sans travail	75	31.1%	19.1%
3. C.M. 65 ans et + propriétaire	357	1.8%	1.6%
4. C.M. 58 à 64 ans propriétaire	233	12.1%	7.3%
5. C.M. 51 à 57 ans travaille, propriétaire	145	30.4%	23.3%
6. C.M. 44 à 50 ans travaille, propriétaire	194	65.9%	47.4%
7. C.M. 37 à 43 ans travaille, propriétaire	206	<b>71.3%</b>	<b>71.6%</b>
8. C.M. 30 à 36 ans travaille, propriétaire	156	85.4%	78.2%
9. C.M. < 30 ans travaille, propriétaire	64	95.1%	78.9%
<b>Total échantillon</b>	<b>1 856</b>	<b>32.7%</b>	<b>23.9%</b>

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

### ***L'effet de l'âge***

*L'influence de l'âge s'observe en comparant des ménages identiques, appartenant à une même génération, à deux moments de leur vie : on observe ainsi que les ménages âgés de moins de 30 ans en 1985 sont plus souvent endettés en 1992, lorsqu'ils sont âgés de 30 à 36 ans (78,9% en 1985 et 85,4% en 1992). C'est la période de la vie d'un ménage au cours de laquelle il investit le plus souvent en vue d'acquérir son logement.*

La génération âgée de 30 à 36 ans en 1985 et toutes les générations plus âgées à cette époque voient ensuite la proportion de leurs ménages endettés par des crédits hypothécaires diminuer en 1992 (78,2% en 1985 et 71,3% en 1992 pour la génération des 30 à 36 ans en 1985 ; 71,6% en 1985 et 65,9% en 1992 pour la génération des 37 à 43 ans en 1985) (**Tableau 6**). Après la période des investissements, vient progressivement la période des remboursements et du désendettement.

Il est important d'insister, ici, sur le fait que les effets de l'âge ne se mesurent pas en comparant des *ménages différents ayant des âges différents au même moment* puisque, dans ce cas, on confondrait des "âges différents" avec des "ménages différents".

### ***L'effet "génération"***

Les effets liés aux générations se mesurent en comparant des *générations différentes* qui ont eu le même âge à deux époques différentes.

Chaque génération se caractérise par le fait qu'elle peut avoir connu des événements spécifiques en tant que génération à des âges donnés et qu'à ce titre elle peut se distinguer de toute autre génération.

Cette comparaison s'avère particulièrement intéressante dans ce cas-ci. En effet, on observe systématiquement que chaque génération se retrouve plus souvent endettée que la génération qui l'a précédée au même âge, 7 ans plus tôt.

Il existe pourtant *une exception importante* : les chefs de ménages nés entre 1949 et 1955. Ils ont eu 25 ans entre 1974 et 1980, soit durant la longue période de crise économique. Ils sont âgés de 37 à 43 ans en 1992. *Ils forment la seule génération qui ne soit pas plus souvent endettée que la génération qui l'a précédée au même âge en 1985* (**Tableau 6**).

Cette génération a été marquée plus que les autres par cette période d'inflation galopante, de taux d'intérêts prohibitifs et d'instabilité économique. La crise est intervenue dans leur cycle de vie précisément au moment où les ménages s'endettent le plus souvent.

Ils ont différé le moment d'acquérir leur logement si bien qu'en 1985, lorsqu'ils avaient 30 à 36 ans, ils se sont retrouvés aussi souvent endettés que les ménages plus jeunes, âgés de moins de 30 ans (respectivement, 78,2% et 78,9%, en 1985) (**Tableau 6**).

### ***L'effet de "période"***

Cet effet ne se confond ni avec les effets liés à l'âge, ni avec l'effet lié aux générations même si la plupart des générations sont porteuses à des degrés divers de certaines marques de l'évolution générale qui a caractérisé une période.

En 1985, moins d'un ménage sur quatre remboursait un emprunt hypothécaire. En 1992, un ménage sur trois se retrouve dans cette situation (**Tableau 6**). On peut certainement y voir un "signe du temps" : toute cette période se caractérise par un accroissement vigoureux de la richesse du pays et, en particulier, par une hausse considérable du revenu et du pouvoir d'achat des ménages qui avaient longtemps stagné sous l'effet de la crise économique des années 70 et du début des années 80<sup>1</sup>.

Ces effets de période ne sont pas sans affecter le groupe particulier des chefs de ménages de moins de cinquante ans qui se trouvent sans travail. Ils ne forment sans doute pas un grand groupe mais la probabilité qu'ils se soient endettés pour acquérir leur logement a presque doublé en 7 ans (**Tableau 6**). Ce phénomène reflète bien la tendance générale qui a prévalu au cours de ces dernières années. L'accès à la propriété constitue presque une évidence indépendante des perspectives professionnelles de chacun.

On notera encore le développement d'un phénomène de cohabitation entre un chef de ménage qui n'est pas propriétaire du logement et une personne (ou un ménage) qui est toujours tenue de rembourser un emprunt hypothécaire. *C'est l'évolution de la composition des ménages* au fil des années qui a entraîné des évolutions distinctes des deux critères qui définissent le chef de ménage : la personne qui apporte les revenus les plus élevés au ménage n'est plus nécessairement le propriétaire du logement.

## 2.2. S'endetter pour des biens de consommation : nombre d'emplois et période

*Tableau 7 / Profils des ménages endettés  
par des crédits non-hypothécaires*

<i>Profils des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>dont :</i>	
		<i>endettées en 1991</i>	<i>endettés en 1985</i>
1. Pas d'emploi dans le ménage	583	10.8%	2.5%
2. 1 emploi dans le ménage	776	43.1%	27.8%
3. 2 emplois dans le ménage	393	70.3%	44.2%
4. 3 emplois et plus dans le ménage	104	81.6%	49.2%
<b>Total échantillon</b>	<b>1856</b>	<b>40.8%</b>	<b>25.4%</b>

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

### *L'effet de période*

La propension des ménages à s'endetter en vue d'acquérir sans délai des biens de consommation durables ou non-durables subit le même effet de période que les investissements pour le logement. En 1985, 25,4% des ménages étaient endettés pour des biens de consommation. En 1992, cette proportion est passée à 40,8% (**Tableau 7**).

<sup>1</sup> Cf. P. Hausman "Evolution des revenus des ménages 1985-1990" Document PSELL N°56, CEPS/Instead, Février 1994, et plus particulièrement les graphiques 3 et 4 qui retracent l'évolution des revenus depuis 1978.

Si la mode des achats à crédit a pu se répandre, ce n'est pas sans raison. D'une part, depuis 1985 l'accroissement de la richesse du pays se traduit pratiquement en hausses de revenus pour les ménages : en 1992, les ménages avec un emploi sont aussi souvent endettés que les ménages avec deux emplois en 1985. D'autre part, l'avenir peut être envisagé avec d'autant plus de sérénité que plusieurs personnes ont un emploi dans le ménage : la probabilité qu'un ménage s'engage dans des dettes non-hypothécaires s'élève en fonction du nombre d'emplois dans le ménage (**Tableau 7**).

**Le nombre d'emplois**

Le nombre d'emplois est un facteur plus discriminant que *le nombre de revenus* ou que *le montant du revenu mensuel net disponible*. Ceci se comprend assez bien lorsqu'on observe la nature des biens pour lesquels les ménages s'endettent le plus souvent.

**Tableau 8 / Classement des emprunts à la consommation par ordre de fréquence décroissant (\*)**

Type d'emprunt	Fréquence (%)				
	1985	1987	1989	1991	1992
1. Voiture	13.8%	17.6%	23.6%	24.5%	25.6%
2. Meubles	5.3%	4.3%	5.0%	5.8%	5.8%
3. Electro-ménager	1.4%	1.4%	1.6%	1.9%	1.0%

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

(\*) Les financements liés au logement et les emprunts à caractère professionnel ne sont pas pris en compte.

Le nombre de revenus et le montant des revenus ne dépendent pas seulement des revenus du travail. Ils peuvent provenir d'autres sources : revenus du capital, prestations familiales, pensions de retraite et autres revenus de remplacement.

Lorsque le nombre de revenus et leur montant proviennent du travail, le ménage doit assumer certaines charges dont il se dispenserait si ces revenus n'exigeaient pas que ses membres se rendent sur leur lieu de travail. Lorsque le mari, son épouse et un enfant travaillent, il est rare qu'ils travaillent tous au même endroit et selon des horaires identiques.

Il est donc logique que la multiplication des emplois dans un ménage augmente sa probabilité de s'endetter pour l'achat d'une voiture : plus d'un ménage luxembourgeois sur quatre rembourse ce type d'emprunt et sur l'ensemble des contrats de crédit non-hypothécaires, près de 2 sur 3 servent à rembourser l'achat d'une voiture.

L'achat de meubles ou d'appareils électroménagers à crédit représentent peu de chose à côté de l'endettement pour l'achat de voitures (**Tableau 8**).

La fréquence de l'achat de voitures à crédit a pratiquement doublé entre 1985 et 1992 (**Tableau 8**). Ceci explique largement l'accroissement de la proportion de ménages endettés par des crédits à la consommation durant cette période (**Tableau 7**).

### 2.3. La propension à cumuler les emprunts : un temps d'arrêt

La distinction entre les emprunts hypothécaires et les emprunts sans hypothèque correspond davantage aux pratiques des ménages qu'à une réalité juridique.

Les crédits à la consommation sont réglementés par une loi spécifique de 1993<sup>1</sup>. Les contrats de crédit destinés à la rénovation ou à l'amélioration du logement ne relèvent pas de cette loi. Les contrats liés à une activité professionnelle ne sont pas davantage visés.

Or, il arrive souvent qu'un ménage passe un contrat de crédit destiné à améliorer son logement sans recourir à un emprunt hypothécaire. Inversement, un jeune ménage peut effectuer un emprunt hypothécaire dont le montant ne couvrira pas seulement le coût du bâtiment mais aussi d'autres dépenses prévisibles (électroménager, vacances). Ce genre de pratique est particulièrement astucieux lorsque les taux d'intérêts à long terme sont moins élevés que les taux à court terme. Pour les mêmes produits ou services, d'autres ménages auront recours à des crédits à la consommation dont le coût sera plus élevé.

Il serait donc caricatural d'assimiler "crédit hypothécaire et investissement dans le logement" ou "crédit sans hypothèque et crédit à la consommation". Il serait aussi aventureux de prétendre que l'on peut discerner de manière claire et distincte les emprunts privés et les emprunts professionnels.

La distinction que nous avons adoptée nous paraît plus *pertinente*, c'est à dire *plus cohérente avec les objectifs de notre étude*, qu'une distinction strictement juridique, parce qu'elle s'appuie sur la pratique des ménages et donne *la priorité au type de contrat* plutôt qu'à la destination spécifique (et hypothétique) de l'emprunt.

La très grande variabilité des taux hypothécaires selon les institutions et la durée des remboursements en font une pratique très différente des emprunts non-hypothécaires.

**Tableau 9 / Répartition des ménages selon leur type d'endettement**

<i>Type d'endettement</i>	<i>Fréquences (%)</i>				
	1985	1987	1989	1991	1992
1. Pas d'endettement	58.7%	52.5%	48.4%	43.1%	43.7%
2. Emprunt hypothécaire <i>exclusivement</i>	15.9%	16.6%	13.9%	16.8%	15.5%
3. Crédit non-hypothécaire <i>exclusivement</i>	17.4%	21.2%	22.1%	22.6%	23.5%
4. Emprunt hypothécaire et non-hypothécaire	8.0%	9.7%	15.6%	17.5%	17.3%
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

<sup>1</sup> Memorial A-N°66, 24 août 1993, pp. 1181 - 1184.

On peut ainsi distinguer quatre grands types de pratiques selon que le ménage n'est lié par aucun emprunt, est lié uniquement par un emprunt hypothécaire, uniquement par un ou plusieurs emprunts non-hypothécaires ou encore par les deux types de contrats.

Jusqu'en 1987, la majorité des ménages luxembourgeois n'avait pas de dette et moins d'un ménage sur dix cumulait les deux types de dettes (**Tableau 9**).

La situation bascule ensuite : la majorité des ménages rembourse des dettes et la pratique du cumul des emprunts devient plus fréquente que l'emprunt hypothécaire exclusif. Nous avons parlé à cette époque d'une "vague d'endettement".

Elle se poursuit jusqu'en 1991 : 56,9% des ménages sont endettés et la pratique du cumul des emprunts a connu un taux de croissance de plus de 100% depuis 1985 (17,5% des ménages en 1991 pour 8% en 1985) (**Tableau 9**).

La situation ne se modifie pas en 1992.

On observe toutefois une exception : la proportion des ménages endettés uniquement par des crédits à la consommation continue inexorablement à progresser en 1992. Depuis 7 ans, le mouvement se diffuse lentement mais sûrement : cette pratique touchait 17,4% des ménages en 1985, elle touche 23,5% des ménages en 1992 (**Tableau 9**).

Par opposition, pendant la même période, la proportion des ménages endettés uniquement par des crédits hypothécaires est restée très stable. L'endettement hypothécaire n'a progressé que dans le cadre des emprunts multiples, combinant les deux types de contrats.

Mais l'extension de l'endettement par la diffusion de la pratique du cumul **marque un temps d'arrêt en 1992**.

### 3. LES TAUX D'ENDETTEMENT

#### 3.1. Le taux d'endettement des ménages endettés aurait plutôt diminué

Le taux d'endettement d'un ménage se mesure en rapportant le montant mensuel à rembourser au revenu mensuel net disponible du ménage. Calculé sur l'ensemble des ménages luxembourgeois, ce taux d'endettement semble avoir augmenté : 11,8% du revenu mensuel net disponible en 1992 pour 9% en 1985.

*Tableau 10 / Vue générale sur l'endettement, fréquences et taux*

	1985	1987	1989	1991	1992
Proportion de ménages endettés	41.3%	47.5%	51.6%	56.9%	56.3%
Leur taux d'endettement	21.8%	19.5%	20.7%	21.3%	21.1%

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

Mais cette évolution d'ensemble tient à la multiplication des ménages endettés (56,9% en 1991 pour 41,3% en 1985) et non à une hausse du taux d'endettement des ménages endettés (21,8% du revenu mensuel net disponible des ménages endettés en 1985 pour 21,3% en 1991). La multiplication des ménages endettés entraîne une diminution du nombre de

## ENDETTEMENT

ménages sans dette qui produit à son tour, mécaniquement, une augmentation du taux d'endettement moyen de l'ensemble de la population (**Tableau 10**).

En 1992, la progression des ménages endettés et des taux d'endettement marquent un temps d'arrêt et ce phénomène s'observe surtout en matière d'emprunts hypothécaires.

*Tableau 11 / Crédits hypothécaires, fréquences et taux*

	1985	1987	1989	1991	1992
Proportion des ménages endettés	23.9%	26.3%	29.5%	34.3%	32.7%
Leur taux d'endettement	18.5%	16.3%	16.5%	16.9%	16.4%

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

En 1985, 23.9% des ménages ont une dette hypothécaire. Ils sont 34.3% en 1991 mais ils ne sont plus que 32,7% en 1992. Leur taux d'endettement moyen a plutôt diminué : 18.5% en 1985 et 16.4% de leur revenu disponible en 1992 (**Tableau 11**).

En matière de dettes non-hypothécaires, la proportion de ménages endettés poursuit sa lente progression et leur taux d'endettement semble remonter peu à peu vers les sommets des années 80 (**Tableau 12**).

*Tableau 12 / Crédits non-hypothécaires, fréquences et taux*

	1985	1987	1989	1991	1992
Proportion des ménages endettés	25.4%	30.9%	37.7%	40.1%	40.8%
Leur taux d'endettement	17.9%	16.1%	15.5%	15.0%	15.9%

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

*Tableau 13 / Cumul des emprunts, fréquences et taux*

	1985	1987	1989	1991	1992
Proportion des ménages endettés	8.0%	9.7%	15.6%	17.5%	17.3%
Leur taux d'endettement	32.2%	25.5%	28.8%	28.6%	26.6%

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

La proportion de ménages cumulant les deux types d'emprunts a doublé depuis 1985 mais elle ne progresse plus en 1992. Leur taux moyen d'endettement qui stagnait autour de 28% depuis 1989 affiche pour la première fois un recul assez net : il ne représente plus que 26,6% de leur revenu (**Tableau 13**).

3.2. Qui est le plus endetté par des emprunts hypothécaires ?

Tableau 14 / Taux d'endettement hypothécaire selon les profils des ménages

<i>Profils des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Taux d'endettement en 1992</i>	<i>Revenu net disponible</i>	<i>Revenu disponible par U.C.</i>
1. C.M. <30 ans, travaille, pas de crédit consommation	32	27.7%	78439	55445
2. Ménages non-familiaux	47	25.6%	77872	73722
3. C.M. <30 ans, travaille pas de crédit consommation	29	19.0%	112268	61025
4. C.M. 30 à 36 ans, travaille pas de crédit consommation	61	18.1%	114395	55263
5. C.M. 30 à 36 ans, travaille a des crédits consommation	72	16.2%	134358	64434
6. C.M. 37 ans et plus, pas de crédit consommation	157	15.7%	133694	52342
7. C.M. 37 ans et plus a des crédits consommation	208	12.5%	165044	64161
<b>Total</b>	<b>608</b>	<b>16.4%</b>	<b>134292</b>	<b>60369</b>

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

*L'âge du chef de ménage*

Parmi les ménages qui supportent une dette hypothécaire, les plus endettés sont surtout les **jeunes ménages** et les ménages non-familiaux (qui sont surtout formés de **personnes isolées**).

Viennent ensuite les ménages de 30 à 36 ans qui travaillent et enfin les ménages plus âgés, que le chef du ménage travaille ou non. Plus les ménages avancent en âge plus le poids de leurs investissements dans leur logement s'allège. Les revenus tendent généralement à s'élever avec l'âge (**Tableau 14**).

Les ménages sans dette de consommation sont un peu plus endettés sur le plan hypothécaire que les ménages ayant des dettes de consommation. Il existe donc un phénomène d'interaction entre les deux types d'emprunt (**Tableau 14**).

*Les ménages d'isolés*

Les ménages d'isolés présentent un taux d'endettement hypothécaire assez élevé (25,6%). Leur revenu mensuel net disponible est parmi les plus faibles mais leur pouvoir d'achat est, en moyenne, le plus élevé. Un tiers d'entre eux sont des personnes retraitées qui arrivent au terme de leurs remboursements. Les deux autres tiers sont des actifs de 25 à 50 ans qui n'ont aucune autre personne à charge.

### 3.3. Qui est le plus endetté par des emprunts non-hypothécaires ?

#### *Les locataires sans enfant*

Les ménages les plus endettés en matière non-hypothécaire sont des locataires. Ils n'investissent pas dans leur logement mais ils doivent payer leur loyer. Le poids de leurs dettes pour des biens de consommation peut s'élever davantage lorsqu'ils n'ont pas d'enfant à charge (**Tableau 15**).

*Tableau 15 / Taux d'endettement non-hypothécaire selon les profils des ménages*

<i>Profils des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Taux d'endettement en 1992</i>
1. C.M. locataire, sans enfant	113	22.2%
2. C.M. locataire avec enfants	79	15.2%
3. C.M. prop.sous hypothèque	301	12.3%
4. C.M. propriétaire, sans enfant	194	15.4%
5. C.M. propriétaire avec enfants	70	23.1%
<b>Total</b>	<b>758</b>	<b>15.9%</b>

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

#### *Les propriétaires avec enfants*

Le phénomène inverse s'observe chez les propriétaires qui ont terminé de rembourser leur emprunt hypothécaire. Ils ont encore des enfants. Ils sont plus jeunes et plus souvent actifs que les propriétaires n'ayant plus d'enfant. La disparition de toute contrainte financière à long terme permet à ces ménages encore actifs de consacrer une part plus importante de leurs revenus à l'acquisition de biens de consommation par voie d'endettement.

Les locataires sans enfant et les propriétaires ayant des enfants ont deux points communs : ils sont encore actifs et ne cumulent jamais des dettes à long terme et la charge d'enfants. Ils peuvent donc s'engager davantage dans des dettes à court terme.

### 3.4. Le taux d'endettement et le cumul des emprunts

Le cumul des types d'emprunt fait monter le taux d'endettement à 26,6% du revenu disponible contre 18,9% en cas d'endettement exclusif par un emprunt hypothécaire et 18,4% en cas d'endettement exclusif par des dettes de consommation (**Tableau 16**).

Le cumul des deux types d'emprunt double la probabilité qu'un ménage rembourse chaque mois plus de 30% de son revenu : 27,5% en cas de cumul des deux types d'emprunt pour 14,3% dans celui d'endettement exclusif par un emprunt hypothécaire et 11,4% en cas d'endettement exclusif par des dettes de consommation (**Tableau 17**). Mais, fait intéressant, parmi les ménages qui cumulent les deux types d'emprunt, ce sont encore les ménages d'isolés qui supportent la plus lourde charge : 37.2% de leur revenu disponible contre 26.6% pour l'ensemble des ménages qui cumulent les deux types de dettes (**Tableau 18**).

Ces ménages sont peu nombreux<sup>1</sup>. Leur situation a déjà été évoquée à propos de l'endettement hypothécaire et le groupe de ménages d'isolés qui cumulent les deux types

<sup>1</sup> Ce groupe comprend quelques cas de parents isolés avec enfants à charge mais ils sont trop peu nombreux pour influencer les résultats et il est impossible d'en tirer une conclusion fiable.

## ENDETTEMENT

d'emprunt présente des caractéristiques similaires : leur revenu mensuel net disponible est, en moyenne, le plus faible mais leur pouvoir d'achat est nettement supérieur au pouvoir d'achat des familles nucléaires avec enfants ou des ménages de type clanique (au moins trois adultes).

*Tableau 16 / Taux d'endettement par ménage endetté selon le type d'endettement (%)*

<i>TYPE D'ENDETTEMENT</i>	<i>Taux d'endettement moyen par ménage endetté</i>				
	<b>1985</b>	<b>1987</b>	<b>1989</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>
1. Crédit hypothécaire <i>exclusivement</i>	18.8	18.1	17.2	18.6	18.9
2. Crédit non-hypothécaire <i>exclusivement</i>	19.5	17.8	17.3	17.6	18.4
3. Crédit hypothécaire et crédit non hypothécaire	32.2	25.5	28.8	28.6	26.6

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

*Tableau 17 / Proportion des ménages endettés pour plus de 30% de leur revenu disponible selon la structure de leur dette (%)*

<i>TYPE D'ENDETTEMENT</i>	<i>Proportion de ménages endettés pour plus de 30 % de leur revenu disponible</i>				
	<b>1985</b>	<b>1987</b>	<b>1989</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>
1. Crédit hypothécaire <i>exclusivement</i>	15.3	10.6	8.7	13.5	14.3
2. Crédit consommation <i>exclusivement</i>	11.7	13.6	10.7	10.5	11.4
3. Crédit hypothécaire et crédit non hypothécaire	39.8	27.3	33.9	32.7	27.5

Source : PSELL 1985-1992, CEPS/I.

*Tableau 18 / Taux d'endettement des ménages cumulant les types de dettes selon la structure du ménage*

<i>Structure du ménage</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>leur taux d'endettement en 1992</i>
1. Ménages d'isolés	27	37.2%
2. Famille nucléaire sans enfant	62	29.4%
3. Famille nucléaire avec enfants	168	26.2%
4. Famille clanique	64	20.4%
<b>Total</b>	<b>321</b>	<b>26.6%</b>

Source : PSELL 1992, CEPS/I.

### EXTRAIT DE :

**B. GAILLY, "1985-1992 : L'endettement au Luxembourg", Document PSELL n° 75, CEPS/INSTEAD, 1995.**

**MODES DE VIE  
ET BUDGETS  
DES MENAGES**

*Equipement*

*Consommation*

*Comportements de dépenses*



## TYPOLOGIE DES COMMUNES SELON LE TAUX D'EQUIPEMENT DES MENAGES

F. BERGER

Le recensement de la population constitue, à côté d'autres enquêtes (comme le PSELL, Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg") un instrument permettant de connaître un certain nombre d'informations sur l'équipement des ménages en biens durables et en véhicules.

Dans le questionnaire relatif au recensement de la population de 1991, le chapitre réservé à l'équipement des ménages en biens durables portait sur les biens suivants : téléphone, télévision, magnétoscope, chaîne haute-fidélité, ordinateur, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur. Par ailleurs, en matière de véhicules, il était posé la question suivante : "Le ménage dispose-t-il d'une ou plusieurs voiture(s) de tourisme ?"

A l'échelle nationale, le tableau 1 souligne le taux d'équipement des ménages par biens et, dans la mesure du possible, permet une comparaison entre les taux d'équipement de 1981 et de 1991.

*Tableau 1 / Taux d'équipement des ménages  
en 1981 et en 1991*

	1981		1991	
	<i>Nbre de ménages équipés</i>	<i>Taux d'équipement (%)</i>	<i>Nbre de ménages équipés</i>	<i>Taux d'équipement (%)</i>
Téléphone	110 813	87,66	132 658	93,64
Télévision	122 470	96,89	134 878	95,21
Magnétoscope	/	/	63 717	44,98
Chaîne haute-fidélité	/	/	66 371	46,85
Ordinateur	/	/	18 328	12,94
Lave-linge	111 968	88,58	128 854	90,96
Réfrigérateur	122 577	96,97	136 984	96,69
Congélateur	70 300	55,62	96 857	68,37
Lave-vaisselle	29 322	23,20	59 650	42,11
Aucune voiture de tourisme	35 737	28,27	33 851	23,89
Une voiture de tourisme	68 686	54,34	68 749	48,53
Deux voitures de tourisme	19 364	15,32	33 264	23,48
Trois voitures de tourisme et plus	2 616	2,07	5 802	4,10
<b>Nombre de ménages considérés</b>	<b>126 403</b>		<b>141 666</b>	

Source : STATEC, Recensements de la Population de 1981 et 1991

## UNE TYPOLOGIE DES COMMUNES EN 5 CLASSES

La typologie communale selon le taux d'équipement des ménages est le résultat :

- 1) d'une analyse en composantes principales de la matrice des 118 communes et des 13 variables (% de ménages disposant du téléphone, % de ménages équipés d'une télévision, % de ménages équipés d'un magnétoscope, % de ménages possédant trois voitures ou plus, etc) ;
- 2) d'une classification ascendante hiérarchique des scores factoriels des communes sur les quatre premiers axes dégagés de l'analyse en composantes principales. Cette classification rassemble des communes qui sont à la fois proches les unes des autres et les plus différentes possible des autres communes.

⇒ **Première zone** : *taux d'équipement des ménages très soutenu*. Cette zone comprend les communes de la deuxième, voire de la troisième couronne autour de la capitale. Il s'agit de communes dont le développement est récent. Le très fort taux d'équipement en biens de loisirs (chaîne haute-fidélité, magnétoscope, ordinateur), la part importante de ménages disposant d'un lave-vaisselle, ainsi que le nombre élevé de véhicules par ménage caractérisent cette zone.

⇒ **Deuxième zone** : *taux d'équipement des ménages soutenu*. Cette zone comprend des communes qui jouent le rôle d'interface entre la capitale et la zone périurbaine (Walferdange, Hesperange, Sandweiler et Steinsel), les communes qui jouent le rôle d'interface entre la zone périurbaine et la zone rurale (communes du canton de Mersch essentiellement) et enfin, les communes qui jouent le rôle d'interface entre la zone périurbaine et les villes du bassin minier. Cette zone se caractérise par un taux d'équipement relativement élevé pour l'ensemble des biens, toutefois ces taux sont légèrement inférieurs aux taux rencontrés dans la première zone.

⇒ **Troisième zone** : *retard en équipement de base*. Cette zone regroupe l'ensemble des villes à l'exception de Luxembourg-Ville. Cette classe se distingue par un nombre moyen de véhicules par ménage largement inférieur aux autres communes. Par ailleurs, les taux d'équipement des ménages en congélateur, lave-vaisselle et lave-linge sont parmi les plus bas du pays.

⇒ **Quatrième zone** : *le confort pratique d'abord*. Cette zone englobe des communes du Nord du pays, de nombreuses communes du canton de Redange, ainsi que de nombreuses communes de l'Est du pays. Cette zone se distingue par un taux d'équipement de biens de loisirs (magnétoscope, chaîne haute-fidélité et ordinateur) très faible. Par contre, ces communes connaissent un taux d'équipement en congélateurs indépendants des plus élevés du pays.

⇒ **Cinquième zone** : *retard significatif du taux d'équipement des ménages*. Cette zone comprend des communes rurales qui se situent pour l'essentiel dans le nord du pays, ainsi que la capitale. Cette zone se distingue par un taux d'équipement des ménages en biens courants (téléphone, réfrigérateur, lave-linge) des plus bas du pays, ainsi que par un faible taux d'équipement des ménages en biens de loisirs.

La carte de la typologie des communes selon le taux d'équipement des ménages nous montre des zones relativement homogènes bien qu'aucune contrainte de contiguïté n'ait été prise en

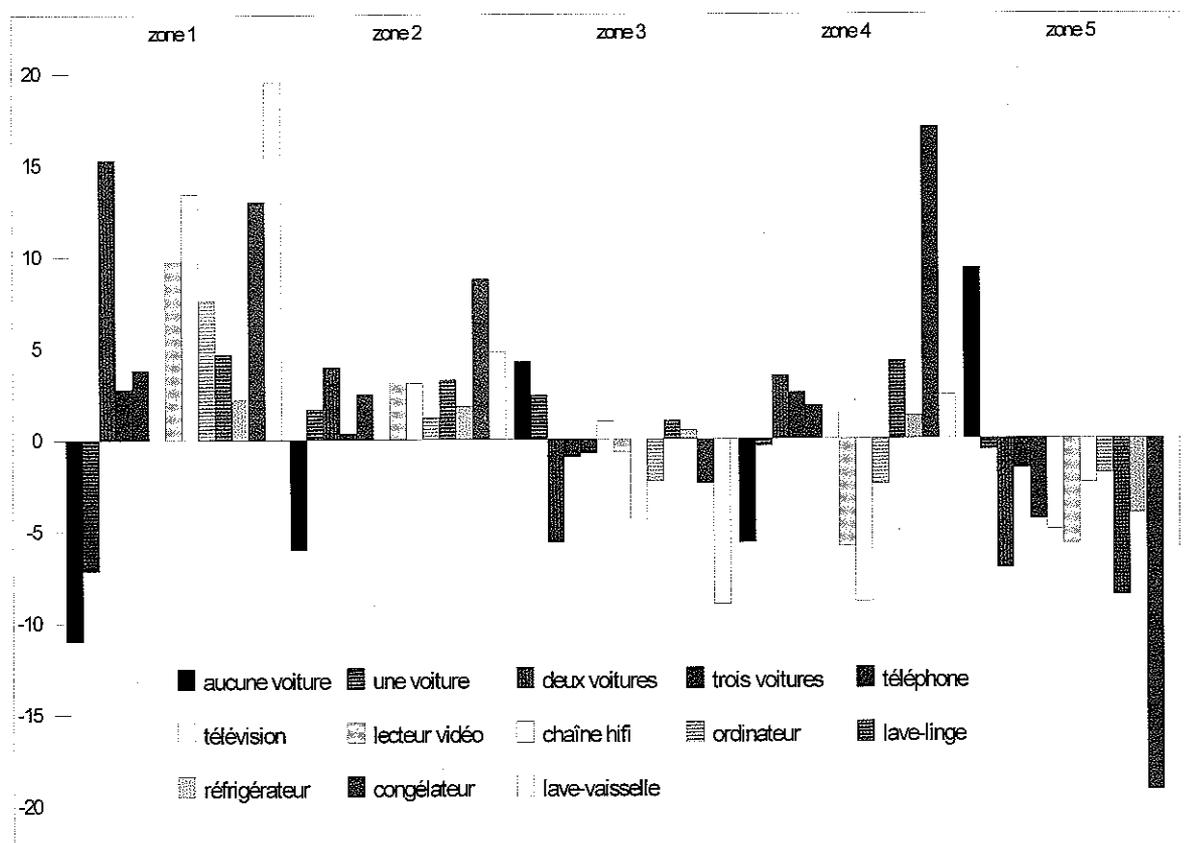
## EQUIPEMENT

considération. On y distingue correctement les communes urbaines, rurales, périurbaines et les communes tampons. Par ailleurs, le graphique 1 précise pour chaque zone l'écart au profil moyen (taux d'équipement national) des différents biens d'équipement.

Par extension, la lecture de cette carte nous renseigne sur d'autres caractéristiques socio-économiques communales. Une analyse en régression multiple pas à pas a montré qu'une très grande part (89,4 %) de la variation du coefficient d'équipement des ménages par commune<sup>1</sup> est expliquée par un ensemble de variables socio-économiques communales. Ainsi, la part des employés privés dans la population active explique à elle seule 64 % de la variation du taux d'équipement.

Dans une moindre mesure, mais somme tout importante, le poids des ménages d'isolés, la part des fonctionnaires internationaux et nationaux, enfin le nombre de jeunes de moins de 20 ans pour une personne de plus de 65 ans expliquent les 25 % restant de la variation du coefficient d'équipement des ménages par commune.

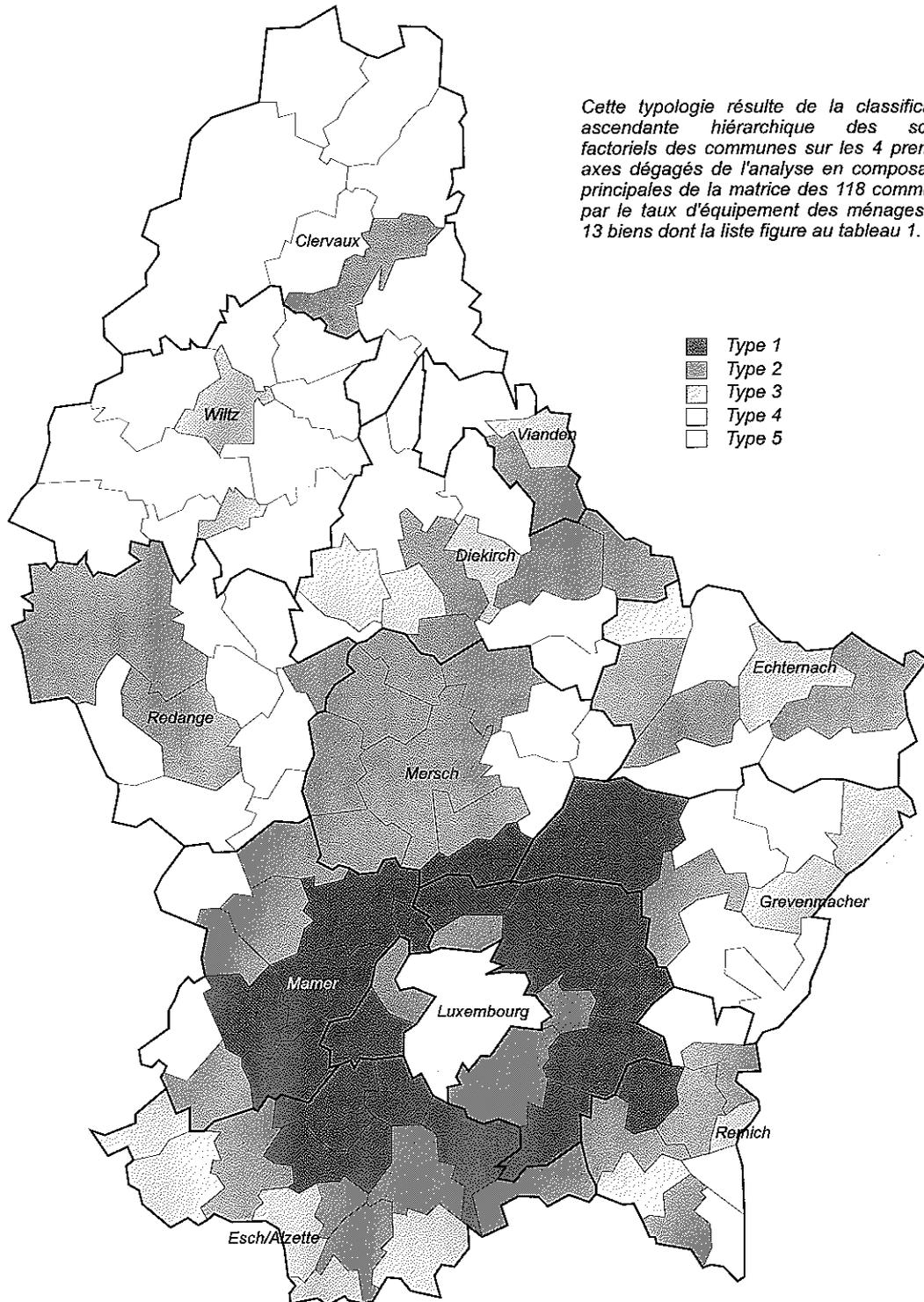
*Graphique 1 / Ecart au profil moyen par zone  
pour les différents biens d'équipement*



Source : STATEC, Recensement de la population 1991

<sup>1</sup> Un coefficient d'équipement des ménages par commune a été préalablement établi à partir des taux d'équipement des ménages en biens durables, le taux d'équipement des ménages en véhicules a été exclu dans l'établissement du coefficient d'équipement des ménages par commune.

## TYPOLOGIE DES COMMUNES SELON LE TAUX D'EQUIPEMENT DES MENAGES



Source : STATEC, RP 1991.

## L'EQUIPEMENT DES MENAGES

P. HAUSMAN

### 1. PRESENTATION DE L'EQUIPEMENT DES MENAGES

Au cours des vingt dernières années, la structure des dépenses des ménages s'est profondément modifiée. Dans le passé, une large part du budget des ménages était consacrée à l'alimentation.

Cette part s'est réduite progressivement au profit d'autres postes de dépenses tels que le logement ou l'équipement domestique ; ce dernier représente toutefois une part variable d'un ménage à l'autre. Il reflète, en quelque sorte, le mode de vie du ménage et peut être composé de biens de différents types ; l'étude PSELL<sup>1</sup> en dresse l'inventaire depuis 1985.

Ces biens ont des utilités variables. Ils peuvent :

- *améliorer le confort général du logement (chauffage central),*
- *faciliter la communication entre le ménage et le monde extérieur (téléphone, radio, téléviseur, etc.),*
- *alléger le poids de certaines tâches domestiques (lave-vaisselle, sèche-linge électrique, four à micro-ondes, etc.),*
- *relever des activités de loisirs ou éducatives (lecteur de disque compact, chaîne Hi-fi, micro-ordinateur, matériel de bricolage, etc.).*

Ces différents biens ne sont pas répartis de la même façon entre tous les ménages. Certains équiper pratiquement tous les foyers (comme le téléphone ou le réfrigérateur) tandis que d'autres biens revêtent un caractère plus exceptionnel (micro-ordinateur ou caméra).

Le tableau 1 organise les biens recensés, du plus fréquent au plus rare, en 1995.

- Au total, 17 biens d'équipement se retrouvent dans plus de la moitié des ménages, en 1995.
- Les autres biens (n°18 à 25) sont moins largement répandus. Quelques-uns, comme le four micro-ondes ou le sèche-linge, équiper encore près de la moitié des ménages ; mais plus on avance vers la fin de cette liste, plus la possession des biens recensés devient un phénomène rare.

Ces différents biens ont aussi une histoire qui leur est propre. Le réfrigérateur, déjà présent dans 97.6% des ménages en 1985, n'a gagné qu'un peu plus d'un point en 1995.

<sup>1</sup> PSELL : Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg".

## EQUIPEMENT

En revanche, la diffusion a été plus forte pour d'autres biens dont la saturation sur le marché était encore faible en 1985. Le magnétoscope et le lecteur C.D. ont ainsi gagné 43.4 et 55.1 points entre 1985 et 1995.

Certains biens, déjà présents dans plus de la moitié des ménages en 1985 (T.V. couleurs, congélateur), se sont encore répandus plus largement.

D'autres témoignent davantage de l'évolution du mode de vie des ménages ; il s'agit de produits de loisirs de technologie récente, ou encore d'appareils qui allègent les contraintes de la vie domestique (magnétoscope, lecteur C.D., lave-vaisselle, sèche-linge, four à micro-ondes).

La croissance des revenus observée entre 1985 et 1994 a contribué, pour une large part, à cette expansion de l'équipement dans l'ensemble des ménages. Mais la transformation du mode de vie ne se résume pas à l'aspect quantitatif du phénomène.

*Tableau 1 / Biens d'équipement rangés  
par ordre d'occurrence décroissant en 1995*

	<i>1985</i> %	<i>1991</i> %	<i>1995</i> %
1. Réfrigérateur	97.6	98.8	99
2. T.V. couleur	81.4	96.0	98.1
3. Téléphone	91.7	97.4	97.4
4. Radio	95.0	98.1	97.0
5. Aspirateur	90.0	95.6	95.3
6. Cafetière électrique	81.9	90.7	89.8
7. Chauffage central	78.5	84.9	86.7
8. Congélateur	71.2	82.8	83.7
9. Appareil photo	70.9	79.9	76.9
10. Lave-linge	92.4	94.8	94.6
11. Chaîne hi-fi	35.7	58.1	63.8
12. Magnétoscope	17.2	49.7	60.6
13. Lecteur C.D.	3.0	33.9	58.1
14. Lave-vaisselle	31.6	48.5	53.7
15. Machine à coudre	60.5	64.3	53.0
16. Tondeuse à gazon	40.5	55.9	50.9
17. Robot ménager	65.1	70.8	50.3
18. Micro-ondes	17.4	22.6	43.9
19. Sèche-linge	19.8	34.0	40.2
20. Téléphone portatif	/	/	26.8
21. Micro-ordinateur	6.0	17.8	24.2
22. Caméscope	14.7	17.8	20.9
23. Nettoyeur à vapeur	/	/	17.9
24. Répondeur téléphonique	/	/	15.3
25. Fax	/	/	7.3

Sources : 1985 et 1994 : PSELL / CEPS/I. ; 1995 : Enquête "niveaux de vie et logement", CEPS/I.-STATEC

### **Du stock au taux d'acquisition**

Ces premiers commentaires s'appliquent, d'une façon générale, au stock de biens acquis par les ménages ainsi qu'à l'évolution de ce stock<sup>1</sup>. Ces biens "semi-durables" ne sont cependant pas éternels et les ménages sont donc amenés à les remplacer de temps à autre. Par ailleurs, certains ménages achètent également des biens qu'ils ne possédaient pas auparavant.

Le comportement d'achat des ménages au cours d'une période donnée recouvre donc ces deux aspects. Evidemment les biens les plus usuels<sup>2</sup> représentent les achats les plus fréquents (aspirateur, réfrigérateur, congélateur, téléviseur, etc.).

Pour d'autres cas (lecteur C.D., sèche-linge, lave-vaisselle, etc.), les taux d'acquisition traduisent surtout la vitesse de diffusion de ces biens sur le marché<sup>3</sup>.

Enfin, les achats concernant quelques biens sont plus rares soit en raison du prix ou de la nécessité de tels équipements (micro-ordinateur, etc.), soit du fait du rétrécissement de leur marché au fil du temps (machine à tricoter, à coudre, etc.).

## **2. LA DIFFUSION DES BIENS D'EQUIPEMENT SELON QUELQUES CARACTERISTIQUES DES MENAGES**

Les biens recensés n'équipent pas tous les ménages selon des proportions identiques. Cette variation reflète-t-elle des modes d'organisation différents dans les comportements des ménages ? Cette organisation s'opère-t-elle au hasard ou, au contraire, recouvre-t-elle certaines logiques typiques ?

Tous ces biens ne présentent pas le même intérêt pour tous les ménages. Cet intérêt varie, par exemple, en fonction de l'âge du Chef de Ménage (C.M.) ou du statut d'occupation du logement (propriétaire / locataire).

Mais l'intérêt ne détermine sans doute pas, à lui seul, le mode de consommation du ménage ; d'autres facteurs comme le revenu disponible peuvent faciliter ou entraver la satisfaction de cet intérêt.

Le graphique suivant<sup>4</sup> fournit une vue synthétique sur la façon dont l'équipement des ménages peut s'organiser. Il montre, en particulier, que les biens durables suivent certaines tendances qui se définissent en fonction de l'âge du chef de ménage et du niveau des revenus.

---

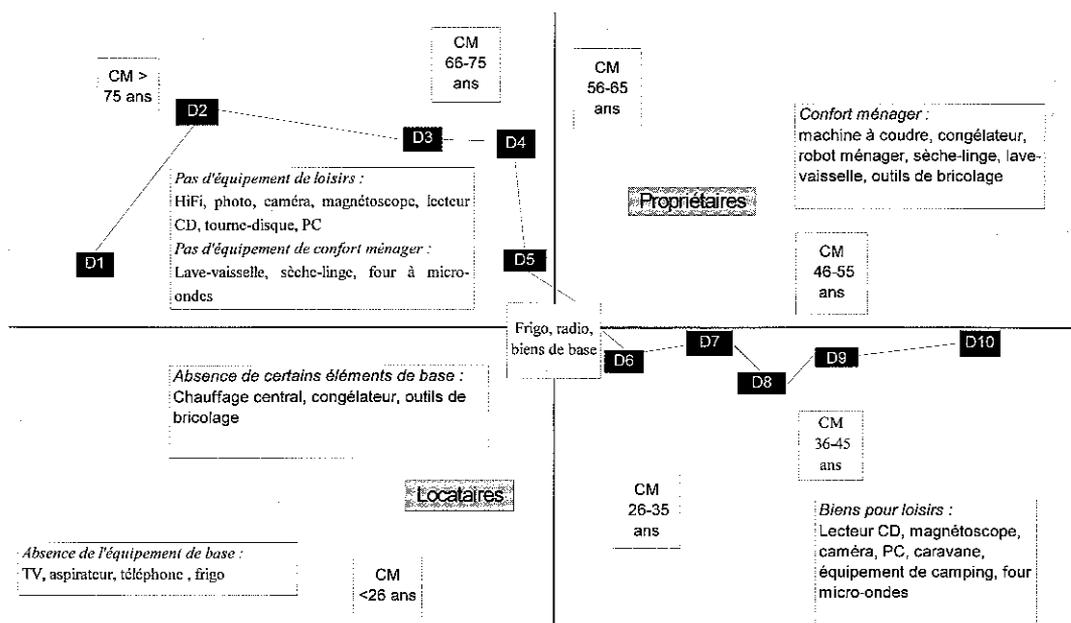
<sup>1</sup> Cette évolution provient, d'une part, du renouvellement de l'équipement et, d'autre part, des premières acquisitions.

<sup>2</sup> Ceux qui font partie de l'équipement de base du ménage, que l'on utilise régulièrement et que l'on est donc amené à remplacer plus souvent.

<sup>3</sup> Il s'agit de biens plus récents dont la demande est loin d'être saturée et pour lesquels il existe encore une forte demande.

<sup>4</sup> Les données présentées dans ce graphique résultent d'une analyse des correspondances multiples menée sur les résultats de l'enquête PSELL réalisée en 1991.

**Graphique 1 / Diffusion des biens durables associée à l'âge du chef de ménage, aux déciles selon le revenu disponible<sup>1</sup> et au statut d'occupation du logement**



Source : PSELL 1991, CEPS/I.

A partir de ce graphique, il est possible de définir cinq groupes de ménages ; chacun de ces groupes rassemble des ménages qui sont à la fois très proches les uns des autres et aussi différents que possible des autres groupes de ménages.

#### ⇒ Premier groupe : les ménages les plus jeunes, peu équipés

Ce premier groupe rassemble la plupart des ménages dont la personne de référence (C.M.)<sup>2</sup> est âgée de moins de 26 ans. Ces ménages viennent de se constituer et n'ont pas encore pu acquérir tous les éléments de base en matière de confort domestique (pas de réfrigérateur, de lave-linge, etc.). Ils sont habituellement locataires. Ce sont aussi des ménages dont le revenu demeure encore assez faible (ces ménages appartiennent souvent aux deux premiers déciles, définis selon le revenu disponible).

<sup>1</sup> Le revenu disponible est constitué par l'ensemble des revenus nets, présents dans le ménage. L'échantillon étant rangé par ordre croissant du revenu disponible, il est alors possible de le partager en 10 groupes d'effectifs égaux (10 % de l'ensemble de l'échantillon). Chaque ménage peut être ensuite caractérisé par le décile auquel il appartient. Le premier décile comprend les dix pour-cent de ménages dont les revenus sont les plus faibles ; le dixième décile correspond aux ménages dont les revenus sont les plus élevés.

<sup>2</sup> Les notions de personne de référence et de chef de ménage sont équivalentes.

### ⇒ **Deuxième groupe : les ménages locataires bénéficiant du confort domestique "minimum"**

Ces ménages, dont le C.M. est plutôt jeune (moins de 36 ans), disposent des éléments de base du confort domestique. Ils disposent nettement moins souvent de certaines commodités courantes comme le chauffage central, le congélateur, la tondeuse à gazon. Ce niveau d'équipement caractérise fréquemment des ménages locataires dont le revenu est situé dans les cinq déciles inférieurs.

### ⇒ **Troisième groupe : les ménages orientés vers les loisirs**

Outre le confort minimal, les ménages de ce troisième groupe se signalent par un type de consommation nettement orienté vers les biens de loisirs. La génération du C.M. (26-45 ans) n'est sans doute pas étrangère à cette préférence marquée pour les produits de technologie récente et ce, d'autant plus que ces ménages sont localisés dans les hauts niveaux de revenus (cinq déciles supérieurs). Il est fréquent d'y recenser des biens tels que lecteur C.D., micro-ordinateur, magnétoscope, caméra, chaîne Hi-fi ou four à micro-ondes.

### ⇒ **Quatrième groupe : tout le confort domestique pratique**

Les ménages de ce groupe privilégient plutôt l'équipement utilitaire (en particulier tous les biens qui peuvent rendre plus facile la vie de la maîtresse de maison). Le plus souvent, l'âge du C.M. varie entre 46 et 65 ans. Le fait que le ménage soit presque toujours propriétaire du logement occupé, renforce cette tendance prononcée en faveur du confort de la maison et des activités de bricolage : congélateur, tondeuse à gazon, repasseuse électrique, sèche-linge électrique, lave-vaisselle et autres outils de bricolage se retrouvent fréquemment dans ces ménages. Le revenu élevé de ces ménages facilite l'acquisition de ce type d'équipement (il faut aussi noter la position particulière de certains ménages dont la personne de référence est âgée de 46 à 55 ans et qui peuvent combiner les caractéristiques des groupes 3 et 4).

### ⇒ **Cinquième groupe : le confort rustique du logement des ménages âgés**

Les ménages âgés (le C.M. a 66 ans ou plus) se différencient des autres ménages propriétaires de leur logement par un niveau d'équipement qui se limite, le plus souvent, au strict minimum. On y recense plus rarement des biens de loisirs (chaîne Hi-fi, lecteur C.D, etc.) ou des biens utilitaires sophistiqués (lave-vaisselle, sèche-linge électrique, four à micro-ondes, etc). Ces ménages disposent cependant de certains éléments de base du confort domestique (réfrigérateur, radio,...). Cette situation correspond tout à fait au mode de consommation, plus traditionnel, des personnes âgées qui offrent une plus grande résistance aux produits introduits récemment sur le marché. Mais cette résistance peut se doubler, dans certains cas, de contraintes financières dans la mesure où, en moyenne, ces ménages se situent dans une gamme de revenus plus faibles (cinq premiers déciles).

Les cinq groupes tels que nous venons de les décrire illustrent les grandes tendances en matière d'équipement des ménages. Entre la liste des biens examinés et les caractéristiques des ménages, on note un certain nombre de correspondances qui conduisent à définir des profils d'équipement spécifiques qui ne sont pas dus au hasard.

## EQUIPEMENT

Cette liaison s'explique aisément : un revenu peu élevé induit un certain degré de rationnement pour les biens les plus coûteux ou les moins indispensables (et inversement).

En outre, on peut noter, à partir du tableau 2, que le revenu intervient d'autant moins qu'il s'agit de biens fortement répandus au sein de la population.

*Tableau 2 / Proportions (%) de ménages disposant de certains biens, au sein de chaque décile selon le revenu disponible (1991 et 1995)*

	<i>Déciles de revenu</i>										
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<i>Réfrigérateur</i>	1991	94	97.8	99.7	99.2	98.9	99.3	100	99.8	99.8	99.7
	1995	94.6	97.8	99.6	99.6	99.2	100	100	100	100	100
<i>Chaîne-Hifi</i>	1991	17	26.5	42.3	54.5	56.8	69	71.4	77	81.6	85.1
	1995	31.6	35.8	48.1	54.5	59.8	72.9	79.1	92.1	96.3	88.1
<i>Lave-vaisselle</i>	1991	15.7	18.1	31.1	45	42.1	57.1	60.8	63.8	69.7	81.5
	1995	20.7	29.7	35.4	44.8	52.8	57.5	65.3	71.8	77.8	84.5
<i>Lecteur C.D.</i>	1991	28.5	14.9	24.1	27.4	25	38.3	44.6	49.3	56	55.2
	1995	28.5	30.4	40.9	51.7	53.2	63.6	67.9	77.7	83.4	83.7

Sources : 1985 et 1994 : PSELL / CEPS/I. ; 1995 : Enquête "niveaux de vie et logement", CEPS/I.-STATEC

## PANORAMA DE LA CONSOMMATION DES MENAGES

M. ZANARDELLI

L'objectif poursuivi ici est de présenter la structure de consommation moyenne des ménages luxembourgeois et d'en commenter quelques points.

**TABLEAU 1 / STRUCTURE DE CONSOMMATION MOYENNE  
DES MENAGES LUXEMBOURGEOIS**

<b>PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS, TABAC</b>	<b>142.42 ‰</b>
Produits alimentaires	110.27 ‰
Boissons	24.93
Tabac	7.22
<b>ARTICLES D'HABILLEMENT</b>	<b>83.33 ‰</b>
<b>LOGEMENT</b>	<b>292.98 ‰</b>
Loyers bruts (résidence principale)	212.91
Loyers bruts (résidence secondaire)	14.14
Entretien et réparation courante du logement	13.04
Services relatifs au logement (assurances, assainissement, distribution d'eau)	20.10
Electricité et combustibles	32.79
<b>AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT DU MENAGE ET ENTRETIEN DE L'HABITAT</b>	<b>91.67 ‰</b>
<b>DEPENSES DE SANTE</b>	<b>13.8 ‰</b>
<b>TRANSPORT</b>	<b>154.24 ‰</b>
Achat de véhicules	75.21
Utilisation et entretien des véhicules personnels	72.23
Services de transport	6.80
<b>LOISIRS ET EDUCATION</b>	<b>83.14 ‰</b>
Appareils et accessoires	36.70
Services récréatifs et culturels	17.44
Presse, librairie et papeterie	11.92
Dépenses d'enseignement	17.08
<b>AUTRES</b>	<b>138.42 ‰</b>
Restaurants et débits de boissons	40.04
Services d'hébergement	42.28
Soins et effets personnels	29.71
Communications	12.15
Services financiers	14.24
<b>TOTAL</b>	<b>1000 ‰</b>

Source : Enquête Budgets des Ménages 1993 / STATEC-CEPS/Instead

### *L'enquête "Budgets des Ménages"*

Les résultats présentés sont établis à partir de l'enquête "Budgets des ménages" réalisée en 1993. Cette enquête, menée tous les 5 ans, fournit, tous postes confondus, les dépenses de plus de 3000 ménages.

Pendant une période de 15 jours, les ménages doivent consigner dans un carnet l'ensemble de leurs dépenses journalières. En outre, un questionnaire annexe leur est soumis pour reconstituer les dépenses relatives à certains domaines sur une période de 1, 3, 6 ou 12 mois.

Toutes ces dépenses sont extrapolées sur une base annuelle et permettent d'établir les structures de consommation de la population luxembourgeoise.

Cette enquête comporte par ailleurs un questionnaire relatif aux caractéristiques socio-économiques des membres des ménages, une partie portant sur le logement et une autre recueillant les données relatives au revenu du ménage.

### *Le concept de consommation*

La *consommation* des ménages totalise la valeur de tous les biens acquis et services utilisés pendant l'année d'observation, à l'inverse de la *dépense* qui ne recense que les sommes effectivement déboursées par les ménages, les deux notions se différenciant donc sur les biens achetés à tempérament. La consommation inclut en outre l'autoconsommation alimentaire et les loyers fictifs.

Un loyer fictif représente le loyer qu'aurait dû payer le ménage pour pouvoir disposer de son logement s'il n'en était pas propriétaire. Cette notion de loyer fictif s'étend d'ailleurs à l'ensemble des ménages n'ayant pas de coût direct pour leur logement (ménages logés à titre gratuit ou propriétaires de leur logement et bénéficiant d'un loyer réduit).

L'intérêt des loyers fictifs réside dans le fait qu'ils rendent possible la réalisation d'une étude comparative en termes de niveaux de vie.

## 1. L'ALIMENTATION

La consommation alimentaire inclut, en plus des produits achetés, la valeur des biens produits par le ménage lui-même, appelée l'autoconsommation alimentaire. Valorisée aux prix des biens sur le marché, elle représente 2.1 % de la consommation alimentaire.

Après le logement, l'alimentation à domicile représente, avec 11%, la part la plus importante du budget des ménages. Cette tendance moyenne masque cependant des disparités importantes entre les ménages. La contrainte budgétaire justifie en premier lieu une partie de ces disparités. Plus elle pèse sur le revenu, plus la part du revenu consacrée à l'alimentation augmente.

Dans un second temps, c'est la structure du ménage, dans la mesure où elle révèle ses besoins, qui modifie sensiblement les comportements.

Pour finir, les divergences constatées peuvent s'expliquer par l'arbitrage qu'effectuent certaines catégories de la population entre alimentation à domicile et repas pris à l'extérieur, notamment dans le cadre du travail.

## 2. LE LOGEMENT

Avec 21.3 % de la dépense totale des ménages, le logement est le poste le plus important de la structure de consommation moyenne des ménages. Rappelons que ce résultat intègre les loyers fictifs<sup>1</sup>. Si on s'intéresse en revanche aux **dépenses** réelles relatives au logement, de nombreuses disparités apparaissent.

Elles tiennent à la diversité des situations face au logement. Ainsi, selon que le ménage soit locataire ou propriétaire, qu'il ait ou non un loyer ou un remboursement d'emprunt à payer et selon, évidemment, les caractéristiques intrinsèques du logement habité, les comportements sont très différents.

Au Luxembourg, en 1993, 38.9 % des ménages n'ont pas de dépense logement, soit parce qu'ils sont logés à titre gratuit, soit parce qu'ils ont achevé le remboursement de l'emprunt contracté pour l'acquisition de leur logement. Ces ménages sont quasiment exclusivement propriétaires de leur logement. Parmi les 61.1 % de ménages ayant une dépense logement, 51.3 % sont propriétaires tandis que 48.7 % sont locataires.

Le coût du logement varie selon ces deux statuts. Il s'élève en 1993 et en moyenne à 20223 LUF par mois pour les ménages propriétaires et à 15841 LUF pour les locataires. Ces sommes représentent respectivement pour les propriétaires et les locataires 18 et 21 % de leur revenu total.

Si l'on étend la dépense-logement à l'ensemble des dépenses inhérentes au logement, la part du poste logement augmente de façon sensible (**tableau 2**). Ces dépenses regroupent l'entretien et les réparations courantes du logement, l'assurance du logement, la distribution d'eau, l'assainissement et la consommation d'électricité, de gaz et autres combustibles.

*Tableau 2 / Coût direct du logement et dépenses inhérentes au logement selon le statut d'occupation du logement*

		<i>N'a pas de coût direct du logement</i>	<i>A un coût direct du logement</i>
Propriétaires	dépense totale	8920 LUF / mois	29905 LUF / mois
	% dans RD	11 %	27 %
Locataires	dépense totale	/	22238 LUF / mois
	% dans RD	/	30 %

Source : EBM 1993, CEPS/I.-STATEC

La part des frais relatifs au logement représente une part identique dans le revenu disponible, qu'il s'agisse des propriétaires ou des locataires.

<sup>1</sup> Les loyers fictifs correspondent à ce que devraient payer les ménages propriétaires de leur logement pour pouvoir en disposer s'ils ne le possédaient pas. Ainsi, dans chaque analyse menée en termes de consommation, ce n'est pas le montant du remboursement hypothécaire, le cas échéant, qui est pris en compte mais le montant correspondant au loyer fictif. En revanche, une analyse s'inscrivant dans une optique dépense se limitera, quant à elle, aux dépenses réelles du ménage et retiendra donc le montant de l'emprunt.

*Tableau 3 / Elasticité-revenu<sup>1</sup> des dépenses relatives au logement*

Coût direct du logement	0.69
Entretien et réparations courantes du logement	0.63
Assurances, distribution d'eau et assainissement	0.36
Electricité et combustibles	0.27

Source : EBM 1993, CEPS/I.-STATEC

### 3. LES LOISIRS

En moyenne, les dépenses de consommation en loisirs des ménages résidant au Luxembourg s'élèvent à 8400 LUF par mois. La notion de loisirs regroupe ici l'acquisition d'appareils et accessoires utilisés pour les loisirs, les services récréatifs et culturels et l'achat de livres ou de magazines de presse.

Les sommes consacrées aux loisirs représentent en moyenne 6.61 % de la consommation totale des ménages et 9 % de leur revenu disponible (la différence entre consommation et revenu disponible réside dans l'épargne).

Contre toute attente, les comportements en termes de loisirs sont relativement stables. En effet, si on retrace l'évolution des dépenses de loisirs selon diverses caractéristiques socio-économiques des ménages, peu de divergences apparaissent : la part de la consommation totale affectée aux loisirs varie entre 7 et 9 % selon la classe de revenu, entre 6 et 9 % selon le statut socio-économique du chef de ménage.

Le plus grand écart enregistré tient à la nationalité : alors que Luxembourgeois, Italiens, Allemands ou Belges consacrent entre 7 et 8 % de leur dépense totale aux loisirs, on observe que les portugais se démarquent du reste de la population résidante en limitant le poste loisirs à 5 % de leur consommation.

En revanche, les dépenses absolues sont plus contrastées : elles peuvent varier entre 4000 et 16000 LUF par mois selon les situations.

Le calcul des élasticités-revenu pour les différents postes de loisirs fournit, comparativement à la France<sup>2</sup>, les résultats suivants :

*Tableau 4 / Elasticité-revenu dans les dépenses de loisirs*

Loisirs	Luxembourg	France
	1.26	1.32 <sup>3</sup>
Appareils et accessoires	1.04	1.87
Services récréatifs et culturels	0.90	0.43
Presse, librairie et papeterie	0.90	0.71

Source : EBM 1993, CEPS/I.-STATEC

<sup>1</sup> L'élasticité-revenu mesure la variation de la dépense consacrée à un poste pour une augmentation de 1 % du revenu des ménages.

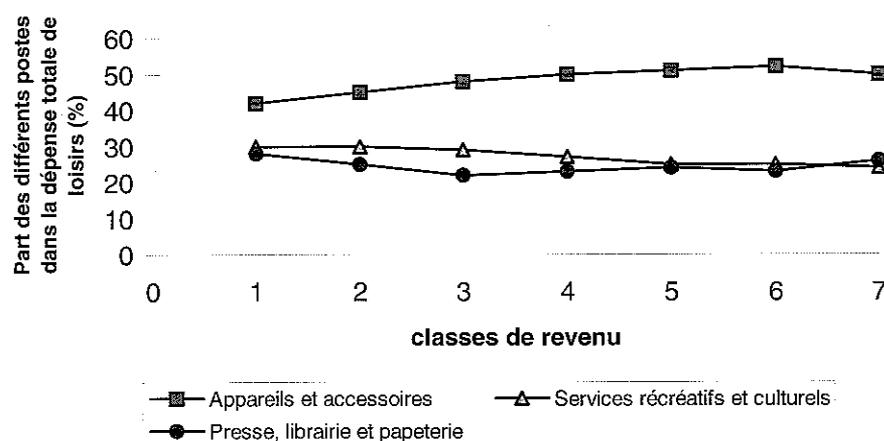
<sup>2</sup> Source : INSEE-Résultats, "Consommation-Modes de vie", n° 74-75, Juin 1995.

<sup>3</sup> Cette élasticité tient compte, en plus des loisirs, des dépenses d'enseignement dont l'élasticité propre se situe à 0.43.

Contrairement à la France où les élasticités varient beaucoup en fonction du poste, le Luxembourg affiche de ce point de vue une certaine homogénéité. En effet, même si la logique des comportements entre biens supérieurs<sup>1</sup> et normaux<sup>2</sup> reste la même entre les deux pays, les écarts entre les élasticités des différents postes sont moindres au Luxembourg.

Si les parts budgétaires consacrées aux loisirs varient relativement peu entre les ménages, la structure globale du poste offre en revanche des divergences intéressantes, notamment entre les différentes tranches de revenus<sup>3</sup> et les niveaux d'instruction du chef de ménage.

*Graphique 1 / Part des différents postes dans la dépense totale de loisirs selon la classe de revenu*



Source : EBM 1993, CEPS/I.-STATEC

L'augmentation du revenu s'accompagne d'une évolution assez constante des trois composantes du poste "loisirs" : tandis que les dépenses affectées à l'acquisition d'appareils et accessoires relatifs aux loisirs augmentent de façon continue avec le revenu, les dépenses liées aux services récréatifs et culturels ainsi que celles destinées à l'achat de journaux ou de livres évoluent en sens contraire et diminuent avec le niveau de revenu (on note toutefois une augmentation de l'achat de "presse et librairie" pour la tranche de revenu la plus élevée).

*Tableau 5 / Structure des dépenses consacrées aux loisirs en fonction du niveau d'instruction du chef de ménage (%)*

	<i>Appareils et accessoires</i>	<i>Services récréatifs et culturels</i>	<i>Presse, librairie et papeterie</i>	<i>Total</i>
Primaire	45	30	24	100
Moyen secondaire	47	28	24	100
Secondaire	45	29	26	100
Technique	51	27	22	100
Universitaire	50	22	28	100

Source : EBM 1993, CEPS/I.-STATEC

<sup>1</sup> Un bien est dit supérieur quand son élasticité est supérieure à 1. Elle signifie alors que la quantité demandée du bien varie avec le revenu mais dans une proportion supérieure.

<sup>2</sup> Un bien est dit normal quand son élasticité est comprise entre 0 et 1. Dans ce cas, la quantité de biens varie également dans le même sens que le revenu mais cette fois dans une proportion inférieure.

<sup>3</sup> Classe 1 : moins de 60000 LUF par mois, classe 2 : entre 60 et 80000, classe 3 : entre 80 et 100000, classe 4 : entre 100 et 125000, classe 5 : entre 125 et 150000, classe 6 : entre 150 et 200000, classe 7 : plus de 200000 LUF par mois.

## CONSOMMATION

La position des chefs de ménage ayant suivi un enseignement technique se démarque des autres. Elle correspond en effet à la part la plus faible pour les livres et la plus haute pour les appareils et accessoires.

L'évolution des dépenses consacrées aux services récréatifs et culturels est également intéressante. La part du budget qui y est affectée baisse à mesure que le niveau d'instruction augmente. Cette baisse s'accompagne d'une hausse des dépenses destinées à l'achat de livres et de publications diverses.

**Tableau 6 / Répartition par poste de l'ensemble  
des dépenses de loisirs au Luxembourg (%)**

	<i>Part de chaque poste dans l'ensemble de la dépense-loisirs</i>
Appareils de radio	1
Téléviseurs, magnétoscopes et caméra vidéo	6
Appareils d'enregistrement	3
Matériel de photographie	6
Matériel de traitement de l'information	5
Instruments de musique	1
Matériel pour le sport, articles de sport	4
Jeux et jouets	4
Support d'enregistrement pour l'image et le son (disque, cassette,...)	5
Jardinage	10
Animaux d'agrément	9
Réparation des appareils et accessoires	1
Cinéma, théâtre, concerts	9
Stades, zoo, musées	1
Services récréatifs et culturels pendant les vacances	3
Sport : cotisations, leçons, clubs de sport	7
Redevance télévision et radio	3
Autres services	4
Livres	6
Presse et imprimés divers	11
Articles de papeterie et dessin	1
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Source : EBM 1993, CEPS/I.-STATEC

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

**"Enquête Budgets des ménages 1993 : Principaux résultats", Cahier Economique n° 85, STATEC, 1995.**

## LES COMPORTEMENTS DE DEPENSES DES MENAGES AU LUXEMBOURG

M. ZANARDELLI, P. HAUSMAN

Les comportements de dépenses des ménages ont été appréhendés selon trois optiques :

- ◆ Dans un premier, nous avons cherché à établir les déterminants principaux de la dépense totale des ménages. En d'autres termes, nous nous sommes efforcés d'identifier les critères qui permettent d'expliquer que les ménages dépensent des sommes différentes. Comme nous le verrons, le niveau de revenu ne justifie pas à lui seul l'ensemble de ces divergences.
- ◆ Dans un second temps, nous avons souhaité analyser la dépense à un niveau moins agrégé en distinguant deux groupes de dépenses : celles destinées à couvrir les besoins fondamentaux du ménage et celles permettant de répondre à des besoins moins élémentaires ou à la notion de loisirs.
- ◆ Enfin, nous nous sommes intéressés à la relation entre revenu et dépense, le premier point ayant mis en lumière le poids considérable des ressources du ménage dans leur comportement de dépense. Alors que les deux premières analyses ont été réalisées à partir des données de l'enquête "Budgets des Ménages", la dernière a dû l'être à partir du programme PSELL dans la mesure où il permet, contrairement à l'EBM, de disposer de données précises et fiables sur les revenus.

### 1. DETERMINANTS PRINCIPAUX DE LA DEPENSE TOTALE

#### *Le concept de dépense*

La dépense totale des ménages correspond aux sommes *effectivement acquittées* par le ménage pendant l'année couverte par l'enquête. Toutes les fonctions sont représentées : alimentation, habillement, logement, équipement et entretien de la maison, santé, transport, loisirs et enseignement.

La dépense totale a donc été obtenue par l'addition de toutes les dépenses indiquées par les ménages, à l'exception des sommes consacrées à l'achat de véhicules automobiles. En effet, l'EBM ne fournit pour ce bien que sa valeur d'achat sans préciser les modalités de paiement dans le cas d'un achat à tempérament. De ce fait, il est impossible de reconstituer la partie du prix financée sur les revenus de l'année de l'enquête. Le poste "achat de véhicules" a donc été retiré de l'analyse.

La dépense est une activité à laquelle chacun de nous se livre tous les jours. A ce titre, nous décidons en fonction des composantes de notre propre situation socio-économique la part du revenu qu'il faut dépenser et celle qu'il faut épargner. Ainsi, les mécanismes qui régissent cet arbitrage permettent de distinguer différents comportements de dépense, chacun caractérisant une situation particulière. L'objectif poursuivi ici est d'expliquer ces différents comportements

*en décrivant qualitativement et quantitativement l'impact des différentes caractéristiques socio-économiques des ménages sur la dépense totale.*

Parmi l'ensemble des caractéristiques qui définissent un ménage, toutes n'ont pas une influence directe sur les comportements de dépense. Cependant, un bon nombre d'entre elles ont révélé un pouvoir explicatif, plus ou moins important. L'ensemble de ces caractéristiques permet d'expliquer 55.7 % des différences observées sur la dépense totale des différents ménages, chacune d'elles y contribuant de façon inégale. Les 44.3 % restant inexpliqués tiennent à des informations qui ne sont pas disponibles dans l'EBM telles que les préférences des ménages en matière de comportement d'épargne.

Les caractéristiques socio-économiques importantes dans l'analyse des comportements de dépense<sup>1</sup> sont :

- ◊ *Le revenu des ménages (il explique 37.3 % des différences observées dans la dépense totale)<sup>2</sup>,*
- ◊ *Le fait d'être isolé ou non (5.7 %),*
- ◊ *Le niveau d'instruction du chef de ménage (3.2 %),*
- ◊ *Le nombre d'enfants (1.4 %),*
- ◊ *Le statut d'occupation du logement (1.7 %),*
- ◊ *Le nombre de véhicules que possède le ménage (3.25 %).*
- ◊ *Une dernière caractéristique importante permet de distinguer les ménages locataires ou remboursant l'emprunt consenti pour l'acquisition de leur logement et ceux qui en ont achevé le remboursement ou qui sont logés à titre gratuit. Ce dernier critère explique 2.8 % de la dépense totale.*

***Le revenu : facteur discriminant essentiel***

Le niveau de revenu<sup>3</sup> des ménages explique à lui seul près de 40 % des différences observées entre les ménages en matière de dépense totale. On observe que plus le revenu augmente, plus la dépense croît. Cependant, cet effet n'est pas constant. Si on passe des classes 1 à 2, la dépense totale annuelle augmente, toutes choses égales par ailleurs, de 120 800 LUF, correspondant à un taux de croissance de 20.5 %. Les taux de croissance associés aux classes de revenu suivantes sont décroissants jusqu'à la quatrième classe, puis croissants.

**Tableau 1 / Taux de croissance de la dépense totale selon le niveau de revenu**

<i>Classe de revenu</i>	<i>Taux de croissance de la dépense totale quand on passe des classes...</i>
1 à 2	20.5 %
2 à 3	11.2 %
3 à 4	8.3 %
4 à 5	18.1 %
5 à 6	19.9 %
6 à 7	33 %

Source : EBM 1993, CEPS/L-STATEC

<sup>1</sup> Seules les variables expliquant plus de 1 % de la dépense totale ont été exposées, l'impact des autres étant trop faibles pour justifier un commentaire détaillé.

<sup>2</sup> Les résultats présentés dans cette étude proviennent d'une analyse économétrique menée selon une procédure stepwise.

<sup>3</sup> Dans l'EBM, l'information sur les revenus se résume à l'appartenance à une classe de revenu : classe 1 : moins de 60000 LUF par mois, classe 2 : de 60 à 80000, classe 3 : de 80000 à 100000, classe 4 : de 100000 à 125000, classe 5 : de 125000 à 150000, classe 6 : de 150000 à 200000, classe 7 : plus de 200000 LUF.

Traditionnellement, ce taux de croissance, que l'on appelle propension marginale à consommer, est décroissant et rend compte du phénomène suivant : plus le revenu augmente, plus la part de cette augmentation injectée dans les dépenses baisse du fait de la satisfaction croissante des besoins.

Le fait que cette règle ne soit pas vérifiée ici ne tient pas à une spécificité nationale. Elle s'explique par la définition même des tranches de revenu dont l'amplitude est plus grande pour les trois dernières classes et surtout par le problème que pose la fiabilité des données en matière de revenus.

Dans ce domaine, les données du programme PSELL sont bien plus performantes et permettent une analyse plus fine et plus rigoureuse de l'effet du revenu sur les comportements de dépenses.

### *Le niveau d'instruction du chef de ménage*

L'effet du niveau d'instruction sur les comportements de dépense est conforme à ce qui aurait pu être supposé a priori.

Si on prend comme base de comparaison le niveau d'instruction le plus faible, l'enseignement primaire, les niveaux qui le suivent dans l'échelle scolaire ont pour effet d'augmenter la dépense totale, cette augmentation s'échelonnant de 74 600 LUF par an pour les ménages dont le chef de ménage a un niveau d'instruction correspondant à un enseignement technique à 324 200 LUF quand la formation est universitaire.

On pourrait penser a priori que le type de formation suivie modifie le comportement de dépense, simplement parce que le niveau d'instruction permet d'accéder à des emplois plus ou moins qualifiés et donc plus ou moins bien rémunérés.

Or, ce n'est pas le cas : à revenu égal, le niveau de formation crée des divergences dans la dépense totale des ménages, reflétant sans doute l'effet de classe : le simple fait d'appartenir à un milieu social ou culturel différent induit des écarts dans les comportements.

### *Statut d'occupation du logement et situation familiale*

Les locataires dépensent moins que les ménages propriétaires de leur logement, à l'image des isolés pour qui on observe le même phénomène par rapport aux ménages composés d'au moins deux personnes. Dans les deux cas, la diminution dans la dépense est du même ordre de grandeur, environ 110 000 LUF.

La différence entre la dépense des locataires et propriétaires s'explique sans doute par un comportement d'épargne plus intense pour les premiers tandis que la différence entre isolés et non isolés ne tient qu'à un effet mécanique relatif au nombre de personnes constituant le ménage.

Le fait d'avoir ou non une dépense relative à l'occupation du logement rend compte, elle aussi, d'un simple effet mécanique : les ménages définitivement propriétaires de leur logement ou logés à titre gratuit, n'ayant pas de loyer ou d'emprunt à payer, dépenseront logiquement moins que les autres. On aurait pu imaginer que les deux types de ménages ne se comportent pas de la même manière en ce qui concerne les autres postes : à revenu égal, ce que les uns

dépensent en logement pourrait être affecté par les autres, au moins pour partie, à la satisfaction d'autres besoins ou loisirs.

Or, ce n'est le cas que dans une faible mesure : la différence de dépense entre les ménages ayant une dépense logement et ceux n'en ayant pas (239 000 LUF par an) est équivalente à ce que paient en moyenne les premiers pour l'occupation de leur résidence (217 000 LUF).

### *La présence d'enfants dans le ménage*

Les résultats sur ce point sont à interpréter avec prudence. Les effets que nous allons décrire se résument à la mesure de la dépense supplémentaire imputable à la présence d'enfants dans le ménage. En aucun cas ces chiffres ne pourront être interprétés comme des mesures du coût de l'enfant.

En effet, les chiffres avancés le sous-estimeront systématiquement dans la mesure où il est prudent de supposer que les ménages, après l'arrivée d'un enfant, restructurent leur répartition budgétaire en finançant la charge que représente l'enfant par une partie de ce qu'ils utilisaient avant pour leurs seuls besoins ou loisirs. En d'autres termes, l'arrivée d'un enfant peut ne modifier la dépense totale que de façon marginale du fait d'un phénomène de substitution entre postes de dépenses, si bien qu'une partie du coût de l'enfant est pris en charge par cette substitution.

La présence d'enfants dans un ménage peut intervenir sur la dépense totale par différents critères qui sont l'âge des enfants et leur rang dans le ménage.

Concernant l'âge, la dépense des ménages n'ayant pas d'enfant ne se différencie pas de celle des ménages n'en ayant qu'un, dès lors que l'enfant a moins de 19 ans. Loin de montrer qu'un enfant ne coûte rien, ce résultat prouve que les ménages modifient leur répartition budgétaire avec l'arrivée d'un enfant.

Ce phénomène se justifie vraisemblablement de deux manières. Dans la plupart des cas, c'est sans doute le critère du revenu qui prévaudra : les revenus sont insuffisants pour maintenir le niveau de vie que possédait le ménage avant l'arrivée de l'enfant. Cependant, le critère des modes de vie peut aussi expliquer une partie du phénomène : l'arrivée d'un enfant peut modifier de façon significative les préférences des ménages, par exemple sur le type de loisirs ou de vacances qu'ils choisiront.

En revanche, au-delà de cette limite de 19 ans, la quasi-totalité des grands enfants<sup>1</sup> sont étudiants et font naître de ce fait une dépense supplémentaire de 250 000 LUF par an par rapport aux ménages ayant un enfant plus jeune et de 380 000 LUF par rapport aux ménages sans enfant.

Comme l'âge, le rang de l'enfant dans le ménage a également une influence sur la dépense totale. Toutes tranches d'âge confondues, il a été établi que la dépense marginale imputable à la présence d'un enfant supplémentaire décroît selon qu'il est l'aîné, le cadet ou le benjamin<sup>2</sup>. Les ménages ayant un enfant dépensent toutes choses égales par ailleurs 103 000 LUF par an

---

<sup>1</sup> Sont considérés comme enfants les membres du ménage âgés de 25 ans et moins étant encore à la charge du ménage. Cette définition regroupe les étudiants et les enfants déclarant ne pas avoir d'emploi.

<sup>2</sup> L'analyse s'est limitée aux ménages ayant au plus trois enfants dans la mesure où la validité des chiffres établis sur les ménages plus nombreux est mise en doute par des effectifs insuffisants.

## COMPORTEMENTS DE DEPENSES

de plus que ceux n'ayant pas d'enfant. Les ménages composés de deux enfants dépensent 85 200 LUF de plus que ceux n'en ayant qu'un et la différence entre les ménages de trois et deux enfants s'élève quant à elle à 17 300 LUF.

Le chiffre relatif au troisième enfant peut sembler faible, mais il se confirme quand on examine les dépenses moyennes des ménages selon le nombre d'enfants : la différence de dépense entre les ménages ayant deux et trois enfants s'élève à 32 000 LUF alors qu'elle est de 155 770 LUF entre ceux ayant un et deux enfants, ces chiffres tendant à montrer que le phénomène de substitution évoqué précédemment est plus intense chez les ménages passant de deux à trois enfants que chez ceux passant de un à deux.

Traditionnellement, les études sur le coût de l'enfant montrent que le coût du second est inférieur à celui du premier parce que le ménage bénéficie d'économies d'échelle. En revanche, le coût du troisième apparaît souvent plus élevé que celui du second parce que son arrivée oblige souvent le ménage à changer de logement (parfois de véhicule), devenu inadapté à la taille de la famille. Notons que ces conclusions ont été établies sur des pays tels que la France et n'ont encore jamais été confirmées au Luxembourg, aucune étude sur la question n'ayant encore été entreprise.

Le problème du logement étant au coeur de la question du coût de l'enfant, notamment du troisième, il nous a semblé intéressant de donner quelques éléments descriptifs sur la situation du logement dans le pays.

Depuis 1990, une série de mesures ont été mises en place afin de faciliter l'accès à la propriété. L'évolution des crédits immobiliers consentis pour les logements situés au Luxembourg en témoigne : 22 551 millions de francs en 1988, 22 481 millions en 1989, 32 429 en 1990, 39 206 en 1991 et 41 352 en 1992<sup>1</sup>. De ce fait, la proportion de ménages propriétaires est devenue très importante, quel que soit le nombre d'enfants dans le ménage. Notons en outre que les dépenses moyennes de logement varient très peu selon ce même critère.

*Tableau 2 / Structure des ménages selon le statut d'occupation et le nombre d'enfants*

<i>Situation en 1993</i>	Ménages propriétaires et logés gratuitement		Ménages locataires	
	Part relative	Montant moyen de la dépense logement	Part relative	Montant moyen de la dépense logement
0 enfant	68.6 %	221 646 LUF/an	31.4 %	184 555
1 enfant	70.7 %	258 192	29.3 %	190 651
2 enfants	73.2 %	247 892	26.8 %	205 083
3 enfants	76.7 %	244 158	23.3 %	207 294

Source : EBM 1993, CEPS/I.-STATEC

<sup>1</sup> Source : "Rapport sur la situation conjoncturelle dans le secteur de la construction", Commission du Bâtiment, Août 1994, p. 22.

## COMPORTEMENTS DE DEPENSES

Si on examine par ailleurs les caractéristiques de leur logement, il apparaît clairement que les logements des ménages propriétaires sont en moyenne surdimensionnés par rapport à la taille du ménage, quel que soit le nombre d'enfants. Ces ménages peuvent donc accueillir un enfant supplémentaire sans que cela nécessite un changement de logement. En revanche, les logements loués répondent aux besoins des ménages dans leur structure immédiate sans pouvoir faire face à leur agrandissement.

*Tableau 3 / Caractéristiques du logement  
selon le statut d'occupation et le nombre d'enfants*

	Ménages propriétaires		Ménages locataires	
	Nombre de pièces moyen	Surface moyenne (m <sup>2</sup> )	Nombre de pièces moyen	Surface moyenne (m <sup>2</sup> )
0 enfant	4.8	129.5	3.11	82.6
1 enfant	5.1	150	3.5	92.5
2 enfants	5.4	162	4.4	113
3 enfants	6	178.4	5	119.8

Source : EBM 1993, CEPS/I.-STATEC

L'ensemble de ces éléments ne suffit pas pour conclure que le troisième enfant coûte moins cher au Luxembourg qu'ailleurs. Cependant, ils pourraient intervenir sur le coût de l'enfant et le rendre inférieur à celui observé dans d'autres pays. Cette hypothèse fera bientôt l'objet d'une vérification dont les résultats paraîtront dans une prochaine publication.

*En conclusion, les comportements de consommation des ménages restent marqués en premier lieu par l'influence du revenu, même si d'autres caractéristiques socio-économiques ont un effet qu'il ne faut pas négliger.*

*Cette étude a été réalisée sur la dépense totale et il est fort probable que la même analyse menée à un niveau plus désagrégé de la nomenclature des dépenses mettrait en évidence d'autres types de comportements. On peut en effet supposer que les comportements de dépense sont différents selon qu'on envisage les biens destinés à couvrir les besoins fondamentaux d'un ménage ou ceux permettant de répondre à des besoins plus secondaires comme les loisirs.*

### **2. BESOINS FONDAMENTAUX ET LOISIRS : DES COMPORTEMENTS DIFFERENTS**

Le clivage entre besoins fondamentaux et secondaires nécessite une définition précise des premiers, les besoins secondaires se définissant par le complémentaire à la dépense totale. A ce titre, il est important de noter que l'objectif de cette analyse ne doit pas s'interpréter en termes de couverture des besoins fondamentaux liée à la question de la pauvreté.

Il s'agit de chercher à savoir si certains biens, parce que leur consommation est incontournable, sont davantage liés à certains paramètres tandis que la consommation

d'autres, parce qu'elle est plus secondaire ou parce qu'elle relève de la notion de loisir, est régie par des mécanismes différents impliquant d'autres paramètres.

Dans cette optique, les besoins fondamentaux ont été définis comme ceux correspondant aux fonctions auxquelles un ménage doit répondre en premier lieu.

*Ainsi, les besoins fondamentaux regroupent les postes suivants :*

- ◆ **les achats courants du ménage** (alimentation, boissons, tabac, produits de nettoyage et d'entretien courant et autres produits non durables),
- ◆ **l'habillement** (incluant l'achat d'articles chaussant),
- ◆ **les dépenses inhérentes au logement,**
  - loyers ou remboursements d'emprunts hypothécaires,
  - entretien et réparations courantes du logement,
  - électricité, gaz et autres combustibles,
  - autres services liés au logement (assainissement, assurances du logement, distribution d'eau),
- ◆ **les assurances liées aux véhicules personnels.**

### *La part des besoins fondamentaux dans la dépense totale et structure par poste*

La part moyenne des dépenses consacrées aux besoins fondamentaux représente 53 % de la dépense totale des ménages, cette part évoluant de 61 % à 44 % selon la classe de revenu.

Si on s'intéresse maintenant à la structure des besoins fondamentaux en fonction des postes qui les composent (**tableau 4**), on constate que différents types de relations émergent.

La part de certains postes décroît avec le revenu. C'est le cas des dépenses d'alimentation, de tabac, d'électricité et des services divers relatifs au logement.

Une deuxième catégorie de postes est caractérisée par une part dans la dépense fondamentale totale plus ou moins constante. Il s'agit de la consommation de boissons, de produits d'entretien non durables et des loyers. Pour ces biens, l'élasticité par rapport au revenu est proche de l'unité.

Dans le troisième groupe de biens, constitué de l'habillement, des dépenses destinées à l'entretien courant du logement et des assurances pour automobiles, le coefficient budgétaire augmente avec la dépense fondamentale totale. La nature de la relation entre ces derniers postes et la dépense révèle en fait leur caractère ambivalent. En effet, dans le bas de l'échelle des revenus, les dépenses d'habillement et d'assurances sont sans doute ressenties comme fondamentales au sens où nous l'entendons dans cette analyse, parce qu'elles sont associées à des fonctions de première nécessité. Cependant, dans le haut de l'échelle des revenus, une augmentation de ce type de dépenses, contrairement à l'alimentation par exemple, continue à procurer de la satisfaction, ce qui les apparente alors à la notion de besoins secondaires.

## COMPORTEMENTS DE DEPENSES

**Tableau 4 / Structure des dépenses consacrées aux besoins fondamentaux des ménages<sup>1</sup> en fonction du niveau de revenu (%)**

Classe de revenu	ACHATS COURANTS DU MENAGE				HABITS	LOGEMENT				ASSURANCES
	alim	boissons	tabac	produits non durables		loyers	entretien	electricité	autres services	
1	25	5	3	3	13	32	1	9	6	3
2	24	6	2	3	15	30	2	9	5	4
3	25	5	2	2	16	31	2	7	5	4
4	25	6	2	2	16	30	2	7	5	5
5	24	6	2	2	18	30	2	7	5	5
6	22	5	1	2	20	32	2	6	4	5
7	20	4	1	2	21	35	3	6	4	5

Source : EBM 1993, CEPS/L.-STATEC

### *Les déterminants des comportements de dépenses selon la nature des biens*

Si l'on compare l'impact des différentes caractéristiques socio-économiques des ménages sur la dépense en biens fondamentaux et sur celle en biens secondaires, on s'aperçoit que les deux types de biens révèlent des mécanismes de dépense différents.

Dans cet objectif, nous avons cherché à établir le poids de chaque caractéristique dans l'analyse explicative des dépenses réalisées par les ménages pour les deux types de biens.

**Tableau 5 / Résultats comparatifs des analyses économétriques**

	Pouvoir explicatif des variables <sup>2</sup> dans l'analyse	
	des besoins fondamentaux	des besoins secondaires et loisirs
Classe de revenu	18.33 %	38.91 %
Vivre isolé ou non	17.6 %	non significatif
Avoir une charge relative à l'occupation du logement ou non	9.39 %	0.13 %
Nombre d'enfants	2.89 %	0.49 %
Locataire ou propriétaire	1.56 %	0.49 %
Niveau d'instruction du chef de ménage	0.48 %	3.08 %
Nombre de véhicules	0.42 %	1.57 %
<b>TOTAL</b>	<b>51.95 %</b>	<b>45.80 %</b>

Source : EBM 1993, CEPS/L.-STATEC

<sup>1</sup> Ne concerne que les ménages ayant une dépense de logement.

<sup>2</sup> Les variables qui ne sont pas mentionnées sont non significatives ou associées à un pouvoir explicatif inférieur à 1 %.

Les analyses respectives des besoins fondamentaux et secondaires font apparaître trois clivages fondamentaux.

Le premier concerne le pouvoir explicatif total de l'analyse. On peut en effet constater que les comportements de dépenses sont mieux expliqués pour les besoins fondamentaux que pour les besoins secondaires. Ainsi, les informations dont nous ne disposons pas et qui expliqueraient, si on les possédait, le reste du phénomène, occupent une place plus importante dans le cas des besoins secondaires.

Ces informations concernant notamment les préférences individuelles, on peut en déduire que les dépenses destinées à la couverture des besoins fondamentaux dépendent moins de considérations d'ordre subjectif et sont donc davantage liées aux caractéristiques socio-économiques du ménage.

Cette hypothèse est en outre renforcée par le nombre et la nature des variables qui interviennent dans l'explication des deux types de dépenses, ce point constituant le second clivage entre les deux analyses. En effet, tandis que plusieurs critères, rendant compte de la structure du ménage et de son statut face au logement, ont un poids important dans l'analyse des besoins fondamentaux, seul la classe de revenu et le niveau de formation du chef de ménage (pour une part bien plus faible que le revenu) interviennent dans l'explication des besoins secondaires.

Ni le nombre d'enfants, ni la situation familiale, ni même le fait d'avoir une dépense logement n'est discriminant dans les dépenses secondaires. En revanche, et c'est là la dernière divergence entre les deux analyses, le poids du revenu dans le pouvoir explicatif total de l'analyse passe du simple au double : il représente 35 % du pouvoir explicatif total de l'analyse dans le cas des besoins fondamentaux contre 85 % pour les dépenses secondaires.

*En résumé, les dépenses inhérentes aux besoins fondamentaux sont conditionnées par toute une série de caractéristiques relatives à la structure du ménage, à son logement et évidemment à son revenu, tandis que les dépenses secondaires et de loisirs ne sont pratiquement liées qu'à la contrainte budgétaire des ménages.*

*Ce dernier point semble correspondre d'assez près aux arbitrages que chacun d'entre nous effectue quotidiennement. Les dépenses secondaires et de loisirs ne peuvent être effectuées que si le niveau de revenu permet de couvrir par ailleurs les besoins fondamentaux du ménage, ce qui justifie ici l'effet prépondérant des ressources. Quant aux sommes qui y sont affectées, chacun le décide en fonction de ses préférences pour tel ou tel type de loisirs correspondant à des coûts plus ou moins élevés.*

La limite des analyses des comportements de dépenses concerne l'étude de l'effet du revenu sur les comportements de dépenses. En effet, comme nous l'avons déjà annoncé, l'EBM pose des problèmes de fiabilité des données dans ce domaine. En témoigne la proportion de ménages s'élevant à 46 % ayant une dépense supérieure à leur revenu.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité approfondir la question en utilisant les données du PSELL, très performant sur ce point. Ce programme l'est moins sur la question des dépenses mais il fournit une estimation du montant affecté par les ménages au fonctionnement courant du ménage, à l'exception de l'habillement.

3. DEPENSE ET NIVEAU DE REVENU

**Présentation du programme P.S.E.L.L.**

Grâce au programme PSELL développé par la Division "Ménages" du C.E.P.S./Instead, le Grand-Duché de Luxembourg dispose d'un instrument exceptionnel permettant de connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages qui y vivent : le Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL).

Dans le cadre de ce programme, de nombreuses informations sont récoltées chaque année sur les principaux aspects de la vie de la population du pays :

- ◇ conditions de logement, équipement et composition des ménages
- ◇ principales dépenses
- ◇ précarité
- ◇ endettement
- ◇ position scolaire des enfants
- ◇ position socio-professionnelle des adultes
- ◇ revenus,...

Cette recherche a débuté en 1985 par des interviews auprès d'un échantillon de 6110 personnes réparties dans 2012 ménages. Chaque année, cette enquête est reprise et le même échantillon est suivi année après année. Bien sûr, cet échantillon évolue, tout comme la population du pays (naissances, mariages, décès, émigration, ...). En 1992, il était composé de 5363 personnes vivant dans 1923 ménages.

Le dispositif d'observation en vigueur dans le programme PSELL permet d'enrôler les dépenses moyennes faites par les ménages pour les postes suivants :

- Logement hors charges (loyer ou remboursement d'emprunts hypothécaires),
- Dépenses courantes du ménage (alimentation, boissons, produits d'entretien, ...),
- Chauffage, eau, électricité,
- Assurances (logement et véhicules automobiles).

***Les dépenses selon les déciles du Revenu Disponible (R.D.)***

Les dépenses totales<sup>1</sup> progressent avec l'importance du R.D. Les dépenses les plus faibles sont enregistrées au sein des premiers déciles<sup>2</sup> organisés selon le R.D. Le montant moyen de ces dépenses est ainsi multiplié par 2.7 entre le premier décile et le dixième.

<sup>1</sup> telles qu'elles sont définies dans le PSELL.

<sup>2</sup> Lorsque les ménages sont rangés par ordre de revenu croissant, il est possible de partager l'ensemble des ménages en classes d'effectif égal. Dans le cas de décile, chaque classe comprend 10% de cet ensemble. Le premier décile comprend ainsi les 10% des ménages dont le revenu est le plus bas ; le dixième décile est constitué par les 10% des ménages dont le revenu est le plus élevé.

Tableau 6 / Dépense totale moyenne et écart entre R.D. et dépenses selon les déciles (Année 1992)

Déciles selon RD	R.D. moyen	Dépenses totales	Ecart entre R.D. et dépenses totales
1	36930	22710	14219
2	55533	31311	24221
3	68898	35948	32950
4	80687	41161	39526
5	93256	43124	50132
6	107949	47597	60353
7	125349	49560	75789
8	147342	52587	94755
9	178353	53533	124819
10	269106	65677	203429
<b>Ensemble</b>	<b>116430</b>	<b>44346</b>	<b>72084</b>

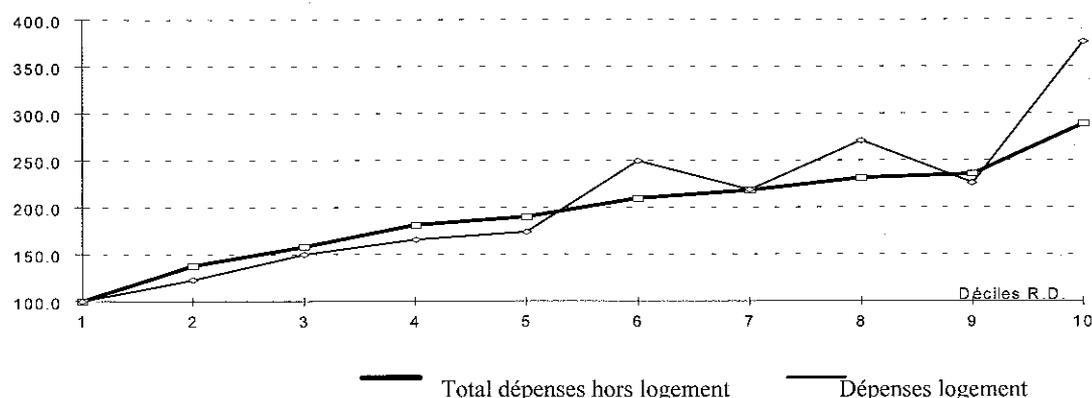
Source : PSELL 1992, CEPS/I.

Ainsi, on peut observer qu'il existe une certaine régularité entre la croissance du R.D. et celle des dépenses. Cette régularité ne signifie toutefois pas que le R.D. détermine la structure des dépenses, d'une part, parce qu'on peut supposer que d'autres facteurs, notamment certaines caractéristiques socio-économiques, doivent également influencer les dépenses, et d'autre part, parce que, au sens strict du terme, le revenu détermine l'ensemble "dépenses + épargne" et non seulement l'un de ces deux termes.

L'hétérogénéité des dépenses constitue un autre élément dont il convient de tenir compte. En effet, chaque niveau de revenu ne correspond pas nécessairement à une variabilité de dépenses identique. De ce point de vue, on notera que le comportement des ménages appartenant au premier décile se démarque de celui observé dans les déciles supérieurs. Parmi ceux-ci, il semble que l'homogénéité des dépenses soit un peu plus forte.

Par ailleurs, comme le montre le graphique suivant, on remarquera que l'évolution de l'ensemble des dépenses résulte de la combinaison de courbes dont l'allure est sensiblement différente : les dépenses hors logement augmentent plutôt de façon régulière tandis que le coût direct du logement (loyer ou remboursement d'un emprunt hypothécaire) suit une progression en dents de scie au-delà du sixième décile du R.D.

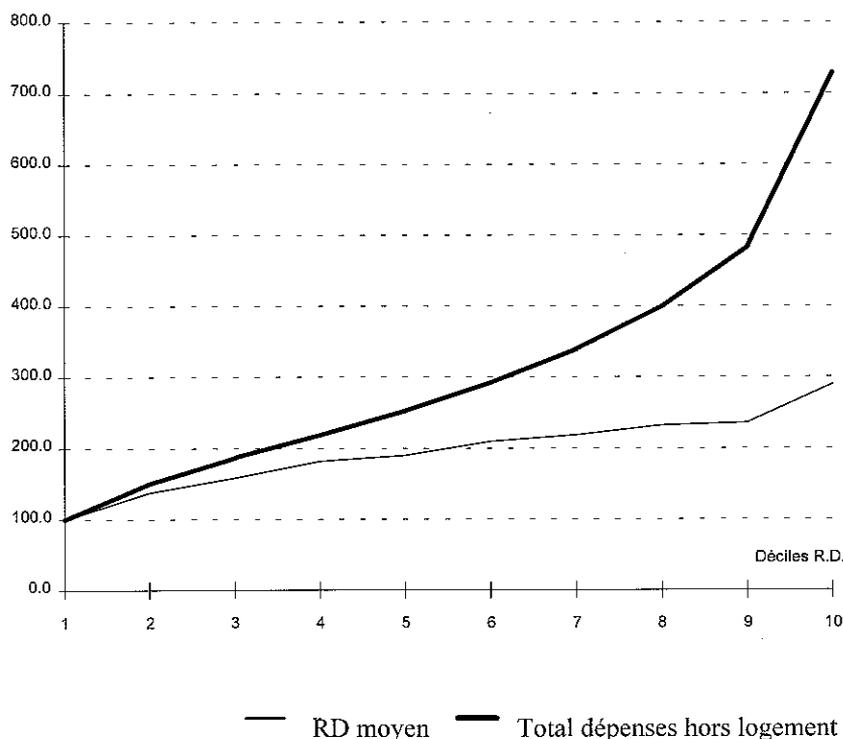
Graphique 1 / Evolution des dépenses selon les déciles du RD (Dépenses du 1er décile = 100)



Source : PSELL 1992, CEPS/I.

Enfin, le niveau des dépenses totales n'augmente pas de façon strictement proportionnelle aux revenus : alors que le revenu moyen est multiplié par 7.3 entre le premier et le dixième décile, ce rapport n'atteint pas 3.0 pour l'ensemble des dépenses.

*Graphique 2 / Evolution du total des dépenses de base et du RD moyen  
(valeur du premier décile = 100)*

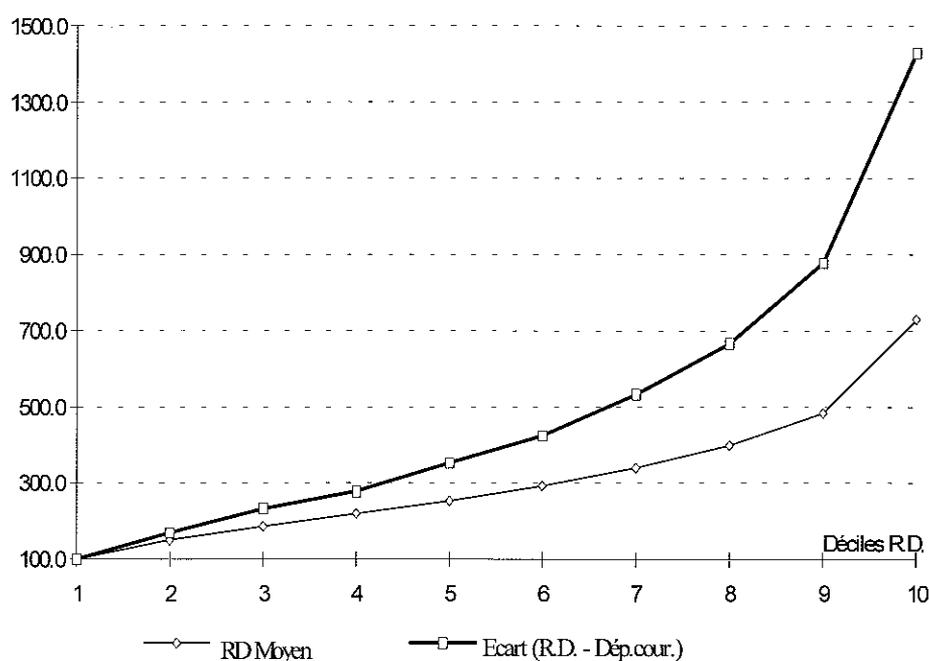


Source : PSELL 1992, CEPS/I.

Les dépenses progressent donc moins vite que les revenus. Elles connaissent une forte accélération dans les quatre premiers déciles ; leur augmentation est ensuite moins forte entre les quatrième et cinquième déciles ainsi qu'entre les septième et neuvième. La progression la plus importante est enregistrée entre les deux déciles supérieurs (+ 53.5 points).

Ce phénomène a une conséquence bien visible sur la manière selon laquelle évolue, à son tour, la part du R.D. non consacrée aux six postes de dépenses étudiés : l'écart moyen entre le R.D. et le total des dépenses, mesuré dans chaque décile, tend à suivre l'allure d'une courbe en forme de J. En d'autres termes, cet écart grandit au fur et à mesure que le R.D. lui-même augmente : sa progression est plutôt monotone jusqu'au sixième décile et beaucoup plus forte à partir du septième décile.

**Graphique 3 / Progression de l'écart " RD-Dépenses totales " et du RD selon les déciles du RD  
(Montant moyen du 1er décile = 100)**



Source : PSELL 1992, CEPS/I.

L'examen comparatif de la progression de cet écart et de celle du R.D. fournit encore d'autres indications intéressantes :

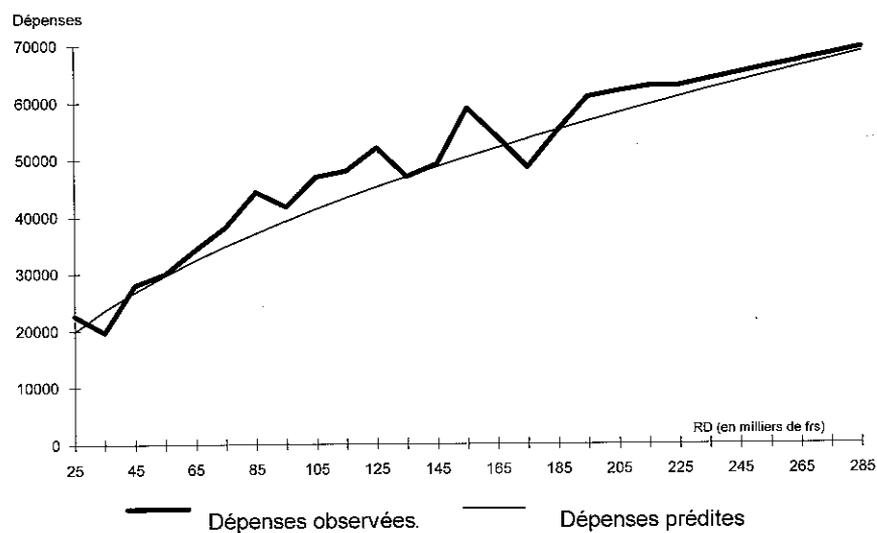
- les deux courbes représentant ces progressions s'écartent de plus en plus l'une de l'autre à mesure que l'on s'élève sur l'échelle du revenu ;
- ainsi, on se rend compte du fait que le rapport existant entre les déciles extrêmes pour le R.D. moyen (7.3) est multiplié par deux lorsque l'on examine le solde du R.D., une fois déduites les dépenses courantes ; la part du R.D. non consacrée à ces dépenses est alors 14.3 fois plus importante dans le 10ème décile que dans le premier.

Ces différentes observations conduisent à la même conclusion : la répartition du revenu entre les ménages devient plus inégale lorsque l'on passe du R.D. au R.D. résiduel.

Ainsi, les résultats qui ont déjà été présentés laissent présumer que la relation entre les revenus et les dépenses ne se résume pas à une forme simple telle que représentée par une droite. Certes les dépenses progressent à mesure que les revenus s'accroissent mais cette progression n'est sans doute pas uniforme tout au long de l'échelle des revenus. Le problème posé consiste alors à ajuster de façon plus pertinente les distributions des deux variables.

Après avoir testé plusieurs solutions, il apparaît que le meilleur ajustement que l'on puisse faire de la relation entre dépense et revenu est de type logarithmique, comme celle représentée dans le graphique suivant. Ce dernier permet de constater qu'une telle fonction suit assez bien la tendance des niveaux de dépense observée.

*Graphique 4 / Ajustement du modèle logarithmique aux données observées*



Source : PSELL 1992, CEPS/I.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**M. ZANARDELLI, J. LANGERS "Enquête Budgets des Ménages : Les comportements de consommation au Luxembourg", Cahier Economique n° 86, STATEC, 1996.**

**P. HAUSMAN, "Les dépenses : Structure et poids dans le revenu des ménages" Document PSELL n° 83, CEPS/INSTEAD, 1996.**

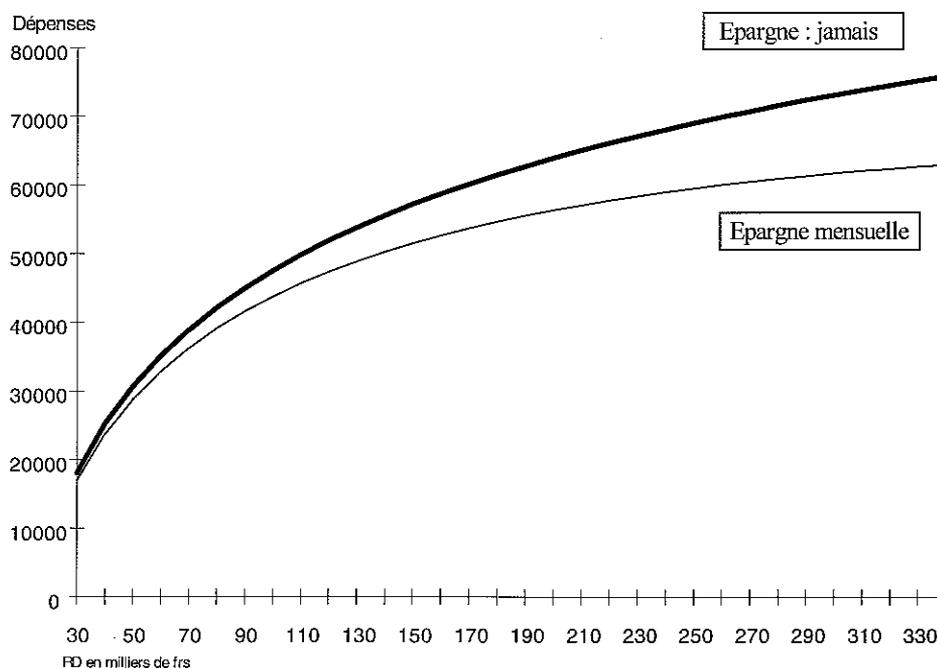
**Le poids du comportement d'épargne dans la détermination des dépenses**

Le programme PSELL ne fournit pas d'évaluation quantitative de l'épargne. Le comportement d'épargne est cependant appréhendé dans sa régularité (tous les mois à jamais). Ainsi défini, il permet d'expliquer 2.4 % du comportement de dépense des ménages et intervient de la manière suivante :

- ◆ pour des revenus très bas, l'influence de l'épargne sur le niveau des dépenses est quasi négligeable (l'écart entre les deux groupes de ménages ne dépasse pas 2 000 LUF/mois) : les dépenses consacrées aux besoins fondamentaux épuisent la quasi-totalité du revenu ;
- ◆ l'effet de l'épargne devient perceptible à partir d'un RD égal à 80 000 LUF/mois et s'accroît progressivement ; par exemple, l'écart des dépenses entre les ménages qui n'épargnent jamais et ceux qui épargnent tous les mois est multiplié par deux lorsque le revenu s'élève de 100 000 LUF à 200 000 LUF/mois (pour les ménages dont le RD est égal à 200 000 LUF/mois, l'écart moyen estimé serait de 7 600 LUF entre les deux groupes et cet écart atteindrait 11 400 LUF pour des revenus de l'ordre de 300 000 LUF).

Les courbes présentées correspondent aux pratiques d'épargne extrêmes. Elles encadrent bien les fluctuations déjà remarquées dans la relation "revenu-dépenses" au graphique précédent. De ce point de vue, la fréquence de l'épargne pourrait constituer une explication, au moins partielle, des quelques inflexions apparaissant sur le tracé des dépenses "observées".

***Impact du comportement d'épargne sur la dépense***



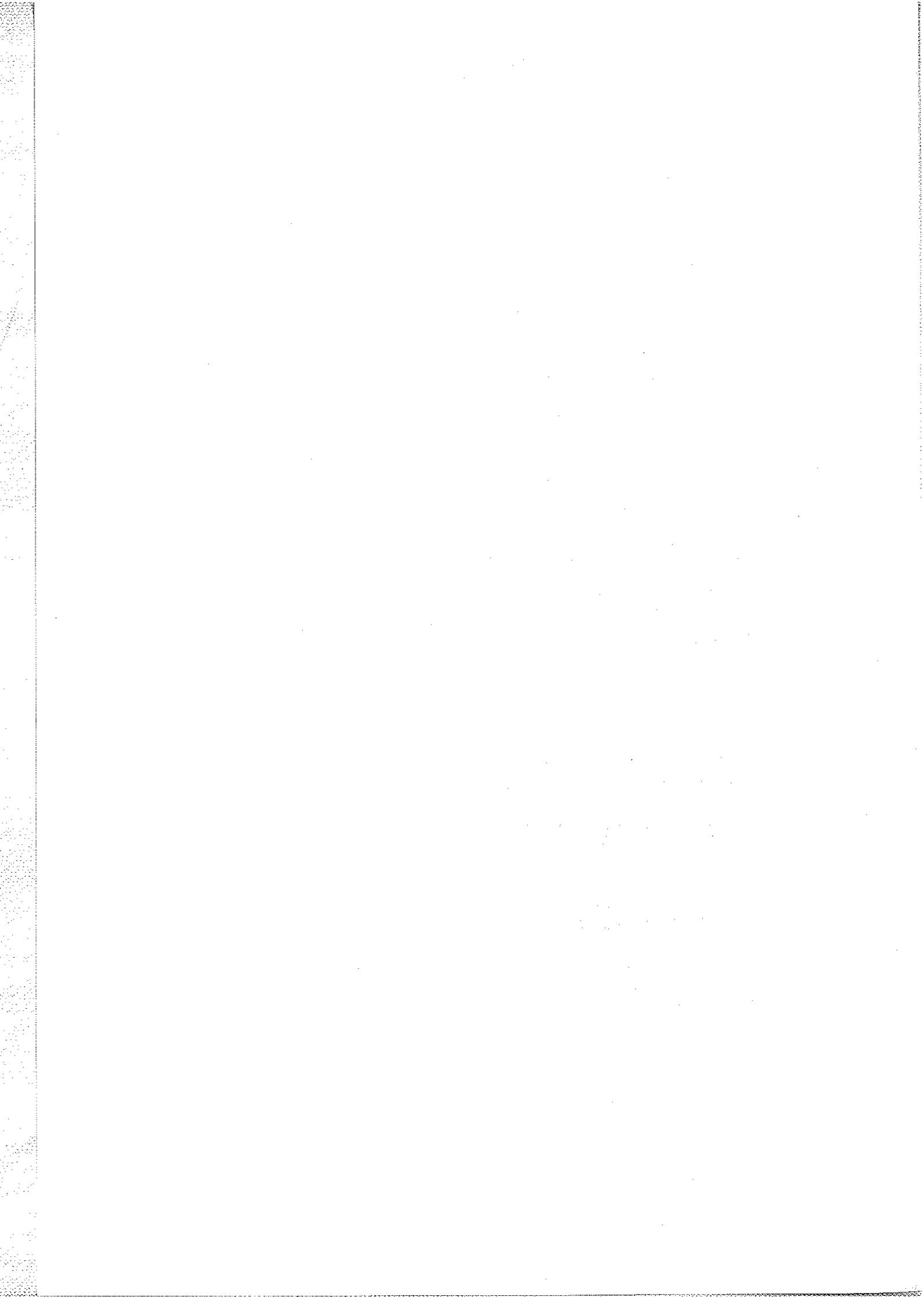
Source : PSELL 1992, CEPS/I.



# CADRE DE VIE

*Logement*

*Habitat*



# REVENUS ET LOGEMENTS

F. BERGER, M. ZANARDELLI

## La source de données

Les résultats présentés proviennent de l'enquête "Niveaux de vie et logement" réalisée par la division "Population et Ménages" du CEPS/Instead et par le STATEC. Les informations qui suivent concernent 1995 et proviennent d'un échantillon de 8 192 personnes réparties dans 2 978 ménages représentatifs de la population luxembourgeoise.

Dans la mesure où un ménage occupe un logement, l'échantillon tiré est, en 1995, représentatif des logements habités<sup>1</sup> au Luxembourg.

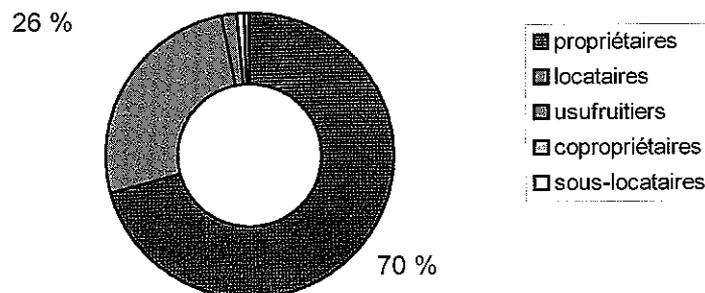
## 1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DES LOGEMENTS AU LUXEMBOURG

### 1.1. Statut d'occupation et type d'habitation

☞ 71,8 % des ménages sont propriétaires ou copropriétaires

Fruit d'une volonté politique, d'un contexte économique favorable et d'une volonté individuelle, les ménages résidants sont de plus en plus nombreux à accéder à la propriété. En 1995, les occupants propriétaires représentent plus de 70 % de l'ensemble des ménages, les ménages locataires n'en représentant que 26,2 % (cf. graphique 1).

Graphique 1 / Distribution des ménages selon le statut d'occupation du logement en 1995



Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

<sup>1</sup> Précisons en effet qu'un certain nombre de logements appartenant au parc luxembourgeois ne sont pas habités et qu'ils n'entrent pas, de ce fait, dans le champ de cette enquête.

☞ *Sept ménages sur dix résident dans une maison unifamiliale*

Parmi les maisons unifamiliales, qui constituent le type d'habitation le plus couramment rencontré, la maison individuelle a la faveur de 31,8 % des ménages tandis que 20,8 % des ménages résident dans une maison unifamiliale en série (cf. **tableau 1**).

Si près de 84 % des propriétaires habitent dans une maison unifamiliale (maison rurale, maison unifamiliale individuelle, maison unifamiliale jumelée ou maison unifamiliale en série), les locataires ne sont que 33,3 % à occuper ce type d'habitation, 64,5 % d'entre eux habitent en effet dans un immeuble collectif.

Les ménages qui habitent dans des immeubles collectifs, soit 28,8 % de l'ensemble des ménages, résident, pour une grande majorité d'entre eux, dans des immeubles collectifs de moins de 20 logements.

Par ailleurs, 86 % des ménages sont satisfaits du type de logement qu'ils occupent en 1995 alors que 14 % des ménages déclarent souhaiter occuper un autre type de logement. Plus de la moitié des ménages non satisfaits préféreraient, en effet, occuper une maison unifamiliale individuelle.

**Tableau 1 / Distribution des ménages selon le type d'habitation occupée en 1995 (en %)**

▪ maison rurale	6,4	70,2
▪ maison unifamiliale individuelle	31,8	
▪ maison unifamiliale jumelée	11,2	
▪ maison unifamiliale en série	20,8	
▪ petit collectif (2 à 4 appartements)	12,8	28,8
▪ collectif moyen (5 à 19 appartements)	13,0	
▪ grand collectif (20 logements et plus)	3,0	
▪ habitation précaire	0,2	0,2
sans indication	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

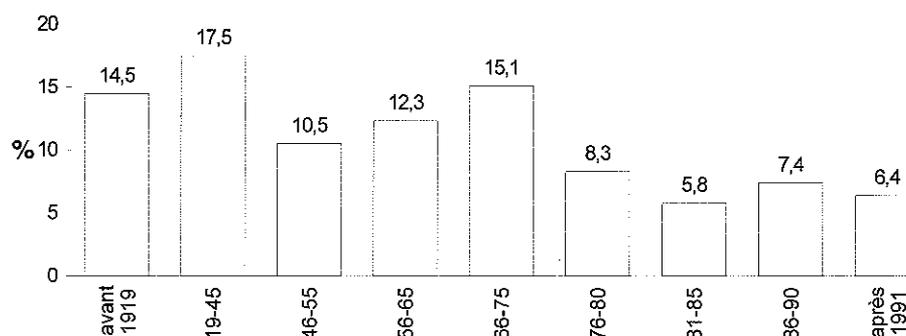
## 1.2. Données physiques

☞ *Deux ménages sur trois résident dans un logement achevé après 1945*

Le parc des logements habités en 1995 est relativement jeune. Le dynamisme de la construction, ces trente dernières années, a fortement contribué à cette situation : 43 % des logements habités en 1995 ont été construits pendant cette période.

D'ailleurs, il a pu être établi qu'un ménage sur deux occupe son logement depuis moins de 12 ans. Près de 30 % d'entre eux y sont installés depuis moins de 5 ans seulement. Parmi ces derniers, 75 % sont locataires. Par ailleurs, avant d'occuper leur logement actuel, 64 % des ménages ont connu au moins un autre logement depuis qu'ils ont constitué ce ménage.

**Graphique 2 / Distribution des ménages selon la date de construction du logement en 1995**



Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

☞ *Deux logements sur trois disposent d'au moins 4 pièces d'habitation<sup>1</sup>*

Le nombre de pièces moyen par logement en 1995 se situe à 4,45. Les logements dotés de 4 pièces d'habitation sont les plus nombreux : ils représentent 21,8 % des logements habités. Par ailleurs, un peu plus de deux ménages sur trois disposent de quatre pièces et plus.

La maison rurale constitue le type d'immeuble qui contient en moyenne le plus grand nombre de pièces d'habitation : 5,64 pièces. A l'opposé, les logements qui se situent dans les immeubles collectifs de plus de 20 logements sont les plus petits suivant ce critère avec 2,24 pièces d'habitation.

**Tableau 2 / Distribution des ménages selon le nombre de pièces d'habitation du logement en 1995 (en %)**

1 pièce	4.1
2 pièces	9.9
3 pièces	17.8
4 pièces	21.8
5 pièces	19.6
6 pièces	13.6
7 pièces	7.2
8 pièces	3.7
9 pièces et plus	1.9
sans indication	0.4
<b>ensemble</b>	<b>100</b>

**Tableau 3 / Nombre moyen de pièces d'habitation selon le type d'immeuble en 1995**

maison rurale	5.64
maison unifamiliale individuelle	5.24
maison unifamiliale jumelée	4.94
maison unifamiliale en série	4.91
petit collectif (2 à 4 appartements)	2.99
collectif moyen (5 à 19 appartements)	2.59
grand collectif (20 appartements et plus)	2.24
<b>ensemble</b>	<b>4.45</b>

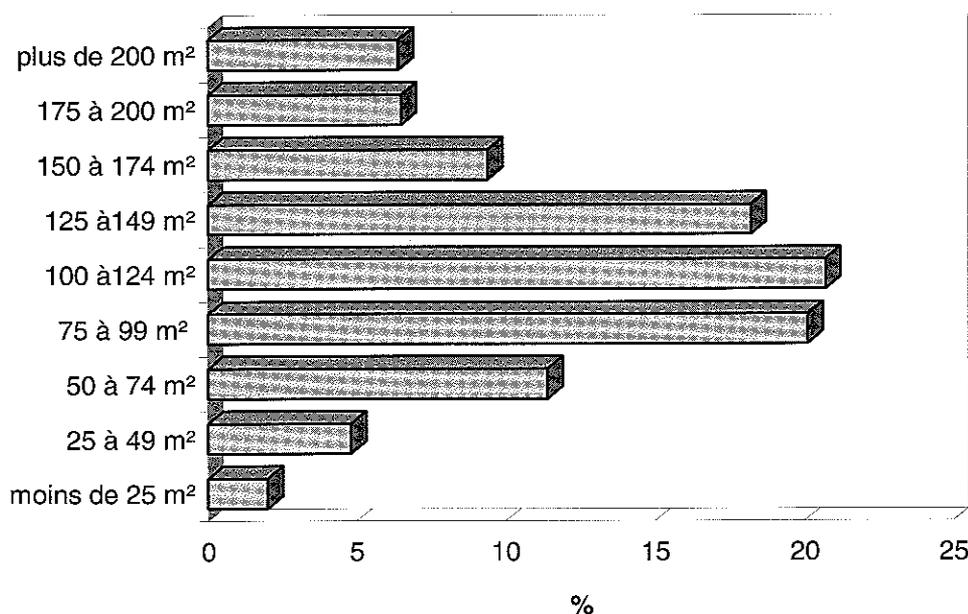
Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

<sup>1</sup> Non inclus la salle de bains, le WC, la cuisine, la cave, le grenier et le garage.

☞ *Plus de six ménages sur dix occupent un logement dont la surface habitable<sup>1</sup> est supérieure ou égale à 100 m<sup>2</sup>*

La surface moyenne des logements se situe à 117 m<sup>2</sup>. Dans l'ensemble, les ménages estiment que la surface habitable des logements qu'ils occupent leur suffit : 59 % d'entre eux l'estiment tout à fait suffisante, 24,2 % suffisante, 8,9 % tout juste suffisante, 4,9 % insuffisante et 2,8 % très insuffisante.

**Graphique 3 / Distribution des ménages selon la surface habitable du logement en 1995**



Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

☞ *La cuisine séparée domine très largement*

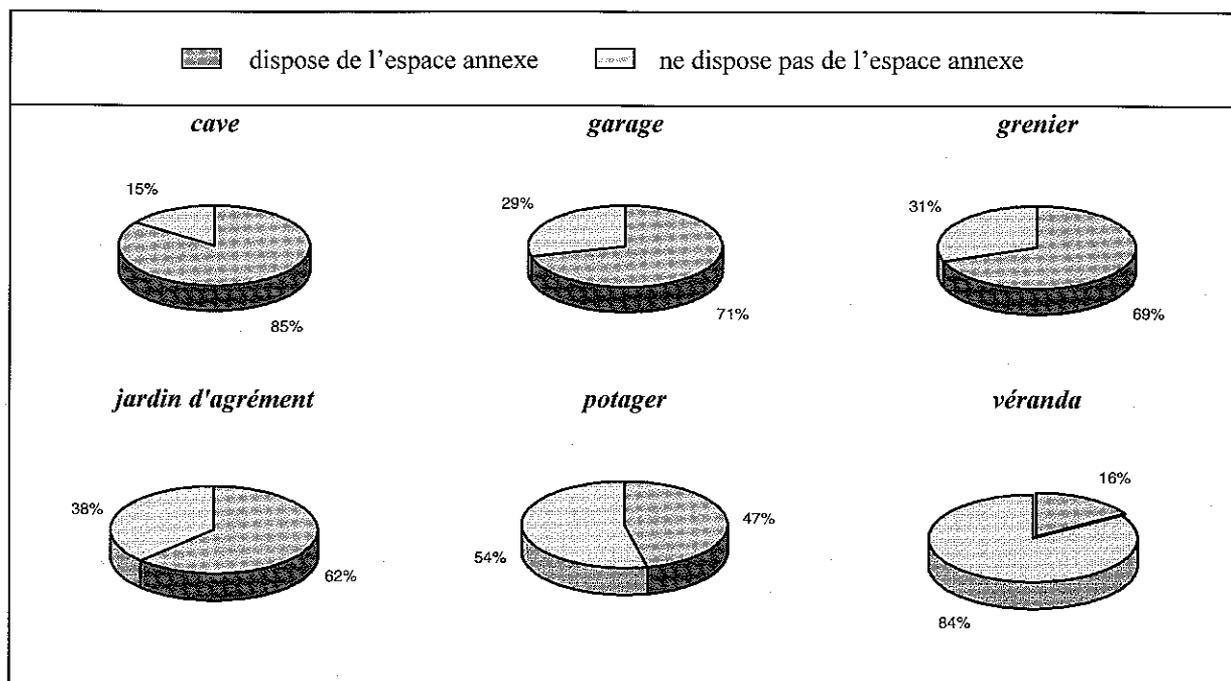
La plupart des logements sont équipés d'une cuisine séparée (94.5%). Cette proportion est à mettre en rapport avec le type d'habitation dominant, la maison unifamiliale : 64.5 % des logements non équipés d'une cuisine séparée se situent dans les immeubles collectifs, alors que les logements situés dans les immeubles collectifs ne composent que 28.8 % du parc de logements habités.

☞ *Une forte proportion de ménages dispose d'espaces non habitables dans et autour des logements habités en 1995*

La forte proportion de maisons unifamiliales dans le parc de logements explique qu'une part importante de logements dispose d'espaces annexes aux espaces habitables. Près de 85 % des logements disposent d'une cave, plus de 70 % d'un garage et près de 70 % d'un grenier.

<sup>1</sup> Non inclus la cave, le grenier, le garage, les dépendances, etc.

Graphique 4 / Proportion de ménages disposant d'espaces annexes



Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

### 1.3. Confort du logement

Les critères liés au confort du logement peuvent, dans le cadre de cette enquête, être déclinés selon le confort sanitaire, thermique et environnemental ou par un ensemble de critères liés aux appréciations que portent les ménages sur leur logement.

#### 1.3.1. Confort sanitaire

##### ☞ Un confort sanitaire très soutenu

97.5 % des logements habités en 1995 sont équipés d'au moins une salle de bains<sup>1</sup>. A côté des 2.5 % de logements qui ne disposent pas de salle de bains, il faut signaler que 17.8 % des logements disposent d'au moins 2 salles de bains.

Ce sont essentiellement les logements anciens qui ne sont pas équipés de salle de bains. Parmi eux, 75.7 % datent d'avant 1946. En revanche, les logements récents (construits après 1991) sont tous équipés d'une salle de bains. En outre, tous les logements seraient équipés d'au moins un W-C, et plus de la moitié des logements disposeraient d'au moins deux W-C.

#### 1.3.2. Confort thermique

##### ☞ Neuf logements sur dix sont équipés du chauffage central

La plupart des logements habités en 1995 disposent d'un confort thermique de qualité : 90 % d'entre eux sont équipés du chauffage central. Les appareils indépendants restent, dans 10 % des cas, le seul mode de chauffage utilisé.

<sup>1</sup> Pièce réservée à l'hygiène, contenant une douche ou une baignoire

## LOGEMENT

Là encore, la date de construction du logement permet d'expliquer la différence d'équipement en termes de confort thermique : plus de 2/3 des logements non équipés du chauffage central (68.9 %) ont été construits avant 1946. En revanche, les logements construits après 1991 sont quasiment tous équipés du chauffage central (99.4 % d'entre eux).

☞ *Le fuel et le gaz sont les énergies de chauffage les plus utilisées*

Plus d'un logement sur deux utilisent le fuel comme mode d'énergie de chauffage. Le gaz, second mode d'énergie de chauffage par la fréquence de son utilisation, est utilisé dans plus de 40 % des logements habités en 1995. Par contre, l'électricité et le bois ne sont consommés que dans un logement sur dix. Notons par ailleurs que le charbon et les énergies alternatives ne concernent que 3 % des ménages.

☞ *La quasi-totalité des logements disposent d'un mode de distribution d'eau chaude*

Près de 98 % des logements disposent d'un mode de distribution d'eau chaude. Plus de la moitié des ménages tirent l'eau chaude au moyen d'un distributeur central relié au chauffage central. La plupart des logements qui ne disposent pas de distributeur d'eau chaude datent d'avant 1946. Ainsi, la plupart des logements habités disposent d'un équipement sanitaire complet, salle de bains et W-C, et du chauffage central.

### 1.3.3. Appréciations du ménage liées au confort du logement

L'appréciation globale du logement porte sur les cinq points suivants : qualité sonore, qualité lumineuse, humidité du logement, qualité de son environnement et situation géographique. Elle est fournie par les ménages eux-mêmes qui situent leur logement, pour les cinq critères, sur une échelle comprenant cinq degrés d'intensité. Globalement, les appréciations sont plutôt positives. Toutefois, la qualité sonore (**tableau 4**) et celle de l'environnement (**tableau 5**) restent, toutes proportions gardées, les deux éléments pour lesquels l'appréciation des ménages est la moins favorable.

**Tableau 4 / Appréciation du logement par rapport aux bruits extérieurs (en %)**

<i>très exposé aux bruits extérieurs</i>	9.3
↑	8.1
↓	18.9
↓	23.4
<i>très calme</i>	40.4
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Tableau 5 / Appréciation du logement par rapport aux odeurs, poussières et vapeurs nocives (en %)**

<i>très pollué par les odeurs, poussières et vapeurs nocives</i>	5.4
↑	7.2
↓	16.3
↓	24.3
<i>très préservé des odeurs, poussières et vapeurs nocives</i>	46.8
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

**Tableau 6 /  
Appréciation du  
logement par rapport à  
la luminosité (en %)**

<i>très sombre</i>	0.8
↑	2.7
↓	13.3
↓	24.3
<i>très éclairé</i>	58.8
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Tableau 7 / Appréciation du  
logement par rapport à l'humidité  
(en %)**

<i>très humide</i>	2.0
↑	4.1
↓	8.2
↓	19.2
<i>très protégé de l'humidité</i>	66.3
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Tableau 8 /  
Appréciation du  
logement par rapport à  
sa situation (en %)**

<i>très mal situé</i>	1.8
↑	2.5
↓	11.6
↓	20.3
<i>très bien situé</i>	63.7
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

☞ *Les ménages face aux problèmes liés au logement*

Parmi une liste de dix nuisances affectant les logements habités en 1995, près d'un ménage sur trois déclare être gêné par la proximité d'un axe routier dangereux, un sur quatre par un voisinage trop bruyant et un sur cinq par une mauvaise isolation des portes et des fenêtres.

36.5 % des ménages ne sont affectés par aucune des nuisances présentées. Un ménage sur quatre considère n'être affecté que par une seule de ces nuisances, tandis que 18.1 % des ménages déclarent être confrontés à deux problèmes, 11 % à trois problèmes, 5.5 % à 4 problèmes et 4 % à 5 problèmes au moins.

**Tableau 9 / Proportion des ménages confrontés aux problèmes suivants (en %)**

▪ <i>proximité d'un axe routier dangereux</i>	31.4
▪ <i>voisinage bruyant</i>	24.0
▪ <i>mauvaise isolation des portes et des fenêtres</i>	19.5
▪ <i>proximité d'une industrie polluante</i>	13.2
▪ <i>logement trop petit</i>	11.7
▪ <i>quartier avec vandalisme, destruction, criminalité</i>	11.2
▪ <i>fuites dans la toiture</i>	9.0
▪ <i>chauffage inapproprié</i>	8.0
▪ <i>isolement/éloignement</i>	7.6
▪ <i>quartier délabré</i>	3.0

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

**2. LES CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT SELON LES PARAMETRES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES**

**2.1. Les critères économiques**

*2.1.1. Revenu disponible et niveau de vie du ménage*

☞ *Le revenu joue un rôle important dans le fait de devenir propriétaire ou locataire<sup>1</sup>*

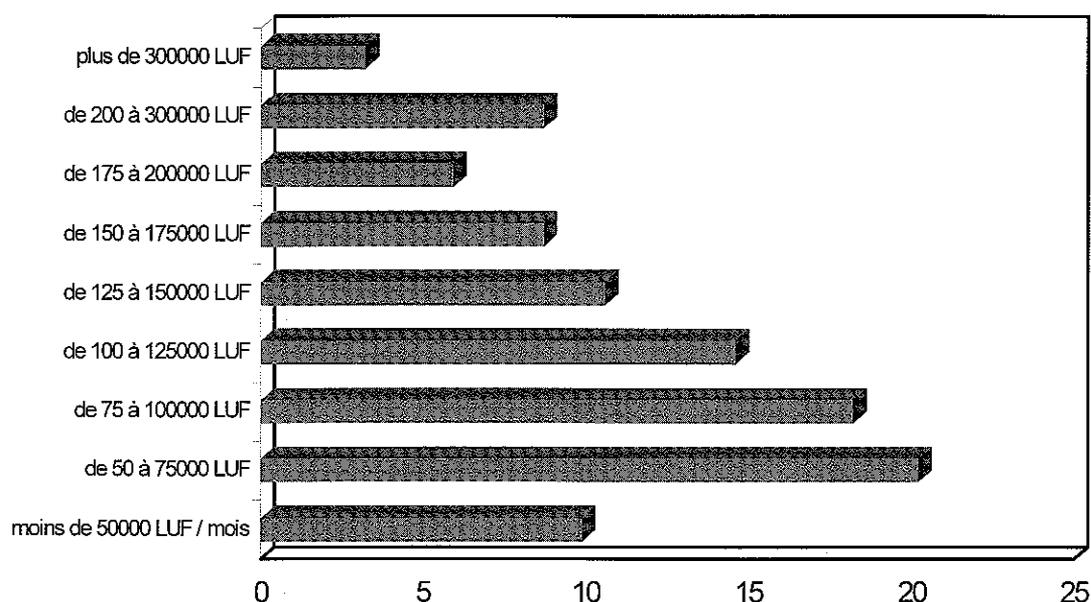
Par revenu disponible, il faut entendre l'ensemble des revenus nets présents dans le ménage. En 1994, le revenu disponible mensuel moyen par ménage est de 121 062 francs. Le revenu

<sup>1</sup> Le groupe des ménages locataires réunit les ménages locataires, les ménages sous-locataires et les usufruitiers. Par ailleurs, le groupe des ménages propriétaires est constitué par les ménages propriétaires et les ménages co-propriétaires.

semble être un facteur important dans le fait d'être propriétaire ou locataire. En effet, le revenu disponible mensuel moyen des ménages propriétaires se situe à 130 994 francs en 1994, contre 96 023 francs pour les ménages locataires.

Après la prise en compte de la taille et de la composition des ménages, les écarts se réduisent entre les revenus des propriétaires et des locataires. Le revenu disponible moyen mensuel par unité de consommation<sup>1</sup>, mesurant le niveau de vie, se situe ainsi à 66 314 francs pour les propriétaires et à 57 537 francs pour les locataires, pour une valeur moyenne de 63 821 francs.

*Graphique 5 / Distribution des ménages selon le revenu disponible mensuel moyen de 1994*

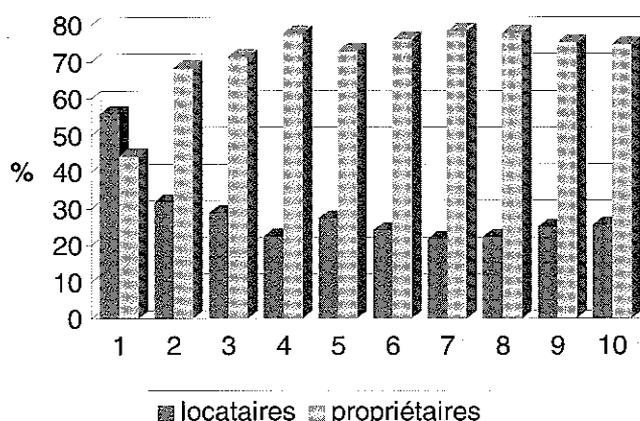


Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

Les ménages ayant les plus hauts revenus ne sont pas tous propriétaires et tous les ménages aux revenus modestes ne sont pas systématiquement locataires. Toutefois, c'est parmi les 10 % de ménages aux revenus par U.C. les plus bas que l'on trouve la proportion de ménages locataires la plus importante (55.8%). Cette proportion se situe encore très légèrement au-dessus de 30 % pour les ménages se situant dans le deuxième décile. Par contre, à partir du troisième décile et ce jusqu'au dixième décile, la part des ménages propriétaires de leur logement est relativement constante (cf. **graphique 6**). Parmi les raisons invoquées par les ménages locataires dans le fait d'occuper ce statut, l'argument financier est mis en avant par 75% d'entre eux.

<sup>1</sup> Pour faciliter la comparaison des niveaux de vie entre ménages dont la taille et la structure familiale diffèrent, des calculs de revenu par unité de consommation sont établis. A cet effet, le nombre d'unités de consommation d'un ménage est obtenu en comptant une unité pour la personne de référence du ménage, 0,7 unité pour toute autre personne âgée de 15 ans ou plus et 0,5 unité pour chaque enfant de moins de 15 ans.

**Graphique 6 / Statut d'occupation du logement selon les déciles du revenu disponible mensuel moyen par unité de consommation<sup>1</sup> (U.C.)**



Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

☞ *Un confort moins soutenu pour les ménages au niveau de vie le plus bas*

L'indice de confort, déterminé par des caractéristiques thermiques et sanitaires, atteste que plus le niveau de vie des ménages est bas, moins le degré de confort du logement habité est élevé. Parmi les 10 % des ménages aux revenus par U.C. les plus bas, 75 % habitent un logement équipé du chauffage central, d'une salle de bains et de W-C. Plus on monte dans l'échelle des revenus, plus ce taux s'élève. Parmi les 10 % de ménages aux revenus par U.C. les plus hauts, 96 % habitent des logements équipés des trois éléments de confort cités plus haut. Notons encore que 6% des ménages ayant les revenus les plus bas habitent des logements qui ne sont dotés ni du chauffage central, ni d'une salle de bains, alors que pour l'ensemble des ménages, ce taux se situe à 1.7 %.

**Tableau 10 / Confort du logement selon les déciles du revenu moyen mensuel par unité de consommation (U.C.)**

Déciles du revenu mensuel par U.C.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
chauffage central, salle de bains, wc (%)	75.0	82.8	84.5	85.2	91.0	94.0	94.3	94.9	95.3	95.9
salle de bains, wc (%)	16.8	12.5	11.9	11.5	7.4	4.9	4.9	4.5	4.3	3.7
wc (%)	6.0	3.3	2.2	2.5	1.4	0.8	0.2	0.6	0.4	0.0

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

☞ *Une appréciation du logement plus nuancée pour les ménages au niveau de vie le plus bas*

L'examen des scores moyens d'appréciation du logement faite par les ménages, qui sont le résultat d'une moyenne arithmétique pour chacun des cinq critères appréciés sur une échelle s'étendant de 1 à 5, nous montre que les ménages appartenant au 1er décile du revenu

<sup>1</sup> Déciles du revenu disponible mensuel moyen par unité de consommation : lorsque les ménages sont rangés par ordre de revenu par unité de consommation croissant, il est possible de partager l'ensemble des ménages en classes égales. Dans le cadre de cette étude, dix classes égales ont été définies à partir du classement des ménages organisé selon le revenu disponible par unité de consommation. Chaque classe comprend ainsi 10% de cet ensemble. Ces classes sont appelées déciles. Le premier décile comprend ainsi 10 % des ménages dont le revenu disponible par unité de consommation est le plus bas; le dixième décile est constitué par les 10% des ménages dont le revenu disponible par unité de consommation est le plus haut.

## LOGEMENT

disponible par unité de consommation obtiennent pour les cinq critères d'appréciation de leur logement les scores moyens les plus bas (plus un score moyen est bas, plus l'appréciation du critère est négative). En revanche, les ménages qui appartiennent au dixième décile détiennent les scores moyens les plus élevés.

**Tableau 11 / Scores moyens d'appréciation du logement selon les déciles du revenu moyen mensuel par unité de consommation**

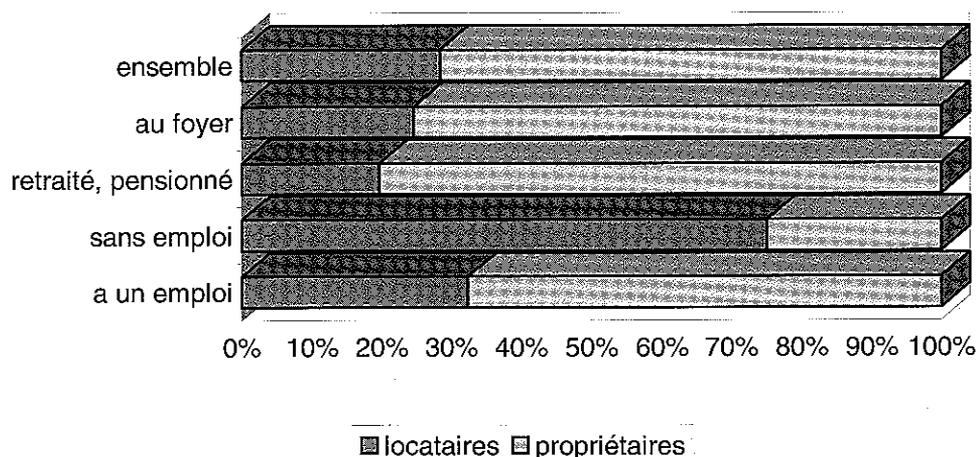
Déciles du revenu mensuel par U.C.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bruit	3.58	3.67	3.71	3.76	3.80	3.73	3.81	3.80	3.84	4.03
Luminosité	4.17	4.30	4.22	4.29	4.44	4.42	4.45	4.41	4.43	4.62
Humidité	4.10	4.35	4.34	4.46	4.36	4.55	4.52	4.44	4.59	4.58
Pollution	3.80	4.00	3.95	3.99	3.97	4.03	3.91	3.93	4.13	4.23
Situation géographique	4.22	4.38	4.36	4.33	4.37	4.43	4.42	4.52	4.48	4.64

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

### 2.1.2. Situation professionnelle de la personne de référence du ménage

Les ménages dont la personne de référence est retraitée sont propriétaires huit fois sur dix. En fait, plus l'âge est avancé, plus la proportion de propriétaires est élevée. A l'opposé, les ménages, dont la personne de référence est sans emploi (1.6 % de l'ensemble des ménages), sont relativement peu souvent propriétaires : une fois sur quatre.

**Graphique 7 / Statut d'occupation du logement selon la situation professionnelle de la personne de référence**



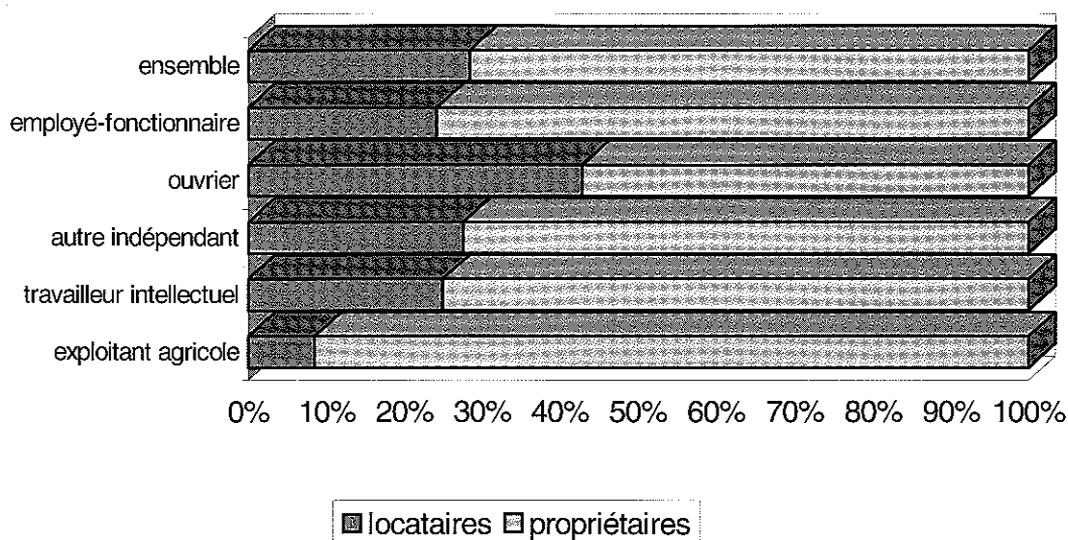
Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

### 2.1.3. Statut professionnel de la personne de référence du ménage

La structure entre propriétaires et locataires selon le statut professionnel du chef de ménage démarque les ouvriers des autres statuts professionnels. Parmi les ménages dont la personne de référence est ouvrière, 57.1 %, sont propriétaires tandis que ce taux s'élève à 70 % pour les

autres statuts professionnels. Les agriculteurs, habituellement propriétaires, sont plus de 90 % à être propriétaires du logement qu'ils habitent.

*Graphique 8 / Statut d'occupation du logement selon le statut professionnel de la personne de référence*



Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

## 2.2. Les critères socio-démographiques

### 2.2.1. Type de ménage et logement

La structure entre locataires et propriétaires semble être dépendante du type de ménage : 58.8 % des ménages d'isolés et des familles monoparentales sont propriétaires du logement qu'ils habitent, tandis que 79.5 % des couples sont propriétaires de leur logement.

Au sein des types de ménage (cf. tableau 12), on constate que les ménages jeunes sont plus souvent locataires que les ménages plus âgés. Ainsi, plus de la moitié des ménages d'isolés de moins de 40 ans (56.7 %) sont encore locataires du logement qu'ils occupent.

Pour les couples de moins de 40 ans sans enfant, on relève approximativement la même proportion : 54.9 % d'entre eux sont locataires.

On notera aussi que parmi les couples dont la personne de référence a moins de 40 ans, la proportion de ménages propriétaires croît avec le nombre d'enfants : 75.2 % des couples avec 3 enfants et plus sont propriétaires, alors que seulement 61 % des couples avec 1 seul enfant le sont.

LOGEMENT

Tableau 12 / Statut d'occupation du logement selon le type de ménage

	Propriétaire (%)	Locataire (%)
<b>Une personne seule</b>		
de moins de 40 ans	43.3	56.7
entre 40 et 64 ans	63.4	36.6
de 65 ans ou plus	67.9	32.1
ensemble des personnes seules	58.8	41.2
<b>Famille monoparentale dont la personne de référence a :</b>		
moins de 40 ans	53.3	46.7
40 ans ou plus	63.6	36.4
ensemble des familles monoparentales	58.8	41.2
<b>Famille clanique<sup>1</sup> dont la personne de référence a :</b>		
moins de 40 ans	41.6	58.4
de 40 à 64 ans	77.4	22.6
65 ans ou plus	79.2	20.8
ensemble des familles claniques	66.3	33.7
<b>Couple dont la personne de référence a :</b>		
<b>Moins de 40 ans</b>		
sans enfant	45.1	54.9
1 enfant	61.0	39.0
2 enfants	68.9	31.1
3 enfants et plus	75.2	24.8
<b>entre 40 et 64 ans</b>		
sans enfant	85.5	14.5
1 enfant	81.0	19.0
2 enfants	89.1	10.9
3 enfants et plus	87.0	13.0
<b>65 ans ou plus</b>		
sans enfant	86.1	13.9
avec enfant(s)	85.8	14.2
ensemble des couples	79.5	20.5
<b>Ensemble</b>	<b>71.6</b>	<b>28.4</b>

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

Ainsi, la proportion de ménages propriétaires croît globalement avec la taille du ménage. Les ménages d'une personne sont moins fréquemment propriétaires que les ménages de taille plus importante : seuls 58.8 % d'entre eux sont propriétaires du logement qu'ils habitent. Pour les ménages de 2 personnes, la proportion des ménages propriétaires s'élève déjà à 75 %, et elle atteint son maximum pour les ménages de 5 personnes dont 83.8 % sont propriétaires du logement dans lequel ils résident.

Tableau 13 / Statut d'occupation du logement selon le nombre de personnes présentes dans le ménage

	nombre de personnes							
	ensemble	1	2	3	4	5	6	7 et plus
locataires %	28.4	41.2	25.0	28.1	20.7	16.2	18.4	19.5
propriétaires %	71.6	58.8	75.0	71.9	79.3	83.8	81.6	80.5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

<sup>1</sup> Contenant au moins trois adultes.

2.2.2. *Situation matrimoniale de la personne de référence*

La répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement diffère selon la situation matrimoniale de la personne de référence. Plus de 75 % des ménages dont la personne de référence est mariée ou veuve sont propriétaires, alors que ce taux est inférieur à 60 % pour les ménages dont la personne de référence est célibataire ou divorcée. Les ménages "séparés" (1.4 % de l'ensemble des ménages) se caractérisent par le taux de propriétaire le plus bas : 34.7 %.

Pour information, précisons que les couples mariés restent les plus nombreux ; ils composent 58.7 % de l'ensemble des ménages. Les ménages célibataires forment 18.6 % des ménages et les veufs 15.9 % des ménages.

**Tableau 14 / Statut d'occupation du logement  
selon la situation matrimoniale de la personne de référence en %**

	<i>ensemble</i>	<i>célibataire</i>	<i>marié</i>	<i>veuf</i>	<i>divorcé</i>	<i>séparé</i>
<i>locataires</i>	28.4	48.6	20.8	24.7	42.9	65.3
<i>propriétaires</i>	71.6	51.4	79.2	75.3	57.1	34.7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

2.2.3. *Age de la personne de référence*

Conformément aux attentes, plus l'âge de la personne de référence est avancé, plus le taux de propriétaires est important. Ainsi, passe-t-on de 36.5 % de propriétaires pour les 18-29 ans à 65.3 % pour les 30-39 ans et 82.3 % pour les 50-64 ans.

**Tableau 15 / Statut d'occupation du logement  
selon l'âge de la personne de référence en %**

	<i>ensemble</i>	<i>18-29 ans</i>	<i>30-39 ans</i>	<i>40-49 ans</i>	<i>50-64 ans</i>	<i>65 ans et plus</i>
<i>locataires</i>	28.4	63.5	34.7	23.0	17.7	22.5
<i>propriétaires</i>	71.6	36.5	65.3	77.0	82.3	77.5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

2.2.4. *Statut d'occupation du logement et nationalité de la personne de référence*

Le taux de propriétaires des ménages luxembourgeois est largement supérieur au taux de propriétaires des ménages étrangers.

Les ménages dont la personne de référence est de nationalité portugaise, seconde nationalité par l'importance de ses effectifs après la nationalité luxembourgeoise, ne sont que 29.7 % à être propriétaires du logement qu'ils habitent. Les ménages italiens sont, dans 63 % des cas, propriétaires de leur logement. Les ménages dont la personne de référence est de nationalité allemande, belge ou française sont respectivement 56.3 %, 48.1 % et 40.2 % à être propriétaires du logement qu'ils habitent.

## LOGEMENT

*Tableau 16 / Statut d'occupation du logement selon la nationalité de la personne de référence*

	<i>Luxem- bourgeois</i>	<i>Portugais</i>	<i>Italiens</i>	<i>Français</i>	<i>Allemands</i>	<i>Belges</i>	<i>Autres union européenne</i>	<i>Autres nationalités</i>
<i>locataires %</i>	17.8	70.3	37.0	59.8	43.7	51.9	66.7	65.7
<i>propriétaires %</i>	82.2	29.7	63.0	40.2	56.3	48.1	33.3	34.3

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

### *2.2.5. Statut d'occupation du logement et date d'arrivée de la personne de référence au Grand-Duché de Luxembourg*

Plus le ménage est installé au Luxembourg depuis une longue période, plus il est fréquent qu'il soit propriétaire de son logement. Ainsi, 81.5 % des ménages dont la personne de référence est née au Luxembourg sont propriétaires occupants. A l'opposé, les ménages arrivés récemment, c'est-à-dire après 1990, sont 9 fois sur 10 locataires de leur logement.

*Tableau 17 / Statut d'occupation du logement selon la date d'arrivée de la personne de référence au Luxembourg*

	<i>ensemble</i>	<i>né au GDL</i>	<i>avant 1975</i>	<i>1975-1984</i>	<i>1985-1990</i>	<i>après 1990</i>
<i>locataires %</i>	28.4	81.5	68.7	48.8	33.7	11.2
<i>propriétaires %</i>	71.6	18.5	31.3	51.2	66.3	88.8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête "Niveaux de vie et logement", CEPS/I. - STATEC

## LES LOYERS AU LUXEMBOURG

F. BERGER

Le recensement fiscal du 15 octobre de chaque année s'attache à réunir les renseignements indispensables pour permettre la mise à jour, au regard de l'impôt, de tous les contribuables séjournant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Une fiche logement est adjointe à l'imprimé du recensement fiscal. Elle permet de récolter des informations sur le type de logement, le mode de jouissance de celui-ci, ainsi que sur le loyer versé par le locataire.

A partir des informations issues du recensement fiscal (feuille logement) de 1994, les ménages<sup>1</sup> peuvent être comparés selon le mode de jouissance du logement occupé, le type de logement occupé et selon le loyer versé pour les ménages locataires.

### *Plus de 2/3 des ménages sont propriétaires*

En 1994, sur un total de 154 721 ménages fiscaux<sup>2</sup> recensés, 67,78 % étaient propriétaires du logement qu'ils habitaient. Ce taux, légèrement sous-estimé du fait de l'existence de logements vides au moment de l'enquête, doit en fait s'approcher de 70 %.

Les locataires se distribuent en trois sous-groupes : les locataires qui payent intégralement leur location, les locataires logés à titre gratuit et les locataires qui bénéficient d'une réduction de leur loyer. Ils représentent 28,49 % des ménages fiscaux en 1994.

Comme le signale la seconde partie du tableau 1, le nombre total de logements recensés dépasse de près de 10 000 unités le nombre total de ménages fiscaux recensés et près de trois logements sur quatre qui composent ces 10 000 unités sont des logements vides, les résidences secondaires constituant l'essentiel du quart restant.

<sup>1</sup> Personnes formant une communauté ménagère sans nécessairement être parents ou alliés. Y sont compris aussi les locataires en garni et les sous-locataires sans propre ménage.

<sup>2</sup> La notion de ménage fiscal est différente de celle de ménage telle qu'elle est entendue dans les enquêtes : un ménage fiscal peut comprendre plusieurs ménages. Cette différence de définition justifie les écarts de taux de propriétaires enregistrés selon les deux approches.

## LOGEMENT

**Tableau 1 / Répartition des ménages  
selon le mode d'occupation du logement**

Propriétaire	104 881	67.78 %
Locataire	35 221	22.76 %
Locataire gratuit	4 291	2.78 %
Locataire réduit	4 570	2.95 %
Absent ou type inconnu	5 758	3.73 %
Ensemble des ménages	154 721	100 %
Propriétaire d'une résidence secondaire	1 691	
Locataire d'une résidence secondaire	46	
Logement vide	6 833	
Logement en construction	525	
Propriétaire étranger d'une résidence secondaire	214	
Nombre total de logements recensés	164 035	

Source : Recensement fiscal 1994, STATEC

### ***Loyer net moyen : 19 387 francs en 1994***

Ont été exclus de l'analyse des loyers, les locataires logés à titre gratuit et les locataires bénéficiant d'une réduction de loyer. L'analyse porte sur une population de 35 221 ménages. Dans la suite du texte, par ménage locataire il faudra exclusivement entendre les locataires à titre principal qui payent intégralement un loyer.

Tous types de logements confondus, le loyer net moyen s'élève à 19 387 LUF en 1994. Le loyer net moyen mesure la tendance centrale du montant des loyers nets de l'ensemble des logements du pays, mais il masque les différences de loyer net moyen selon le type d'immeubles ou selon la localisation (commune) de ceux-ci.

A partir des informations disponibles dans le recensement fiscal (type d'immeuble et localisation du logement), une approche plus nuancée du montant des loyers nets moyens rendra mieux compte de la diversité des loyers nets moyens selon qu'un locataire habite dans une maison individuelle ou dans un immeuble collectif, qu'il réside dans la capitale ou dans une commune rurale. D'autres informations comme la taille du logement, son confort, son âge, la date de la prise du bail et sa durée ne sont pas disponibles dans le recensement et, bien qu'agissant sur le montant du loyer, n'entrent pas ici en ligne de compte dans l'analyse des loyers.

### ***Dans quels types de logements résident les ménages locataires ?***

Les ménages locataires louent principalement des logements dans des immeubles collectifs. En 1994, près de 60 % des ménages locataires habitent dans un immeuble collectif et plus de 60 % d'entre-eux résident dans un immeuble collectif d'au moins quatre logements.

## LOGEMENT

En revanche, si l'on considère l'ensemble des ménages, 60.56 % d'entre eux résident dans une maison unifamiliale.

**Tableau 2 / Répartition des ménages locataires selon le type de logement habité**

	en %
⇒ Maison unifamiliale	20.42
⇒ Logement dans des immeubles à 2 logements	9.66
⇒ Logement dans des immeubles à 3 logements	13.09
⇒ Logement dans des immeubles à 4 logements et plus	35.08
⇒ Logement dans des immeubles non-résidentiels <sup>1</sup>	21.40
⇒ Autres et non précisés	0.34
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>

Source : Recensement fiscal 1994, STATEC

### *Des loyers plus élevés pour les maisons individuelles*

Conformément aux attentes, les loyers nets moyens pour les maisons individuelles sont les plus élevés, la taille du logement influant en partie sur le montant des loyers. En 1994, le loyer net moyen pour les maisons individuelles s'éleve à 23 776 LUF. Les logements qui se situent dans des immeubles de deux logements correspondent aux loyers nets moyens les plus bas : 16 563 LUF. En revanche, les logements se situant dans les immeubles de 4 appartements et plus, qui, dans de nombreux cas, sont considérés comme des logements au standing élevé, sont en moyenne loués pour la somme de 19 061 LUF.

**Tableau 3 / Loyer mensuel net moyen selon le type de logement**

	<b>Loyer net moyen en 1994 (en LUF)</b>
⇒ Ensemble	19 387
⇒ Maison unifamiliale	23 776
⇒ Logement dans immeuble à 2 logements	16 563
⇒ Logement dans immeuble à 3 logements	16 952
⇒ Logement dans immeuble à 4 logements et plus	19 061
⇒ Logement dans immeuble non-résidentiel	18 526
⇒ Autres et non précisés	18 475

Source : Recensement fiscal 1994, STATEC

<sup>1</sup> Par convention, un immeuble est défini comme non-résidentiel lorsque plus de 50 % de sa surface est destinée à l'exploitation d'un commerce ou à l'exercice d'une profession libérale.

### ***Où résident les locataires ?***

Les locataires résident principalement dans les zones urbaines. Plus de la moitié des ménages locataires du pays résident dans quatre communes (Luxembourg-Ville, Esch/Alzette, Differdange et Dudelange), alors que l'ensemble des ménages de ces communes ne représentent que 37 % des ménages du pays. La carte 1, qui discrimine les communes selon la proportion de ménages locataires, distingue très bien les espaces urbains à fort taux de locataires des espaces ruraux et périurbains essentiellement habités par des ménages propriétaires.

### ***Plus on s'éloigne de Luxembourg-Ville, plus les loyers nets diminuent***

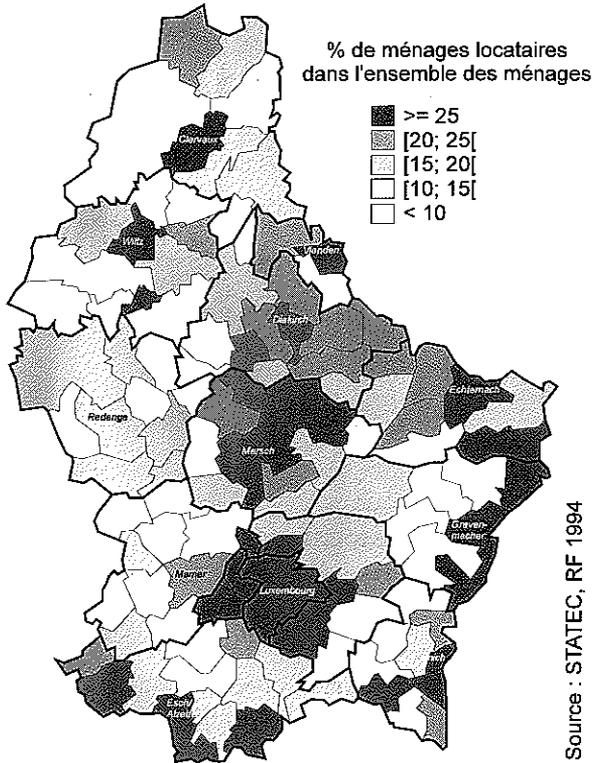
La carte 2 des loyers nets moyens par commune en 1994 est révélatrice de la distribution auréolaire des loyers nets moyens à partir de la capitale. Les communes situées dans les première et deuxième couronnes autour de la capitale se caractérisent par les loyers nets moyens les plus élevés, la proximité de ces communes par rapport à la capitale jouant un rôle important dans ce phénomène.

Un ensemble de 21 communes agglomérées autour de la capitale constitue le groupe de communes dans lesquelles les loyers nets moyens mensuels sont les plus élevés : entre 22 000 et 34 000 LUF.

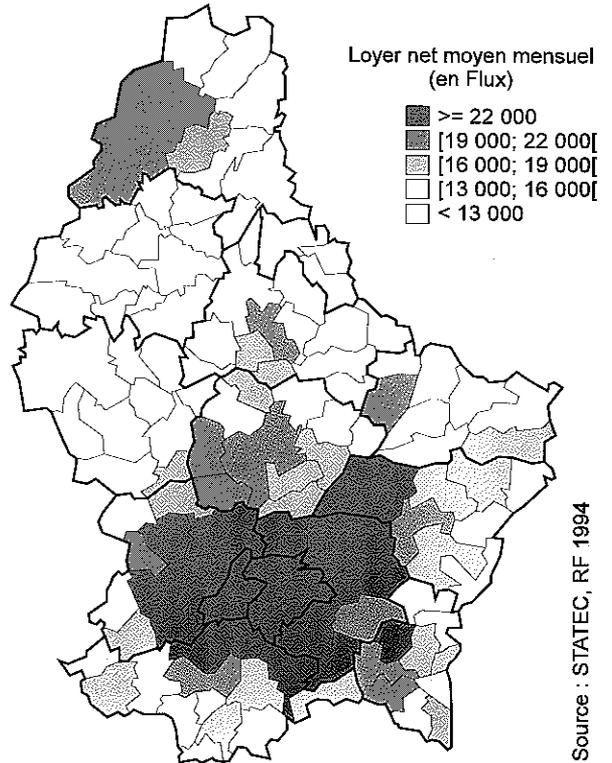
Les communes du Nord du pays affichent des loyers nets moyens mensuels parmi les plus bas du pays : ils se situent pour de nombreuses communes en dessous de 13 000 LUF.

Cette distribution des loyers nets moyens se vérifie quel que soit le type d'immeuble considéré. Sur la carte 3, qui représente les loyers nets moyens pour les maisons individuelles en 1994 comme sur la carte 4, qui expose, quant à elle, les loyers nets moyens pour les immeubles collectifs à la même date, on observe que c'est dans les communes situées autour de la capitale que l'on observe les loyers nets moyens les plus élevés.

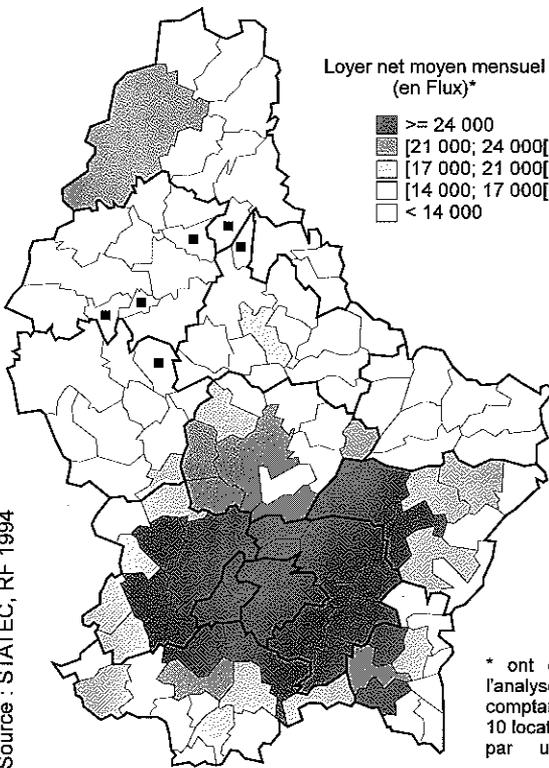
# LOGEMENT



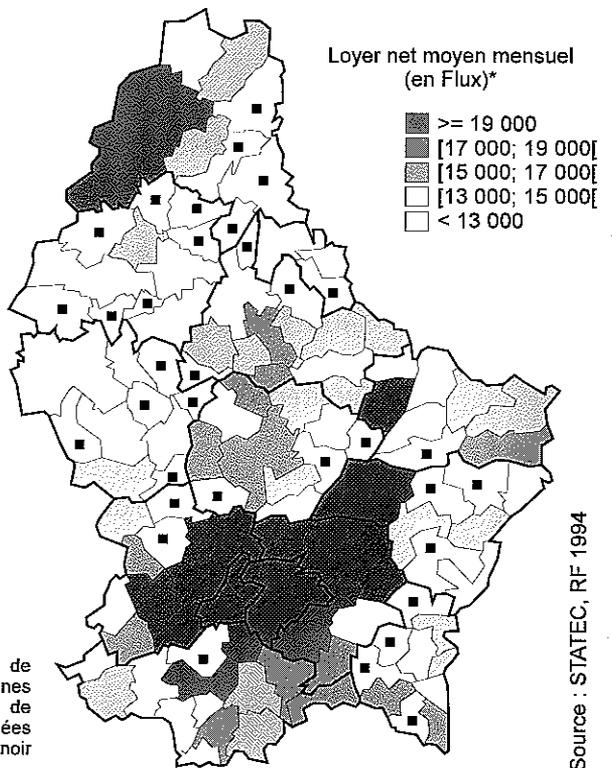
**Carte 1 / Les ménages locataires en 1994**



**Carte 2 / Loyer net moyen mensuel (tous types d'immeubles confondus) en 1994**



**Carte 3 / Loyer net moyen mensuel (maison unifamiliale) en 1994**



**Carte 4 / Loyer net moyen mensuel (logements dans immeubles collectifs) en 1994**

# L'EVOLUTION DE L'HABITAT AU LUXEMBOURG 1985-1994

B. GAILLY

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Quelques définitions

Il faut distinguer clairement l'habitat et le logement. Un **logement** est un bâtiment ou une partie d'un bâtiment localisé à une adresse donnée. **L'habitat** prend en compte le logement en tant que territoire ou lieu de vie sur lequel les habitants ont la possibilité d'agir.

Les habitants ne sont pas seulement logés à une adresse donnée. Ils y vivent. Ils agissent dans ce logement et sur ce logement. Ils y créent les conditions dans lesquelles ils vivent ou subissent les contraintes matérielles qui leur sont imposées. En ce sens, l'habitat est un aspect du mode de vie des ménages au même titre que leur propension à dépenser ou leurs conditions de travail.

Ce sont donc les ménages qui seront au coeur de notre étude et non les logements.

### 1.2. Conditions d'habitation : le dispositif de mesure

Un indice général de **l'état de l'habitat** permet de **situer les ménages les uns par rapport aux autres en cumulant l'information** apportée par **quatre sous-indices** correspondant chacun à une facette de l'état de l'habitation,

soit, ⇒ **l'espace disponible**  
⇒ **le confort intérieur**  
⇒ **le confort extérieur**  
⇒ **le "modernisme" de la conception de l'habitat.**

**L'espace disponible** est fonction du nombre de pièces dans le logement et du nombre de pièces par personnes (Méthode de construction : **encadré 1**).

**Le confort intérieur** est fonction de l'existence de différentes commodités dans le logement : le chauffage central, l'eau chaude dans le logement, une salle de bains dans le logement et un w.c. privé (Méthode de construction : **encadré 2**).

**Le confort extérieur** est fonction du calme ou du bruit qui règne autour de l'habitation et de la présence ou de l'absence d'odeurs (Méthode de construction de l'indice : **encadré 3**).

**Le concept de l'habitation** évolue peu à peu. Les maisons "modernes" sont souvent conçues en fonction de critères tels que la recherche de la lumière et de l'isolation contre l'humidité. L'aménagement d'anciennes maisons poursuit aussi souvent ces objectifs. Le climat de nos régions explique largement ces options mais c'est au prix du chauffage central que les maisons ont pu évoluer dans ce sens (Méthode de construction : **encadré 4**).

### ENCADRE 1

#### L'ESPACE DISPONIBLE

*Le nombre de pièces observé varie de un à dix-neuf.*

*Le nombre de pièces par personne varie d'une pièce pour huit personnes à seize pièces pour une personne.*

*Les valeurs présentées par les deux variables sont regroupées de telle manière qu'elles comptent chacune cinq modalités.*

*Ces deux indicateurs sont additionnés et l'indice ainsi obtenu peut présenter des scores étalés entre 2 et 10. On peut montrer que l'indice ainsi construit reflète largement l'information apportée par les variables d'origine.*

### ENCADRE 2

#### LE CONFORT INTERIEUR

*Chaque ménage répond aux questions suivantes :*

*"Disposez-vous de l'eau chaude dans votre logement ?" OUI - NON*

*"Disposez-vous d'un w.c. à l'intérieur du logement ?"*

*"Disposez-vous d'une salle de bains ?"*

*"Votre ménage est-il équipé d'un chauffage central ?"*

*On souligne ici le fait que le ménage doit disposer en propre de ces commodités et qu'elles ne doivent pas être partagées avec d'autres ménages.*

*Les réponses négatives correspondent soit à d'autres dispositifs tels que "l'eau froide dans le logement" ou "l'absence d'eau dans le logement", "une douche ou une baignoire dans une pièce réservée à un autre usage" ou "seulement l'eau à l'évier de la cuisine".*

*Pour chaque réponse positive, le ménage reçoit un point. Le score total est donc compris entre 0 et 4 points. Un score de 0 indique l'absence de toutes ces commodités. Un score de 4 points indique la présence de tous ces éléments de confort dans le logement.*

*Le score total peut varier, chaque année, pour chaque ménage.*

### ENCADRE 3

#### LE CONFORT EXTERIEUR

Chaque ménage répond aux deux questions suivantes :

"Pourriez-vous classer votre logement sur l'échelle suivante :

⇒ exposé aux bruits extérieurs 1 2 3 4 5 très calme

⇒ pollué par les odeurs 1 2 3 4 5 préservé des odeurs"

Les réponses à ces deux questions sont très corrélées. Les scores de chaque ménage sur les deux échelles sont additionnés. Les ménages sont ainsi positionnés, chaque année, sur une échelle dont les valeurs varient de 2 à 10. Un score '10' indique un confort extérieur maximum.

### ENCADRE 4

#### LE CONCEPT DE L'HABITAT

Chaque ménage répond aux deux questions suivantes :

"Pourriez-vous classer votre logement sur l'échelle suivante :

⇒ très sombre 1 2 3 4 5 très éclairé

⇒ très humide 1 2 3 4 5 très protégé de l'humidité"

Les réponses à ces deux questions sont très corrélées entre elles. Les scores de chaque ménage sur les deux échelles sont additionnés. Les ménages sont ainsi positionnés, chaque année, sur une échelle dont les valeurs varient de 2 à 10. Un score '10' désigne une habitation de conception moderne.

**L'indice général de l'état de l'habitat** cumule les différentes propriétés de l'habitat. Une habitation qui bénéficie de scores élevés sur les quatre facettes envisagées présente un avantage certain sur une habitation peu spacieuse qui ne bénéficie d'aucune des commodités du confort intérieur, qui est sombre et mal isolée contre l'humidité et qui, en outre, se trouve exposée à un environnement bruyant et malsain.

Entre ces deux extrémités, les habitations peuvent être classées de telle manière qu'elles reflètent le cumul progressif des avantages ou, inversement, des désavantages. **Une habitation qui présente un seul inconvénient n'est pas pour autant une habitation de mauvaise qualité mais lorsqu'elle commence à cumuler les désavantages elle devient certainement une habitation de plus en plus inconfortable** (Méthode de construction : encadré 5).

**ENCADRE 5**

**INDICE GENERAL DE L'ETAT DE L'HABITAT**

*Chaque facette de l'état de l'habitat est dichotomisée.*

*"L'espace disponible" prend la valeur 0 lorsque le score est inférieur à 5 et la valeur 1 lorsque le score est égal ou supérieur à 5 (encart 1) ; de cette façon, la population est à peu près partagée en deux (en 1994).*

*"Le confort intérieur" prend la valeur 0 lorsque l'habitat ne comporte pas toutes les commodités proposées et la valeur 1 lorsque l'habitat les présente toutes les quatre, ce qui est le cas pour 80% des ménages en 1994.*

*"Le confort extérieur" prend la valeur 0 lorsque le score est inférieur à 9 points et la valeur 1 lorsque le score est égal ou supérieur à 9 (encart 3) ; 54% des ménages reçoivent la valeur 1 en 1994.*

*"La conception de l'habitat" prend la valeur 0 lorsque le score est inférieur à 9 points et la valeur 1 lorsque le score est égal ou supérieur à 9 (encart 4) ; 73% des ménages reçoivent la valeur 1 en 1994.*

*Les critères en fonction desquels les ménages reçoivent la valeur 1 sont sans doute exigeants mais on observe, en règle générale, qu'une large majorité des ménages satisfait à ces critères.*

*Les valeurs reçues par les ménages sur chacun des indices sont ensuite additionnées. Les ménages sont ainsi positionnés, chaque année, sur une échelle dont les valeurs varient de 0 à 4. Un score '4' désigne une habitation qui cumule tous les avantages et inversement un score '0' désigne une habitation qui cumule tous les désavantages.*

Le dispositif de mesure appelle quelques commentaires. En effet, ce niveau de mesure :

- ne permet pas de préciser exactement "combien de fois" un habitat est plus confortable qu'un autre ;
- ne permet pas d'établir un "seuil" permettant de distinguer les logements "confortables" et les logements "non confortables" ;
- s'appuie sur des indicateurs dont la *signification* évolue avec le temps.

## 2. BILAN ET EVOLUTION DE L'HABITAT

Toutes les caractéristiques de l'habitat ont progressé systématiquement entre 1985 et 1994<sup>1</sup>. La qualité de l'habitat s'améliore et les **inégalités entre les conditions d'habitation des ménages ont tendance à se réduire** : les variations entre les scores des ménages diminuent progressivement et témoignent d'une homogénéisation croissante des conditions d'habitation des ménages, exception faite de l'espace disponible (**tableau 2** : évolution des déviations standards).

<sup>1</sup>L'évolution des tendances centrales (moyennes et pourcentages) et des indicateurs d'homogénéité de l'échantillon observé ("déviations standards") est présentée dans les tableaux 1 à 4.

Les progressions les plus frappantes concernent le nombre de pièces par personne, l'installation de l'eau chaude dans le logement, l'isolation contre l'humidité et l'installation du chauffage central.

- ◇ *Les habitations comptent, en moyenne, 1.98 pièces par personnes en 1985 et 2.25 en 1994 (Tableau 2), soit une progression de 13.6% (Tableau 1).*
- ◇ *84.8 % des ménages disposent de l'eau chaude en 1985 pour 95.7% des ménages en 1994 (Tableau 2), soit une progression de 12.8% (Tableau 1).*
- ◇ *Le score de satisfaction des ménages en ce qui concerne l'isolation contre l'humidité est déjà très élevé en 1985 : 4.28 pour un score maximum possible de 5 points. Il s'est encore amélioré et atteint 4.66 en 1994 (Tableau 2), soit une progression de 8.9% (Tableau 1).*
- ◇ *78.5% des ménages disposent d'un chauffage central en 1985 pour 85% en 1994 (Tableau 2), soit une progression de 8.2% (Tableau 1).*

Inversement, la progression la plus lente concerne l'installation d'un w.c. privé dans le logement et la protection du logement contre les mauvaises odeurs.

- ◇ *93.9% des ménages disposent d'un w.c. dans le logement en 1985 pour 96.7% des ménages en 1994 : cette faible progression s'explique par le fait que cet élément était déjà très répandu en 1985.*
- ◇ *L'exposition aux mauvaises odeurs est probablement un phénomène local. Peu gênante pour une majorité de ménages, cette propriété de l'environnement évolue moins vite que les autres caractéristiques de l'habitat. L'indice passe de 100 à 101.5 en 10 ans (Tableau 1).*

Les conditions d'habitation des ménages ont fortement progressé en 10 ans : l'indice général progresse de 19% (100 en 1985 et 119 en 1994), l'espace disponible de 9.6%, le confort intérieur de 7.5% et la modernisation de la conception de l'habitat de 6.9% (Tableau 3).

Le confort extérieur progresse moins vite en raison du poids des contraintes environnementales (indice 1994 : 103). Le bruit est un élément sur lequel certains ménages souhaiteraient des améliorations mais des progrès ont déjà été accomplis puisque le degré de satisfaction a progressé de 3.78 en 1985 à 3.97 en 1994 et les avis convergent de plus en plus à ce sujet (Tableau 2).

## HABITAT

*Tableau 1 / Estimations<sup>1</sup> de l'évolution tendancielle des indicateurs (1985=100)*

<i>Année</i>	<i>1985</i>	<i>1987</i>	<i>1989</i>	<i>1991</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>
<b>N. de pièces</b>	100	101.3	104.0	108.7	107.9	106.3
<b>N. pièces/pers.</b>	100	103.5	108.5	115.1	116.2	<b>113.6</b>
<b>chauff. central</b>	100	101.1	105.2	105.9	107.1	<b>108.2</b>
<b>eau chaude</b>	100	105.4	108.1	109.5	112.1	<b>112.8</b>
<b>salle de bains</b>	100	103.5	104.5	105.2	106.4	106.5
<b>w.c. privé</b>	100	101.4	101.3	101.4	102.9	102.9
<b>calme - / +</b>	100	102.4	99.5	101.9	103.7	105.0
<b>odeurs + / -</b>	100	98.3	96.9	98.1	100.9	101.5
<b>clarté - / +</b>	100	102.9	102.9	102.9	104.3	105.0
<b>humidité + / -</b>	100	101.4	103.7	107.0	108.6	<b>108.9</b>
<b>Echantillon</b>	<b>2012</b>	<b>1641</b>	<b>1638</b>	<b>1643</b>	<b>1581</b>	<b>1583</b>

Source : Programme PSELL CEPS/I.

*Tableau 2 / Estimations de l'évolution tendancielle des indicateurs  
Tendances centrales et hétérogénéité de l'échantillon*

<i>Année</i>		<i>1985</i>	<i>1987</i>	<i>1989</i>	<i>1991</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>val. min.</i>	<i>val. max.</i>
<b>N. de pièces</b> <sup>(*)</sup>	moyenne	4.44	4.50	4.62	4.83	4.79	4.72	1	19
	Dév. st.	1.89	1.88	1.86	1.93	1.93	1.93		
<b>N. pièces/pers.</b>	moyenne	1.98	2.05	2.15	2.28	2.31	2.25	0.14	16
	Dév. st.	1.30	1.41	1.47	1.49	1.49	1.43		
<b>chauff. central</b>	%	78.5	79.4	82.6	83.2	84.1	85.0	0	100
<b>eau chaude</b>	%	84.8	89.4	91.7	92.9	95.1	95.7	0	100
<b>salle de bains</b>	%	88.6	91.7	92.6	93.2	94.3	94.4	0	100
<b>w.c. privé</b>	%	93.9	95.2	95.1	95.2	96.6	96.7	0	100
<b>calme - / +</b>	moyenne	3.78	3.87	3.76	3.85	3.92	3.97	1	5
	Dév. st.	1.33	1.29	1.31	1.30	1.30	1.23		
<b>odeurs + / -</b>	moyenne	4.13	4.06	4.00	4.05	4.17	4.19	1	5
	Dév. st.	1.12	1.12	1.18	1.20	1.15	1.12		
<b>clarté - / +</b>	moyenne	4.19	4.31	4.31	4.31	4.37	4.40	1	5
	Dév. st.	.97	.84	.87	.88	.86	.87		
<b>humidité + / -</b>	moyenne	4.28	4.34	4.44	4.58	4.65	4.66	1	5
	Dév. st.	1.05	1.00	.96	.86	.79	.80		
<b>Echantillon</b>	<b>n =</b>	<b>2012</b>	<b>1641</b>	<b>1638</b>	<b>1643</b>	<b>1581</b>	<b>1583</b>		

Source : Programme PSELL CEPS/I.

(\*) Nombre de pièces sans la cuisine, la salle de bains, les dépendances et les pièces à usage professionnel.

<sup>1</sup> Les valeurs observées dans le cadre d'un échantillon sont des « estimations » des valeurs « vraies » que l'on observerait si l'observation portait sur l'ensemble d'une population. Ce ne sont pas des estimations quelconques. Chaque fois qu'un échantillon est tiré selon certaines règles, les estimations qu'il permet d'avancer peuvent être situées dans un « intervalle de confiance », ce qui signifie qu'il est possible d'établir la valeur inférieure et la valeur supérieure que cette estimation pourrait prendre 95 fois sur 100 si l'on tirait un nombre quelconque d'échantillons selon les mêmes conditions dans la même population. Chaque échantillon tiré peut fournir des estimations légèrement différentes. Ces différences seront 95 fois sur 100 situées à l'intérieur de cet intervalle de confiance à condition que les échantillons présentent la même taille.

## HABITAT

*Tableau 3 / Estimations de l'évolution tendancielle des indices (1985=100)*

<i>Année</i>	<i>1985</i>	<i>1987</i>	<i>1989</i>	<i>1991</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>
<b>Indice général</b>	100	101.3	105.7	113.7	118.1	<b>119.0</b>
<b>Espace disponible</b>	100	100.8	104.6	111.1	<b>111.3</b>	109.6
<b>Confort intérieur</b>	100	102.9	104.9	105.5	107.2	<b>107.5</b>
<b>Confort extérieur</b>	100	100.2	97.9	99.8	102.1	103.0
<b>Conception de l'habitat</b>	100	102.1	103.3	105.1	106.4	<b>106.9</b>

Source : Programme PSELL CEPS/I.

*Tableau 4 / Estimations de l'évolution tendancielle des indices  
Tendances centrales et hétérogénéité de l'échantillon*

<i>Année</i>		<i>1985</i>	<i>1987</i>	<i>1989</i>	<i>1991</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>val. min.</i>	<i>val. max.</i>
<b>Indice général</b>	moyenne	2.26	2.29	2.39	2.57	2.67	2.69	0	4
	Dév. st.	1.18	1.16	1.10	1.06	1.03	1.00		
<b>Espace disponible</b>	moyenne	4.76	4.80	4.98	5.29	5.30	5.22	2	10
	Dév. st.	1.94	1.95	1.91	1.92	1.87	1.86		
<b>Confort intérieur</b>	moyenne	3.45	3.55	3.62	3.64	3.70	3.71	0	4
	Dév. st.	1.00	.86	.78	.81	.71	.69		
<b>Confort extérieur</b>	moyenne	7.92	7.94	7.76	7.91	8.09	8.16	2	10
	Dév. st.	2.19	2.16	2.20	2.24	2.24	2.12		
<b>Conception de l'habitat</b>	moyenne	8.47	8.65	8.75	8.90	9.02	9.06	2	10
	Dév. st.	1.75	1.56	1.51	1.44	1.33	1.38		

Source : Programme PSELL CEPS/I.

### *EXTRAIT DE :*

*B. GAILLY, "L'évolution de l'habitat au Luxembourg : 1985-1994", Document PSELL n° 97, CEPS/INSTEAD, 1996.*

**POLITIQUES  
SOCIALES**



## **POLITIQUE FINANCIERE DU GOUVERNEMENT A L'EGARD DES FAMILLES**

**M. BORSENBERGER, M. PELS**

### **1. INTRODUCTION**

Une définition de la politique familiale s'avère indispensable afin de bien cerner les matières qui nous préoccupent. Il est cependant difficile de déterminer avec précision ce qu'il faut entendre par politique familiale, ce terme, très large, pouvant être interprété de différentes manières. Pour nous, la politique familiale comprendra toutes les mesures qui visent à améliorer le "bien-être" des personnes et des familles, et de ce fait, qui peuvent influencer le mode de vie des familles.

Un petit rappel historique nous permettra de mieux comprendre l'évolution de la politique familiale dans notre pays.

Au Luxembourg, la politique familiale s'est affirmée dès 1916 avec le versement des premières indemnités aux familles, tout d'abord à celles des employés de la fonction publique, puis à celles des salariés de la sidérurgie. En 1927, apparaissaient les premiers dégrèvements d'impôts, calculés en fonction de la taille de la famille. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il est instauré un Ministère de la Famille et la loi du 20 octobre 1947 porte création des allocations familiales proprement dites. Celles-ci sont complétées plus tard par l'allocation de naissance (1977), l'allocation de maternité (1980), les prêts aux jeunes époux (1984), l'allocation spéciale pour les enfants handicapés (1985), les allocations de rentrée scolaire (1986), l'allocation d'éducation (1988), le baby-year<sup>1</sup> (1988), et dans le cadre de l'aide sociale, le Revenu Minimum Garanti (RMG) en 1986.

Cette politique familiale est essentiellement une "politique sociale", qui s'appuie sur le principe que la famille occupe une place primordiale dans la société et doit être, comme telle, l'objet de la solidarité nationale. Cette solidarité devra tenir compte, d'une manière sélective et professionnelle des situations familiales, du revenu des familles et du nombre d'enfants. C'est avant tout, le Parti Chrétien Social (P.C.S.), appuyé par l'Action Familiale Populaire (A.F.P.), qui a été l'instigateur de cette politique, alors que les autres partis se montraient plus réservés et même hostiles à une politique démographique.<sup>2</sup>

Suite au rapport demandé à Monsieur G. CALOT, Directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques à Paris, en 1977, le Gouvernement avait élaboré en 1979, un programme politique qui accordait une importance primordiale à la famille : amélioration des conditions de vie, soutien financier, éducation des enfants, mesures en faveur des femmes et principalement des mères exerçant une activité professionnelle.

<sup>1</sup> Une période d'un an est prise en compte pour la pension d'une femme qui interrompt son activité professionnelle pour élever son enfant. Cette période est portée à 4 ans si au moment de la naissance ou de l'adoption l'intéressée élève dans son foyer au moins deux autres enfants.

<sup>2</sup> Cf. Familles et politiques - Tendances et évolutions en 1988 - 1989 M. NEYENS

La crise de la sidérurgie en 1980, a retardé l'application de ce programme. Il a été relancé en 1984 sous forme d'une amélioration de la situation matérielle des familles (majoration des diverses allocations), en particulier des familles à revenus modestes ayant plusieurs enfants à charge ; sous forme également d'un développement du soutien accordé aux parents qui exercent une activité professionnelle, par l'extension des services d'aide et d'assistance éducative, par le développement du système de garde des enfants, par l'allongement des congés de maternité, par une meilleure protection des personnes travaillant à temps partiel, etc.

La famille a continué à prendre une place importante dans les déclarations gouvernementales successives.

## 2. MESURES FISCALES

La réforme fiscale mise en oeuvre par la loi du 6 décembre 1990 a profondément modifié certains aspects de l'environnement fiscal du pays. Cette réforme, entrée en application au 1er janvier 1991, a touché aussi bien les personnes physiques que les entreprises. La dernière réforme de la fiscalité luxembourgeoise datait de 1967 et un ajustement en fonction des exigences économiques et sociales s'avérait nécessaire. Cependant, des critères de justice sociale et de politique familiale ont également été prises en compte.

Les objectifs visés par cette réforme sont multiples et variés et peuvent être parfois difficiles à concilier : impératifs de croissance économique, de compétitivité internationale, de justice sociale, problèmes de politique familiale, démographique, culturelle et économique, défis majeurs avec lesquels le pays se trouve confronté.

- ♦ Dans le chef de l'imposition des personnes physiques, il a été procédé à une triple adaptation du tarif d'imposition à l'évolution économique (rôle de la femme dans la société et au travail) et démographique (allègements fiscaux en faveur des familles avec enfants à charge).
- ♦ En ce qui concerne les changements, il faut noter plus particulièrement le relèvement du minimum de revenu exonéré, la suppression de la progressivité linéaire du tarif et l'atténuation de la charge fiscale, grevant les revenus élevés, par la réduction du taux d'imposition marginal maximal.
- ♦ Concernant la base d'imposition, une panoplie de mesures, tendant à l'incitation au travail ainsi qu'à l'encouragement à l'investissement et à la promotion de l'épargne a été promulguée.

Le droit fiscal a toujours favorisé la famille. Ainsi, l'imposition collective a été introduite au Luxembourg dès 1913 et a été maintenue depuis lors. Pour mieux tenir compte du ménage familial et éviter une progression trop forte de l'imposition du ménage familial par rapport aux autres formes de vie, le système de fractionnement ou partage (ou quotient conjugal) avec facteur 2, a été adopté en 1967. Ce système fut étendu d'une façon analogique et appropriée aux enfants de sorte que le "quotient familial" s'appliquait jusqu'à la dernière réforme.

La loi du 6 décembre 1990 a profondément modifié le système fiscal luxembourgeois. Ces modifications ont été menées avec un objectif explicite en ce qui concerne la famille : d'abord le mariage ne devait plus être discriminé par rapport aux autres formes de vie, en second lieu,

## POLITIQUES SOCIALES

le travail féminin devait être encouragé et enfin l'abattement fiscal pour les enfants devait être centré sur les familles à revenus modestes.

La nouvelle législation répartit les contribuables en trois classes selon la situation maritale, l'âge et la charge d'enfants : la classe "1" reprend les célibataires, les personnes divorcées ou séparées de moins de 65 ans ; la classe "1a" reprend les mêmes groupes ayant des enfants à charge et/ou une (des) personne(s) âgée(s) de plus de 65 ans ; la classe "2" reprend les couples mariés qui sont imposés collectivement.

Pour éviter de trop imposer les familles à deux revenus par rapport aux familles à un seul revenu, le montant de l'abattement extra-professionnel est passé de 48 000 à 180 000 LUF. Hormis le splitting, il n'y a aucune disposition attribuant des abattements pour conjoint à charge (par exemple, pour un conjoint restant au foyer pour élever les enfants).

Mais des réductions substantielles d'impôt pour enfant à charge sont accordées selon :

- a) que l'enfant vive ou non au domicile familial,
- b) le groupe de revenu des parents,
- c) la composition de la famille.

Si avant la réforme de 1990, le droit fiscal considérait un enfant à charge comme une personne qui est âgée de moins de 21 ans (ou moins de 27 ans s'il poursuit une formation professionnelle ou des études), la nouvelle législation n'a plus retenu de limites d'âge pour être considéré comme enfant à charge, ce qui est très favorable notamment pour les enfants adultes handicapés.

*Tableau 1 / Modifications du revenu maximum pour l'abattement d'enfants à charge de 1991 à 1995*

Années	1991	1992	1993	1994	1995
Classe 1a (monoparentaux)	768 000	754 080	726 210	754 080	764 790
Classe 2 (mariés)	1 467 000	1 519 000	1 188 000	1 239 000	1 213 800

Source : loi du 23.12.94 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat

*Tableau 2 / Modifications du montant des abattements pour enfants à charge en fonction du revenu de 1991 à 1995*

Années	1991	1992	1993	1994	1995
Revenu considéré	225 000	232 000	229 000	237 600	243 600
Revenu supérieur	67 200	69 600	57 600	60 000	60 000

Source : loi du 23.12.94 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat

Le niveau élevé des abattements entraîne souvent une exonération complète de la charge d'impôt pour les familles à revenu modéré ou les familles nombreuses. Ces abattements jouent jusqu'à un certain seuil de revenu, différent pour les familles monoparentales et les familles conjugales.

## CONCLUSIONS SUR LES MESURES FISCALES

1. Grâce au splitting intégral des revenus des deux conjoints, le nouveau système fiscal est favorable aux familles en général, et plus particulièrement aux familles à revenu unique.
2. Tant qu'il y a des enfants à charge, les groupes de revenus inférieurs ou supérieurs sont favorisés au détriment des revenus modestes et moyens.
3. Cette réforme fiscale a augmenté de façon significative le revenu disponible de la plupart des familles.
4. La famille monoparentale, du moins en ce qui concerne les abattements spéciaux, est favorisée par rapport à la famille conjugale.
5. Le Ministre des Finances avait raison lors de son discours budgétaire à la Chambre des Députés en disant : *"Le niveau de vie des personnes s'est en général amélioré de façon remarquable, que ce soit en raison de l'augmentation des revenus en termes réels, d'allègements fiscaux ou de transferts en provenance du secteur public..."*

## PERSPECTIVES

La déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 indique les projets de la nouvelle législature :

*"La politique fiscale de la présente législature se concentrera, en principe, sur des adaptations ponctuelles, sélectives et limitées dans leur ampleur tant au profit des ménages que des entreprises..."*

*Concernant l'imposition directe des ménages et sur le plan de l'unité d'imposition, le système des classes d'impôt sera maintenu, son introduction ayant permis un traitement plus équitable des contribuables du point de vue de la composition du ménage et de sa capacité contributive.*

*En matière tarifaire, le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques continuera à être adapté à l'indice des prix à la consommation.*

*Parmi les autres aspects de la fiscalité directe des ménages, le Gouvernement étudiera, entre autres, sur base de la recommandation communautaire y relative, les possibilités de promouvoir la participation des travailleurs salariés aux bénéfices et aux résultats de l'entreprise, y compris la participation au capital".*

En ce qui concerne la fiscalité des ménages, la **loi du 22 décembre 1993** ayant pour objet la relance de l'investissement dans l'intérêt du développement économique, réduit la discrimination des conjoints par rapport aux autres contribuables, en introduisant une immunisation de la première tranche de revenu imposable de 60 000 LUF. Cette tranche est majorée de son propre montant en cas d'imposition collective des époux. Le législateur traite ainsi les époux comme deux contribuables qui peuvent cumuler leurs avantages fiscaux sans tenir compte de l'économie d'échelle du ménage familial. Par ailleurs, le législateur n'a pas

prévu d'immunisation pour les enfants afin de respecter l'égalité de ceux-ci par rapport aux différents modes d'imposition.

La même loi a introduit un abattement de revenu imposable, qualifié d'abattement à l'investissement mobilier, qui est accordé jusqu'à concurrence de 60 000 LUF par an, pour l'ensemble des acquisitions annuelles de titres et certificats détenus par le contribuable à la fin de l'année d'imposition. Ce plafond est également majoré de son propre montant en cas d'imposition collective des conjoints.

### **3. LES PRESTATIONS FAMILIALES**

Les prestations familiales sont définies d'une manière générale comme une aide financière accordée aux familles afin de compenser, partiellement, le déséquilibre du budget familial provoqué par l'arrivée d'enfants par rapport au budget d'un ménage sans enfant. Elles sont versées par la Caisse Nationale des Prestations Familiales (CNPF) et toute demande doit être obligatoirement introduite par écrit à cet organisme à l'aide de formulaires spéciaux.

C'est dans le domaine des prestations que nous observons le mieux la politique sociale du Gouvernement et son évolution au cours de la période qui nous intéresse (1990 à 1995).

L'année 1992 a été importante dans l'évolution des prestations familiales par l'adoption de deux lois :

#### **1. Celle du 27 juillet 1992 portant :**

- a) modification de la loi modifiée du 14 août 1988 créant une allocation d'éducation,
- b) modification de la loi modifiée du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire.

#### **2. Celle du 23 décembre 1992 modifiant :**

- a) la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la Caisse National des Prestations Familiales,
- b) la loi modifiée du 30 avril 1980 portant création d'une allocation de maternité.

Le Gouvernement a ainsi réalisé un programme d'envergure qu'il avait prévu en la matière lors de sa déclaration gouvernementale : *"La politique familiale constitue une préoccupation prioritaire pour le Gouvernement. Par cette approche globale cohérente, celui-ci entend continuer une politique créative de la promotion de la famille. Il se propose d'adapter le fonctionnement des différentes prestations familiales à l'évolution de la situation socio-économique du pays. Avec les déductions fiscales, les prestations familiales constituent un système global de reconnaissance sociale"*.

Ce paquet de mesures socio-familiales est le troisième axe du Gouvernement ayant un impact positif sur les familles, le premier étant la réforme fiscale et le second les mesures d'aide au logement.

Dans les prestations familiales, nous distinguerons les allocations uniques et les allocations périodiques.

Tableau 3 / Les différentes prestations familiales

Prestations familiales	Début du droit	Fin du droit
Allocation prénatale	prestation unique	
Allocation de naissance	prestation unique	
Allocation postnatale	prestation unique	
Allocation de maternité	prestation unique	
Remb. de prêts aux jeunes époux	prestation unique	
Allocations familiales ordinaires	naissance	18 ans
Alloc. fam. ordinaires pour études	18 ans	27 ans
Alloc. fam. ordinaires pour infirmes	18 ans	sans limite
Allocation pour handicapés	naissance	18 ans ou sans limite
Allocation de rentrée scolaire	6 ans	27 ans
Allocation d'éducation	fin congé de maternité	2 ans / 4 ans

Source : Les prestations familiales au Grand-Duché de Luxembourg, compte rendu de l'exercice 1994 C.N.P.F.

### 3.1. Les allocations uniques

#### 3.1.1. L'allocation de naissance (loi du 20 Juin 1977)

La naissance de tout enfant viable ouvre le droit, au terme de la loi du 20 juin 1977, à une allocation de naissance, versée en trois tranches d'égal montant à savoir :

- l'allocation prénatale,
- l'allocation de naissance proprement dite,
- l'allocation postnatale.

Le versement de chaque tranche est soumis à des conditions de domicile et d'examens prénataux pour la mère et de six examens médicaux de l'enfant avant l'âge de deux ans ainsi qu'à une éventuelle protection sociale.

La Cour de Justice des CEE a condamné le Luxembourg en date du 10 mars 1993 :

*"par les conditions de résidence qu'il a imposé pour l'octroi des allocations de naissance et de maternité, le Grand-Duché de Luxembourg a manqué aux obligations qui incombent en vertu de l'art. 7 par. 2 du R(CEE) n°1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968, relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, de l'art. 18 par. 1 du Règlement (CEE) n°1408/71, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté, tel que modifié et mis à jour par le R(CEE) n°2001/83 du Conseil du 2 juin 1983, ainsi que l'art. 52 du traité CEE".*

Le 31 juillet 1995, une nouvelle loi allège les conditions de résidence imposées par les lois précédentes. Elle accorde la première tranche de l'allocation de naissance à condition que la future mère ait son domicile légal au Luxembourg au moment du dernier examen médical prénatal prévu par la même loi, la deuxième tranche si la mère a son domicile légal au Luxembourg au moment de la naissance et, la troisième, si l'enfant y est élevé de façon continue depuis la naissance.

3.1.2. *L'allocation de maternité (loi du 30 avril 1980)*

L'allocation de maternité est accordée à toute femme enceinte et toute femme accouchée sous réserve des conditions d'octroi et de non cumul avec l'indemnité de maternité ou un salaire de remplacement.

C'est une allocation compensatoire résultant de dépenses supplémentaires. Elle peut être payée intégralement après l'accouchement ou moyennant une tranche prénatale pour les huit semaines précédant l'accouchement et une tranche postnatale pour les huit semaines consécutives à la naissance.

Dans l'exposé des motifs, le législateur précise que : "*les raisons qui plaident en faveur de la création d'une allocation de maternité en faveur de toutes les femmes enceintes sont d'ordre divers. Cette allocation constitue à la fois une mesure de protection sanitaire et sociale de la femme, une mesure favorisant la natalité et une mesure de promotion professionnelle de toutes les femmes*" (Document parlementaire 2370 p. 24).

Contrairement à l'allocation pécuniaire de maternité, l'allocation de maternité est forfaitaire. Contrairement à l'indemnité de maternité, l'allocation n'est pas continuée pour une période de quatre semaines en cas d'allaitement ou d'accouchement multiple. La tranche postnatale est également versée en cas d'adoption d'un enfant de moins de 6 ans.

Suite à la directive européenne, la loi a été modifiée et les plus grands changements concernent les conditions de domicile pour les ressortissants CEE. Enfin, la loi du 23 décembre 1992 a considérablement augmenté les montants.

3.1.3. *Prêts aux jeunes époux (loi du 8 Mars 1984)*

La loi du 8 mars 1984 prévoit le remboursement d'un montant forfaitaire non indexé (15 000 LUF pour le premier enfant, 25 000 pour le deuxième et 40 000 pour les troisième et quatrième enfants), si dans des conditions déterminées, la naissance d'un enfant survient lorsque les parents ont obtenu un prêt mobilier destiné à financer des meubles et équipements de première installation.

Remarque : *les allocations uniques ne sont pas exportables.*

**3.2. Les allocations périodiques**

3.2.1. *Les allocations familiales*

La loi du 19 juin 1985 consacre le droit personnel de l'enfant aux allocations familiales. La réforme de 1992 (loi du 23 décembre 1992) maintient ce principe et relève de manière linéaire les montants à partir du 1er janvier 1993.

Tout enfant élevé d'une façon continue au Luxembourg et y ayant son domicile légal a droit aux allocations familiales jusqu'à l'âge de 18 ans. La limite d'âge est reportée à 27 ans si l'enfant fait des études ou suit une formation professionnelle. Les allocations familiales sont maintenues sans limite d'âge pour les enfants infirmes dont les revenus sont inférieurs au Revenu Minimum Garanti pour une personne seule.

Le montant des allocations familiales est fixé en fonction du groupe familial auquel appartient l'enfant. Il est indépendant du statut professionnel des parents. Enfin, il est adapté à l'indice des prix à la consommation.

*Remarque : Comme les allocations familiales ont fortement augmenté en 1992/93, elles sont, en général, plus élevées que les allocations versées dans les pays voisins (France - Belgique). Les travailleurs frontaliers peuvent percevoir la différence entre les montants dus dans le pays de résidence et les montants luxembourgeois (depuis 1993).*

### 3.2.2. *Les majorations d'âge*

Des majorations d'âge ont été progressivement accordées en 1976 et 1977 dans le but d'adapter le montant versé aux familles aux dépenses croissant avec l'âge des enfants. Elles sont accordées automatiquement à partir de 6 ans et 12 ans.

### 3.2.3. *L'allocation spéciale supplémentaire*

Elle constitue une aide financière visant de façon spécifique les dépenses supplémentaires occasionnées aux parents par un enfant handicapé. Elle est accordée à tout enfant, de moins de 18 ans atteint d'une diminution permanente d'au moins 50% de la capacité physique ou mentale d'un enfant normal du même âge.

Cette allocation est continuée sans limite d'âge pour l'enfant atteint d'une infirmité ou d'une maladie chronique qui le rend hors d'état de subvenir à ses besoins pour autant qu'il ne touche pas de pension du Fonds National de Solidarité ou d'un autre organisme de sécurité sociale.

### 3.2.4. *L'allocation d'éducation*

L'allocation d'éducation, instaurée par la loi du 1er août 1988 et modifiée par celle du 27 juillet 1992 constitue un encouragement pour l'un des parents à se consacrer principalement à l'éducation de l'enfant.

Le Gouvernement dans l'exposé des motifs avance trois finalités complémentaires :

- ◆ garantir le libre choix des parents quant à leur mode de vie familiale,
- ◆ soutenir les familles aux revenus peu élevés,
- ◆ soutenir les familles nombreuses.

Il s'agit d'une allocation mensuelle versée aux parents qui ont des enfants en bas âge. Elle est due à partir de la fin du congé de maternité, ou à défaut, à la fin du droit à l'allocation de maternité jusqu'à l'âge de 2 ans de l'enfant. Pour les familles nombreuses (3 enfants ou plus) et les enfants handicapés, elle est octroyée jusqu'à l'âge de 4 ans.

Le bénéfice de l'allocation d'éducation est soumise aux conditions suivantes :

- ◆ soit le parent ne perçoit aucun revenu professionnel ni aucun revenu de remplacement ;
- ◆ soit il exerce une activité professionnelle ou bénéficie d'un revenu de remplacement, mais dispose avec son conjoint d'un revenu ne dépassant pas un certain seuil variant en fonction du nombre d'enfants qui composent le groupe familial ;

- ◆ le parent qui exerce une activité à temps partiel peut bénéficier d'une demi-allocation d'éducation sans condition de ressources.

La loi du 27 juillet 1992 a introduit ces importantes modifications et en a augmenté le montant de 50%. L'allocation d'éducation ne varie pas en fonction du nombre d'enfants élevés dans la même famille.

### 3.2.5. *L'allocation de rentrée scolaire*

Créée par la loi du 14 avril 1986, l'allocation de rentrée scolaire a pour but de parer aux dépenses importantes occasionnées par la rentrée scolaire.

Il s'agit d'une allocation versée une fois l'an en faveur des enfants en âge scolaire et bénéficiaires des allocations familiales. Une augmentation du montant de l'allocation a été introduite par la loi du 27 juillet 1992.

*Tableau 4 / Tableau récapitulatif des différentes prestations familiales (1995 - indice 535.29)*

<b>Prestation</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Montants</b>	<b>Début de paiement</b>
<b>Allocation de maternité</b>	prestation unique comportant deux tranches	51 375 par tranche	1ère tranche : 8 semaines avant la naissance 2ème tranche : 1 semaine après la naissance (ou 2 semaines après adoption)
<b>Allocation prénatale</b>	prestation unique	19 273	après la naissance
<b>Allocation de naissance</b>	prestation unique	19 273	après examen postnatal
<b>Allocation postnatale</b>	prestation unique	19 273	2ème anniversaire de l'enfant
<b>Allocations familiales</b>	prestation mensuelle	1 enfant : 3 292 2 enfants : 8 885 3 enfants : 18 012 4 enfants : 27 139 5e enfant et + : 9 127	depuis le mois de la naissance
<b>Majorations d'âge</b>	prestation mensuelle	6 ans : 535 12 ans : 1 606	à 6 ans ou 12 ans
<b>Allocation d'éducation</b>	prestation mensuelle	plein-temps : 16 058 mi-temps : 8 029	à partir de 3 ou 4 mois de l'enfant jusqu'à ses 2 ans
<b>Allocation de rentrée scolaire</b>	prestation annuelle par enfant	1 enf (6-11 ans) : 3 747 1 enf (+12 ans) : 5 352 2 enf (6-11 ans) : 6 423 2 enf (+12 ans) : 8 029 3 enf (6-12 ans) : 9 099 3 enf (+12 ans) : 0 705	1ère année primaire
<b>Allocation spéciale pour handicapés</b>	prestation mensuelle	- de 18 ans : 7 077 + de 18 ans : 14 153	début du handicap

#### 4. LES FAMILLES ET LA PAUVRETE

La politique visant la famille doit aussi tendre à une protection la plus efficace possible des personnes et des familles contre les événements qui peuvent les priver de moyens d'existence ou simplement les faire tomber à un niveau de vie intolérable.

Dans cet état d'esprit, l'aide sociale complète le système de sécurité sociale qui ne protège pas toutes les personnes et familles des problèmes de pauvreté. L'aide sociale trouve ses origines dans l'assistance publique organisée au niveau des communes dès le 19<sup>ème</sup> siècle. Fortement imprégnée d'un esprit paternaliste, l'assistance publique cède sa place à l'aide sociale qui est un **DROIT** et une charge de solidarité qui incombe aux organismes publics.

La loi du 26 juillet 1986 porte :

- ◆ création du droit à un Revenu Minimum Garanti (RMG),
- ◆ création d'un Service National d'Action Sociale (SNAS),
- ◆ modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds National de Solidarité (FNS) qui instaure ce que nous pouvons véritablement appeler "l'aide sociale".

Trois conditions d'ouverture du droit doivent être satisfaites :

- ◆ être domicilié sur le territoire luxembourgeois et y avoir résidé depuis 10 ans au moins au cours des 20 dernières années ;
- ◆ être disponible pour le marché de l'emploi ;
- ◆ être âgé de 30 ans au moins.

La personne qui élève un ou plusieurs enfants ou un enfant handicapé, est dispensée des conditions 2 (marché de l'emploi) et 3 (âge minimum) pour autant que les enfants à charge n'aient pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Une participation au programme d'insertion ne peut leur être imposée.

Cette loi a déjà fait l'objet de modifications importantes. En plus d'adaptations ponctuelles (comme l'augmentation de 30% du barème enfant), les modifications apportées par la loi du 16 juin 1989 portent sur la condition relative à la durée du séjour au pays (condition assouplie) ainsi que sur les mesures d'insertion prévues par la loi.

La dernière réforme profonde remonte au 26 février 1993 :

1. les conditions de disponibilité pour le marché de l'emploi sont modifiées (enfant de moins de 6 ans au lieu de 15 ans) ;
2. le FNS peut refuser l'octroi du RMG si le requérant a abandonné son activité professionnelle de plein gré ;
3. les montants du RMG sont augmentés de 3.8% ; le montant prévu pour la deuxième personne est sensiblement augmenté. Par contre, le montant prévu pour chaque enfant a été abaissé afin de neutraliser l'augmentation des allocations familiales ;
4. les revenus des enfants mineurs qui vivent dans le ménage de leurs parents ne sont pas pris en considération, jusqu'à concurrence du Salaire Social Minimum (SSM) de référence pour la détermination du complément ;

5. les dispositions concernant les obligations alimentaires sont modifiées ;
6. le requérant qui soigne une personne gravement handicapée est d'office dispensé de se soumettre à une mesure de réinsertion professionnelle ;
7. l'allocation de frais de loyer est étendue à tous les bénéficiaires qui ont des charges de loyer à supporter ;
8. la gamme des mesures sociales complémentaires a été complétée par l'ajout de deux nouvelles dispositions destinées à intensifier la réintégration sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Dernières modifications :

- ◆ Un règlement grand ducal du 17 janvier 1994 organise la participation à des stages en entreprise des bénéficiaires du R.M.G..
- ◆ Le 1er janvier 1995 une augmentation des montants de 3,5% a eu lieu.
- ◆ Un débat au sujet de l'octroi du RMG aux réfugiés politiques est d'actualité.

Tableau 5 / Evolution des barèmes du Revenu Minimum Garanti - 1986 à 1995 - (montants nets)

Communauté domestique	1986 (indice 426.54)	1990 (indice 450.36)	1995 (indice 535.29)
premier adulte	20 900	23 880	28 698
deuxième adulte	7 678	8 198	14 349
adulte subséquent	6 398	6 835	8 213
supplément pour enfants	3 199	4 399	4 226
supplément pour impotence	5 844	10 063	13 463
un adulte + 1 enfant	24 099	28 279	32 924
un adulte + 2 enfants	27 298	32 676	37 150
un adulte + 3 enfants	30 497	37 074	41 376
un adulte + 4 enfants	33 696	41 471	45 603
un adulte + 5 enfants	36 895	45 870	49 829
deux adultes	28 578	32 079	43 046
deux adultes + 1 enfant	31 777	36 476	47 273
deux adultes + 2 enfants	34 976	40 874	51 499
deux adultes + 3 enfants	38 175	45 272	55 725
deux adultes + 4 enfants	41 274	49 669	59 951
deux adultes + 5 enfants	44 573	54 067	64 178
trois adultes	34 976	38 912	51 260
trois adultes + 1 enfant	38 175	43 310	55 486
trois adultes + 2 enfants	41 374	47 708	59 712
trois adultes + 3 enfants	44 573	52 106	63 938
trois adultes + 4 enfants	47 772	56 504	68 164
trois adultes + 5 enfants	50 971	60 901	72 391

Source : Service National Action Sociale

## POLITIQUES SOCIALES

La communauté domestique qui perçoit un complément RMG et qui doit s'acquitter d'un loyer à l'égard d'un tiers, a droit à une compensation de sa charge de loyer d'un montant maximum de 5000 LUF. Cette allocation est égale à la différence entre le loyer effectivement versé et 10% du RMG dû. Elle est exempte d'impôts et de cotisations sociales.

**Tableau 6 / Les bénéficiaires du Revenu Minimum Garanti :  
Nombre et composition des communautés domestiques bénéficiaires**

Bénéficiaires du RMG	1992	1993	1994	1995
<b>1. Bénéficiaires du Fonds</b>				
Un adulte - sans enfant	1 941	2 434	3 253	3 399
- avec enfants	593	650	656	675
Deux adultes - sans enfant	117	244	345	373
- avec enfants	218	302	355	376
Trois adultes et plus - sans enfant	8	13	13	16
- avec enfants	6	9	17	8
Orphelins			163	165
<b>Sous-total 1</b>	<b>2 883</b>	<b>3 652</b>	<b>4 805</b>	<b>5 012</b>
<b>2. Bénéficiaires de pensions</b>				
Titulaires de pensions personnelles	1 030	1 032	1 034	1 058
Titulaires de pensions de conjoint survivant	388	366	350	328
Titulaires de pension d'orphelin	168	167	163	154
<b>Sous-total 2</b>	<b>1 586</b>	<b>1 565</b>	<b>1 547</b>	<b>1 540</b>
<b>Total des communautés domestiques</b>	<b>4 469</b>	<b>5 217</b>	<b>6 352</b>	<b>6 552</b>

Source : Rapport général sur la sécurité sociale au Grand-Duché de Luxembourg 1993 - Ministère de la Sécurité Sociale - Inspection Générale de la Sécurité Sociale et rapports d'activité du Ministère de la Sécurité Sociale 1993, 1994, 1995

Pour clôturer cet article, nous reprendrons des extraits de la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 où le nouveau Gouvernement précise ses perspectives en matière de prestations sociales et un tableau donnant l'évolution du budget social de l'Etat entre 1990 et 1995.

### **Déclaration Gouvernementale :**

*“En matière de politique sociale, la dernière législation était celle des grandes réformes - penser à la sécurité sociale, à la fiscalité ou aux mesures en faveur des familles, des personnes âgées ou du logement par exemple. Il s'agira à présent moins de poursuivre une augmentation quantitative des transferts, mais d'affiner les instruments de politique sociale afin d'en combler les lacunes, de rendre plus efficaces et mieux ciblées les mesures qui sont en place et d'améliorer et de compléter les services offerts. C'est donc à l'augmentation de la qualité de la politique sociale que le Gouvernement entend se consacrer de façon prioritaire...”*

## POLITIQUES SOCIALES

*La philosophie qui caractérise l'action du Gouvernement reste la même, mais son exécution se fera de façon différente, adaptée aux circonstances nouvelles. L'excellente conjoncture en début de la dernière législature et la situation confortable des finances publiques ont permis au cours des cinq dernières années un saut quantitatif du niveau de vie de notre pays. Il s'agit désormais de la compléter par un saut qualitatif, en privilégiant la qualité de la vie à tous les niveaux...*

*La politique de la famille et de la solidarité sociale sont celles où le renforcement qualitatif de la politique gouvernementale se fera le mieux sentir.*

*Le Gouvernement apportera une attention particulière à permettre aux parents de choisir librement leur mode de vie familiale. Il veillera, d'un côté, à ce que les parents, dont l'un des partenaires choisit de s'occuper lui-même de l'éducation des enfants communs, voient leur perte de revenu partiellement compensée. De même, il étendra les mesures permettant notamment aux femmes de retrouver plus facilement un accès au marché du travail.*

*En matière de prestations familiales, le Gouvernement adaptera les prestations familiales à l'évolution de la situation socio-économique et veillera en particulier à améliorer celles allouées aux familles dans des situations spécifiques, telles les familles ayant à charge des enfants handicapés, les familles nombreuses, les familles démunies ou encore les familles ayant des problèmes particuliers".*

Le nouveau Gouvernement n'envisage donc plus une augmentation des prestations familiales, mais il estime nécessaire de coordonner les différents transferts en vue d'une meilleure efficacité.

**Tableau 7 / Budget social de l'Etat : Total des budgets des ministères à vocation sociale**

en Millions de LUF	1990 compte	1991 compte	1992 compte	1993 cpte prov.	1994 budget	1995 budget
Famille	6 421	7 548	8 976	11 355	14 265	16 524
Santé	4 619	4 517	4 037	4 637	5 073	5 207
Travail	4 275	2 745	2 516	4 665	3 232	4 374
Sécurité Sociale	19 416	21 501	26 223	27 489	28 818	30 596
Logement	1 649	2 370	2 936	2 659	2 782	2 836
<b>Total général</b>	<b>36 380</b>	<b>38 681</b>	<b>44 688</b>	<b>50 805</b>	<b>54 170</b>	<b>59 537</b>
Variation absolue	3 053	2 031	6 007	6 117	3 365	5 367
Variation relative (%)	9.2	6.3	15.5	13.7	6.6	9.9
<b>Budget total de l'Etat</b>	<b>109 814</b>	<b>114 877</b>	<b>118 672</b>	<b>132 952</b>	<b>137 730</b>	<b>147 833</b>
Part relative (%)	33.1	33.7	37.7	38.2	39.3	40.3

Source : Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1995

Le montant des transferts sociaux a augmenté à un rythme élevé au cours de la période de référence passant de 33 à 58 milliards LUF., soit une augmentation de 74%.

Le total des budgets des ministères à vocation sociale (Famille, Santé, Travail, Sécurité Sociale, Logement) représentait 33% du budget en 1990. Il dépasse pour la première fois les 40% dans le projet du budget 1995.

Les crédits inscrits à la Sécurité Sociale représentent toujours plus de 50% du budget social. Il augmente de 70% sur la période, tandis que le poste "Famille" connaît la plus forte progression (+120%).

**EXTRAIT DE :**

**M. PELS, M. BORSENBARGER, "La politique familiale au Luxembourg - Evolution au cours des cinq dernières années", Document PSELL n° 95, CEPS/INSTEAD, 1996.**

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**M. PELS, A. KERGER, "Rapport Observatoire de la politique familiale", CEPS/INSTEAD, 1994.**

**M. PELS, M. BORSENBARGER, "Rapport Observatoire de la politique familiale", CEPS/INSTEAD, 1995.**

**M. PELS, "Encadrement institutionnel de la femme luxembourgeoise", CEPS/INSTEAD, 1995.**

**M. PELS, A. WAGNER, "Rapport 1994 pour l'observatoire de la FEANTSA", CEPS/INSTEAD, 1994.**

**P. HAUSMAN, "Evolution générale du revenu des ménages : 1978-1990", Document PSELL n° 56, CEPS/INSTEAD, 1994.**

**P. HAUSMAN, "Le revenu des ménages. Evolution de 1985 à 1992", ECO-CEPS n° 1/2, CEPS/INSTEAD, 1995.**

**P. HAUSMAN, "Les Femmes au Grand-Duché de Luxembourg - Démographie - Famille I", Document PSELL n° 46 CEPS/INSTEAD, 1992.**

**M. NEYENS, "Politiques Familiales", Rapport 1993.**

**M. NEYENS, "Rapport luxembourgeois sur les obligations familiales", CERFAS, Luxembourg, Mai 1995.**

**M. NEYENS, "Familles et Politiques - Tendances et évolution de 1988 - 1989".**

## **LES BESOINS DE SOINS GERIATRIQUES EN 1997 ET LEUR EVOLUTION DEPUIS 1993**

**P. BOUSCH**

Dans le domaine des infrastructures gériatriques, il y a lieu de se référer à la planification hospitalière mise en place par le règlement grand-ducal du 30 mai 1994 qui vise à développer la capacité d'hébergement dite de long séjour jusqu'en l'an 2000. Nous nous basons sur ce programme pour effectuer un inventaire, puis une prévision en matière d'infrastructures gériatriques<sup>1</sup>.

Mais avant toute prévision, il importe de faire le bilan de l'offre et de la demande actuelle afin de les comparer à la situation de 1993. Ce bilan quantifie les besoins dans le secteur du long séjour médicalisé mais également les besoins de soins à domicile.

### **1. EVALUATION DE L'OFFRE DE SOINS**

Cette offre de soins comprend deux composantes qui sont l'offre de soins en institution et l'offre de soins à domicile.

#### **1.1. L'offre de soins en institution**

L'effectif des personnes âgées hébergées dans des institutions et dont l'état de santé nécessite des soins permanents (dépendance 3 et 4), est estimé, pour le début de l'année 1997, à **2 550 personnes**. L'estimation de 1993 se montait à 1 593 personnes, **soit une augmentation de 60 % en l'espace de 4 ans** ou 12,5 % en moyenne annuelle.

<sup>1</sup> En 1993, le CEPS/Instead avait évalué les besoins de soins gériatriques dans un numéro spécial de sa revue ECO-CEPS consacrée à l'Année Européenne des Personnes Agées et de la Solidarité entre les Générations. L'article présenté ici est une actualisation de cette étude, basée sur les données fournies par les Ministères de la Famille et de la Santé.

Cet effectif concerne environ 4,3 % de la population des personnes âgées de 65 ans et plus (contre 3 % en 1993) ou représente une capacité de 43 lits de soins pour 1000 personnes de ce groupe d'âge<sup>2</sup>.

Entre 1993 et 1997, l'offre de soins en institution a augmenté 5 fois plus rapidement que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus (+ 12,4 %).

**Ces personnes fortement dépendantes et vivant en institution occupent 55 % de la capacité d'accueil des infrastructures d'hébergement collectif destinées aux personnes âgées, soit 6 % de plus qu'en 1993. Les maisons de soins, les centres intégrés et maisons de retraite implantés au Luxembourg comptent actuellement 4 100 places environ. En 1993, elles étaient au nombre de 3 280, soit une hausse de 25 %.**

Nous constatons que le nombre de personnes âgées dépendantes soignées dans une institution augmente plus vite que la capacité d'accueil de l'ensemble des infrastructures d'hébergement normalement prévue pour ces derniers.

Cela traduit tout simplement la dégradation de l'état de santé des personnes qui y résident. Ainsi, ces structures hébergent une proportion croissante de pensionnaires qui sont en voie de perdre leur autonomie.

Les personnes nécessitant des soins se trouvent hébergées dans différents types d'institution.

⇒ **Les maisons de soins de l'Etat et autres cliniques gériatriques** sont spécialisées dans la prestation de soins de longs séjours destinés essentiellement aux personnes âgées dépendantes. Celles-ci disposent de **1 192 places ou lits de soins** (soit 332 places de plus qu'en 1993, soit une augmentation de 38,6 %), qui se répartissent de la façon suivante :

- les maisons de soins de l'Etat et les maisons de soins conventionnées sous la tutelle du Ministère de la Santé : **814 lits** (en augmentation de 49,4 % par rapport à 1993, année où l'on comptabilisait 545 lits) ;
- le Centre du Rham, sous la tutelle du Ministère de la Famille : **130 lits** (137 lits en 1993) ;
- les cliniques gériatriques de la Ville de Luxembourg : **228 lits** (contre 178 lits en 1993, soit un gain de 50 lits, ce qui correspond à une hausse de 28 %) ;
- l'unité gériatrique de **20 lits** du centre privé de logements et d'accueil pour personnes âgées située à Mondorf-les-Bains.

Ces institutions spécialisées dans le secteur gériatrique hébergent actuellement **46,7 % des cas de soins lourds hébergés dans les différents établissements** (gériatriques, centres intégrés, maisons de retraite, centres hospitaliers et centres privés) et **36,7 % des 3 248 personnes âgées** nécessitant des soins importants (dépendance de niveau 3 et 4) dans une institution gériatrique.

---

<sup>2</sup> Groupe estimé au 1/1/1997 par le STATEC à 59 314 personnes contre 52 782 personnes au 1/1/1993.

⇒ **Les centres hospitaliers** forment un cas à part, car ils n'ont pas pour vocation l'hébergement de long séjour des personnes âgées ; toutefois, pour faire face à l'importante demande de soins, ceux-ci accueillent les personnes âgées pour une durée plus longue : il s'agit des cas de simple hébergement. D'après les statistiques du Ministère de la Santé, ces personnes âgées dépendantes sont au nombre de **321** (dont 200 séjournent à l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat à Ettelbruck).

⇒ **Les centres intégrés, les maisons de retraite et de repos** de l'Etat, des communes ou privés, qui ont une capacité d'hébergement de 2 857 places, comptent parmi leurs pensionnaires des personnes âgées fortement dépendantes dont le nombre total n'est pas connu. Il peut toutefois être estimé par le biais d'une échelle d'évaluation de la dépendance (établie par le Professeur Kuntzmann). Le Ministère de la Famille a ainsi fait estimer, dans les centres dont il assure la gestion, la proportion des personnes présentant une dépendance lourde (niveaux 3 et 4) : **elle atteint 20 % de l'effectif des personnes hébergées en centres intégrés, soit 142 personnes sur 707 pensionnaires.**

De la même manière la proportion des cas de forte dépendance a été estimée à 30 % dans les maisons de retraite communales et privées (qui comptent 2 150 places), soit un nombre estimé de **645 cas de soins lourds.**

Les **787 personnes de dépendance importante** occupent plus d'un quart de la capacité d'accueil de ces infrastructures normalement réservés à l'hébergement de personnes valides. Il représente également **30,9 % des cas de soins lourds séjournant dans des institutions.**

⇒ **D'autres établissements**, principalement situés à l'étranger mais à proximité de la frontière luxembourgeoise, accueillent les personnes âgées dépendantes qui ne trouvent pas de places au Luxembourg. Ces institutions, installées sur le territoire belge essentiellement, hébergent environ **250 personnes** dépendantes.

**Si nous faisons le bilan du nombre de personnes âgées en situation de forte dépendance et réellement hébergées dans une institution de soins établie au Luxembourg nous comptons 1 192 personnes**, soit 46,7 % de l'ensemble des personnes fortement dépendantes séjournant en institution.

Cela veut dire également **qu'il y a 1 358 personnes âgées fortement dépendantes qui sont hébergées ailleurs que dans une institution adaptée.** Elles représentent quand même 53,3 % des cas de soins gériatriques relevés dans les différentes institutions d'hébergement.

Cette situation s'est aggravée par rapport à 1993, où la part des personnes âgées fortement dépendantes et résidant dans une institution autre que gériatrique représentait 46 % de l'ensemble des cas de soins gériatriques hébergés dans les différents types d'institutions.

## 1.2. Offre de soins à domicile

Dans le cadre de la politique de maintien à domicile menée depuis quelques années par le Gouvernement, il est possible d'estimer, à travers le nombre d'attributions de l'allocation de soins, une partie des personnes âgées dépendantes qui demeurent dans leur environnement familial.

A la date du 31 décembre 1996, il y avait **1 727 personnes physiques** qui bénéficiaient de l'allocation de soins. Quatre années plus tôt, au 31/12/1992, nous comptons **1 529** personnes bénéficiaires, soit une augmentation de **12,9 %**, ce qui équivaut à 3,1 % l'an.

Il faut relever deux biais dans cet estimateur du nombre de personnes âgées dépendantes qui demeurent chez elles ou dans leur environnement familial :

- ◆ le premier découle des conditions restrictives d'octroi de l'allocation (conditions de revenu, de durée de résidence dans le pays et d'âge) qui conduisent à exclure un certain nombre de personnes et à sous-estimer le nombre réel des personnes âgées dépendantes vivant à domicile ou dans leur environnement familial ;

- ◆ le second biais est introduit par le fait qu'il existe parmi les bénéficiaires de l'allocation de soins des personnes âgées qui résident dans des institutions, leur proportion a été estimée à 25 %<sup>3</sup>, ainsi il tend à surestimer la réalité.

**Actuellement, les structures d'hébergement (2 550 cas de soins lourds) et les 1 727 allocations de soins** (principale mesure financière garantissant un maintien à domicile des personnes âgées dépendantes), **couvrent le besoin urgent de soins gériatriques de 4 277 personnes âgées** (contre 3 122 personnes âgées en 1993).

Le nombre total de personnes âgées en situation de dépendance importante, pris en charge dans les infrastructures d'accueil et par l'allocation de soins, a augmenté de 37 % depuis 1993.

Parmi les personnes de plus de 65 ans, **cette prise en charge touche aujourd'hui 70 individus sur 1 000**, alors qu'en 1993 elle n'en concernait que 60 sur 1 000. Cette augmentation est le résultat combiné de plusieurs facteurs :

- ◆ une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation de soins (+ 12,9 %),
- ◆ une augmentation de la capacité d'accueil des maisons de soins (+ 38,6 %),
- ◆ une augmentation de la capacité des autres institutions d'hébergement (+ 41,2 %),
- ◆ une transformation significative de l'état de santé des personnes âgées déjà hébergées dans ces institutions, qui va dans le sens d'un accroissement du nombre de personnes fortement dépendantes par rapport aux autres personnes hébergées (+ 44,1 %).

<sup>3</sup> Cf. A. KERGER, "Les demandeurs d'une admission en maison de soins. Les demandeurs d'une allocation de soins", Document Psell n° 81, CEPS/Instead, 1994.

Toutes ces hausses dépassent largement la croissance de la population des personnes âgées de 65 ans et plus (+ 12,4 %). **Une croissance de la proportion de personnes âgées dépendantes parmi la population âgée est une caractéristique d'une société marquée par un fort vieillissement démographique.**

Si nous nous basons sur le chiffre de 4 277 personnes âgées bénéficiant d'importants soins gériatriques (chiffre qui résulte de notre estimation faite ci-dessus, et qui sous-estime certainement la réalité), nous pouvons considérer **que plus de la moitié (59,6 %) des personnes nécessitant des soins importants séjournent en institution.** Cette proportion s'est également accrue depuis 1993, passant de 51 % à 59,6 %.

## 2. EVALUATION DE LA DEMANDE D'HEBERGEMENT MEDICALISE

### 2.1. Les demandes d'admission en Maison de Soins de l'Etat

Nous disposons d'une source principale d'information : celle des listes de demandes établies par la Commission d'Information, d'Orientation et de Placement (CIOP) du Ministère de la Santé. Cette Commission établit les listes de priorité pour les admissions dans les maisons de soins et classe les demandes selon l'urgence du placement, qui est fonction de la gravité du handicap.

*La CIOP considère 4 types d'urgences :*

- ◆ **URGENCE 1** : demandes de grands soins pour lesquelles un placement immédiat en maison de soins est estimé indispensable.
- ◆ **URGENCE 2a** : demandes considérées comme très urgentes mais pour lesquelles l'admission en maison de soins a été refusée ou reportée par la personne âgée ou la famille parce qu'elle bénéficie d'une allocation de soins.
- ◆ **URGENCE 2b** : demandes considérées comme urgentes mais pour lesquelles il est constaté que la famille peut encore assurer le maintien à domicile de la personne âgée.
- ◆ **URGENCE 2c** : demandes non urgentes mais pour lesquelles, vu la pathologie, une dégradation de la situation est prévisible à court terme (ce sont des cas limites entre Maison de Soins et Maison de Retraites, ils ne bénéficient pas de l'allocation de soins).

*Ces 4 types d'urgences sont regroupés en 2 grands groupes de priorité :*

- ◆ **les demandes URGENTES** de placement immédiat (Urgence 1) sont considérées pour des cas de grands soins,
- ◆ **les demandes où le MAINTIEN à DOMICILE est jugé POSSIBLE** (Urgence 2a, 2b, 2c) concernent les cas de soins dont la pathologie et l'encadrement familial rendent possible le maintien à domicile.

La situation effective au 1 janvier 1997 se présente comme suit :

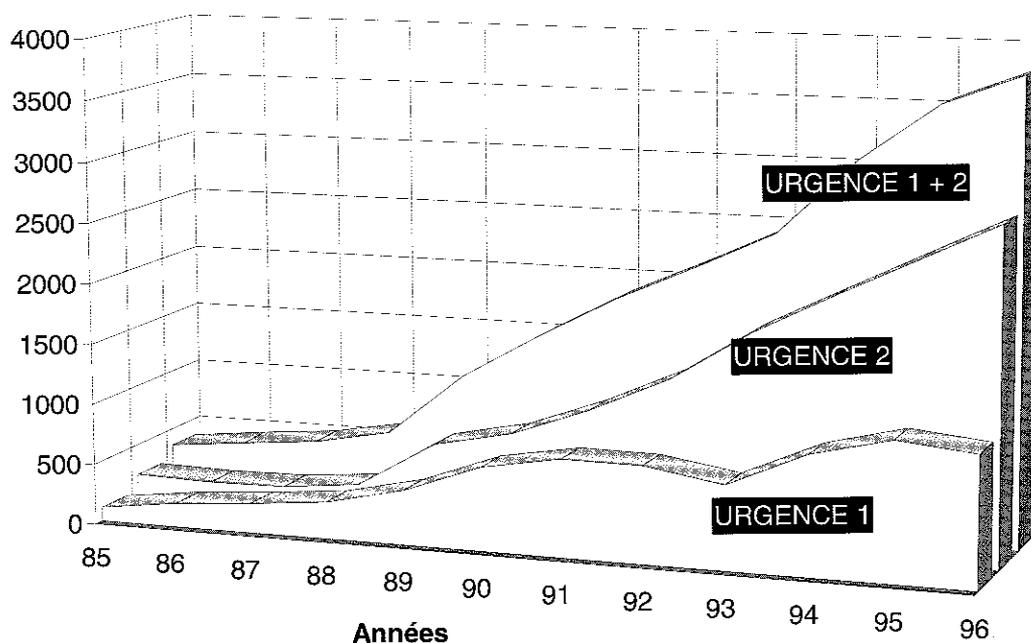
- ⇒ Demandes **URGENTES** (Urgence 1) : **1 069** (contre 792 au 1/1/93, soit + 35 %).
- ⇒ Demandes où le **MAINTIEN à DOMICILE est jugé POSSIBLE** (Urgences 2a, 2b, 2c) :
  - nombre de demandes d'Urgence 2a : **353** (173 au 1/1/93, soit + 104 %),
  - nombre de demandes d'Urgence 2b : **1 197** (701 au 1/1/93, soit + 70,8 %),
  - nombre de demandes d'Urgence 2c : **1 175** (476 au 1/1/93, soit + 146,8 %).

**Nous enregistrons un total de 3 794 demandes.**

Sur une période de 4 ans, le total des demandes est passé de 2 142 à 3 794, correspondant à une augmentation de 77,1 %, soit 15,4 % en progression annuelle. Les 3 794 demandes se traduisent par un nombre de places nécessaires équivalent à 64 lits de soins pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus (contre 41 en 1993).

Toutes ces demandes d'admission proviennent de personnes âgées dont l'état de santé est très variable : les personnes peuvent être complètement valides (ils font la demande en prévision d'un délai d'attente de 3 ans actuellement), comme elles peuvent être complètement dépendantes.

*Graphique 1 / Evolution des demandes de placement en maison de soins de l'Etat*



Source : Rapports d'activité des Ministères de la Famille et de la Santé

## **2.2. L'estimation des personnes fortement dépendantes par l'analyse des demandes urgentes d'admission en Maison de Soins de l'Etat**

Le caractère de la priorité de la demande d'admission détermine le besoin de places nécessaires dans les institutions de soins gériatriques.

Nous pouvons prendre en compte le nombre de demandes classées en Urgence 1 pour chiffrer les cas de dépendance nécessitant un placement immédiat en maison de soins.

Pour éviter que les personnes âgées soit comptées deux fois (comme séjournant dans une institution d'hébergement et comme demandeur d'admission dans une maison de soins), il faut déduire des 1 069 demandes très urgentes les personnes qui séjournent dans une institution à l'étranger (250 personnes) de même que les cas de simple hébergement (121 personnes), soit 371 personnes.

**Le chiffre corrigé est alors de 698 demandes très urgentes correspondant à des personnes âgées dont le degré de dépendance est important et qui séjournent soit chez elles, soit dans leur environnement familial.**

## **3. EVALUATION DU BESOIN DE SOINS GERIATRIQUES**

Dans le premier chapitre, nous nous attachions à chiffrer le niveau de l'offre de soins lourds en institution. Dans le deuxième chapitre, l'accent a été mis sur le niveau de la demande en soins gériatriques à dispenser en institution.

La troisième partie va nous fournir une estimation chiffrée de l'ensemble, c'est-à-dire du besoin de soins gériatriques dans une structure de soins pour personnes âgées et à domicile.

### **3.1. Evaluation du besoin d'hébergement en maison de soins**

Si nous considérons ensemble les 2 550 personnes fortement dépendantes déjà hébergées dans les différentes structures d'hébergement collectif, ainsi que les 698 demandes très urgentes d'hébergement en maison de soins, en attente d'un placement, nous totalisons **3 248 personnes fortement dépendantes.**

**Ce chiffre de 3 248 traduit le besoin actuel - mais certainement sous-évalué - en soins lourds nécessitant une prise en charge au niveau d'une maison de soins ou d'un autre établissement gériatrique.**

**Il correspond à une capacité d'accueil nécessaire de 55 lits de soins lourds pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus.**

Actuellement, les infrastructures dans le secteur gériatrique offrent de la place pour 1192 personnes, ce qui équivaut à une capacité d'accueil de **20 lits de soins lourds pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus**. Cette capacité couvre seulement **36,7 % du besoin d'hébergement gériatrique**.

*Tableau 1/ Tableau récapitulatif*

*Evaluation du besoin d'hébergement  
en maison de soins en 1997 et 1993*

OFFRE/DEMANDE	Nombre de personnes ou places en lits de soins		Taux de croissance
	1997	1993	en %
<b>A) OFFRE REELLE</b>			
Places occupées par des personnes âgées en institution et nécessitant des soins importants :	<b>2550</b>	<b>1593</b>	<b>+ 54,6</b>
1) En Maison de soins et de gériatrie :	1192	860	+ 38,6
- Ministère de la Santé	814	545	+ 49,3
- Ministère de la famille	130	137	- 5,1
- Ville de Luxembourg	228	178	+ 28,1
- structure gériatrique privée (Mondorf)	20	nd	
2) Dans d'autres institutions :	1358	733	+ 85,3
- Centres hospitaliers + hôpital neuropsychiatrique	321	298	+ 7,7
- Centres Intégrés de l'Etat, Maisons de Retraite et pensions privées (selon test de Kuntzmann)	787	435	+ 80,9
- Placements réalisés à l'étranger	250	nd	
<b>B) DEMANDE DE PLACES</b>			
Places supplémentaires nécessaires en maison de soins = Demandes d'admission d'URGENCE 1 (*) :	<b>698</b>	<b>494</b>	<b>+ 41,3</b>
<b>C) BESOIN TOTAL : A + B</b>	<b>3248</b>	<b>2087</b>	<b>+ 55,6</b>

(\*) déduction faite des personnes séjournant dans les Centres hospitaliers et à l'étranger déjà comptabilisées sous 2.

nd : non disponible

Source : Rapports d'activité des Ministères de la Famille et de la Santé

Dans l'hypothèse où ce secteur voudrait couvrir l'ensemble du besoin actuel, il faudrait créer quelque 2 056 places supplémentaires, soit 4,5 fois plus que le nombre de places créées depuis 1993. En 1993, la situation était un peu meilleure : le besoin de places nécessaires se chiffrait à 2 087 lits de soins gériatriques, ce qui équivalait à 40 lits de soins lourds pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus.

La capacité d'accueil des institutions gériatriques était de 860 lits, correspondant à 16 lits pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus et couvrant ainsi 41,2 % du besoin d'hébergement gériatrique. Pour couvrir le besoin de places, il aurait fallu disposer de 1 227 lits supplémentaires.

Si nous prenons en compte **l'ensemble des structures d'hébergement (médicalisées et non-médicalisées)**, il couvre actuellement près de 3/4 du besoin d'hébergement gériatrique, offrant une structure d'accueil équivalent à 43 personnes âgées nécessitant des soins permanents pour 1000 personnes de 65 ans et plus.

### 3.2. Evaluation du besoin global de soins gériatriques

Cette évaluation fait appel aux statistiques existantes mais incomplètes de l'offre de soins en institution, de la demande de soins en maison de gériatrie et des bénéficiaires de l'allocation de soins.

Elle tient compte des données suivantes :

- ◆ Le nombre de personnes âgées dépendantes en institution dépasse largement les 2 550 cas de dépendances lourdes estimés dans le chapitre premier. En effet, selon l'évaluation réalisée en 1994 par les services du Ministère de la Famille dans les Centres intégrés pour Personnes Agées, 79 % des pensionnaires avait besoin d'être aidés. Si nous rapportons cette proportion à l'ensemble des personnes hébergées actuellement dans les institutions non gériatriques, nous obtenons 2 257 cas. **Le nombre de personnes âgées dépendantes pensionnaires d'une structure d'hébergement (institutions de soins et autres) est estimé ainsi à 4 020 cas.**
- ◆ Le nombre de demandes d'admission dans une Maison de Soins de l'Etat, soit 3 794 personnes au 31/12/96.
- ◆ Le nombre de personnes âgées bénéficiant de l'allocation de soins, soit 1 727 personnes au 31/12/96.

**A la fin de l'année 1996, le besoin global de soins gériatriques (à domicile comme en institution) touche de façon variable, près de 9 540 personnes âgées.**

Ces personnes âgées dépendantes représentent 16,1 % de la population des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que 2,3 % de la population totale du Luxembourg.

A titre de comparaison, au 31 décembre 1992, le besoin global de soins gériatriques touchait quelques 5 260 personnes âgées. En l'espace de 4 ans, le besoin s'est accru de 81,4 % ce qui correspond à une augmentation annuelle moyenne de 16 %.

### CONCLUSION

Comme nous pouvons le constater et malgré les efforts financiers consentis par les pouvoirs publics (construction, rénovation), la situation ne s'est guère améliorée depuis 1993, Année Européenne des Personnes Agées.

Il va de soi que les besoins au niveau des infrastructures de soins dépendront largement de l'évolution de l'état de santé des personnes âgées au cours des années à venir.

Or, jusqu'à présent, nous ne disposons guère de statistiques exhaustives portant sur l'ensemble de la population nous fournissant le degré réel de la perte d'autonomie de la population.

L'introduction d'une assurance dépendance avant la fin de ce siècle va remédier à cette lacune et nous donner une information plus complète ainsi que des statistiques plus détaillées concernant le nombre, l'état de santé, de même que la situation familiale des personnes âgées dépendantes.

Aussi faut-il rechercher des solutions parallèlement aux efforts déjà entrepris, visant à renforcer considérablement le rythme de construction nouvelle, de rénovation et d'extension d'infrastructures d'hébergement gériatriques.

Peut-être serait-il opportun d'étudier les possibilités d'autoriser l'implantation de cliniques gériatriques privées, tout en s'assurant de la qualité des infrastructures et des soins par la délivrance d'un agrément ?

*POUR EN SAVOIR PLUS*

*P. BOUSCH, "Vieillir en Europe et au Luxembourg", ECO-CEPS n° 1, CEPS/INSTEAD, 1993.*

*A. KERGER, "La mesure de la dépendance. Potentialités et limites du CTMSP pour son application au Luxembourg", CEPS/INSTEAD, Document PSELL n° 98, 1996.*

*Ministère de la Sécurité Sociale, "La dépendance au Luxembourg : Analyse de l'existant et concept pour l'avenir", 1995.*

*Ministère de la Famille et de la Solidarité, "Programme National Pour Personnes Agées", 1992.*

*Rapports d'Activité du Ministère de la Santé, 1992, 1993, 1994, 1995.*

*Rapports d'Activité du Ministère de la Famille et de la Solidarité de 1992, 1993, 1994, 1995.*

*Règlement Grand-Ducal du 30 mai 1994 établissant le Plan Hospitalier National.*

*"Prévisions de population", Bulletin du STATEC n° 6/96, STATEC, 1996.*

*"Statistiques du Mouvement de la Population : 1954-1995", STATEC, novembre 1996.*

**ANALYSE COMPARATIVE  
DES POLITIQUES DE PRESTATIONS FAMILIALES  
AU LUXEMBOURG, EN FRANCE,  
EN BELGIQUE ET EN ALLEMAGNE**

**B. JEANDIDIER**

Dans la perspective d'une Europe sociale, on peut se poser la question de l'importance des différences entre les dispositifs nationaux de protection sociale existant dans différents pays européens afin d'estimer "le chemin restant à parcourir" pour atteindre un niveau de proximité suffisant pour que le principe de subsidiarité puisse être accepté. C'est ce que tente d'effectuer la récente recherche <sup>1</sup> - centrée seulement sur les prestations monétaires de la politique familiale - menée par l'équipe d'Analyse Dynamique des Effets des Politiques Sociales, pour le compte de la Caisse Nationale des Allocations Familiales française, en collaboration avec le CEPS/INSTEAD de Luxembourg, le CSB d'Anvers et l'ESRI de Dublin.

Comparer des dispositifs nationaux en matière de prestations familiales n'est pas chose facile. On peut entreprendre plusieurs approches. Tout d'abord, il est souvent d'usage d'utiliser les *statistiques globales* produites par les organismes gestionnaires de la politique familiale afin de comparer les masses budgétaires engagées par chaque pays dans ce secteur de la protection sociale et pour évaluer la part de la population bénéficiaire de ces dispositifs. Outre que des difficultés de comparaison entre pays existent dans ce genre de statistiques, elles n'autorisent pas à effectuer des analyses fines, notamment des analyses évaluatives des effets redistributifs verticaux et horizontaux, effets qui, pourtant, constituent le coeur des objectifs desdites politiques familiales.

Un autre angle d'analyse consiste à *analyser scrupuleusement les différentes réglementations* pour tenter de dégager les ressemblances entre pays à l'aide de grilles de lecture systématiques. Une des grilles les plus parlantes consiste à exprimer les barèmes de prestations dans une unité monétaire commune. Cette approche comparative permet en effet de montrer des spécificités résultant de choix politiques nationaux (exemple : les Allocations Familiales versées au Luxembourg, majorations d'âge incluses, sont nettement plus généreuses que celles servies en France - un tiers plus élevées pour une famille de deux enfants ; deux tiers plus élevées pour une famille de trois enfants - et cela même si l'on inclut le Complément Familial français).

Mais cette approche comporte deux limites importantes: la lecture comparative des barèmes, à moins de les décliner à l'infini pour exprimer chaque cas particulier possible, n'autorise pas facilement la prise en compte des spécificités d'éligibilité (exemple : au Luxembourg les Allocations Familiales peuvent être versées, sous certaines conditions, jusqu'à l'âge de 27 ans,

<sup>1</sup> B. JEANDIDIER, J.-L. KOP, J.-C. RAY, E. JANKELIOWITCH-LAVAL, "Analyse et simulation de politiques de prestations familiales en Europe : une comparaison entre la France et l'Allemagne, la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg", rapport pour le compte de la CNAF, décembre 1995, 374 p.

alors qu'en France la limite d'âge est de 18 ans) et, deuxième limite, il n'est pas possible d'exprimer aisément des barèmes cumulant différentes prestations (exemple : Allocations Familiales + Allocation d'Education + avantage fiscal dû à la présence d'enfants à charge).

Pour lever cette seconde difficulté, on peut recourir à une *analyse par famille-type*. L'exercice consiste à calculer et à additionner les différentes prestations auxquelles devraient avoir droit différentes familles fictives caractérisées par quelques paramètres (nombre et âge des enfants, niveau de revenu, statut d'activité du ou des parent(s), par exemple). Là aussi l'approche comporte ses limites, car le fait de choisir quelques familles-types est réducteur : on ne retrouve pas toute la diversité des situations familiales réelles. Pour prendre en compte cette diversité, il convient alors de recourir à des données d'enquête.

Avoir à sa disposition les données d'une enquête représentative de la population nationale permet de mener deux types d'études. La première consiste à systématiser la méthode des cas-types en appliquant le calcul des différentes prestations aux quelques milliers de familles contenues dans l'échantillon de l'enquête ; on se trouve alors confronté à la mise en oeuvre d'une fastidieuse *micro-simulation*. La seconde optique consiste, plus classiquement, à ne pas calculer les prestations familiales mais à retenir pour l'analyse les montants de prestations tels qu'ils sont déclarés par les enquêtés et donc en acceptant un degré d'approximation lié aux toujours possibles erreurs de déclaration. Le rapport de recherche de l'ADEPS traite le sujet successivement selon ces cinq méthodologies, mais dans cette synthèse illustratrice, nous ne reprendrons que les résultats obtenus selon la dernière approche c'est-à-dire sur la base de *l'exploitation des données déclarées dans les différentes enquêtes nationales*<sup>1</sup>.

Le débat relatif à l'évaluation des politiques familiales au regard de leurs objectifs implicites ou explicites est permanent. Face à ce débat, notre approche a été pragmatique et, pour partie arbitraire, inévitablement. Nous avons sélectionné un ensemble de dimensions qui, nous semble-t-il, pouvait faire l'objet d'un certain consensus. Ainsi, nous avons adopté une grille d'analyse consistant à étudier les effets redistributifs suivants :

- ◆ l'effet redistributif vertical, c'est-à-dire selon le niveau de vie monétaire hors prestations familiales des ménages,
- ◆ les effets redistributifs horizontaux :
  - ⇒ selon le nombre d'enfants,
  - ⇒ selon l'âge des enfants,
  - ⇒ selon le niveau de scolarisation des enfants,
  - ⇒ suivant que l'enfant souffre ou non d'un handicap,
  - ⇒ selon le nombre de parents (monoparentalité),
  - ⇒ selon le statut d'activité des parents.

Derrière ces différentes dimensions on retrouve en filigrane des objectifs de politique familiale communément admis : l'aide à la naissance, l'aide à la petite enfance, la compensation du coût de l'enfant, l'aide à la monoparentalité, la réduction des inégalités de niveau de vie, l'aide à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

<sup>1</sup> Le Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg" pour le Luxembourg, l'Enquête Socio-Economique auprès des Ménages Lorrains pour la France, le Socio-Oekonomisches Panel pour l'Allemagne et l'enquête "Les conditions de vie des ménages en Belgique". Faute de données d'enquête, le cas de l'Irlande n'a pu être traité selon cette approche.

Avant d'aborder l'étude de ces différentes dimensions redistributives, il convient d'évoquer brièvement ce que nous enseigne globalement les données d'enquête en matière de niveau moyen de générosité des prestations familiales<sup>1</sup> dans les quatre pays étudiés.

*Tableau 1 / Le montant moyen des prestations familiales dans le budget des ménages (en FF)*

	Luxembourg	France	Allemagne	Belgique
▪ Prestations familiales	287 FF	224 FF	102 FF	273 FF
▪ Part des prestations familiales dans le revenu total	2,4%	3,2%	1,1%	3,7%

Sources : PSELL, ESEML, SOEP, PSBH

Comme l'indique le tableau 1, en valeur absolue, c'est le Luxembourg qui est, en moyenne, le plus généreux du point de vue des prestations familiales (287 FF par mois<sup>2</sup>). Mais en valeur relative, les prestations familiales versées au Luxembourg ne constituent, en moyenne, que 2,4% du revenu disponible des ménages (il s'agit bien de moyennes calculées sur l'ensemble des ménages, qu'ils bénéficient ou non de prestations), contre 3,7% en Belgique et 3,2% en France.

## 1. LA REDISTRIBUTION VERTICALE

### CONCEPT DE REDISTRIBUTION

Redistribuer signifie distribuer à nouveau. Cela suppose donc une représentation en deux temps. Le premier temps est ce que les économistes appellent la *répartition primaire*. La *redistribution* constitue la seconde phase, d'où résulte la *répartition secondaire*.

La répartition primaire est l'opération initiale du système économique consistant à rémunérer les facteurs de production que sont traditionnellement le travail, le capital et la terre. En fonction donc de leur contribution à la création de richesses, les agents sont dotés d'un *revenu brut* (salaires, bénéfices, intérêts, rentes foncières). A ce stade, certains agents possèdent plus que d'autres ; la collectivité peut alors décider, pour des raisons de cohésion sociale ou d'efficacité économique notamment, de modifier cette répartition. C'est l'ensemble des mécanismes de redistribution qui opèrent cette modification. Elle consiste à prélever des ressources auprès de certains agents et à les transférer à d'autres. Les prélèvements prennent la forme de *cotisations sociales* ou *d'impôts* et les transferts sont les *prestations monétaires* ou *non-monétaires*.

Le revenu des agents ainsi modifié est appelé *revenu disponible* au sens où il est disponible pour être utilisé en consommation, investissement ou en épargne.

L'analyse de la redistribution *verticale* s'applique à étudier la redistribution entre groupes d'individus caractérisés par leur seul niveau de revenu primaire. A l'inverse, l'objet de l'analyse de redistribution *horizontale* est de mesurer la redistribution entre individus quel que soit leur niveau de revenu primaire, mais compte tenu de leur appartenance à tel ou tel groupe. En matière de politique familiale, il est classique par exemple d'étudier la redistribution entre ménages selon le nombre d'enfants à charge (redistribution des ménages non familiaux vers les ménages familiaux ; redistribution des ménages à peu d'enfants vers les familles nombreuses, etc.). Mais il est possible de développer dans bien d'autres domaines l'analyse horizontale de la redistribution : des bien portants vers les malades, des jeunes vers les plus âgés, des résidents en milieu urbain vers les ruraux, etc.

<sup>1</sup> Dans tous les résultats présentés dans ce document, la notion de prestations familiales recouvre, outre les Allocations Familiales, l'ensemble des autres prestations versées au titre de la politique familiale (par exemple, les allocations pour orphelins, les allocations d'éducation, etc.) ainsi que les indemnités de repos de maternité et les bourses scolaires. Le degré de détail avec lequel cette information est collectée dans les enquêtes varie cependant d'un pays à l'autre ; on ne peut donc pas garantir le même niveau d'exhaustivité entre les pays.

<sup>2</sup> Tous les montants sont calculés en équivalent monétaire selon les parités de pouvoir d'achat publiées par Eurostat (en FF au 1er mai 1992) : 1FF = 0.31DM ; 1FF = 6.05FB ; 1FF = 5.49LUF.

L'analyse de la redistribution verticale consiste à étudier dans quelle mesure les transferts sociaux (en l'occurrence, ici, les prestations familiales) contribuent à réduire l'inégalité de niveau de vie entre les ménages. Pour aborder cette question, nous avons retenu deux indicateurs : d'une part le montant moyen de prestations familiales par unité de consommation selon le quintile de niveau de vie hors prestations familiales et, d'autre part, l'indice de Gini.

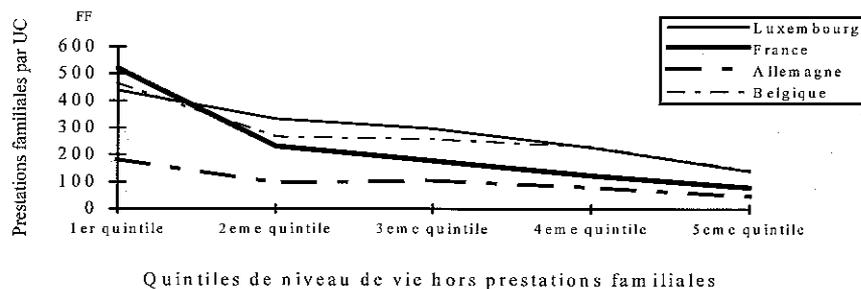
**LES DECILES DE NIVEAU DE VIE**

Le *niveau de vie* est ici égal au total des revenus monétaires - à l'exception des prestations familiales - nets d'impôts du ménage, divisé par le *nombre d'unités de consommation*. On divise le revenu par ce nombre d'unités pour tenir compte des différences de situation entre ménages selon le nombre de personnes constituant ce ménage. C'est une échelle proposée récemment par l'INSEE qui a été retenue pour calculer ce nombre d'unités, elle consiste à attribuer une unité pour le premier adulte du ménage et 0,35 unité pour les autres individus du ménage. Pour calculer les *quintiles* de niveau de vie, on classe les ménages par ordre croissant de niveau de vie, puis on délimite cinq groupes constitués de 20% des ménages de l'échantillon.

Ainsi, le premier quintile est l'ensemble des 20% de ménages ayant les plus bas niveaux de vie et le cinquième quintile regroupe les 20% de ménages ayant les plus hauts niveaux de vie. *L'indice de Gini* est un indicateur statistique qui mesure le degré d'inégalité de niveau de vie. Il varie entre 0 et 100%, plus il se rapproche de 100%, plus l'inégalité est forte.

Selon le graphique 1, c'est en France que la redistribution verticale semble être la plus prononcée. Dans les cinq pays le montant des prestations familiales baisse lorsque le niveau de vie augmente, mais cette baisse est plus sensible pour le cas de la France et en particulier entre le premier et le deuxième quintile. A ce stade de l'analyse, on se gardera cependant de conclusions trop rapides, car ce qui apparaît comme étant l'expression d'une redistribution verticale du niveau de vie, pourrait se révéler être, en fait, l'effet d'une redistribution horizontale si, par exemple, les familles avec enfants se concentrent justement plutôt dans le premier décile.

**Graphique 1 / Montant moyen de prestations familiales par unités de consommation (UC) selon le quintile de niveau de vie hors prestations familiales**



Sources : PSELL, ESEML, SOEP, PSBH

Si l'on s'intéresse maintenant aux indices de Gini (cf. tableau 2), on retrouve une conclusion assez similaire puisque, c'est pour la France que l'indicateur d'inégalité diminue le plus lorsque les prestations familiales sont prises en compte. Le coefficient de Gini du niveau de vie en France passe de 27,6% à 25,8% du fait de l'inclusion des prestations familiales (soit une diminution de l'inégalité de 1,8 points contre 1,5 et 1,0 points respectivement en Belgique et au Luxembourg). Il reste que les différences entre la France, la Belgique et le Luxembourg sont faibles et qu'il faut donc relativiser ce résultat comparatif.

**Tableau 2 / Coefficients de Gini calculés sur le revenu disponible par unité de consommation sans et avec inclusion des prestations familiales**

	Luxembourg	France	Allemagne	Belgique
▪ Sans inclusion des prestations familiales	26,2%	27,6%	33,9%	25,3%
▪ Avec inclusion des prestations familiales	25,2%	25,8%	33,4%	23,8%

Sources : PSELL, ESEML, SOEP, PSBH

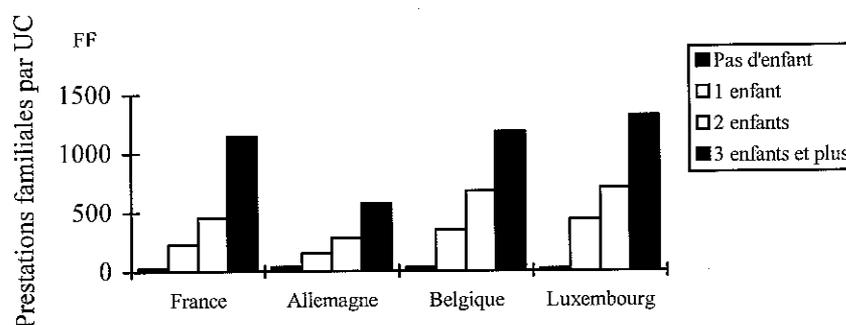
## 2. LES DIFFERENTES DIMENSIONS DE LA REDISTRIBUTION HORIZONTALE

Envisageons maintenant successivement les différentes dimensions redistributives horizontales en comparant les montants moyens de prestations familiales par unité de consommation pour différents types de familles.

Le graphique 2 illustre tout d'abord l'objectif principal des politiques familiales, à savoir la redistribution en faveur des ménages avec enfant(s)<sup>1</sup>. Il montre que les différents pays tiennent compte, dans leur politique de prestations familiales, des coûts croissants associés au nombre d'enfants à charge : lorsque le *nombre d'enfants* est plus élevé, le montant total des prestations l'est également. Enfin, on peut remarquer que dans les quatre pays (pour l'Allemagne la remarque est moins nette) la relation entre le nombre d'enfants et le montant des prestations familiales n'est pas linéaire : le gain en prestations est beaucoup plus fort lorsque l'on passe de deux à trois enfants ou plus, que entre un et deux enfants (c'est en France que cette prime aux familles de plus de deux enfants est la plus prononcée).

Certes l'effet est ici un peu exagéré par le fait que nous n'avons pas pu séparer, faute d'effectif suffisant dans les échantillons des quatre enquêtes, les familles selon le nombre d'enfants au-delà de trois. Cependant notre conclusion n'est pas assise sur un artefact car, rappelons-le, les montants de prestations analysés ici sont standardisés par un nombre d'unités de consommation qui permet justement de pouvoir raisonner, d'une certaine manière, comme si les ménages avaient la même taille.

**Graphique 2 / Montant moyen de prestations familiales par unité de consommation (UC) selon le nombre d'enfants âgés de moins de 21 ans**



Sources : PSELL, ESEML, SOEP, PSBH

<sup>1</sup> Le fait que des ménages sans enfant perçoivent un peu de prestations familiales n'est pas erroné, c'est par exemple le cas lorsque la mère enceinte de son premier enfant perçoit des prestations de maternité.

On peut ensuite se poser la question de savoir si les différentes politiques familiales prennent plus finement en compte certains coûts spécifiques : coûts liés à *l'âge des enfants* (cf. graphique 3), à leur *niveau de scolarisation* (cf. graphique 4) ou à leur *santé* (cf. le graphique 5 limité à la France et au Luxembourg faute de données appropriées dans les enquêtes des deux autres pays).

Le commentaire des graphiques 3 et 4 est très délicat car, en raisonnant au niveau du ménage (ou de la famille), on devrait être amené à devoir spécifier l'analyse selon une combinatoire que la taille des échantillons ne permet pas. Pour être précis il faudrait, en effet, pouvoir distinguer toutes les configurations possibles de familles selon la classe d'âge (ou selon le niveau de scolarisation) de chacun des enfants de la famille.

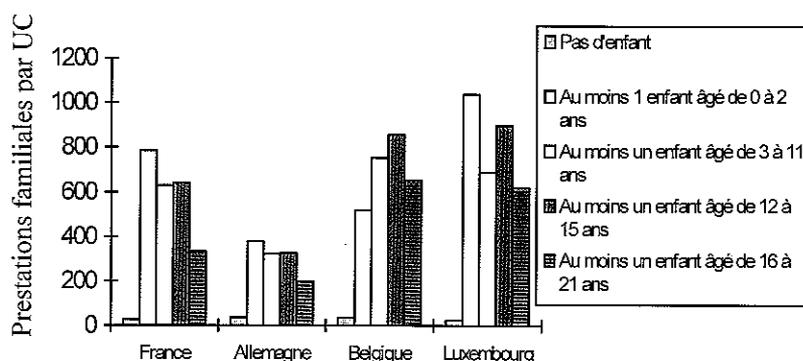
En fait, nous avons simplifié l'approche en caractérisant les ménages selon qu'il y a présence d'au moins un enfant de telle classe d'âge ou de tel niveau de scolarisation. C'est cette simplification obligée qui rend partiellement opaque l'interprétation des résultats, et cela pour deux raisons. D'une part, les différentes catégories ne sont pas exclusives (une même famille peut être classée à la fois dans la catégorie "présence d'un enfant âgé de 0 à 2 ans" et dans la catégorie "présence d'un enfant âgé de 3 à 11 ans").

D'autre part et conséquemment, si l'on observe, par exemple, un montant moyen particulièrement élevé de prestations familiales des familles ayant au moins un enfant scolarisé au niveau de l'enseignement primaire, on ne peut pas directement interpréter cette particularité comme étant le fait d'une politique recherchant à compenser les coûts de scolarité primaire puisque, justement, parmi ces familles, certaines ont par ailleurs d'autres enfants scolarisés à un autre niveau d'enseignement ; la particularité s'explique alors peut-être plus par un cumul de prestations lorsque les enfants sont scolarisés à des niveaux différents que par le fait que l'un d'entre eux est à l'école primaire.

Cette remarque méthodologique étant faite, si l'on fait abstraction de cette impossibilité de prendre explicitement en ligne de compte le cumul des caractéristiques des enfants, on peut cependant souligner quelques résultats relevant de la comparaison internationale.

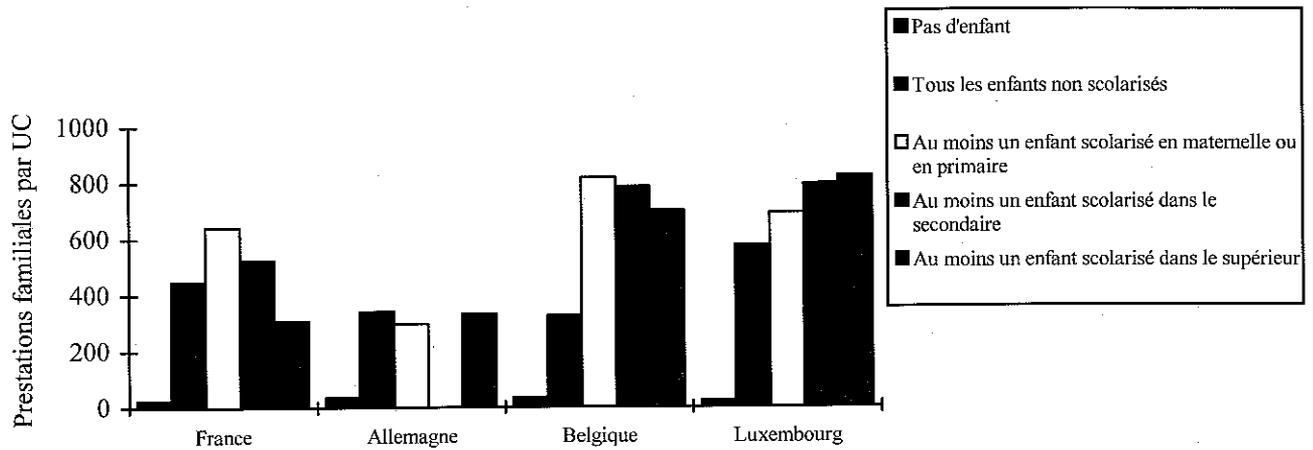
Dans le graphique 3, on peut lire en particulier que, du point de vue de l'aide à la petite enfance, la politique luxembourgeoise ressemble à celle de la France (et dans une moindre mesure à celle de l'Allemagne).

**Graphique 3 / Montant moyen de prestations familiales par unité de consommation (UC) selon l'âge des enfants**



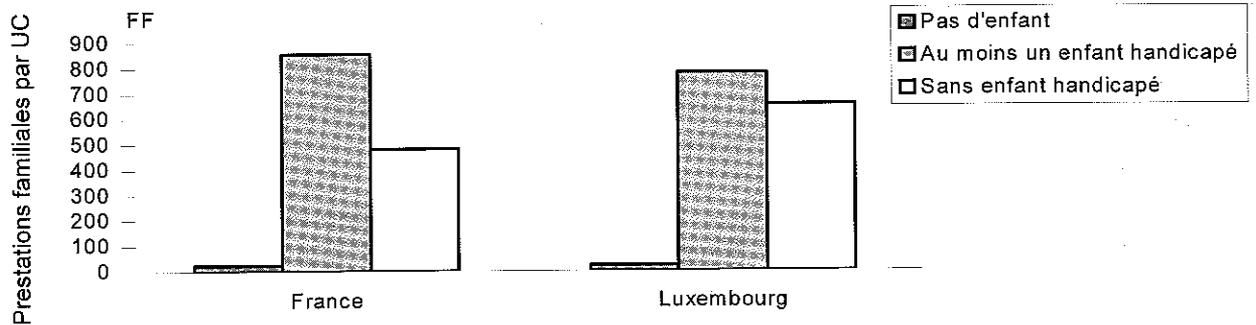
Sources : PSELL, ESEML, SOEP, PSBH

**Graphique 4 / Montant moyen de prestations familiales par unité de consommation (UC) selon le niveau de scolarisation des enfants**



Sources : PSELL, ESEML, SOEP, PSBH

**Graphique 5 / Montant moyen de prestations familiales par unité de consommation (UC) lorsqu'il y a présence d'un enfant handicapé**



Sources : PSELL, ESEML, SOEP, PSBH

Dans ces deux pays, en effet, des prestations spécifiques sont octroyées jusqu'aux trois ans de l'enfant : d'une part, les allocations de naissance luxembourgeoises et l'Allocation Pour Jeune Enfant française qui sont universelles dans les deux pays et de montants presque équivalents et, d'autre part, l'Allocation d'Education luxembourgeoise qui est moins généreuse que l'Allocation Parentale d'Education française mais qui, à l'inverse, est octroyée plus largement qu'en France<sup>1</sup> Pour les catégories d'âges intermédiaires, le Luxembourg ressemble plutôt à la Belgique.

Dans ces deux pays, il semble que la politique familiale soit un peu plus favorable aux familles ayant au moins un enfant âgé de 12 à 15 ans ; ce résultat illustre très probablement l'effet dû aux majorations selon l'âge associées aux Allocations Familiales.

<sup>1</sup> Il est probable que l'absence d'effet de ciblage en faveur de la petite enfance en Belgique est pour partie due au fait que, dans l'enquête belge utilisée, les allocations d'interruption d'activité (qui pour partie sont motivées par la naissance d'un enfant, mais pour partie seulement puisque l'interruption peut également être octroyée pour tout autre motif) ne sont pas répertoriées dans les prestations familiales.

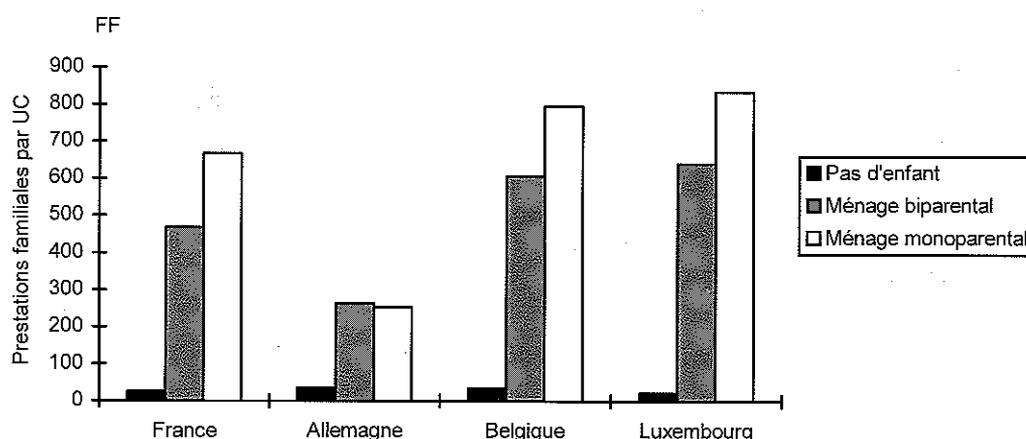
Enfin, dans tous les pays, mais surtout en France, la présence d'un enfant âgé de plus de 16 ans est corrélée à un montant moyen de prestations familiales assez faible ; cela témoigne de l'effet de la limite d'âge au-delà de laquelle les prestations familiales ne sont plus versées (18 ans au Luxembourg et 16 ans dans les trois autres pays, mais compte tenu du fait que la limite peut être repoussée, lorsque l'enfant est à charge de ses parents - sous certaines conditions -, à 27 ans en Allemagne et au Luxembourg, à 25 ans en Belgique et seulement à 20 ans en France).

En apparence, les résultats illustrés dans le graphique 4 semblent contradictoires avec ceux présentés précédemment car on ne retrouve pas l'effet d'aide à la petite enfance dans la catégorie des ménages dont aucun des enfants n'est scolarisé. En fait, cela provient du fait qu'aux familles ayant de très jeunes enfants non encore scolarisés viennent s'ajouter des familles n'ayant que de grands enfants sortis du système scolaire et donc n'ouvrant plus droit aux Allocations Familiales.

La redistribution est donc bien effective en faveur des familles ayant des enfants scolarisés dans trois des quatre pays. En Belgique, la différence de montant moyen de prestations familiales selon que la famille élève ou non un enfant scolarisé est très nette ; au Luxembourg et en France, les différences sont moins marquées mais en Allemagne on peut observer une légère anti-redistribution<sup>1</sup>.

La prise en compte du handicap de l'enfant constitue une dimension redistributive sans équivoque de la politique familiale au Luxembourg comme en France. Cette dimension redistributive est plus prononcée en France, mais notre comparaison internationale est assez discutable dans la mesure où elle n'intègre pas les transferts de services. Or, dans ce domaine, l'essentiel des dispositifs d'aide aux familles élevant des enfants handicapés relève de cette forme de transferts.

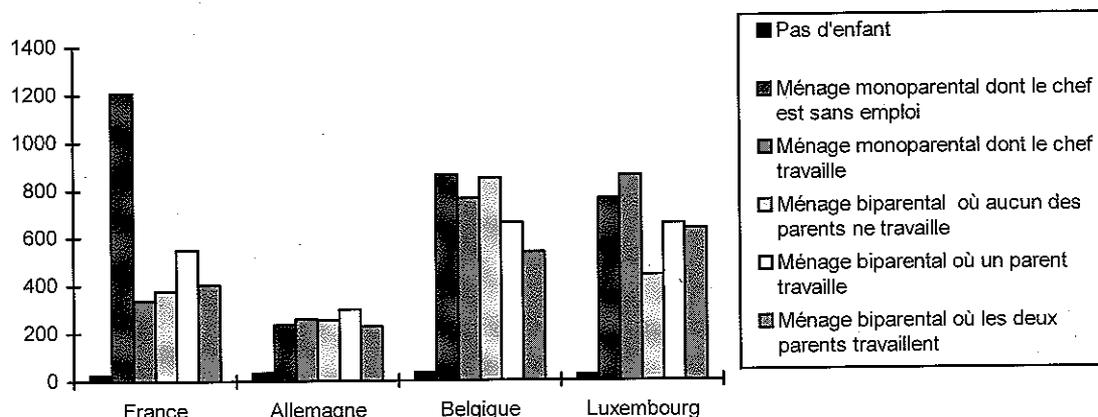
**Graphique 6 / Montant moyen de prestations familiales par unité de consommation (UC) selon la situation conjugale du chef de ménage**



Sources : PSELL, ESEML, SOEP, PSBH

<sup>1</sup> Les données allemandes ne permettent pas aisément de distinguer le niveau primaire du niveau secondaire de scolarisation.

**Graphique 7 / Montant moyen de prestations familiales par unité de consommation (UC) selon le statut des parents vis-à-vis de l'emploi**



Sources : PSELL, ESEML, SOEP, PSBH

Si l'on s'intéresse maintenant à la situation des parents, on est amené tout d'abord à étudier la dimension redistributive en faveur des familles monoparentales. Les résultats rassemblés dans le graphique 6 sont à cet égard assez étonnants. Alors que la politique familiale en Belgique et au Luxembourg ne prévoit pas de dispositif particulier en faveur des parents isolés (il y a certes des majorations d'Allocations Familiales pour enfants orphelins, mais pas de transferts équivalents à l'Allocation de Parent Isolé française), ces derniers bénéficient en fait bien de prestations, en moyenne, plus élevées que celles des familles biparentales. A l'inverse, on ne lit pas un effet notable de l'Unterhaltsvorschuss en faveur des parents isolés allemands.

Dans le premier cas, il est probable que l'effet attribué à la situation de monoparentalité est, en fait, l'expression d'une autre dimension redistributive et probablement de la redistribution verticale (les familles monoparentales recevraient des prestations familiales plus élevées non pas du seul fait de ce statut, mais plutôt du fait que leurs ressources sont faibles).

Dans le second cas, l'absence de redistribution nette en faveur des familles monoparentales peut s'expliquer d'une part, par le fait de la modicité des montants de l'Unterhaltsvorschuss (il s'agit plus d'une majoration d'Allocations familiales pour enfant élevé par un seul parent que d'un véritable revenu de remplacement comme dans le cas de l'Allocation de Parent Isolé française) et, d'autre part, par l'incertitude que cette allocation spécifique ait, dans l'enquête allemande, bien été collectée avec les Allocations Familiales.

L'analyse de la redistribution selon la situation conjugale mérite d'être complétée en tenant compte de la situation des parents vis-à-vis de l'emploi. A cet égard, les différences entre les politiques familiales nationales apparaissent de manière assez nette dans le graphique 7.

La France mène une politique généreuse en faveur des ménages monoparentaux lorsque le chef de ménage est sans emploi ; on retrouve ici probablement l'effet de la condition de ressources de l'Allocation de Parent Isolé ou du Revenu Minimum d'Insertion. Mais cette générosité en faveur des parents sans emploi ne s'étend pas au cas des parents qui vivent en couple.

La Belgique accorde des montants de prestations familiales plus élevés lorsque les parents n'ont pas d'emploi ; on soupçonne donc ici un effet de redistribution verticale. A la différence

de la France, pourtant, la Belgique n'est pas beaucoup plus généreuse vis-à-vis des ménages monoparentaux que vis-à-vis des ménages biparentaux. Le Luxembourg tend, à l'inverse des précédents pays, à privilégier les parents en emploi. En Allemagne enfin, la situation vis-à-vis de l'emploi et le statut conjugal apparaissent jouer un rôle peu important dans l'attribution des prestations familiales.

### 3. ANALYSE SIMULTANEE DES DIMENSIONS REDISTRIBUTIVES VERTICALES ET HORIZONTALES

Comme nous l'avons souligné à différentes reprises, l'analyse descriptive ne permet pas toujours de mesurer correctement les différents effets redistributifs car ils ne sont pas totalement indépendants. L'utilisation d'une technique de régression permet de lever en partie cet inconvénient. Elle permet notamment de mesurer des effets redistributifs spécifiques à niveau de vie donné ou à nombre d'enfants donné.

Cependant, la méthode comporte certaines limites. En particulier, du fait d'une trop forte multicollinéarité, il ne nous a pas été possible d'envisager simultanément, par exemple, la mesure de l'effet redistributif selon le nombre d'enfants et selon le niveau de scolarisation des enfants. Malgré ces limites, l'analyse procure des résultats assez intéressants.

On constate tout d'abord que dans les quatre pays, il existe bien, *ceteris paribus*, un effet de redistribution verticale statistiquement significatif. Les coefficients de régression associés à la variable de niveau de vie monétaire hors prestations familiales - coefficients qui peuvent être ici lus en termes d'élasticité - confirment la hiérarchie entre les pays que nous avons déduite du calcul des coefficients de Gini : la France serait le pays le plus redistributif, puis viendraient la Belgique et le Luxembourg, puis l'Allemagne.

Du point de vue de la redistribution en fonction du nombre d'enfants âgés de moins de 21 ans, l'effet est également très net dans les quatre pays. En normalisant les coefficients par rapport au cas des familles de deux enfants, il est possible de comparer approximativement la progressivité de l'effet redistributif dans les quatre pays (*cf. tableau 3*). C'est en Allemagne que cet effet redistributif est le plus progressif ; la Belgique et le Luxembourg occupent de ce point de vue une position intermédiaire.

Le cas de la France est un peu particulier car la politique familiale française a pour originalité, d'une part, de ne pas octroyer d'Allocations Familiales aux familles n'ayant qu'un seul enfant et, d'autre part, de majorer fortement les prestations familiales pour les familles de trois enfants. Par ailleurs, à nombre d'enfants donné, il n'y a qu'en France que la présence de petits-enfants (et donc d'une sous-famille) procure significativement un supplément de prestations familiales ; en Belgique, au contraire, l'effet observé est négatif.

*Tableau 3 / Indicateurs de progressivité des prestations familiales par UC selon le nombre d'enfants âgés de moins de 21 ans*

	Allemagne	Belgique	France	Luxembourg
▪ Un enfant	0.68	0.77	0.37	0.77
▪ Deux enfants	1.0	1.0	1.0	1.0
▪ Trois enfants	1.23	1.12	1.29	1.16
▪ Quatre enfants	1.32	1.18	1.29	1.22
▪ Cinq enfants et plus	1.45	1.24	1.29	ns

Sources : PSELL, ESEML, SOEP, PSBH  
ns : non significatif

Du point de vue du statut d'activité du chef de ménage, on observe moins facilement d'effets redistributifs (les coefficients associés aux variables explicatives sont souvent statistiquement non significatifs) : en Belgique et en France, les prestations familiales seraient plus importantes pour les ménages dont le chef exerce une activité salariée (par opposition aux chefs de ménages travailleurs indépendants) ; au Luxembourg, la politique de prestations familiales serait, toutes choses égales d'ailleurs, assez défavorable aux chefs de ménage inactifs et, la politique familiale allemande combinerait ces deux effets (effet positif en faveur des salariés avec emploi et effet négatif en faveur des inactifs).

Cependant, pour mener une analyse rigoureuse, il aurait fallu également prendre en compte le statut d'activité du conjoint du chef de ménage ; cela n'a pas été possible à cause d'une multicolinéarité forte avec la variable de statut conjugal.

Quant à l'effet redistributif en faveur des familles monoparentales, il est difficile de l'analyser à l'aide de nos régressions. D'un côté, l'effet serait très significatif en Allemagne (seul pays pour lequel notre analyse descriptive avait souligné l'absence de différence dans le montant des prestations familiales selon le statut conjugal des familles avec enfants) et, d'un autre côté, il y aurait un effet anti-redistributif en France.

En fait, cette interprétation est inadaptée parce que l'analyse porte sur l'ensemble de la population : l'effet attribuable à l'isolement est ainsi dû plus à la situation des personnes vivant seules et sans enfant qu'à la situation des familles monoparentales. C'est pourquoi nous avons prolongé notre étude en limitant l'analyse à la seule population constituée des ménages ayant au moins un enfant âgé de moins de 21 ans.

Dans cette seconde approche de l'analyse simultanée des effets redistributifs, on retrouve plusieurs conclusions soulignées supra. L'effet redistributif vertical est significatif dans les différents pays (sauf au Luxembourg, pays dans lequel la redistribution verticale serait donc plutôt le fait d'une redistribution des ménages sans enfant en faveur des ménages avec enfants). L'effet de redistribution selon le nombre d'enfants est assez net pour les quatre pays.

On retrouve, pour le cas de la Belgique, un effet positif en faveur des ménages dont le chef n'est pas travailleur indépendant, effet qui illustre bien le système des Allocations Familiales belges où les prestations du régime des indépendants sont moins favorables et où les allocations des chômeurs et des inactifs sont majorées. On retrouve également le traitement plutôt défavorable, du point de vue des prestations familiales, des chefs de famille luxembourgeois inactifs.

En revanche, dans cette seconde approche, nous avons pu introduire un facteur explicatif pour mesurer l'effet de la redistribution en faveur de la petite enfance : l'âge du benjamin. Il est assez intéressant de noter que dans trois pays l'effet attendu négatif est bel et bien observé (Allemagne, France et Luxembourg). En revanche, en Belgique, c'est un effet anti-redistributif qui serait observé. Pour le cas de la Belgique, on peut sans doute attribuer ce résultat, comparativement à ce qui existe dans les trois autres pays où l'effet négatif est observé, à l'absence d'allocation d'éducation (allocation versée aux mères qui cessent de travailler à la suite d'une naissance)<sup>1</sup>.

---

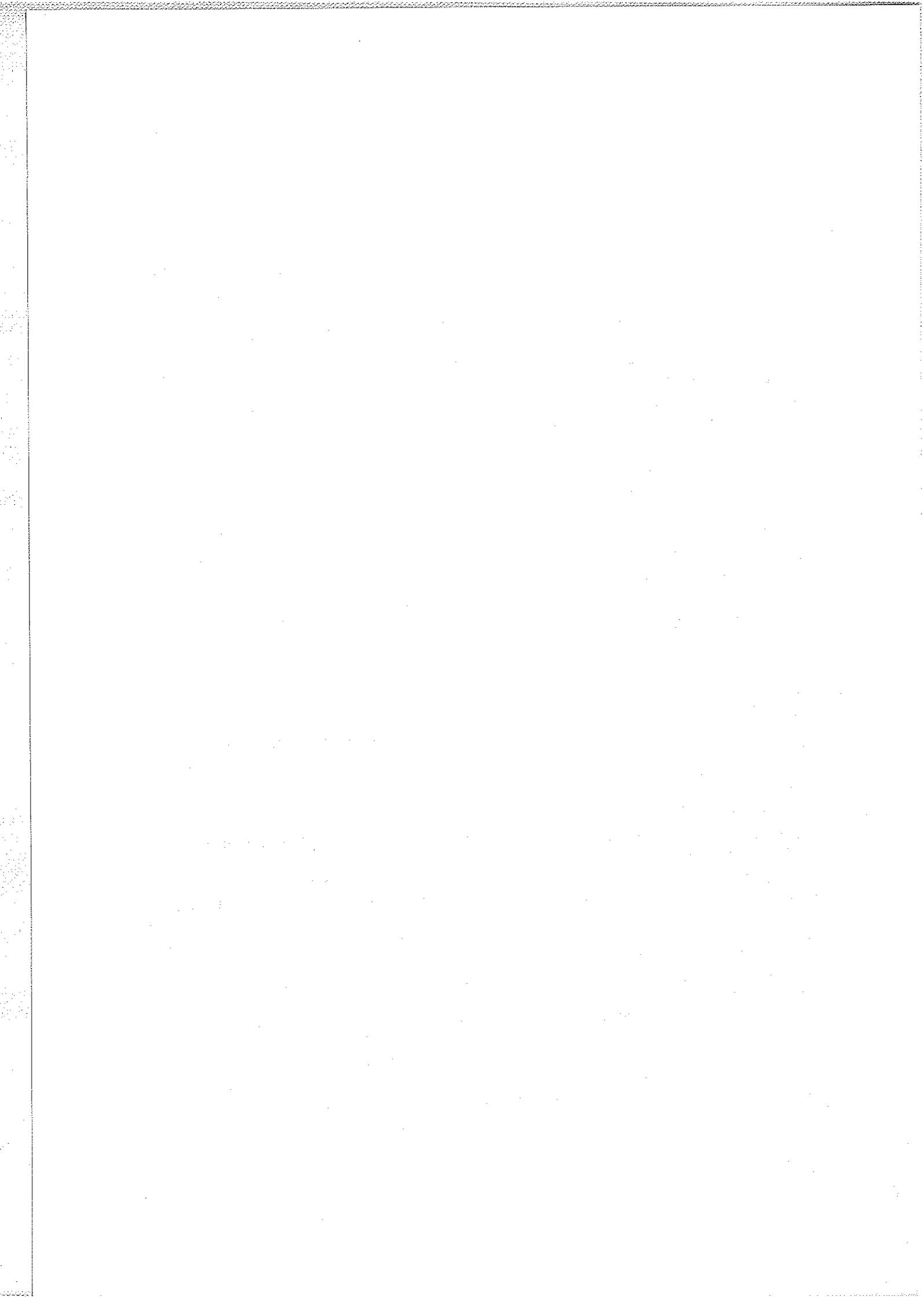
<sup>1</sup> Du moins à l'absence d'allocation de ce type clairement identifiée comme faisant de la politique familiale, car il existe en Belgique une allocation d'interruption d'activité qui peut être octroyée à la suite d'une naissance, mais qui peut l'être également pour un tout autre motif d'interruption d'activité, d'où son rattachement plutôt à la politique de l'emploi qu'à la politique familiale.

Enfin, à l'exception de la Belgique, aucun pays ne montre de politique de prestations familiales spécifiquement généreuse en faveur des familles monoparentales. Dans les pays où une prestation d'isolement existe (France et Allemagne), dans la mesure où cette prestation est soumise à condition de ressources, l'effet redistributif qui lui est attribuable est probablement déjà pris en compte dans la variable explicative de redistribution verticale.

Pour le cas de la Belgique, l'effet positif observé est sans doute dû aux Allocations Familiales pour orphelins qui, à l'inverse, ne sont pas soumises à condition de revenu. Mais indépendamment du statut de conjugalité, on notera également, d'une part, que la politique familiale luxembourgeoise octroie, ceteris paribus, un supplément de prestations aux parents veufs, et, d'autre part qu'en France la politique de prestations familiales serait plutôt défavorable aux parents divorcés et enfin qu'en Belgique et en Allemagne le montant des prestations familiales serait indifférent au statut matrimonial des parents.

*EXTRAIT DE :*

*"Analyse et simulation de politiques de prestations familiales en Europe. Une comparaison entre la France, la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg", Rapport final rédigé pour le compte de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, ADEPS URA CNRS n° 1167, 1995.*



Liste des publications du panel socio-économique des ménages  
**"Liewen zu Lëtzebuerg"**  
 CEPS/Instead, Differdange, Grand-Duché de Luxembourg

- **Méthodologie générale et répertoire des variables** - Année d'enquête: 1985 (Première vague). Document PSELL n°1. P. DICKES, P. HAUSMAN, A. KERGER -1987.
- **L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg**. Document PSELL n° 2. F.COURTOIS, P.HAUSMAN (1987).
- **Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg - Année 1985-1987**. Série "Niveau de vie " 1. Document PSELL n°3 P. HAUSMAN (1987).
- **Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats en 1985**. Série "Niveau de vie " 2. Document PSELL n°4. P. HAUSMAN (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective: théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois - 1985**. Document PSELL n°5, P. DICKES (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985** (première vague). Document PSELL n°6 P. DICKES (1987).
- **Pratique de l'échelonnement multidimensionnel**. Document PSELL n°7 P. DICKES, J. TOURNOIS (1989).
- **Pauvreté et conditions d'existence: théories, modèles et mesures**. Document PSELL n°8. P.DICKES (1989).
- **Logistique & documentation - Principes d'organisation de la documentation dans le panel**. Document PSELL n°9. J. TOURNOIS (1988).
- **Documentation transversale des variables 1985: première vague**. Document PSELL n°10. J.TOURNOIS (1988).
- **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987**. Document PSELL n°11. A. WAGNER (1989).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1986-** (deuxième vague). Document PSELL n°12. A.KERGER, R. DE WEVER (1988).
- **Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg- Lorraine**. Annexes. Document PSELL n° 13. J.C.RAY, B.JEANDIDIER, S.CARVOYEUR (1990).
- **Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg" - Bilan des deux premières vagues**. Document PSELL n°14. P.HAUSMAN (1990).
- **Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987) pour construire une échelle de pauvreté**. Document PSELL n°15. P.DICKES (1988).
- **La collecte des données en 1986 - Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrement**. Document PSELL n°16. A.KERGER (1989).
- **Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels. (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten)**. Document PSELL n°17. G.SCHMAUS (1990) - (version anglaise: 17a).
- **MNDr, partition évaluée selon la méthode de Roubens et Libert**. Document PSELL n°18. B.GAILLY (1989).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986**. Document PSELL n°19. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Les modes de garde des jeunes enfants**. Document PSELL n° 20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN (1990).
- **Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation**. Document PSELL n°21. P.HAUSMAN (1990).
- **Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg: leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité**. Document PSELL n° 22. P.HAUSMAN, G.SCHABER (1991).
- **Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi - Années de références: 1985, 1986 et 1987**. Document PSELL n° 23 P.HAUSMAN, B.GAILLY (1990).
- **La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition**. Document PSELL n°24. R.DE WEVER (1990).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987**. Document PSELL n°25. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes: 1985/1986/1987**. Document PSELL n°26. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois**. Document PSELL n°27. P.HAUSMAN (1990).
- **"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois**. Document PSELL n°28. J.J.WESTER, avec la collaboration de A.AUBRUN (1990).

- **Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrement.** Document PSELL n°29. A.KERGER (1990).
- **La production des données: Vague 1988-1990.** Document PSELL n° 30. A.KERGER (1990).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague.** Document PSELL n°31. R.DE WEVER, A.KERGER (1991).
- **Les ménages de retraités et les ménages d'actifs - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses. Série "Niveau de vie " 3.** Document PSELL n° 34. P.HAUSMAN, A.AUBRUN, A.KERGER (1991).
- **Situation der Arbeitslosen in Luxemburg.** Document PSELL n° 35. G.SCHMAUS(1991).
- **La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL 36. A.WAGNER (1990).
- **La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique.** Document PSELL n° 38. B.DELVAUX (1991).
- **Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté.** Document PSELL n°39. P.HAUSMAN (1990).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988.** Document PSELL n°40. B.GAILLY (1991).
- **Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale.** Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi. Document PSELL n° 42. J.C.BROWN, A.WAGNER avec la collaboration de: P. HAUSMAN, A.KERGER, G.MENARD (1991).
- **La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public.** Document PSELL n° 43. A.WAGNER (1992).
- **L'endettement des ménages au Luxembourg 1985 -1989. Série "Mode de vie" - 1.** Document PSELL n°45. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Démographie-Famille I.** Document PSELL n°46. P.HAUSMAN avec la collaboration de M. Langers (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Revenus-Conditions de vie II.** Document PSELL n°47. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989.** Document PSELL n°48. B.GAILLY (1992).
- **Luxembourg, 1985 à 1989, une vague d'endettement. Série "Mode de vie" - 2.** Document PSELL n°49. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1993).
- **Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne.Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale" (Commission C.E., DG V).** Document PSELL n°50. P.HAUSMAN (1993).
- **Situation démographique de l'Europe des Douze - EUR12.** Document PSELL n°51. P.HAUSMAN (1993).
- **Les phénomènes associés au vieillissement de la population.** Document PSELL N°52. P.HAUSMAN (1993).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1990.** Document PSELL n°53. B.GAILLY (1993).
- **Insérer des nouveaux membres dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations.** Document PSELL n°54. B.GAILLY (CEPS/Instead) avec la collaboration de P.LAVALLÉE (Statistics-Canada) (1993). (Version anglaise disponible).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1991. Tome II.** Document PSELL n°55. B.GAILLY (1993).
- **Evolution générale du revenu des ménages: 1978-1990. Série "Niveau de vie" 4.** Document PSELL n°56. P.HAUSMAN (1994).
- **1985-1990. Endettement et risques de surendettement. Série "Mode de vie" - 3.** Document PSELL n°57. B.GAILLY (1994).
- **L'intégration sociale des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL n°58. G.SCHABER, P.BOUSCH (1993).
- **Insérer un échantillon complémentaire dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations. (2e partie).** Document PSELL n°59. B.GAILLY, P.LAVALLÉE (1994).
- **Revenus et endettement. Série "Mode de vie" - 4.** Document PSELL n°60. B.GAILLY (1994).
- **Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages: une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine.** Document PSELL n°61. B.JEANDIDIER & N.POUSSING (1994).
- **Budget temps des femmes: l'opinion des femmes.** Document PSELL n°62. A.AUBRUN (1994).
- **Dispositif des pondérations des individus et des ménages de 1985 à 1992.** Document PSELL n°63. B.GAILLY (1994).

- **1985-1991. L'endettement au Luxembourg. Diffusion et concentration.** Série "Mode de vie" - 5. Document PSELL n°64. B.GAILLY (1994).
- **La variance des estimateurs d'un panel ménage. La méthode des groupes aléatoires appliquée au panel luxembourgeois.** Document PSELL n°65. M.RIEBSCHLÄGER. (1994).
- **Etude comparative de l'efficacité de la protection sociale.** Document PSELL n°66. P.HAUSMAN (1994). (Version anglaise disponible).
- **Les politiques économiques et sociales et les personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes - Novembre 1992). Document PSELL n°67. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **La mise en oeuvre des politiques sociales et économiques en faveur des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes et l'Observatoire Européen portant sur le vieillissement démographique et les personnes âgées). Document PSELL n°68. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **Actives, mais à quel prix?** Document PSELL n°69. B.LEJEALLE (1994).
- **Les Luxembourgeois moins actifs que leurs homologues européennes. Etude comparative de la structure des ménages et de l'activité féminine au Luxembourg et dans six autres pays européens -(Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne de l'Ouest, Allemagne de l'Est, Danemark et Grande-Bretagne).** Document PSELL n°70. B.LEJEALLE (1994).
- **Les conditions de travail des personnes actives.** Document PSELL n°71. B.GAILLY (1995).
- **Etre au chômage au Luxembourg.** Document PSELL n°72. B.LEJEALLE (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 4. Place et rôle de la femme dans la société.** Document PSELL n°73. A.AUBRUN (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 3. Revenus-Conditions de vie.** Document PSELL n°74. P.HAUSMAN, en collaboration: J.VECERNIK et Ministère de la Famille et de la Solidarité (1995).
- **1985-1992. L'endettement au Luxembourg.** Série "Mode de vie" - 6. Document PSELL n°75. B.GAILLY (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 5. Encadrement institutionnel de la femme luxembourgeoise : Conditions juridiques - Politiques visant la famille - Mesures relatives à la formation et à l'emploi - Services d'aide.** Document PSELL n°76. M. PELS (1995).
- **Le revenu des ménages. Evolution de 1985 à 1992.** Série "Niveau de vie " 5. Document PSELL n°77. P.HAUSMAN (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 6. Les familles monoparentales au Luxembourg ou élever seule son enfant au Luxembourg.** Document PSELL n°78. B.LEJEALLE (1995).
- **L'évolution du niveau de vie des personnes au Grand-Duché de Luxembourg entre 1985 et 1992.** Série "Niveau de vie " 6. Document PSELL n°79. P.HAUSMAN (1995).
- **Le suivi des diplômés du BAC technique E.C.G. : Promotions 1987 à 1994.** Document PSELL n°80. P.HAUSMAN (1995).
- **Les demandeurs d'une admission en maison de soins. Les demandeurs d'une allocation de soins. Année 1994.** Document PSELL N° 81 A.KERGER en collaboration : N.ARENDT, L. FALCHERO et M. MERTENS. Publication à diffusion restreinte.(1995)
- **Le maintien à domicile des personnes âgées - Analyse du fichier des clients de longue durée du Service d'Aides familiales/Aides seniors des régions nord, ouest et est.** Document PSELL n° 82. A.KERGER. (1995).
- **Les dépenses : Structure et poids dans le revenu des ménages.** Série "Mode de vie" 7. Document PSELL n° 83. P.HAUSMAN. (1996).
- **Répertoire des poids individuels et des poids des ménages Psell 1985-1993.** Document PSELL n°84. B.GAILLY (1996).
- **Répertoire des poids individuels et des poids des ménages Psell 1985-1994.** Document PSELL n°85. B.GAILLY (1996)
- **Procédure de pondération de l'étude relative aux employées privées.** Document PSELL n°86. B.GAILLY (1996).
- **Revenu du travail des jeunes en 1993. Equivalents à ceux de leurs aînés ?** Document PSELL n°87. B.GAILLY (1996)
- **Les employées de statut privé occupées au Luxembourg.** Enquête réalisée pour la Chambre des Employées Privées 1995-1996. Document PSELL n° 88. (Document interne) A.AUBRUN, B.LEJEALLE, P.HAUSMAN. (1996)
- **Les mariés de l'an 1989. Pondération de la cohorte de 1991 à 1994.** Document PSELL n°89. B.GAILLY.
- **Le mode de vie des jeunes adultes : cohabitation avec les parents et départ du foyer parental.** Document PSELL N°90. Série Mode de vie n° 8 P.HAUSMAN. (1996)
- **Les mesures dans le domaine de l'emploi en faveur des groupes de personnes particulièrement désavantagées sur le marché du travail.** Rapport sur le séminaire de suivi sur les décisions du Conseil de l'Union Européenne dans le domaine de l'emploi (Sommet d'ESSEN 1994). Document PSELL n° 91. A.WAGNER, G.SCHABER. (1996)

- **Les comportements de consommation au Luxembourg.** Impact des caractéristiques socio-économiques des ménages selon différents niveaux d'agrégation des dépenses. A paraître dans les Cahiers Economiques du STATEC. Document PSELL n° 92 (document interne) (Enquête Budgets des Ménages). Mode de vie n° 9 M. ZANARDELLI avec la participation du STATEC (diffusion interne). (1996)
- **Les femmes et le chômage en 1994.** Enquête Forces et Travail 1994. Document PSELL n° 93 B.LEJEALLE avec la participation du STATEC. (1996)
- **Fondements méthodologiques de l'échantillon du PSELL n°2.** Document PSELL n°94. B.GAILLY. (1996)
- **La politique familial au Luxembourg - évolution au cours des cinq dernières années.** Document PSELL n°95. M. BORSENBERGER, M. PELS. (1996)
- **Entre famille et activité professionnelle. Mode d'organisation des employées privées.** Document PSELL n°96. P.HAUSMAN, B.LEJEALLE. (1996)
- **L'évolution de l'habitat au Luxembourg. 1985-1994.** Document PSELL n°97. Série "Mode de vie " n°10. B.GAILLY. (1996).
- **La mesure de la dépendance. Potentialités et limites du CTMSP pour son application au Grand-Duché de Luxembourg. Compte rendu de l'expérience-pilote réalisée au cours des mois de mai et juin 1996.** Document PSELL n°98. A.KERGER. (1996)
- **Les comportements de consommation au Luxembourg. Une typologie des ménages.** Document PSELL n°99. Série "Mode de vie " n°11. M.ZANARDELLI. (1996) (en cours).
- **Recueil d'études sociales 1996.** Document PSELL n°100.

(Mars 1997)